



La France est redevenue une société d'héritiers

► D'ici à 2040, 9 000 milliards d'euros de patrimoine détenus par des Français seront transmis à leurs enfants. Soit 677 milliards chaque année

► Cette « grande transmission », digne du XIX^e siècle, explique pourquoi l'héritage pèse plus que le travail dans la constitution du patrimoine

► Tandis que l'ascenseur social est tombé en panne, l'optimisation fiscale et l'ingénierie patrimoniale ne se sont jamais si bien portées

► Les niches atténuant la fiscalité sur les successions représentent un sérieux manque à gagner pour les caisses publiques. Mais qui oserait s'y attaquer?

► Cet accroissement des inégalités lié à l'héritage s'observe tout particulièrement dans un secteur clé : l'immobilier

PAGES 12-13

ISRAËL S'APPRÊTE À OCCUPER DURABLEMENT LA BANDE DE GAZA

- Nétanyahou menace l'enclave d'une « opération musclée »
- Au Royaume-Uni, l'extrémisme du gouvernement israélien déchire la communauté juive

PAGES 2-3



Des soldats israéliens, près de la frontière avec la bande de Gaza, le 5 mai. MENAHEM KAHANA/AFP

Macron-Bayrou, la « guéguerre » des référendums a commencé

LE CHEF DE L'ÉTAT s'exprimera mardi 13 mai sur TF1, lors d'une émission baptisée « Emmanuel Macron. Les défis de la France ». Il pourrait, à cette occasion, annoncer la tenue d'un ou de plusieurs référendums. A l'Elysée, on veut croire que cette prise de parole démontrera, après un long mouvement de « dépressurisation »,

que le lien entre M. Macron et les Français n'est pas rompu.

L'annonce de cette intervention du président de la République intervient quelques heures après une proposition de référendum du premier ministre concernant, cette fois, le redressement des finances publiques.

P. 7 ET CHRONIQUE - P. 28

Chine
Xi Jinping est renforcé par son duel avec Trump

La guerre des droits de douane déclenchée par le président américain permet à Pékin de rejeter sur Washington la responsabilité du ralentissement économique et de s'afficher comme une puissance plus responsable et prévisible

PAGE 5

Europe
Le « Merzcron », nouveau tandem prometteur

Le futur chancelier allemand devait se rendre, mercredi 7 mai, à l'Elysée pour son premier déplacement à l'étranger. A coups de gestes symboliques mais aussi de projets concrets, MM. Macron et Merz entendent relancer le couple franco-allemand

PAGE 4

Education
De nombreuses classes vont fermer lors de la prochaine rentrée

PAGE 9

Catholicisme
Olivier Christin analyse la signification du conclave

IDÉES - PAGE 25

Enquête
L'affaire Narjissi, une disparition en mer qui hante le monde du rugby

PAGE 17

VU PAR URBS (FRANCE)

CARTOONING FOR PEACE

LES DIFFICULTÉS DE L'ACCUEIL DES CHERCHEURS AMÉRICAINS

ILS VIENDRENT EN TRAIN?



ÉDITORIAL
RECHERCHE : UN APPEL DE LA SORBONNE TROP MODESTE
P. 28 ET SUPPLÉMENT P. 3

Cinéma
Deux regards sur l'Algérie et la Tunisie

« L'Effacement », de l'Algérien Karim Moussaoui, et « Les Enfants rouges », du réalisateur franco-tunisien Lotfi Achour, sortent ce mercredi 7 mai en salle. Ils se croisent en un point qui touche à la violence de leur société, au sacrifice de leur jeunesse, à la terre brûlée de la transmission

PAGES 18-19



1945-2025 DE LA FIN DE LA GUERRE À LA PAIX MENACÉE

Un hors-série du « Monde »
100 pages - 12,50 €
Chez votre marchand de journaux et sur lemonde.fr/boutique

GUERRE À GAZA

JÉRUSALEM - correspondance

Le couperet est tombé, lundi 5 mai, quand Benyamin Nétanyahou a diffusé une allocution sur le réseau social X, pour s'adresser directement aux internautes, «sans le filtre des médias». Le premier ministre israélien fut, en effet, sans filtre aucun. Dans la foulée d'un rappel des réservistes effectué samedi, il a annoncé que le gouvernement avait décidé d'une «opération musclée à Gaza». Celle-ci devrait commencer après la tournée du président américain, Donald Trump, dans les pays du Golfe, à la mi-mai, si aucun accord de dernière minute n'est trouvé avec le Hamas.

M. Nétanyahou affirme que cette fois-ci l'armée attaqua pour rester. «Les forces israéliennes n'interviendront pas pour ensuite se retirer», a-t-il déclaré. «Nous ne sommes pas là pour ça. L'objectif est tout autre.» Le chef du Likoud envisage une réoccupation directe du territoire côtier, en rupture avec le plan de désengagement de 2005 voulu par l'ancien premier ministre Ariel Sharon, auquel il s'était alors opposé.

A l'époque, ce retrait des troupes et des colons présents dans Gaza avait ouvert une nouvelle page dans l'histoire mouvementée de l'enclave : celle d'une occupation indirecte, Israël conservant le contrôle des frontières terrestre et maritime, de l'espace aérien, de la sphère électromagnétique et même du registre d'état civil du territoire palestinien. Puis quand le Hamas s'est emparé de la totalité du pouvoir à Gaza, en 2007, en expulsant par la force ses rivaux du Fatah, Israël a placé la bande de sable sous blocus, avec le concours de l'Egypte.

BRUTAL REMODELAGE

Ce que préfigure l'intervention de Benyamin Nétanyahou, c'est donc un retour à une présence militaire israélienne permanente à Gaza, sur le modèle de ce qui avait prévalu entre 1967 et 2005, doublé d'un brutal remodelage de la géographie et de la démographie locales. «L'opération inclut une attaque de grande envergure [et] le déplacement de la plupart de la population de la bande de Gaza», a déclaré le général de brigade Effie Defrin, porte-parole de l'armée israélienne. Les Palestiniens seront sommés de s'entasser dans une zone encore plus réduite que ce qui est le cas aujourd'hui, au sud du corridor de Morag, dans le gouvernorat de Rafah, a promis lundi le ministre des finances et poids lourd du gouvernement, l'ultranationaliste Bezalel Smotrich.

Cette portion de terre, dont l'armée israélienne s'est emparée au mois d'avril, situé tout contre la frontière égyptienne, constitue moins du quart des 360 kilomètres carrés. Dans cette «zone stérile», selon la terminologie de l'armée israélienne, qui sous-entend par là que le Hamas en est absent, la plupart des bâtiments ont été rasés. Rien ne semble avoir été aménagé pour accueillir des déplacés, faisant craindre une nouvelle aggravation de la catastrophe humanitaire en cours à Gaza, où la population, de deux millions d'habitants, a été transférée à plusieurs reprises depuis le début de la guerre. «Nous occuperons Gaza pour y rester», a déclaré Bezalel Smotrich. Il n'y aura plus d'entrée ni de sortie. C'est une guerre pour la victoire, et il est temps de cesser d'avoir peur du mot occupation.»

Pour ce colon de deuxième génération, qui s'était mobilisé, à 25 ans, contre le retrait de Gaza, il s'agit d'une revanche sur l'histoire. Peu avant l'opération du mois d'août 2005, visant à expulser les quelque 8 000 colons juifs de la bande, il avait été arrêté avec quatre autres militants, au motif



Benyamin Nétanyahou, lors la journée du souvenir des soldats tombés au combat et des victimes du terrorisme, à Jérusalem, le 29 avril. ABIR SULTAN/POOL/EPA

Israël veut occuper durablement Gaza

L'Etat hébreu envisage de pérenniser sa présence militaire dans l'enclave palestinienne et d'entasser la population à l'extrême sud du territoire

qu'il aurait été en possession de 700 litres de pétrole. Il avait été détenu par le Shin Bet, le renseignement israélien, pendant trois semaines, mais n'avait jamais été inculpé. Smotrich fait partie de cette génération de nationalistes religieux, imprégnés de suprémacisme juif, qui ont lutté avec acharnement contre les accords de paix d'Oslo (1993) et, parvenus aujourd'hui au pouvoir, laissent aux Palestiniens le choix entre la soumission, l'exil et la mort.

L'expulsion des Gazaouis sera l'un des objectifs clés du plan, selon un haut responsable militaire cité dans le journal *Haaretz*. Le cabinet de sécurité avait approuvé au mois de mars la création d'un «Bureau d'émigration volontaire pour les résidents de Gaza souhaitant s'installer dans des pays tiers» placé sous l'autorité du ministère de la défense.

Chaque territoire conquis sera traité d'après le «modèle de Rafah», selon un responsable cité dans les médias israéliens. C'est-à-dire vidé de sa population, rasé et occupé. Est-ce le sort qui attend la ville de Gaza, abritant plus de 800 000 personnes avant la guerre?

NÉTANYAHOU A FAIT PASSER LA CAUSE DES OTAGES AU SECOND PLAN, POUR LA PREMIÈRE FOIS PUBLIQUEMENT, EN AFFIRMANT QUE «L'OBJECTIF SUPRÈME EST LA VICTOIRE SUR NOS ENNEMIS»

Yossi Kuperwasser, directeur du Jerusalem Institute for Strategy and Security, assure au *Monde* que ces annonces donneront à Donald Trump des leviers de négociation pour faire plier le Hamas et le forcer à accepter un accord de cessez-le-feu favorable à Israël, lors de sa visite au Qatar: «Le jeu est de faire pression jusqu'à ce que ça marche.» Si ça ne fonctionne pas, le plan proposé par le gouvernement israélien sera déclenché. «Il n'y aura pas d'autre option que de faire partir le Hamas par la force, de contrôler toute la bande de Gaza et de l'occuper jusqu'à ce que quelqu'un accepte de l'administrer, comme une force palestinienne modérée», prétend l'analyste.

Reste à voir si cette pression fonctionnera sur le mouvement islamiste. Près de 50 000 Palestiniens ont été tués par l'armée israélienne en quinze mois de guerre, et 2 600 depuis la reprise des hostilités le 18 mars. Un carnage qui n'a pas permis d'abattre le Hamas ni de le forcer à libérer les 59 otages israéliens (dont au moins 24 seraient encore en vie) qu'il détient encore. Mardi 6 mai, dans une déclaration à l'AFP, Bas-

sem Naim, membre du bureau politique de l'organisation, a estimé «qu'il n'y a aucun sens à engager des négociations, ni à examiner de nouvelles propositions de cessez-le-feu tant que se poursuit la guerre de la faim et la guerre d'extermination dans la bande de Gaza».

M. Kuperwasser ne se risque pas à faire des pronostics sur la durée de l'occupation. Selon Amos Harel, un journaliste de *Haaretz*, Eyal Zamar, l'actuel chef d'état-major, avait déclaré lors de son audition pour le poste que «l'armée aurait besoin de trois mois pour reconquerir Gaza et de neuf mois supplémentaires pour pacifier efficacement la zone». Sur le terrain, depuis la reprise des hostilités, les militants du Hamas évitent le combat. Ils pourraient choisir de ne pas livrer une guerre perdue d'avance contre une armée supérieure en tous points, pour mieux se préparer à livrer une guérilla, visant à épouser les nouvelles forces d'occupation. Lundi, dans une audition à la Knesset, le brigadier-général Shay Tayeb, chef de la division du personnel de l'armée, a estimé que celle-ci avait besoin de 12 000 soldats supplémentaires, dont 7 000 combattants.

La principale conséquence d'une offensive de grande envergure pour Israël serait l'abandon de fait des otages encore aux mains du Hamas. «Nous sommes inquiets et horrifiés par le danger conscient qui plane sur nos proches», a réagi le forum des familles et proches d'otages. La fille d'un captif décédé, encore détenue par le Hamas, a joint les

SAMUEL FOREY

La communauté juive britannique se divise

Une trentaine de membres de l'organe le plus représentatif des juifs au Royaume-Uni ont condamné l'*« extrémisme »* du gouvernement Nétanyahou

LONDRES - correspondante

Une lettre, publiée dans le *Financial Times* le 16 avril, a provoqué une déflagration dans la communauté juive britannique, mettant au jour ses profondes divisions à propos de la situation à Gaza. « En tant que juifs britanniques, nous ne pouvons rester silencieux plus longtemps au sujet de la guerre à Gaza », y affirment 36 des 300 membres du Board of Deputies of British Jews (BoD), l'organe le plus représentatif des juifs au Royaume-Uni, rompant avec la ligne adoptée depuis le 7 octobre 2023 par cette vénérable institution, fondée à Londres en 1760, de ne pas critiquer publiquement le gouvernement Nétanyahou. Rappelant leur « profond amour pour Israël », les signataires – dont Harriett Goldenberg, la présidente adjointe du BoD, chargée des affaires internationales de l'organisation – condamnent l'*« extrémisme »* du gouvernement israélien, qui a « choisi » de rompre le cessez-le-feu à Gaza, le 18 mars, et « encourage ouvertement » la violence en Cisjordanie.

Dans *The Jewish Chronicle*, le 21 avril, Harriett Goldenberg dit espérer que la lettre va « libérer » ceux qui n'osaient pas s'exprimer jusqu'alors. Comme si les verrous du silence avaient effectivement sauté dans la deuxième communauté juive d'Europe derrière la française (environ 272 000 Britanniques se déclarent juifs, selon le recensement de 2021), 30 rabbins ont signé une courte missive, publiée dans le *Financial Times* le 25 avril, assurant être « eux aussi horrifiés » par « la relance de l'offensive israélienne à Gaza ». « Nous estimons qu'il est de notre devoir de rappeler aux dirigeants israéliens que, selon la doctrine juive, la guerre ne peut jamais être menée à des fins de vengeance ou d'expansion », expliquent ces responsables religieux, appartenant aux courants libéral ou réformiste (plutôt à gauche).

Selon nos informations, une troisième prise de parole très critique d'Israël, émanant d'artistes juifs britanniques, est sur le point d'être rendue publique.

Importance symbolique

La critique du gouvernement Nétanyahou émanait jusqu'alors d'une frange juive radicale de gauche, d'organisations comme Na'amod ou Jewish Voice for Labour défilant lors des marches pour la paix en Palestine, organisées régulièrement à Londres depuis l'automne 2023. « Lors de certaines marches, le bloc des manifestants juifs a dépassé 1000 participants. Et c'est compter sans les haredim [ultraorthodoxes], souvent opposés au sionisme, à la promotion d'un Etat d'Israël], qui nous auraient rejoints si les manifestations n'avaient pas lieu le samedi [jour du Shabbat] », assure Jenny Manson, coprésidente de Jewish Voice for Labour, rencontrée chez elle à Golders Green, un des quartiers où se concentre une partie de la communauté juive londonienne.

Le BoD étant considéré comme une sorte de Parlement des juifs britanniques, ses membres représentant tous les courants de la communauté, des libéraux aux

« LA VASTE MAJORITÉ DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE BRITANNIQUE EST TRÈS PRÉOCCUPÉE ET PROFONDÉMENT AFFECTÉE PAR CE QU'ELLE VOIT À GAZA »

HERSCHEL GLUCK
rabbin ultraorthodoxe

orthodoxes, laïcs comme religieux, la rébellion interne crée de bien plus forts remous. D'autant « qu'il y a toujours eu ce sentiment dans la diaspora juive qu'elle devait être très en soutien de l'Etat d'Israël et de son gouvernement car elle vivait dans un certain confort, loin du danger immédiat et des hostilités », explique le rabbin Gabriel Kanter-Webber, qui officie dans une synagogue libérale de Brighton (Sussex) et est un des signataires de la lettre des leaders religieux au *Financial Times*. « Il n'y a pas une famille juive au Royaume-Uni où la guerre à Gaza n'est pas une source de divisions. Mais la position par défaut de la communauté était jusqu'à présent d'être en soutien d'Israël », estime l'intellectuel juif britannique Anthony Lerman, spécialiste de l'antisémitisme, qui souligne l'importance symbolique de la rébellion.

La réponse de la direction du BoD n'a pas tardé : ses 36 membres signataires font tous l'objet d'enquêtes internes, après de « multiples plaintes » formulées par « d'autres membres [du BoD] ou des membres du public », selon un communiqué publié par le BoD le 22 avril. « Il s'agit pour l'instant d'une procédure et non d'une sanction. La question est de savoir si ces signataires ont suffisamment différencié leur opinion de celle de l'organisation. Les enquêtes ne sont en rien liées au fait qu'ils ont exprimé une opinion de gauche, ils auraient fait l'objet de la même procédure s'ils avaient exprimé une opinion de droite ne représentant pas la position conservatrice que nous essayons d'exprimer », assure au *Monde* Phil Rosenberg, le président du BoD, un ex-conseiller municipal Labour de l'Ouest londonien.

Cette réaction suscite néanmoins la controverse. « Le BoD a cédé à la pression pour faire taire les voix critiques. Je soupçonne que si les 36 signataires avaient exprimé leur soutien à l'armée israélienne ou à l'annexion de Gaza, ils n'auraient pas fait l'objet de mesures disciplinaires », soutient le rabbin Gabriel Kanter-Webber, qui explique que sa sortie publique est en partie motivée par la lutte contre l'antisémitisme : « Il est très important de faire savoir que les Britanniques juifs ne sont pas tous d'accord avec les actions du gouvernement israélien. Sinon, certains vont les tenir pour responsables de cette politique. »

Egalement signataire de la lettre des religieux au *Financial Times*, le rabbin Lev Taylor met en garde : « Je ne vois pas comment le BoD peut prétendre représenter la communauté juive dans son ensemble, notamment les courants progressistes, s'il suspend les signataires. Il ne sera qu'une struc-

ture se faisant l'écho des synagogues orthodoxes et du soutien au gouvernement israélien. »

Si environ la moitié des plus de 400 synagogues britanniques sont affiliées au mouvement orthodoxe United Synagogue (selon un rapport de 2017 de l'Institute for Jewish Policy Research), très en soutien d'Israël et considéré comme gardien du sionisme, la polémique sur l'ampleur du malaise à l'égard du gouvernement Nétanyahou gronde. Pour Phil Rosenberg, le président du BoD, « la communauté est divisée en trois catégories de tailles égales. Ceux qui veulent que le BoD soutienne Israël sans équivoque. Ceux qui sont ouvertement critiques et veulent que nous soyons davantage. Et ceux qui sont très attachés à Israël, pas forcément positifs sur son gouvernement, mais ne veulent pas que notre organisation soit publiquement critique. »

Pour le rabbin ultraorthodoxe Herschel Gluck, artisan du rapprochement entre musulmans et juifs à Londres, c'est plutôt « la vaste majorité de la communauté juive britannique qui est très préoccupée et profondément affectée par ce qu'elle voit à Gaza. La plupart des juifs du Royaume-Uni éprouvent une profonde compassion pour les plus démunis et ceux qui souffrent », assure-t-il au *Monde*.

Actes antisémites

Les opinions diffèrent aussi sur la montée de l'antisémitisme au Royaume-Uni, les soutiens d'Israël accusant ceux qui sont critiques de ne pas prendre cette menace suffisamment au sérieux. Selon les données les plus récentes du Community Security Trust, une association chargée de la sécurité des juifs britanniques, 3 528 actes antisémites lui ont été signalés en 2024. C'est moins qu'en 2023 (4 296 faits signalés), mais constitue un niveau historiquement élevé.

En octobre 2023, Suella Braverman, alors ministre de l'intérieur de Rishi Sunak, avait qualifié les premiers défilés pro-Palestiniens, à Londres, de « marches de la haine ». En mars 2024, Robin Simcox, le conseiller du gouvernement Sunak en matière de lutte contre l'extrémisme, estimait que le centre de Londres était une « no-go zone » pour les juifs britanniques durant ces manifestations.

« Il n'y a aucune « no-go zone » pour les juifs au Royaume-Uni », assure au contraire le rabbin Herschel Gluck, qui est aussi président du Shomrim (un groupe de vigiles civils mis en place par les communautés haredim) de Stamford Hill, dans le nord-est de la capitale. « Evidemment, il y a des problèmes d'antisémitisme au Royaume-Uni, ce sont des problèmes historiques en Europe, et qui tristement perdurent. Mais à Stamford Hill, comme ailleurs au Royaume-Uni, les incidents antisémites ne sont pas provoqués par des musulmans ou des Palestiniens », insiste le rabbin Gluck, qui tenait à faire le tour à pied de son quartier, vendredi 2 mai, jour de prière dans les nombreuses mosquées des environs. Longue barbe blanche, chapeau noir, il serre la main des commerçants, salue les passants, sans susciter ni curiosité ni animosité. ■

CÉCILE DU COURTIEUX

En Syrie, le sort incertain des anciens officiers alaouites en prison

Des centaines de soldats du régime déchu d'Al-Assad attendent procès et jugement

REPORTAGE

HOMS (SYRIE) - envoyée spéciale

La famille de Mohamed Saleh, un ingénieur militaire de Homs, n'a pas été notifiée de son arrestation par les autorités syriennes, pas plus que du lieu où il est détenu. Le commandant de 35 ans, affecté à une base que l'armée syrienne partageait avec les Russes près de Rakka (nord), a été arrêté le 9 décembre 2024, au lendemain de la conquête de Damas par une coalition de factions islamistes emmenées par le groupe Hayat Tahrir Al-Cham (HTC). Il était dans un bus, avec d'autres militaires, direction Homs.

« Il a appelé au bout de six jours d'un téléphone portable pour dire qu'il était dans une prison de HTC », raconte son oncle, qui a le même nom. « Il nous a contactés trois, quatre autres fois de la prison centrale de Hama. Il nous a dit qu'il allait bien, poursuit cet activiste alaouite de 68 ans qui a passé dix ans en prison sous les Al-Assad pour son militantisme au sein du Parti communiste. Des personnes libérées de prison nous ont dit que les prisonniers mangent à leur faim et prennent une douche deux fois par semaine. »

Mohamed Saleh a fait jouer ses contacts au sein des nouvelles autorités. Sans succès. Il n'a pas été autorisé à rendre visite à son neveu ni à lui remettre des vêtements.

Petit-fils du cheikh Saleh Al-Ali, le chef de la révolte alaouite contre les Français en 1919, et opposant de l'intérieur durant la révolution syrienne, proche des Russes, le militant a connu les responsables politiques et militaires actuels de Homs dans les rangs des manifestations anti-Al-Assad.

Haines tenaces

Depuis sa boutique de panneaux solaires, Mohamed Saleh les contacte pour suivre les affaires de détention, d'enlèvements et de meurtres visant la communauté alaouite, dont est issu l'ex-dictateur. Les chefs du parti Baas et de l'armée, les chabbias (hommes de main de l'ancien régime) et ceux ayant du sang sur les mains se sont enfuis, laissant derrière eux des haines tenaces entre les communautés sunnite, alaouite et chrétienne de l'ancienne capitale de la révolution syrienne. A Homs, comme à Hama et sur la côte, où vit une importante communauté alaouite, la situation sécuritaire s'est dégradée jusqu'aux massacres de début mars, en marge d'affrontements entre des partisans de l'ancien régime et la sûreté générale, faisant au moins 1 334 morts, dont une majorité de civils, selon le Syrian Network for Human Rights.

Le neveu de Mohamed Saleh fait partie des premiers soldats de l'armée d'Al-Assad à avoir été arrêtés. « Il y avait 9 000 prisonniers, mi-décembre [2024]. On ne sait pas combien ont été libérés. Ce sont surtout les conscrits », estime l'activiste. Aucune procédure judiciaire n'a encore été ouverte contre son neveu, qui s'est engagé dans l'armée en 2007. Les organisations de défense des droits de

« Ils ne nous ont jamais notifié la raison de notre détention ni présenté à un juge », raconte Samer, un ex-prisonnier

l'homme et les Nations unies pressent les autorités de Damas de mettre sur pied un processus de justice transitionnelle.

D'autres militaires ont été arrêtés par hasard, comme le neveu d'Ahmed Mohamed, un lieutenant-colonel de 56 ans qui était affecté à la défense aérienne, avant de prendre sa retraite, début 2024. L'homme a eu la malchance de croiser un membre de la sûreté générale un peu zélé chez son garagiste. Il est détenu à la prison centrale de Homs depuis le 8 janvier. Aucune procédure judiciaire n'a encore été engagée contre lui. Sa mère et son épouse ont eu des nouvelles par le biais d'anciens détenus – les dernières, il y a près de deux mois. Le Comité international de la Croix-Rouge a obtenu, en avril, l'autorisation de visiter la prison centrale d'Adra, mais pas encore celles de Homs et de Hama.

Des centaines d'autres détenus ont été envoyés à la prison centrale de Homs après les raids, menés en janvier dans cette ville, à la recherche des anciens militaires et policiers qui n'avaient pas regularisé leur situation auprès des nouvelles autorités. Samer (le nom a été modifié pour des raisons de sécurité) a été cueilli à ce moment-là. Entré dans l'armée en 2015 et affecté aux archives militaires, cet alaouite de 33 ans avait plusieurs fois demandé sa démission, sans l'obtenir. Il a été arrêté au lendemain de son mariage. Pendant les quarante-sept jours que Samer a passé à la prison centrale de Homs, les conditions de détention ont été « acceptables ». « On a reçu très peu de coups. Il est certain que les gardes avaient reçu des ordres. Mais certains prisonniers ont été soumis à des simulacres d'exécution, et on a entendu dire que les officiers, détenus séparément, étaient maltraités », dit-il. Cent détenus se seraient dans une même cellule, avec des toilettes uniques. Ils mangeaient à leur faim, mais il n'y avait pas de médicaments, si-gne du manque de moyens des autorités pénitentiaires.

Tous les trois ou quatre jours, on leur donnait des formulaires à remplir. Samer a été interrogé trois fois avec un groupe de dix détenus. « Ils ne nous ont jamais notifié la raison de notre détention ni présenté à un juge », dit-il. Les prisonniers ont découvert, à leur libération, que leurs familles n'avaient pas été prévenues de leur arrestation et qu'elles n'avaient pas reçu de colis d'aide alimentaire, comme le prétenaient leurs gardes.

Un matin, à l'aube, il a été libéré avec 200 autres prisonniers. « Quand ils nous ont arrêtés, ils nous ont dit que c'était l'affaire de deux heures. Cela a été les deux heures les plus longues de ma vie ! », conclut Samer. Au chômage, il cherche à quitter la Syrie. D'autres militaires sont toujours détenus hors de tout cadre légal, dans l'attente de la mise sur pied d'un mécanisme de justice transitionnelle. « Tant que les autorités nous laissent travailler à résoudre ces cas, je reste optimiste », dit Mohamed Saleh, le militant. ■

HÉLÈNE SALLON

Bombardements américains et israéliens sur le Yémen

Israël a annoncé, lundi 5 mai, avoir ciblé le port de Hodeida, dans l'ouest du Yémen, à l'aide de missiles et de drones. Selon l'armée israélienne, le port servait au « transfert d'armes et d'équipement militaire iranien ». De leur côté, les rebelles houthistes ont affirmé qu'une dizaine de frappes américaines avaient auparavant visé la capitale, Sanaa, avant l'aube, faisant 16 blessés, selon leur agence de presse, Saba. L'Iran « condamne fermement l'agression militaire du régime sioniste contre le port de Hodeida et d'autres infrastructures au Yémen », a précisé, lundi, le ministère des affaires étrangères iraniens, estimant que ces frappes sont « un crime et une violation flagrante des principes et des règles du droit international ». Dimanche, le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, avait promis des représailles contre les houthistes mais aussi l'Iran, accusé d'avoir soutenu militairement ces insurgés, qui ont revendiqué un tir de missile sur le principal aéroport international en Israël.

Avec Merz, l'espoir d'une relance franco-allemande

Après son élection, le futur chancelier devait être reçu à Paris, mercredi, par Emmanuel Macron

BERLIN - correspondante

De part et d'autre du Rhin, les diplomates n'en reviennent pas. C'est à se demander lequel d'Emmanuel Macron ou de Friedrich Merz est le plus impatient. Le président français et le chancelier allemand, qui devaient se retrouver, mercredi 7 mai au matin, à Paris, après le vote d'investiture au Bundestag, avant que M. Merz ne s'envole vers Varsovie, peinent l'un comme l'autre à contenir leur enthousiasme à l'idée de travailler ensemble.

Les circonstances sont, il est vrai, exceptionnelles : l'Europe est sous la double menace de la guerre sur son flanc est, trois ans après le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, et d'un dé-sengagement américain, tandis que le libre-échange, autour duquel est bâti le projet européen, est contesté. C'est sur le couple franco-allemand que repose en partie l'avenir du Vieux Continent. «*Ils veulent, l'un comme l'autre, marquer l'histoire*», observe un diplomate. L'idée d'un déplacement en Normandie, sur les plages du Débarquement, quatre-vingts ans après la capitulation du III^e Reich, a été évoquée. L'image serait certainement aussi évocatrice que celle de François Mitterrand et Helmut Kohl se tenant par la main, à Verdun, le 22 septembre 1984.

Les attentes pour cette rencontre du 7 mai sont donc élevées. A Paris et à Berlin, depuis plusieurs semaines, les équipes travaillent à des annonces susceptibles de marquer l'importance de l'événement, ressortant des cartons des projets abandonnés. «*A la fois du symbolique et du concret*», dit-on. Un nouvel Airbus ? Une nouvelle «communauté européenne du charbon et de l'acier» ? «*C'est dire le niveau d'ambition*», résumait-il, il y a quelques semaines, un proche des discussions. Il devrait s'agir, plus classiquement, de défense, d'immigration, d'énergie et de compétitivité.

L'Allemagne, qui ambitionne de conclure de nouveaux accords de libre-échange européens pour compenser l'offensive protectionniste américaine, espère convaincre la France de donner son feu vert à l'accord entre l'Union européenne (UE) et le Mercosur (le marché commun qui réunit le Brésil, l'Argentine, le Paraguay, l'Uruguay et la Bolivie). Mais Paris n'entend pas céder sans modifications du texte paraphé par la Commission européenne. Le futur chancelier allemand veut aussi parler immigration afin de pouvoir mettre en place le durcissement des contrôles aux frontières qu'il a promis pendant la campagne, et qui inquiète déjà certains de ses voisins, comme la Pologne.

Décrochage de l'économie

L'Elysée souhaite, pour sa part, travailler sur le constat des rapports de Mario Draghi et Enrico Letta, qui analysent le décrochage de l'économie européenne face à ses concurrentes américaine et chinoise. Un conseil des ministres franco-allemand devrait avoir lieu pendant l'été pour commencer à mettre en musique la feuille de route qui sera annoncée mercredi.

Comme on le rappelle volontiers à Paris et à Berlin, Emmanuel Macron et Friedrich Merz se connaissent bien, pour s'être rencontrés plusieurs fois, avant et après les élections allemandes du 23 fé-



Friedrich Merz, au Bundestag, avant l'élection du chancelier, à Berlin, le 6 mai. LISI NIESNER/REUTERS

vrier. Alors que M. Merz n'était que président de l'Union chrétien-démocrate (CDU), le président français lui a fait l'honneur d'un entretien en tête-à-tête, à l'Elysée, le 20 décembre 2023. Puis il est venu au Bundestag, le 22 janvier 2024, pour prononcer – en allemand – un hommage posthume à l'ancien ministre Wolfgang Schäuble, le mentor de Friedrich Merz, qui venait tout juste de s'exprimer.

Trois jours après les élections du 23 février, c'est vers Paris que Friedrich Merz s'est envolé pour son premier déplacement à l'étranger, le temps d'un dîner à l'Elysée qui a duré trois heures. La rencontre a fait l'objet d'un cliché des deux hommes, main sur l'épaule, diffusé sur les réseaux sociaux. Le 18 mars, M. Macron recevait de

nouveau le futur chancelier à la résidence de l'ambassade de France à Berlin. Le dîner s'est, là encore, prolongé tard dans la soirée, sous le regard médusé d'Alexis Kohler et Jacob Schrot, proches conseillers des deux dirigeants.

Signes d'amitié envers la France

Cette complicité affichée faisait à l'évidence défaut dans la relation qu'entretenaient Emmanuel Macron et Olaf Scholz, le chancelier sortant, dont le tempérament plus froid avait fini par décourager Paris. Celui-ci s'est rendu une dernière fois à l'Elysée, le 30 avril, pour un dîner d'adieu. «*La France et l'Allemagne n'ont pas très bien travaillé ensemble ces dernières années, depuis les décisions prises pendant la pandémie de Covid-19*», euphémise Fabian Zuleeg, directeur du think tank European Policy Center, à Bruxelles.

De l'aveu de son entourage, Emmanuel Macron a hâte. Friedrich Merz a multiplié les signes d'amitié envers la France depuis sa victoire, affirmant vouloir consacrer à l'Europe sa première année à la chancellerie, et surmontant les sujets de friction entre les deux pays. Il s'est ainsi montré décidé à ouvrir le débat sur le partage de la dissuasion nucléaire, évoqué depuis l'après-guerre. Et pour donner à l'Allemagne les moyens de ses ambitions, il a fait partiellement tomber le tabou du recours à la dette en faisant adopter une ambitieuse révision constitutionnelle, au ris-

L'Allemagne espère convaincre la France de donner son feu vert à l'accord entre l'UE et le Mercosur

que d'entamer son crédit politique en Allemagne. De quoi ouvrir des perspectives inespérées pour M. Macron, dont le plaidoyer en faveur d'une autonomie stratégique de l'Europe et d'un emprunt commun européen, est resté jusqu'ici lettre morte.

Mais l'empressement de Friedrich Merz, qui cite désormais de Gaulle après avoir défendu des positions pro-américaines, ne reflète pas tout à fait le sentiment dominant au sein de sa coalition, où l'attachement à la relation transatlantique demeure fort. Les experts en politique étrangère de la CDU répètent ne voir actuellement «aucun signe qui montrerait que les Etats-Unis vont retirer leurs troupes d'Europe». «Pour l'Allemagne, pour l'Europe, il n'y a pas de meilleur bouclier nucléaire que celui de l'OTAN et des Etats-Unis», estime ainsi l'ancien président de la commission des affaires étrangères, Norbert Röttgen, exprimant une opinion partagée par nombre de chrétiens-démocrates, ainsi

que par une partie des sociaux-démocrates du SPD (Parti social-démocrate), le partenaire de coalition de la CDU. Cette réticence se double d'une certaine méfiance à l'égard de la France et d'Emmanuel Macron, «toujours prêt à faire de grandes œuvres rhétoriques que les autres doivent payer», résume un élève, qui dit «craindre que Friedrich Merz ne se laisse contaminer par les ambitions de Macron».

Volontariste face à la Russie, Friedrich Merz se plaît en outre à entretenir une certaine ambiguïté sur les sujets qu'il sait sensibles, comme l'idée d'un emprunt commun au niveau européen, l'envoi de troupes au sol en Ukraine, ou la livraison des missiles de longue portée Taurus à Kiev. «Les dirigeants politiques français se félicitent des déclarations fortes de M. Merz sur les questions d'Europe et de défense, mais ils attendent de voir des actions concrètes», commente Camille Lons, coresponsable du bureau parisien du cercle de réflexion European Council on Foreign Relations. Les positions prises par M. Merz illustrent «le bouleversement en profondeur de la pensée politique en cours» en Allemagne, analyse Fabian Zuleeg, du fait des orientations de l'administration Trump. Mais des «interrogations existent sur la façon dont il va se comporter avec ses homologues européens, en raison de sa relative inexpérience du pouvoir». ■

ELSA CONESA
ET PHILIPPE RICARD (À PARIS)

L'AfD contre-attaque après son classement comme parti «extrémiste»

Le parti Alternative pour l'Allemagne (AfD) a déposé un recours devant le tribunal administratif de Cologne, lundi 5 mai, trois jours après son classement par l'office de protection de la Constitution comme un mouvement «extrémiste de droite» dont l'idéologie «dévalorise des groupes entiers de la population en Allemagne et porte atteinte à leur dignité humaine», ce qui n'est «pas compatible avec l'ordre démocratique». La présidente de l'AfD, Alice Weidel, a dénoncé une «criminalisation de la liberté d'expression et d'une critique légitime de la politique d'immigration» de la part des services de renseignement. L'affaire a suscité des réactions vives, y compris aux Etats-Unis, où le vice-président, J. D. Vance, a accusé l'Allemagne de reconstruire un «mur de Berlin», tandis que le secrétaire d'Etat, Marco Rubio, a qualifié la décision de «tyrannie déguisée».

A Varsovie, le futur chancelier veut apaiser une relation dégradée

Friedrich Merz mise sur sa proximité politique avec son homologue Donald Tusk, qu'il doit rencontrer mercredi dans la capitale polonaise

BERLIN, VARSOVIE - correspondants

La Pologne au même rang que la France, ou presque : très tôt dans la campagne, le candidat Friedrich Merz, qui devait être élu chancelier allemand mardi 6 mai, s'est montré explicite sur l'importance relative qu'il accorde à ses deux grands voisins européens, promettant de se rendre à Paris et à Varsovie au premier jour de son mandat. Ce qu'il est en passe d'accomplir, mercredi.

«Le gouvernement fédéral sous ma direction mettra, dès le premier jour, un terme à l'absence de dialogue entre Berlin et Varsovie», avait-il prévenu, le 23 janvier, dans un discours à la Fondation Körber. Nous ferons preuve de respect à l'égard de nos voisins à l'est, nous garderons à l'esprit notre histoire commune et manifesterons de l'empathie.» Et d'annoncer la signature d'un nouveau traité d'amitié entre l'Allemagne et la Pologne, à l'occasion du 35^e anniversaire de

l'accord de 1991, signé par le chancelier Helmut Kohl et le premier ministre polonais Jan Krzysztof Bielecki, «pour porter les relations bilatérales à un autre niveau».

Pour le futur chancelier, le centre de gravité de l'Europe s'est déplacé à l'est. Le «triangle de Weimar», qu'ilie Berlin, Paris et Varsovie, est, pour lui, le cœur d'un projet européen qu'il voit structuré en cercles concentriques : l'Allemagne, entourée de la France et de la Pologne. «La Pologne n'occupe pas tout à fait la même place que la France pour l'Allemagne, parce que les deux pays ne partent pas du même point», tempère Daniela Schwarzer, membre du directoire de la Fondation Bertelsmann et du conseil d'administration de l'Institut Jacques-Delors.

Merz sur l'immigration est déjà source de tensions avec la Pologne

Les sujets sont multiples : sécurité et défense européenne, Ukraine, guerre commerciale, immigration, entre autres. Mais l'offensive du gouvernement Merz sur l'immigration, lequel a promis de bloquer l'entrée de clandestins et de procéder à des refoulements aux frontières, est déjà source de tensions avec Varsovie, où l'on s'alarme des embouteillages que provoquent les contrôles à la frontière germano-polonaise.

A Varsovie, on s'enthousiasme, tout en res-

tant prudent. Les libéraux de la Coalition civique, au pouvoir depuis décembre 2023, partagent la volonté de retrouver des liens solides avec l'Allemagne et de renforcer les initiatives européennes, au moment où la relation transatlantique, à laquelle sont très attachés Varsovie et Berlin, vacille.

A la solde de Berlin

Mais huit années de gouvernance des nationaux conservateurs du parti Droit et justice (PiS) de 2015 à 2023, qui distillaient dans le débat public polonais un antigermanisme viscéral, ont laissé des traces. Désormais dans l'opposition, le parti de Jaroslaw Kaczynski exerce, en pleine campagne électorale pour l'élection présidentielle des 18 mai et 1^{er} juin, une forte pression sur le premier ministre, Donald Tusk, et le candidat de son parti, Rafal Trzaskowski, accusant les libéraux d'être «à la solde de Berlin» et de ses «ambitions hégémoniques». Cette étiquette, collée

de longue date au parti de M. Tusk par ses adversaires, oblige ce dernier à une certaine retenue.

La visite de Friedrich Merz est aussi perçue par certains analystes comme un rituel politique chargé de symboles mais qui doit se traduire par des projets concrets. Certains redoutent le retour à un statu quo peu constructif, à l'image des relations de Donald Tusk avec Angela Merkel au cours du premier mandat du chef de gouvernement polonais (2007-2014).

«Ces relations étaient bonnes en façade, mais, en réalité, l'Allemagne s'occupait de ses intérêts sans trop se soucier des intérêts polonais», note Paweł Zarychta, professeur à l'université Jagellonne de Cracovie. La construction du gazoduc Nord Stream 2, reliant la Russie à l'Allemagne via la Baltique, a traumatisé les Polonais, inquiets de voir leur position stratégique de pays de transit de gaz remise en cause, et Donald Tusk fut longtemps accusé de ne pas s'y être opposé avec

assez de fermeté. «La crise économique et sociale que traverse l'Allemagne l'oblige à être très concentrée sur elle-même et fait craindre de potentiels réflexes égoïstes», ajoute M. Zarychta. Enfin, les Polonais restent sensibles aux voix, même relativement marginales au sein de la nouvelle coalition allemande, qui appellent à un retour du dialogue – donc, à terme, à la reprise des affaires – avec la Russie.

«Les relations germano-polonaises sont prises au piège dans un nœud gordien de questions bilatérales non résolues – y compris les réparations pour les victimes de la seconde guerre mondiale et la politique mémorielle – exacerbées par un manque d'intérêt de Berlin et un débat public polonais toxique», analyse Piotr Buras, responsable du bureau varsovien de l'European Council on Foreign Relations. Pour l'analyste, le leadership de Friedrich Merz est «une chance unique de sortir de l'impasse». ■

EL. CO. ET JAKUB IWANIUK

Le premier ministre roumain démissionne après la percée de l'extrême droite

Le ministre libéral de l'intérieur, Catalin Predoiu, dirigera le gouvernement d'ici au second tour de la présidentielle, le 18 mai

BUKAREST - envoyé spécial

Le choc provoqué par le large score (plus de 40 % des voix) du candidat d'extrême droite George Simion au premier tour de l'élection présidentielle roumaine, dimanche 4 mai, a déclenché une vaste crise gouvernementale qui menace la majorité pro-européenne au Parlement. Le premier ministre, Marcel Ciolacu, chef du Parti social-démocrate (PSD), a présenté, lundi soir, sa démission. «*Le vote des Roumains montre que la coalition gouvernementale n'a aucune légitimité*», a-t-il déclaré devant la presse. Mardi matin, l'intérim a été confié au ministre libéral de l'intérieur, Catalin Predoiu, qui a annoncé la présidence.

Malgré le soutien du PSD, du Parti national libéral (PNL, droite pro-européenne) et du parti de la minorité hongroise, qui gouvernent ensemble depuis 2021 et contrôlent l'écrasante majorité des institutions du pays, le candidat du pouvoir, Crin Antonescu, n'est en effet pas parvenu à se hisser au second tour de l'élection présidentielle, recueillant 20 % des suffrages, juste derrière le maire de Bucarest et ancien militant anticorruption, Nicusor Dan, qui a obtenu 21 %. Ce profond désaveu des partis en place devrait entraîner la chute de l'ensemble du gouvernement, même si les ministres resteront en poste pour la gestion des affaires courantes.

La grande coalition s'était formée il y a trois ans et demi pour contrer la progression des forces d'extrême droite, eurosceptiques et prorusses, qui ont proliféré autour des puissants mouvements antivax pendant l'épidémie de Covid-19. Cette coalition défendait, depuis 2022, une politique de soutien résolu à l'Ukraine, en permettant, par exemple, la livraison d'armes ou le passage d'exportation de céréales. Mais le succès obtenu, dimanche, par M. Simion, qui a plusieurs fois promis de mettre fin au soutien à Kiev, est venu confirmer la force du mouvement de dégagisme touchant ces partis qui alternent, depuis trente ans, à la tête du pouvoir.

En poste depuis 2023, le premier ministre, Marcel Ciolacu, concentrait les critiques après avoir été visé par plusieurs scandales de corruption. En dépit de sa lourde défaite au premier tour de la présidentielle de novembre 2024, qui fut ensuite annulé pour cause de soupçons d'ingérence russe, il était resté à la tête du PSD et avait ensuite récupéré son poste de chef de gouvernement, donnant le sentiment à une grande partie des Roumains, y compris parmi les pro-européens, qu'il refusait de tenir compte du résultat. Malgré sa démission, lundi, M. Ciolacu a d'ailleurs à nouveau expliqué qu'il resterait à la tête du PSD le temps d'être remplacé.

En ballottage extrêmement favorable, M. Simion a laissé entendre

Le succès obtenu par l'extrême droite confirme le mouvement de dégagisme touchant les partis qui alternent depuis trente ans

JEAN-BAPTISTE CHASTAND

Xi Jinping sort renforcé de son duel avec Donald Trump

La guerre commerciale déclenchée par le président américain permet à Pékin de s'afficher comme une puissance plus responsable et prévisible

PÉKIN - correspondant

Le téléphone n'a toujours pas sonné. Même le secrétaire au Trésor de Donald Trump, Scott Bassett, a pris ses distances avec l'affirmation du président américain selon laquelle Xi Jinping avait appelé la Maison Blanche. Après avoir rendu presque coup pour coup, en imposant 125 % de droits de douane à l'entrée des produits américains en Chine, contre 145 % dans l'autre sens, et en bloquant l'exportation de certaines terres rares si stratégiques, le dirigeant chinois tient tête. Pour lui, pas question de plier : le patient stratège attend d'obtenir des concessions du milliardaire agité, qui se répand au fil des interviews, mais dont les positions maximalistes paraissent difficiles à tenir.

Ce point de rupture s'approche-t-il ? «*A un moment, je vais baisser [les droits de douane], parce que sinon on ne pourra jamais faire d'affaires avec eux. Et ils veulent vraiment faire des affaires*», a reconnu Donald Trump dans un entretien à la chaîne NBC, dimanche 4 mai, comme pour préparer la piroquette qui devra faire passer la reculade.

Le président chinois n'a pas choisi cette guerre commerciale, Donald Trump la lui a imposée lorsqu'il a constaté, le 9 avril, devant la fébrilité des marchés, qu'il était préférable d'abandonner ses droits de douane contre la plupart des pays pour ne se concentrer que sur la Chine, dont le statut de rival fait consensus sur la scène politique américaine.

Mais Xi Jinping a pleinement engagé son pays dans la bataille. Le prix est élevé : les usines des régions exportatrices souffrent déjà de la mise en attente des commandes américaines depuis un mois. Toutefois, il ne pouvait être question pour la Chine, qui se perçoit comme la puissance ascendante, de courber l'échine en implorant l'indulgence.

Au passage, le combat contre l'Amérique permet de rejeter sur Washington la responsabilité d'un ralentissement économique dont souffre le pays depuis trois ans. «*La pression économique très visible de Trump contre la Chine permet à Xi de rejeter la colère du peuple chinois*», constate Bert Hofman, professeur à l'université nationale de Singapour et ancien représentant de la Banque mondiale en Chine.

Le président chinois se montre confiant. «*Xi Jinping doit souffrir de certaines conséquences intérieures sur la croissance de l'économie et l'emploi, mais la réponse dure de la Chine renforce aussi sa propre crédibilité. Il montre que sa base de pouvoir est toujours forte*»,

bisque sur les Etats-Unis pour le ralentissement économique de son pays. La guerre commerciale permet aussi à Xi de se positionner en défense de la fierté nationale et de l'honneur de son pays en se levant contre les attaques de Trump, relève Ryan Hass, chercheur à la fondation Brookings, qui fut directeur Chine du conseil de sécurité nationale sous une partie de la présidence Obama. *«Xi façonne ainsi encore davantage en Chine son image de dirigeant fort et indispensable, qui ose résister à la pression étrangère».*

La seconde présidence Trump s'était ouverte de manière étrange sur la Chine : le président élu avait lancé à Xi Jinping une invitation à son investiture en janvier, un geste de bonne volonté autant qu'une manière d'entraîner les Chinois à conférer à Donald Trump une stature hors norme, eux qui normalement sont représentés par leur ambassadeur à Washington. Pékin a fait un geste en retour en dépechant le vice-président, Han Zheng. La Maison Blanche a apprécié, mais aurait préféré l'un des sept membres du comité permanent du Politburo, Cai Qi, qui est l'équivalent d'un puissant chef de cabinet de Xi Jinping.

Adopter une réponse ferme

L'entourage de Donald Trump a depuis continué à chercher le contact personnel au plus haut niveau avec la Chine, sans définir d'attentes claires, tandis que Pékin préfère les rencontres préparées en amont, et voit trop de risques à l'improvisation avec un partenaire jugé peu fiable. «*On peut imaginer qu'ils sont arrivés à la conclusion que Trump ne réagit qu'à la force et qu'il valait donc mieux adopter une réponse ferme*», constate Bert Hofman, professeur à l'université nationale de Singapour et ancien représentant de la Banque mondiale en Chine.

Le président chinois se montre confiant. «*Xi Jinping doit souffrir de certaines conséquences intérieures sur la croissance de l'économie et l'emploi, mais la réponse dure de la Chine renforce aussi sa propre crédibilité. Il montre que sa base de pouvoir est toujours forte*»,

en procédant à des remaniements dans l'Armée populaire de libération qui seraient risqués s'il n'avait un solide contrôle», estime Yun Sun, directrice du programme Chine du Centre Stimson, un institut de Washington. Le *Financial Times* affirmait, le 11 avril, que le deuxième plus haut gradé parmi les généraux chinois, He Weidong, avait à son tour été limogé. Deux semaines plus tard, son absence était très visible lors d'une importante réunion du Politburo.

Alors que d'autres politiques de Xi Jinping ont pu être mal acceptées par le passé, notamment la lenteur à sortir des restrictions dues au Covid-19 ou le vif soutien diplomatique à la Russie malgré son invasion de l'Ukraine, il est difficile aujourd'hui de trouver des Chinois qui ne trouvent pas justifiée la résistance à l'assaut douanier américain. Cette lutte-là contre le diktat de la première puissance qu'il s'agit de remplacer est un ferment politique. «*Le peuple chinois s'unit plus que jamais autour de l'appel de son gouvernement à défendre le droit de la Chine à se développer*», affirme Wang Dong, professeur de relations internationales à l'université de Pékin, l'une des plus prestigieuses du pays. En installant ce duel, Donald Trump reconnaît aussi à la Chine son statut de seul autre géant.

La séquence valide également deux des piliers de la politique de Xi Jinping. L'un a été de réduire autant que possible les dépendances aux technologies et savoir-faire occidentaux, l'autre de cultiver au maximum les relations avec les pays qui ne sont pas de proches alliés de Washington. Le marché des Etats-Unis n'absorbe plus que 14 % des exportations chinoises.

Le combat contre l'Amérique permet de rejeter sur Washington la responsabilité du ralentissement économique chinois

noises au retour au pouvoir de Donald Trump, contre 19 % en 2018 lors de la première guerre commerciale.

La propagande insiste sur une résistance nécessaire. Le 29 avril, la diplomatie chinoise a présenté dans une vidéo une Amérique au bord du gouffre et une Chine prospérant grâce à ses fusées, ses trains à grande vitesse et ses ports automatisés. L'impérialisme américain y est dénoncé avec vigueur, les Etats-Unis y sont accusés d'avoir imposé au Japon des décennies de croissance amorphe par les accords du Plaza qui, en 1985, ont favorisé une dépréciation du dollar par rapport au yen. Mais le pouvoir chinois s'est pour l'heure gardé d'activer l'arme du boycott des produits américains, qui aurait placé la réponse entre les mains d'un peuple dont Pékin se méfie également, tant il peut se révéler difficile à contrôler.

Ala place, Pékin cherche à se poser en puissance responsable et alternative. Une visite de Xi Jinping au Vietnam, en Malaisie et au Cambodge, du 14 au 18 avril, a servi à renforcer ce message d'une Chine coopérative et prévisible, en opposition aux coups de Trump. Le message passe particulièrement bien dans les pays qui y sont déjà sensibles.

Il porte moins dans des régions plus sceptiques. Pékin a fait un geste à l'égard de l'Union européenne en renonçant le 30 avril aux sanctions imposées en 2021 à cinq députés au Parlement européen, dont Raphaël Glucksmann, mais Bruxelles ne voit pas de changement sur le fond des dossiers épineux que sont la surproduction chinoise et le soutien à la Russie.

Xi Jinping doit d'ailleurs s'envoler mercredi 7 mai pour Moscou, pour assister aux célébrations des 80 ans de la victoire soviétique sur le nazisme. Après un temps d'interrogation à Pékin sur les conséquences de la reprise en jeu des contacts entre la Maison Blanche et le Kremlin, Xi Jinping voudra montrer que ses relations avec son plus proche ami diplomatique, Vladimir Poutine, ne sont pas affectées par le retour de Donald Trump. ■

HAROLD THIBAULT

Rouvrir Alcatraz, idée jugée «absurde» à San Francisco

Trump envisage d'incarcérer «les criminels les plus violents» dans la prison fermée en 1963

SAN FRANCISCO - correspondante

Totalement absurde» : telle a été la réaction du sénateur de l'Etat de Californie Scott Wiener (Parti démocrate) et de nombreux responsables du Golden State, à la dernière idée en date de Donald Trump, à savoir rouvrir Alcatraz, l'île prison de la baie de San Francisco, symbole d'un univers carcéral implacable. Fermée en mars 1963, elle a été transformée dix ans plus tard en parc national visité par quelque 1,2 million de touristes chaque année.

En dépit de ce contexte sombre pour le camp pro-européen, M. Dan a affirmé, lundi, «être très optimiste sur le fait que les Roumains feront le bon choix le 18 mai», celui «de l'orientation pro-occidentale» face «à la culture de la haine et de la méfiance promise par le candidat isolationniste». La seule chance de victoire de ce mathématicien réside dans un improbable sursaut de participation. ■

JEAN-BAPTISTE CHASTAND

Le président a lié le projet à ses difficultés pour remplir ses objectifs d'expulsions massives de sans-papiers. Dans l'attente de nouveaux crédits votés par le Congrès, les centres de rétention (d'une capacité de 50 000 places) sont pleins, et la justice a mis un frein à ses velléités de reconduites à la frontière sans procédure judiciaire.

«Nous ne serons plus les otages de criminels, de voyous et de juges trop effrayés pour faire leur travail et nous permettre d'expulser les criminels entrés illégalement dans notre pays», écrit M. Trump.

Alcatraz est installée sur un morceau de terre surnommé «le Rocher», un pic rocheux de 9 hectares sur lequel l'armée américaine a érigé un fort, puis une prison militaire en 1907, avant de la remettre à la justice civile en 1934. En 1963, trente ans après son ouverture, elle a été fermée par Robert F. Kennedy, le ministre de la justice du président John F. Kennedy. L'entretien de l'établissement

s'avançait trois fois plus coûteux que celui de n'importe quel autre pénitencier. Tous les vivres, y compris l'eau potable, devaient être acheminés par bateau.

Symbolique pour les Amérindiens

Alcatraz a accueilli des prisonniers de légende comme Al Capone. Seuls trois détenus ont réussi à s'en échapper, en 1962, grâce à une conduite de ventilation, mais il n'a jamais été confirmé qu'ils aient survécu aux courants et aux eaux glaciales de la baie qui donne dans le Pacifique. Depuis 1973, l'ex-pénitencier est ouvert au public et géré par le National Park Service. De l'avis des experts, cités par le quotidien *San Francisco Chronicle*, le bâtiment est «totalement inutilisable».

Il n'y a ni eau courante, ni système d'égout, et seules quelques sections disposent de l'électricité. L'idée de rouvrir Alcatraz ne peut être dissociée du projet de Donald Trump de «reprendre» la narra-

tion de l'histoire américaine, faite selon lui de trop nombreuses concessions aux minorités. Alcatraz est un symbole important pour les Amérindiens. En 1969, l'île prison a été occupée par des étudiants se revendiquant de toutes les tribus, un mouvement qui a réveillé la conscience américaine sur le sort des indigènes. La proclamation de l'époque, «*Indian Welcome*», peinte sur le quai, a été solennellement repeinte pour le 50e anniversaire de l'occupation.

Tous les ans, à la mi-octobre, alors qu'une partie du pays célèbre le Columbus Day, le Jour de Christophe Colomb, l'explorateur qui a ouvert la voie à la colonisation, Alcatraz est le cadre d'une Journée des peuples indigènes. La 28 avril, sur son réseau social, Donald Trump a annoncé vouloir orchestrer le «retour en force» de Christophe Colomb face aux tentatives des démocrates de «détruire la réputation» du navigateur génois. ■

CORINE LESNES

Les nuages, un acteur-clé du réchauffement

Sous l'effet de la hausse des températures, les nuages changent et refroidissent moins le climat

On les contemple autant qu'on les craint, on les chasse comme on leur consacre des vers. Sujet de fascination pour le grand public, source d'inspiration inépuisable pour les artistes, les nuages sont également au centre des attentions des scientifiques. Ils constituent un enjeu clé dans la trajectoire que va suivre le réchauffement climatique. Si les stratus, cirrus et autres cumulonimbus ont toujours été difficiles à modéliser, leur évolution à mesure que la Terre se réchauffe complique encore les prévisions.

«*Dans quelles proportions les nuages vont-ils amplifier le changement climatique? C'est l'une des principales incertitudes dans les projections climatiques*», indique Sandrine Bony, directrice de recherche (CNRS) au Laboratoire de météorologie dynamique (LMD). Ces interrogations ont été relancées par des études récentes attribuant aux nuages une importante contribution dans les records de chaleur mondiaux battus quasi sans interruption depuis 2023.

Ces ensembles de gouttelettes d'eau, ou de cristaux de glace, se forment par la condensation de la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère lorsqu'un seuil de saturation est atteint. «*Cela intervient le plus souvent lorsque l'air se refroidit en s'élevant, par exemple au-dessus de reliefs*», précise Jean-Louis Dufresne, également directeur de recherche au LMD.

Les nuages, qui couvrent les deux tiers de la surface de la Terre, jouent un rôle complexe pour le climat. Ils ont toutes des propriétés à la fois réchauffantes et refroidissantes, mais dans des proportions différentes selon leur type (il existe dix genres), leur altitude ou leur structure. De manière simplifiée, les nuages bas, comme les stratus et les cumulus, situés jusqu'à 2-3 kilomètres d'altitude, ont tendance à refroidir la planète. Plutôt étendus, épais et opaques, ils sont en effet très efficaces pour réfléchir le rayonnement solaire vers l'espace, jouant un effet parasol.

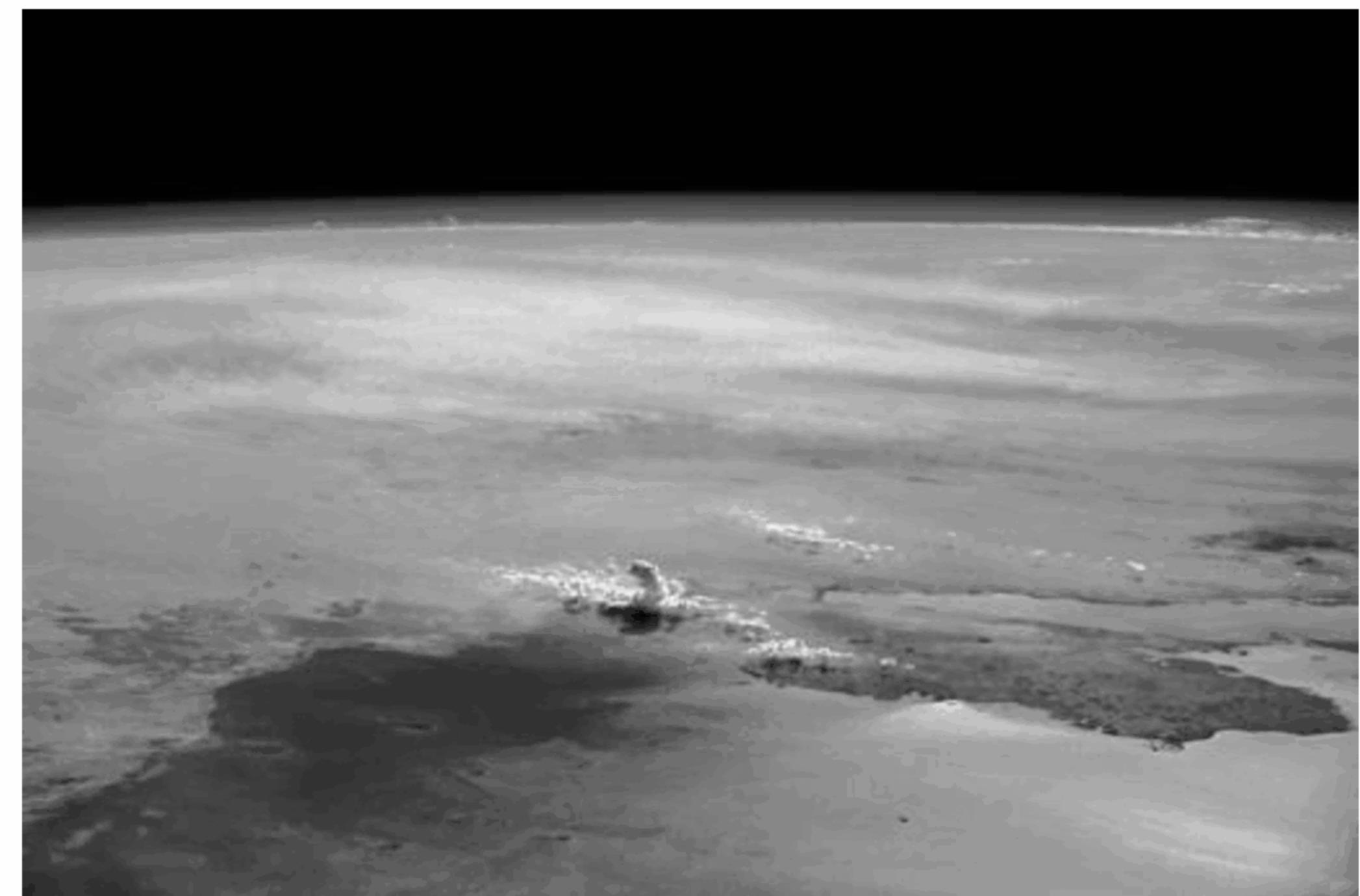
A l'inverse, les nuages hauts et froids, de type cirrus, qui culminent jusqu'à 16 kilomètres, contribuent à l'effet de serre et réchauffent la Terre, agissant comme une couverture. Ils laissent passer davantage la lumière du Soleil et empêchent une partie du rayonne-

A mesure que la Terre se réchauffe, la modélisation des stratus, cirrus et cumulonimbus se complique

ment infrarouge – la chaleur réfléchie par la Terre – de s'échapper vers l'espace. «*En moyenne, l'ensemble des nuages refroidissent la Terre, explique Sandrine Bony. Cela provient essentiellement des nuages bas, pour lesquels l'effet parasol n'est pas compensé par l'effet de serre nuageux*», c'est-à-dire qu'ils refroidissent davantage qu'ils ne réchauffent.

Mais cet équilibre est mis à mal par le changement climatique. Sous l'effet de la hausse des températures, leur capacité à refroidir le climat diminue. De sorte que les nuages amplifient le réchauffement en raison de boucles de rétroactions, indiquait le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avec un «*haut degré de confiance*». L'ampleur de ce réchauffement est toutefois incertaine. «*Selon les modèles, l'influence des nuages va de faible à un effet presque aussi fort que la vapeur d'eau gazeuse, la rétroaction amplificatrice la plus forte et la plus certaine sur le climat*», détaille Richard Allan, professeur à l'université de Reading (Royaume-Uni).

Plusieurs impacts se combinent. D'abord, les nuages hauts s'élèvent en altitude, dans la mesure où la quantité de vapeur d'eau augmente dans l'atmosphère. Cet effet, surtout observé pour les cumulonimbus, pourrait augmenter l'effet réchauffant, même s'il n'y a pas de consensus scientifique sur la question. Ces nuages géants en forme d'enclume ont aussi tendance à rétrécir dans un climat plus chaud, mais «*cela agit à la fois sur le rayonnement solaire et l'infrarouge, de sorte que l'effet net est nul*», précise Sandrine Bony. Les chercheurs ne savent pas, en revanche, si le dérèglement climatique va augmenter ou réduire le pouvoir réfléchissant des cumulonimbus. La plus grande inquiétude provient tou-



La péninsule Arabique photographiée depuis la Station spatiale internationale, le 19 septembre 2024. WILFREDO GARCIA LOPEZ/JACOBS-JETS II NASA-JSC

tefois de la couverture des nuages inférieurs, en déclin (en dehors des pôles). Selon une étude publiée en mars dans *Environmental Research Letters*, les stratocumulus au-dessus des océans – les nuages les plus répandus sur Terre – sont moins étendus et plus sombres, de sorte qu'ils réfléchissent moins les rayons du Soleil, alimentant la hausse des températures dans un cercle vicieux. «*L'augmentation de la température à la surface de la mer provoque l'amincissement ou la dislocation des stratocumulus. Elle entraîne un afflux plus important d'air sec provenant de l'atmosphère aride située au-dessus*», explique Richard Allan, premier auteur de l'étude. Cette évolution aurait contribué au réchauffement de la planète au cours de la dernière décennie et à une chaleur record en 2023.

D'autres travaux, publiés dans *Science* en décembre 2024, concluaient également à une diminution de la couverture des nuages situés en dessous de 2000 mè-

tres, comme les stratus, aux tropiques et moyennes latitudes, particulièrement manifeste au-dessus de l'Atlantique. Selon les chercheurs, cette évolution, ainsi que la réduction de la banquise, expliquerait la forte baisse de l'albédo planétaire – c'est-à-dire le pourcentage de rayonnement solaire réfléchi dans l'espace – en 2023 et la hausse de la température observée depuis lors.

«Comme un puzzle géant»

Les causes du déclin de la couverture nuageuse font débat au sein de la communauté scientifique : est-ce seulement dû au réchauffement climatique ? Ou la variabilité naturelle du climat joue-t-elle un rôle ? La baisse des aérosols, grâce à la lutte contre la pollution de l'air dans les villes et la réduction du soufre dans le carburant maritime, pourrait également être en cause. Ces particules en suspension, en plus de réfléchir directement une partie des rayons du Soleil, permettent aux

gouttelettes de se former facilement dans les nuages et d'être de petite taille, ce qui constitue un miroir efficace. A l'inverse, moins d'aérosols signifient des nuages moins réfléchissants. «*Il y a pas mal de voyants rouges qui s'allument, mais il est trop tôt pour trancher entre ces différentes hypothèses*», avance Jean-Louis Dufresne.

Les scientifiques s'intéressent aussi de plus en plus aux effets du changement climatique sur l'organisation des nuages dans l'espace. «*S'ils devenaient plus concentrés que dispersés, cela pourrait réduire quelque peu le réchauffement, mais rendre les précipitations extrêmes plus intenses encore*», prévoit Sandrine Bony.

Si les incertitudes sont si grandes, c'est parce que les observations des nuages – par satellites, avions, ballons ou dans les stations au sol – restent difficiles. Les modèles de climat, malgré leurs améliorations, ne présentent également pas encore de résolution assez fine pour correctement les

représenter. De nouveaux outils pourraient réduire ces limitations. En 2024, l'Agence spatiale européenne a lancé, en collaboration avec son homologue japonais, le satellite EarthCARE pour mesurer la structure interne des nuages, notamment à l'aide de radars et de lidars (télédétection par laser).

«*La science des nuages est comme un puzzle géant, compare Sandrine Bony. On s'y attaque morceau par morceau.*» Un puzzle crucial pour le réchauffement, mais aussi les autres dimensions du changement climatique, alors que la compréhension des nuages influence directement celle des précipitations, des pluies intenses et des cyclones. «*Même si cette équation a énormément de variables, cela ne change rien au constat du réchauffement climatique et à son origine anthropique*», rappelle Sébastien Laflorencie, professeur à l'Ecole nationale de la météorologie. «*Il y a urgence à réduire les émissions de gaz à effet de serre.*» ■

AUDREY GARRIC

Pesticides : l'alerte de 1200 médecins et scientifiques

Dans une lettre ouverte, des experts appellent à protéger la santé et l'environnement, alors que le Parlement doit se pencher sur le sujet

Réintroduire des produits «tueurs d'abeilles» interdits, placer le «gendarme» des pesticides sous la houlette des filières agricoles, maintenir l'évaluation des molécules sous la coupe de leurs fabricants, écarter la littérature scientifique de l'analyse des risques... Dans une lettre ouverte, rendue publique lundi 5 mai, plus de 1200 médecins et scientifiques alertent les ministres de l'agriculture, de la santé et de l'environnement sur les failles du système d'homologation de ces produits, qui font de la population des «cobayes», écrivent-ils.

Parmi eux, des centaines de médecins, mais aussi de nombreux membres des communautés scientifiques impliquées (toxicologie, écotoxicologie, agronomie, etc.) issus des universités et des organismes de recherche publics (Centre national de la recherche scientifique, CNRS; Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, Inrae; Institut de recherche pour le développement; Cen-

tre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement).

Les signataires demandent le renforcement de l'expertise réglementaire et s'opposent aux dispositions de la proposition de loi du sénateur de la Haute-Loire Laurent Duplomb (Les Républicains), qui doit être examinée par les députés avant la fin du mois de mai. «*Cette proposition de loi contient de nombreuses mesures qui vont renforcer la dépendance des agriculteurs aux pesticides chimiques de synthèse, sans pour autant répondre à leur demande de rémunération juste, dénoncent les signataires. Or, cette dépendance pose déjà d'énormes problèmes de santé humaine et de dégradation de l'environnement.*»

Expertise «remise en cause» Portée par plusieurs organisations de médecins (Médecins du monde, Alerte des médecins sur les pesticides), la lettre met en avant les données déjà acquises sur les effets sanitaires et environnementaux de ces intrants. «*La*

liste des pathologies en lien avec l'exposition professionnelle aux pesticides ne cesse de s'allonger, tout comme celle des pathologies impactant la population générale, en particulier par la contamination lors de fenêtres de vulnérabilité comme la grossesse, ajoutent les signataires. Deux expertises collectives, celle de l'Inserm [Institut national de la santé et de la recherche médicale], en 2021, et celle de l'Inrae, en 2022, ont permis d'établir des faits scientifiques incontestables», écrivent les signataires. «*La contamination par les pesticides de tous les milieux et du biote [faune et flore] qui y vit est générée et liée à l'ensemble des niveaux d'organisation biologique sont impactés.*»

Les signataires rappellent que l'évaluation des risques de ces substances demeure «*dépendante des données fournies par les industriels*» ; que les tests réglementaires «*n'exploront pas tous les risques potentiels*» comme, par exemple, les propriétés de perturbation endocrinienne ; que la littérature scientifique «est

«Agriculteurs, riverains, citoyens ne veulent plus servir de cobayes», écrivent les spécialistes

trop souvent marginalisée» dans les procédures d'homologation.

Enfin, ils rappellent que les risques liés à l'exposition chronique des produits réellement utilisés sur les parcelles et les effets potentiels des mélanges («effet cocktail») ne sont pas évalués avant autorisation de mise sur le marché. «*Agriculteurs, riverains, citoyens ne veulent plus servir de cobayes à l'évaluation de l'effet cocktail de toutes ces substances disséminées dans l'environnement, et que l'on retrouve dans l'eau du robinet, les eaux minérales, et nos aliments*», plaident-ils.

Ceux-ci s'en prennent aussi à la proposition de loi Duplomb, qui prévoit notamment la création d'un «conseil d'orientation pour la protection des cultures», composé de représentants des filières agricoles et de l'industrie des pesticides, qui superviserait l'agenda de travail de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Cela reviendrait, selon les 1200 chercheurs et médecins signataires, «à une remise en cause de la place de l'expertise à travers un affaiblissement du rôle de l'Anses».

Auditonné à l'Assemblée nationale le 25 mars, le directeur général de l'Anses, Benoît Vallet, avait déclaré qu'une telle mise sous tutelle de l'agence reviendrait à une forme de rupture de contrat. «*Pour moi, il n'y aurait plus la possibilité de rester directeur général de l'agence*», avait-il précisé.

«*La loi Duplomb sacrifie la santé et en premier lieu celle des agriculteurs au profit de l'industrie agrochimique, et constitue une grave remise en cause de l'indépendance*»,

de la science, comme on le voit aux Etats-Unis», estime Marc Billaud, chercheur au CNRS, signataire du courrier aux ministres et coauteur d'un article dénonçant les manœuvres d'occultation des liens entre pesticides et cancers du sang, dans la prochaine édition de la *Revue de biologie médicale*.

Autre point de crispation : le retour de trois néonicotinoïdes ou apparentés, interdits au terme de plus d'un millier d'études publiées dans la littérature scientifique, expliquent les signataires, pour les risques qu'ils font peser sur les abeilles et insectes pollinisateurs. Ces dernières semaines, des rassemblements d'apiculteurs protestant contre un tel retour se sont tenus en France. La ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, s'est prononcée contre la mesure. Le gouvernement a une position réservée. Contactés, les autres ministres destinataires du courrier n'étaient pas, mardi matin, en mesure de réagir. ■

STÉPHANE FOUCART

Macron entend revenir sur la scène nationale

Le chef de l'Etat envisagerait d'annoncer un référendum, avec plusieurs questions posées le même jour

La tentation s'est avérée trop grande. Contraint au retrait de la vie politique nationale depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, et désormais accaparé par l'actualité internationale, Emmanuel Macron, paraît son retour sur le devant de la scène politique intérieure. Le chef de l'Etat a choisi TF1 pour s'adresser aux Français lors d'une émission spéciale qui sera diffusée en direct mardi 13 mai, dès 20 h 10. La scénographie de ce format télévisé, deux mois après son allocution solennelle du 5 mars consacrée à la «menace russe», revêt une certaine importance.

Dans ce rendez-vous baptisé «Emmanuel Macron – les défis de la France», le locataire de l'Elysée a prévu de répondre en direct aux questions du journaliste Gilles Bouleau concernant les sujets du domaine réservé du chef de l'Etat (diplomatie, défense) et ceux du quotidien des Français. Ce programme, d'une durée de deux heures, est une occasion pour le chef de l'Etat d'interagir avec «plusieurs personnalités issues de la société civile», et avec des téléspectateurs.

Ce rendez-vous doit permettre de rassurer la figure présidentielle auprès de l'opinion, espère-t-on à l'Elysée. Alors que le chef du gouvernement, François Bayrou, pâtit d'une impopularité croissante, l'entourage du président de la République compte sur cette mise en scène pour démontrer que le lien entre le locataire de l'Elysée et les Français n'est pas rompu, après un long mouvement de «dépressurisation» dans les enquêtes d'opinion, selon l'expression de l'un de ses proches.

Proposition similaire de Bayrou

A deux ans de la fin de son second mandat, Emmanuel Macron entend réhabiliter son bilan, mais aussi dresser des perspectives, conscient que l'absence de majorité à l'Assemblée nationale a durablement paralysé l'action du gouvernement. Selon son entourage, le chef de l'Etat veut «répondre aux préoccupations» des Français, les percevant comme «angoissés» par ce «double moment» inédit, marqué par de nombreux bouleversements géopolitiques et l'instabilité gouvernementale née de la dissolution.

Dans un paysage politique fragmenté et déjà oublié par l'élection présidentielle de 2027, Emmanuel Macron pense que la restaura-



Emmanuel
Macron,
sur la base
aérienne
de Luxeuil-
Saint-Sauveur
(Haute-
Saône),
le 18 mars.

KAMIL ZHINIOGLU
POUR «LE MONDE»

Le chef de l'Etat veut répondre aux préoccupations des Français, les percevant comme «angoissés»

international? Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée», juge le président du groupe macroniste au Sénat, François Patriat.

Encore faut-il que le chef de l'Etat parvienne à convaincre du bien-fondé d'un référendum dont la campagne pourrait rapidement se cristalliser autour de sa personne et de son bilan. «A-t-il vraiment intérêt à redescendre dans l'arène intérieure alors qu'il est reconnu dans les grands moments

budget, en cas d'impasse parlementaire. Cette démarche décriée par les différentes forces politiques, accueillie avec scepticisme par l'Elysée, succédait à une autre expression présidentielle en faveur d'une sollicitation directe des Français. Emmanuel Macron avait annoncé dès le 2 mai l'organisation d'une nouvelle convention citoyenne «sur les temps de l'enfant» pour réfléchir sur les rythmes de vacances et les horaires scolaires. C'est la troisième convention de ce type, installée depuis 2017, après celles sur le climat et la fin de vie.

S'affranchir du Parlement

«Ce week-end nous avons assisté à la confusion la plus totale entre un président qui veut réglementer le temps scolaire, un champ qui relève de l'action du gouvernement, et un premier ministre qui an-

nonce des référendums, soit la prérogative du président», s'étonne le député (Parti radical) d'Eure-et-Loir Harold Huwart. Ces dissensions, qui se manifestent entre les deux têtes de l'exécutif autour de ces initiatives de démocratie directe, trahissent, en premier lieu, l'impatience de l'Elysée face à un premier ministre de plus en plus isolé à Matignon et qui joue son va-tout, pour se prémunir d'une censure brutale.

De son côté, l'entourage du chef de l'Etat dément toute volonté d'Emmanuel Macron de préempter le rôle du gouvernement ou celui des partis représentés au Parlement. «Pendant que Bayrou occupe la foule, fait ses propositions et tient le coup, il donne de l'air à Macron», appuie François Patriat, qui prévient néanmoins: «Reprendre la main aujourd'hui pour le président, c'est prendre le

risque de créer une tension inutile entre lui et le premier ministre, et, derrière, de jouer la rupture du gouvernement.»

Le couple exécutif partage tout de même un objectif commun, en prônant le recours aux conventions citoyennes ou aux référendums, celui de s'affranchir d'un Parlement hostile et sans majorité. «Macron a toujours été antiparlementaire, c'est une tradition très forte chez lui», témoigne Jean-Louis Bourlanges, l'ancien président MoDem de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée, pour qui «Bayrou, sans être antiparlementaire est quand même très attaché à l'appel au peuple au nom de la tradition française, à la fois césariste, bonapartiste et gaulliste, qui par-delà les élites, soutient l'adresse au peuple», affirme-t-il. ■

MARIAMA DARAMÉ

Les parlementaires exaspérés par les débats sans vote

Les députés et les sénateurs regrettent le choix du gouvernement de réviser par décret la programmation pluriannuelle de l'énergie

Lundi 28 avril, François Bayrou a dû entendre un léger écho lors de son discours sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) à l'Assemblée nationale. «L'importance de ce débat n'échappe à personne. Il nous suffit de jeter un coup d'œil périphérique pour comprendre à quel point nous sommes, les uns et les autres, préoccupés par la question centrale de notre souveraineté énergétique», s'est amusé le premier ministre devant une dizaine de députés, tout au plus, présents dans l'hémicycle.

Les rangs devaient sans doute être plus garnis, mardi 6 mai, au Sénat, pour le retour des discussions autour de la PPE. Mais la tenue des débats devrait être assez semblable après la décision du gouvernement de réviser par décret cette programmation, qui

doit permettre à la France d'atteindre la neutralité carbone en 2050, et ainsi d'esquiver la voie parlementaire. «On peut regretter l'absence des députés la semaine dernière sur un sujet aussi majeur, mais le premier ministre a largement récolté ce qu'il a semé», résume le sénateur (Les Républicains, LR) Max Brisson. Comme 164 de ses homologues de droite et du centre, l'élu des Pyrénées-Atlantiques avait signé un courrier, mi-mars, appelant l'exécutif à renoncer à la publication immédiate d'un décret sur cette PPE et à ouvrir, au minimum, un débat au Parlement. Un souhait exaucé par le gouvernement, mais sans permettre à la représentation nationale de voter, ce qui a braqué bon nombre de parlementaires.

Le 28 avril à l'Assemblée, aucun groupe d'opposition n'a été ten-

dre avec la méthode employée. Le député communiste du Puy-de-Dôme Julien Brugerolles a dénoncé «un mépris constant du Parlement», on parlait de «bavardages» dans les rangs de La France insoumise, tandis que l'élu (Les Centristes) de la Marne Charles de Courson évoquait «une anomalie démocratique».

«Messages à faire passer»

Plus à droite, le décret était jugé «scélérate» par le député (LR) de l'Orne Jérôme Nury ou encore «illégal» par la présidente du groupe Rassemblement national, Marine Le Pen, venue ouvrir le feu des critiques sur le texte. En fin de compte, difficile de qualifier les discussions, tant chacun semblait défendre ses conceptions sur l'énergie. Tout ça pour rien donc? En préambule des discussions à

l'Assemblée, François Bayrou a promis que cette PPE n'était «pas écrite à l'avance» et que le gouvernement resterait «très attentif aux arguments avancés» lors des débats parlementaires.

Le gouvernement y a intérêt, au risque de contrarier aussi la majorité sénatoriale, selon Max Brisson, dont le groupe critique la trop grande place donnée aux énergies renouvelables et celle, jugée trop restreinte, accordée au nucléaire. «Nous avons des positions et nous sommes prêts à en discuter, mais pas à être contournés», prévient le porte-parole des Républicains au Sénat. Le chef du gouvernement ne doit pas trop bousculer la majorité sénatoriale, qui globalement le soutient, et dont il n'a pas à se plaindre.»

Le sénateur se réjouit d'une publication du décret repoussée d'ici

à la fin de l'été, signe selon lui que des modifications pourront être apportées. Le sénateur centriste Vincent Delahaye, à l'initiative du courrier des 165 sénateurs de la mi-mars, aurait préféré un vote, mais estime qu'un décret avec des modifications serait «un pis-aller».

«Même sans vote, le Sénat a des messages à faire passer, assure l'élu de l'Essonne. En revanche, on ne comprendrait pas qu'aucune modification ne soit apportée au projet de l'administration.»

Face à la pression parlementaire, le gouvernement a brandi deux gages de bonne volonté dans les discussions. Premièrement, un groupe de travail piloté par le député Renaissance de Haute-Savoie Antoine Armand et le sénateur LR des Vosges Daniel Gremillet sera missionné pour mener des auditions et des études

complémentaires sur l'avenir énergétique français et rendra ses conclusions fin mai, qui devraient influer sur les contours de la PPE.

Autre option : une proposition de loi défendue par le même Daniel Gremillet, donnant le point de vue de la majorité sénatoriale sur la question, devrait être débattue à l'Assemblée à la mi-juin. Cette compensation n'a pas pour autant convaincu les oppositions. «Tout ça reste du baratin et un imbroglio politique, dénonce le sénateur communiste de Seine-Saint-Denis Fabien Gay. Soit vous faites un projet de loi avec un débat et un vote, soit vous faites du bricolage et, à la fin, plus personne ne comprend rien.» Pour beaucoup de parlementaires, le gouvernement a clairement choisi la deuxième option. ■

ROBIN RICHARDOT

En Nouvelle-Calédonie, un huis clos pour apaiser les débats

Manuel Valls a délocalisé, lundi, les pourparlers sur l'avenir du territoire

NOUMÉA - correspondante

A deux heures et demie de route de Nouméa, le Sheraton de Deva bruisse depuis lundi d'une effervescence inhabituelle. L'hôtel de luxe, havre de paix niché au cœur d'un domaine préservé en bordure de lagon, accueille un «conclave» bien particulier, dont les prémisses ont été houleuses. Vendredi 2 mai, trois jours après l'arrivée sur le territoire de Manuel Valls, venu tenter d'arracher un accord sur l'avenir de l'archipel, la branche dure des non-indépendantistes a menacé de quitter la table des discussions. Le ministre des outre-mer a donc décidé de délocaliser les pourparlers, avec l'espoir que l'éloignement de la capitale et la réclusion ramènent un peu de sérénité dans les échanges.

Sera-t-il entendu? Lundi matin, comme le veut la tradition kanak, une coutume d'accueil était organisée à la maison commune de Gouaro, une tribu dont dépend le domaine de Deva où se situe l'hôtel. La délégation des Loyalistes et du Rassemblement, conduite par la présidente de la province Sud, Sonia Backès, et la présidente du groupe Le Rassemblement-Les Républicains au congrès, Virginie Ruffenach, ne s'est pas montrée. Aux abonnés absents également, un autre témoir de cette ligne dure, le député Nicolas Metzdorf. Le président kanak du gouvernement néo-calédonien, Alcide Ponga (Le Rassemblement-Les Républicains, membre de cette délégation), avait fait, lui, le déplacement, mais il n'a pas participé à l'accueil coutumier du ministre.

La scène qui se joue alors illustre parfaitement la fracture empêchant aujourd'hui la signature d'un accord-cadre. Ensemble, les indépendantistes radicaux du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), les modérés de l'Union nationale pour

l'indépendance, les «ni-ni» (ni indépendantistes ni non-indépendantistes) de L'Eveil océanien et les non-indépendantistes modérés de Calédonie ensemble ont posé leurs présents sur la natte. A côté des tissus qui «attachent» les visiteurs à leurs hôtes dans la coutume kanak, une affiche représentant les «pionniers», un terme désormais employé par les Néo-Calédoniens d'origine européenne pour désigner leurs ancêtres, souvent passés par le bagnard, qui ont très fortement contribué à la construction du territoire.

Le maire de Bourail, le non-indépendantiste Patrick Robelin, prend la parole après son «frère», le coutumier et indépendantiste Julien Bouanemoi. «Moi, je suis une victime de l'histoire, descendant de bagnard», raconte l'opiniâtre édile. Malgré les critiques, il a, pendant les mois de violences qu'a connus la Nouvelle-Calédonie en 2024, maintenu coûte que coûte le dialogue avec les indépendantistes qui bloquaient l'entrée nord de la commune et les non-indépendantistes occupant l'entrée sud. «Si, demain, on est en guerre, je vais tirer sur Julien et lui sur moi? Mais on était à l'école ensemble. On n'a pas d'autre choix que de vivre ensemble et on le fait tous les jours, ça n'a rien de compliqué», lance Patrick Robelin. Un message de cohésion et de volonté d'aboutir que seule la délégation des Loyalistes, absente, n'est pas là pour porter au ministre.

Retranchés sur leurs positions, les Loyalistes ont tenté de délégitimer le ministre des outre-mer

Ce qui a provoqué la colère de ces non-indépendantistes, «partisans de la Nouvelle-Calédonie française»? Un nouveau projet d'accord, élaboré à partir des discussions tenues depuis la fin de février, qui n'est «rien d'autre que l'indépendance», a affirmé, dimanche soir, Virginie Ruffenach sur le plateau de la chaîne Nouvelle-Calédonie La 1^{re}. Un document resté à ce jour confidentiel, mais qui, selon les informations du *Monde*, prévoit la possibilité de transférer les compétences régionales à la Nouvelle-Calédonie, qui pourrait décider de les rétrocéder à la France. Une «loi fondamentale» ou «Constitution» serait inscrite dans la Constitution française, maintenant le lien avec la France. Ni plus ni moins que ce que le ministre avait posé dès son premier séjour sur le territoire, fin février, et rappelé dimanche sur l'île de Maré: «L'aspiration à la souveraineté est légitime, celle à rester français aussi, alors comment faire? Eh bien, il faut faire le pari de l'intelligence».

Bunkérisation
Depuis Maré, Manuel Valls avait également adressé une fin de non-recevoir à la proposition formulée par les Loyalistes: ils souhaitent un «développement différencié» des provinces, qui permettrait à la province Sud, la plus riche et la plus peuplée, aux mains des non-indépendantistes, de se détacher des îles Loyauté et de la province Nord, indépendantistes. En donnant aux provinces la compétence fiscale, voire en permettant à chacune de ces collectivités de définir son propre lien avec la France, et en instaurant ainsi, en quelque sorte, l'indépendance-association au Nord et dans les îles, et la souveraineté française au Sud.

«Il nous faut construire ce destin commun, même si le chemin est difficile. Moi, je crois que l'huile et l'eau se mélangent», a assuré le

ministre des outre-mer aux Maréens. Une réponse à Sonia Backès, qui, pour défendre «l'hyperprovincialisation», avait déclaré, dans une allocution, le 14 juillet 2024, qu'«au même titre que l'huile et l'eau ne se mélangent pas, je constate à regret que le monde kanak et le monde occidental ont, malgré plus de cent soixante-dix années de vie commune, des antagonismes encore indépassables».

Les Loyalistes réfutent le terme de «partition», mais estiment, à l'instar de Sonia Backès, qu'il leur faut un «espace dans lequel on est protégé, majoritaire, dans lequel on peut prospérer en sécurité et mettre en place le modèle de société auquel on croit». Une bunkérisation dans un espace, certes très majoritairement non indépendantiste, mais pas uniforme pour autant: un tiers de la population de la province Sud est kanak, parmi lesquels l'immense majorité est indépendantiste.

Retranchés sur leurs positions, les Loyalistes ont donc tenté de délégitimer Manuel Valls. «Je ne suis pas sûre [que ce que propose le ministre] soit partagé au plus haut niveau de l'Etat», a assuré Virginie Ruffenach, dimanche soir, sur Nouvelle-Calédonie La 1^{re}. «Il ya ceux qui passent et ceux qui restent. En 1985 [Edgard] Pisani [promoteur d'un statut d'indépendance-association qui avait été rejeté] est passé, nous sommes restés. En 2025, nous, nous resterons, d'autres passeront, leurs idées avec eux», affirme, de son côté, Sonia Backès. «La France ne fera pas une nouvelle guerre coloniale, ce temps-là s'est terminé avec l'indépendance de mon pays et l'on a vu de quelle manière», leur répond en retour Jean-Pierre Taïeb Aïfa, un Calédonien d'origine algérienne et ancien président de l'Assemblée territoriale, où il a été l'un des premiers à accepter de travailler avec les indépendantistes. ■

CHARLOTTE MANNEVY

Sur le Caillou, une réforme économique et fiscale bloquée faute de consensus

Malgré un diagnostic partagé, les partenaires sociaux n'ont pas réussi, à la mi-avril, à s'entendre

NOUMÉA - correspondance

L'Etat exige de la Nouvelle-Calédonie des réformes pour continuer à l'aider à traverser la crise profonde qui secoue l'archipel depuis l'insurrection du 13 mai 2024. Mais l'ambition de «transformation structurelle» du gouvernement d'Alcide Ponga (Le Rassemblement-Les Républicains) se trouve fortement contrariée.

Le gouvernement local, dirigé par les non-indépendantistes, a réuni les partenaires sociaux du 22 au 25 avril dans une conférence censée définir une trajectoire de réforme économique et fiscale, pour une mise en œuvre prévue lundi 5 mai. Dix jours plus tard, c'est l'échec: faute d'engagement des syndicats et du patronat, la feuille de route, qualifiée de «projet martyr d'accord-cadre», est restée dans les cartons.

Le projet, porté par les Loyalistes et par Le Rassemblement-LR, relève d'une politique de l'offre: baisse des charges patronales, transférées sur la fiscalité de la consommation, soutien à l'investissement, ruisselement de la richesse créée vers l'emploi, allègements fiscaux sur le patrimoine. En février, le député (Renaissance)

loyaliste Nicolas Metzdorf résument la doctrine: «Une révolution libérale ou la faille», appellant à «moins d'impôts, moins de règles, plus de libertés». Chargé de l'économie et de la fiscalité au sein de l'exécutif local, Christophe Gyges assume la volonté d'avancer: «Ce n'est pas parce que [le ministre des outre-mer] Manuel Valls veut un accord [politique] qu'on va attendre. On va changer le modèle coûte que coûte!»

Un processus à marche forcée
Le diagnostic ne fait pas débat, selon le dernier rapport budgétaire du gouvernement néo-calédonien: cette publique énorme (1,4 milliard d'euros pour les collectivités), caisses sociales à sec (dettes de 367 millions d'euros et déficit prévisionnel de 100 millions d'euros en 2025), précarité croissante (nombre de chômeurs en hausse de 37% entre mars 2024 et mars 2025). «La situation est critique et urgente», a rappelé Alcide Ponga en ouverture de la conférence sociale.

Toutefois, a prévenu Alexis Falemata, de l'Union des syndicats ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC), «ce n'est pas en deux ou trois semaines qu'on pense un nouveau modèle social. On est très inquiets. On ne veut pas que les salariés supportent tous les coûts». Plusieurs syndicats dénoncent un processus à marche forcée, sans vision d'ensemble ni garanties sociales. «Soyez prudents», a mis d'emblée en garde Christophe Coulson (CFE-CGC). «S'il y a un moment où vous allez un petit peu trop loin, on se réserve le droit de ne pas revenir travailler.»

«Très vigilante» sur la trajectoire, l'Union syndicale des travailleurs kanak et des exploités, autre poids lourd syndical lié au monde indépendantiste, a convoqué un comité directeur extraordinaire le 7 mai pour définir sa position. Du côté de la Fédération des fonctionnaires, on juge que la stratégie s'attaque trop peu aux inégalités. «On ne peut pas traiter le chômage sans parler des écarts de revenus, ni des patrimoines», avait défendu son président, Steve Teriiteau, lors d'un colloque, fin mars. L'absence de réflexion sur les services publics à garantir, et donc sur la masse salariale de la fonction publique, qui pèse lourd dans les comptes, est critiquée.

Mais l'empressement à réformer bouscule aussi le monde patronal. Le sujet des protections de marché ravive les tensions entre importateurs et producteurs lo-

caux, qui se renvoient la responsabilité de la vie chère. La fédération des industriels locaux dénonce une volonté de déconstruire les protections «au bénéfice des groupes de pression». «On ne peut pas relancer l'économie en détruisant les dernières industries encore debout», alerte-t-elle. Deux audits ont été annoncés: sur les protections de marché et sur les marges de la grande distribution. Sur ces sujets centraux pour le pouvoir d'achat, des mesures promises fin février se font attendre – seul le «bouclier qualité-prix», un panier de produits aux prix réduits, doit être prochainement élargi.

En arrière-plan, la question politique pèse. L'idée d'une fiscalité confiée aux provinces, évoquée dans un document de travail sur l'avenir institutionnel présenté par M. Valls, a suscité des réactions hostiles. Le regroupement du monde patronal, NC Eco, s'interroge: «Comment simplifier les procédures si les provinces exercent leur propre compétence fiscale?» Ce scénario, vu comme un levier politique plus qu'économique, alimente les craintes de dérives clientélistes et d'un renforcement des inégalités, sans parler d'un alourdissement administratif. ■

MATHURIN DEREL

Clément Beaune propose un service « civilo-militaire » obligatoire

Une note « flash » du Haut-Commissariat au plan détaille plusieurs scénarios chiffrés

Clement Beaune voulait endosser sans tarder son rôle d'«éclaireur» du débat public, disait-il. Lundi 5 mai, deux mois à peine après sa nomination, le nouveau patron de France Stratégie et du Haut-Commissariat au plan (HCP), a présenté une note «flash» visant à esquisser et, surtout, à chiffrer différentes pistes pour accroître les formes d'engagements civils et militaires des jeunes Français, alors que le service national universel (SNU), promesse de campagne du chef de l'Etat, n'a jamais atteint, depuis sa création en 2019, son objectif de sensibiliser une large classe d'âge aux enjeux de défense.

La dégradation du contexte international, avec la guerre en Ukraine depuis 2022, a amené de plus en plus de pays à réintroduire le service militaire ou à développer des formes de services civiques. L'initiative de Clément Beaune, un fidèle du président de la République, permet de relancer le débat en France autour de ce que l'exécutif appelle souvent le «lien armée-nation». Une communication calibrée pour coïncider avec les cérémonies de commémoration des 80 ans de la fin de la seconde guerre mondiale, le 8 mai, et les annonces à venir d'Emmanuel Macron sur la grande refonte promise du SNU.

Dans ce document d'une dizaine de pages, le HCP évacue l'idée d'un retour au service militaire dantan, qui émerge régulièrement dans le débat public. Revenir au schéma d'avant 1997, en incluant filles et garçons d'âge majeur, coûterait à l'Etat jusqu'à 14,5 milliards d'euros par an (7,2 milliards d'euros, s'il était limité aux garçons) pour un service de six mois, sans compter les dépenses d'infrastructures, souligne le HCP. Cette option induirait une «fragilisation potentielle de notre modèle d'armée, celui d'une armée professionnelle», rappelle M. Beaune, dans la droite ligne de ce que défendent les milieux militaires.

«Vitaminer» le SNU

Le HCP échafaude d'autres scénarios pour élargir le nombre de jeunes susceptibles de s'intégrer dans ce qu'il souhaite englober sous la seule appellation de «service national». En 2023, seuls 135 000 jeunes ont participé à un des quatre grands dispositifs actuellement soutenus par l'Etat. Soit le SNU, réservé à ceux âgés de 15 à 17 ans (40 000 jeunes en 2023), le service

d'armée nationale (72 000), le service militaire volontaire (88 000) et le service militaire obligatoire (6 000).

Le premier scénario propose de «vitaminer» le SNU actuel pour qu'il permette – toujours sur la base du volontariat – de recruter 200 000 jeunes de 15 à 17 ans, soit cinq fois plus, et près de 25% d'une classe d'âge de 820 000 jeunes. Le coût du futur dispositif serait de 600 millions d'euros, contre environ 160 millions aujourd'hui. Mais le HCP ne détaille pas la façon dont ce nouveau SNU serait «vitaminé». Actuellement, ce séjour de douze jours en

L'initiative de ce fidèle d'Emmanuel Macron permet de relancer le débat autour du «lien armée-nation»

CLAIRE GATINOIS
ET ÉLISE VINCENT

Rentrée 2025 : la répartition des enseignants critiquée

Si des suppressions de postes ne sont pas prévues, de nombreuses classes vont fermer en septembre

Certains auraient presque des doutes : est-on vraiment sûr que le gouvernement a renoncé à supprimer 4 000 postes d'enseignants pour la rentrée 2025 ? Le premier ministre, François Bayrou, a annoncé, à la mi-janvier, avoir annulé cette mesure d'économie proposée dans le budget 2025 par son prédécesseur, Michel Barnier – accédant ainsi à une demande du groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Mais sur le terrain, tout porte à croire que des postes ont bel et bien été supprimés. Et c'est d'ailleurs le cas dans le détail, puisque le premier degré perd 470 postes (rebasculés sur le second degré), pour tenir compte d'une baisse de 80 800 élèves de la maternelle au CM2.

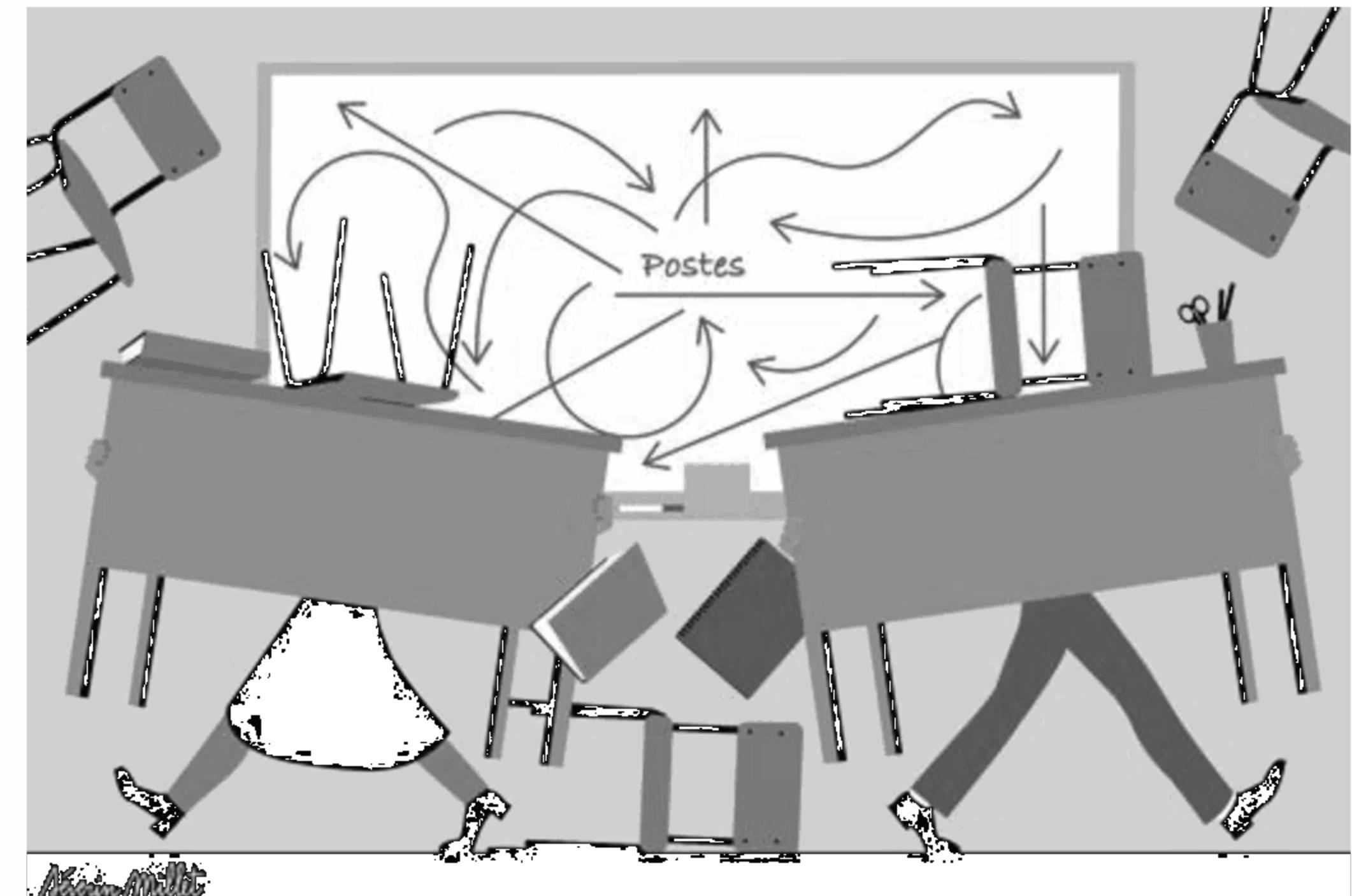
Ainsi, environ 128 classes vont fermer dans le Rhône et dans le Pas-de-Calais, 119 en Seine-Saint-Denis, selon un décompte transmis par le syndicat majoritaire du premier degré, le SNUipp-FSU. Le rectorat de Paris a confirmé un solde de 141 classes fermées. Certes, les enfants sont moins nombreux, et l'éducation nationale y répond en assurant que le «taux d'encadrement» – le nombre d'enseignants par élèves – s'améliorera. Il atteindra 6,13 professeurs pour 100 élèves contre 6,05 à la rentrée 2024.

Derrière l'apparent «jeu à somme nulle», qui consiste à ne supprimer aucun emploi au total, de grands mouvements de bascule ont lieu, car l'éducation nationale assume des choix stratégiques. Dans le premier degré, la logique du renforcement à la fois des viviers de remplaçants («brigades de remplacement» pour l'école primaire) et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap se fait durement sentir dans le total des fermetures. Ainsi, toujours selon le SNUipp-FSU, la rentrée de septembre sera marquée par un solde de 2 584 classes fermées (plus de 5 000 fermetures et 2 500 ouvertures).

Deux logiques se cumulent

Certes, reconnaissent les syndicats, le premier degré connaît la plus forte baisse démographique. «Mais en réalité, 80 000 élèves en moins, cela fait une moyenne de 800 élèves par département, calcule Guislaine David, cosecrétaire générale du SNUipp-FSU. Si on considère qu'un département moyen compte 400 écoles, la baisse est de deux élèves par école. C'est ce que nous disent les enseignants : dans certains secteurs, ils ne voient pas la baisse démographique.» Sur le terrain, les deux logiques se cumulent : les rectorats misent sur des postes «invisibles» (les remplaçants ou l'appui aux élèves en situation de handicap). Et ce sur la base d'une baisse démographique, elle aussi invisible.

Dans l'académie de Poitiers, les enseignants dénoncent une répartition qui revient, en pratique, à organiser la pénurie, avec 30 emplois en moins pour la rentrée 2025 dans les écoles primaires. «Le rectorat veut améliorer les remplacements d'urgence, qu'on appelle les «brigades d'appui», souligne Sandrine Dumas, responsable syndicale à la CFDT-Education dans les Deux-Sèvres. Malgré un dialogue de qualité, avec de l'écoute, ça ne



peut pas marcher, puisqu'on ne fait que gérer les postes qu'il faut rendre.» Dans cette même académie, le constat vaut pour le second degré. La responsable locale du SNES-FSU, Christelle Fontaine, insiste : «La préparation de rentrée est devenue désespérante. On n'a plus d'initiative possible.»

Pour le second degré, où l'on prévoit quelque 11 000 élèves en moins et 324 emplois en plus, le ministère explique avoir favorisé «la création de nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire, d'unités d'enseignement autisme et des pôles d'appui à la scolarité», et la mise en œuvre du «choc des savoirs», ce dispositif pour le collège voulu par Gabriel Attal, qui implique plus de postes dévolus à «l'accompagnement des élèves les plus fragiles» en 4^e et en 3^e.

Des coupes dans les postes distribués se font donc durement sentir pour les lycées. «Les postes basculent un peu des lycées généraux vers les collèges, où la mise en place du «choc des savoirs» mange des moyens», rappelle Sophie Vénétitay, du SNES-FSU. «Mais aussi et surtout, ajoute-t-elle, le ministère a décidé d'ouvrir des places en filière professionnelle et de recon-

tituer les viviers de remplaçants», premiers ciblés lors des coupes budgétaires opérées dans les années 2000, notamment sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy.

«Concurrence avec le privé»

Par exemple, dans l'académie de Clermont-Ferrand, le SNES-FSU a recensé 33 «équivalents temps plein» supprimés en collège, 22 en lycée général et technologique, mais 42,5 emplois de remplaçants supplémentaires. «En soi, quand on voit l'état du remplacement, ce n'est pas délirant, conclut Sophie Vénétitay. Mais avec une enveloppe restreinte, si vous mettez tout sur le remplacement, cela se voit.» Ces répartitions se font dans un contexte où les coupes budgétaires des années 2000 n'ont, en réalité, jamais été compensées : dans le secondaire, les effectifs de 45 000 enseignants remplaçants en 2006 ont fondu à un peu plus de 20 000, dont seuls 9 000 sont encore des titulaires.

Autre exemple, l'académie de Rennes devra fonctionner en 2025-2026 avec 46 emplois supprimés dans le second degré, pour une baisse démographique de -0,8 % dans les collèges et les

«Dans certains secteurs, [les enseignants] ne voient pas la baisse démographique»

GUISLAINE DAVID
cosecrétaire générale du SNUipp-FSU

lycées. «Mais ces suppressions s'ajoutent aux 80 postes supprimés [en 2024]», rappelle Mathieu Maheo, le représentant du SNES-FSU dans l'académie. Le syndicat a calculé que pour retrouver les taux d'encadrement «d'il y a vingt ans», c'est-à-dire avant les suppressions du quinquennat de Nicolas Sarkozy, il faudrait 1 000 emplois supplémentaires en Bretagne. «Et les élèves ne sont pas les mêmes qu'il y a vingt ans, ajoute-t-il. Il y a les questions d'inclusion et les écarts qui se sont creusés, entre les élèves les plus performants et ceux qui le sont moins.»

Pour Luc Grimonprez, secrétaire général de la CFDT Education For-

mation Recherche publiques Bretagne, la distribution des moyens révèle aussi une absence de planification à long terme. Si l'on ne peut pas toujours prévoir quand et où les familles déménagent, de grands mouvements sont prévisibles. La région, dans une étude menée avec l'Institut national de la statistique et des études économiques, prévoit qu'après un pic en 2026, il y aura 16 000 lycéens de moins en Bretagne en 2040 par rapport à 2023. «Qu'est-ce qu'on fait, dans ce contexte, pour proposer un service public de qualité, dans une région où la concurrence avec le privé est aussi forte?», interroge le syndicaliste.

De son côté, l'éducation nationale refuse de commenter les chiffres obtenus de source syndicale – les derniers ajustements pouvant avoir lieu jusque tard dans l'année. «Le processus de préparation de la carte scolaire, et donc de détermination des mesures d'ouverture et de fermeture de classes, est en cours, et il est donc encore trop tôt à ce stade pour dresser un bilan précis des ouvertures et des fermetures de classes», précise-t-on Rue de Grenelle. ■

VIOALINE MORIN

A Paris, une académie avantagée malgré des fermetures de classes

La capitale va certes perdre 110 postes de professeur des écoles, mais elle continue de bénéficier d'une offre d'enseignement exceptionnelle

Dans les rues de Paris, la mobilisation contre les fermetures de classes dans les écoles continue de s'afficher sur de larges banderoles placardées sur les façades de dizaines d'établissements scolaires. La capitale perdra 110 postes de professeur des écoles à la rentrée 2025, ainsi que 92 postes d'enseignant en collège et lycée. Une répartition des moyens qui fait de la plus petite académie du pays le territoire le plus touché par les suppressions d'emplois.

Dans le premier degré, 141 classes (164 fermetures pour 23 ouvertures), selon un décompte confirmé par le rectorat de Paris, vont ainsi disparaître dans les 626 écoles publiques. Une «saignée» qui scandalise les représentants des enseignants et des parents d'élèves, ainsi que les élus parisiens. «Ces suppressions s'ajoutent aux près de 300 postes que nous avons déjà perdus les deux années précédentes», relève Léa de Boisseuil, professeure des écoles et co-secrétaire départementale du FSU-SNUipp Paris.

Ces arbitrages résultent, souligne le rectorat de Paris, de la très forte baisse démographique que subit l'académie depuis plusieurs

années. En septembre, 4 100 enfants de moins sont attendus dans les établissements parisiens, dont 3 200 en primaire. Depuis 2014, les effectifs scolaires de la capitale ont fondu de 15 %, soit 39 000 élèves, dont 15 000 depuis 2020. «C'est une vision très comparable qui ne prend pas en compte la réalité des établissements qui accueillent des publics en difficulté», rétorque Martin Raffet, président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) locale.

Le tribut payé par la capitale dans l'élaboration de la carte scolaire pour septembre masque cependant une autre facette de Paris, qui bénéficie de nombreuses exceptions avantageuses et occupe une position particulièrement favorisée parmi les 30 académies. «Les conditions et l'offre d'enseignement à Paris sont extraordinaires et sans équivalent dans le paysage éducatif français», observe Bernard Beignier, qui a dirigé l'académie d'avril 2024 à mars 2025.

Alors que Paris est le département dont les élèves sont, en moyenne, les plus favorisés socialement, elle affiche le meilleur taux d'encadrement de France métropolitaine en primaire. «La

démographie scolaire y a baissé plus tôt et plus vite qu'ailleurs en France sans que cela ne se soit traduit jusqu'à une période récente par des suppressions de postes. Le taux d'encadrement s'est ainsi amélioré», explique le rectorat, qui précise que «le nombre moyen d'élèves par classe à Paris est inférieur à 20 [contre 21,3 à l'échelle nationale] et sera maintenu à la rentrée 2025».

Les écoles parisiennes bénéficient en outre des moyens propres déployés par la Ville, qui emploie des professeurs de sport et d'art. La municipalité supportait également, jusqu'en 2019, le coût des quelque 300 postes qui permettent à l'académie de Paris d'être la seule à décharger entièrement les directeurs de leurs fonctions d'enseignement dès lors que leur école compte au moins

cinq classes. Dans le reste du territoire, la décharge complète n'est accordée qu'à partir de 12 classes.

Le rectorat avait annoncé en janvier la suppression de ce régime dérogatoire, que la mairie ne finance plus depuis six ans, provoquant une vaste contestation de la communauté éducative parisienne. Face à la mobilisation, la ministre de l'éducation nationale, Elisabeth Borne, a décidé le 18 mars un moratoire sur cette suppression, le temps qu'aboutisse la concertation lancée fin février.

Territoires «surdotés»

Dans le second degré, la spécificité parisienne tient moins à ses taux d'encadrement, dans la moyenne nationale, qu'à l'«offre de formation exceptionnelle» des collèges et lycées, note Christophe Kerrer, ancien recteur de l'académie (2020-2024). «Paris offre toutes les options possibles et imaginables aux élèves», résume-t-il, citant les multiples parcours en langues ou en art, étoffés par de nombreux partenariats avec les conservatoires, musées, théâtres ou opéras nationaux qui maillent la capitale. Les dotations des établissements parisiens sont, en

moyenne, supérieures à celles des établissements comparables sur le reste du territoire, notamment en éducation prioritaire.

Le ministère de l'éducation nationale classe ainsi l'académie parmi les territoires «surdotés», ceux qu'il ponctionne pour «rééquilibrer les moyens en faveur d'autres académies qui apparaissent sous-dotées». «Ce n'est pas évident, car les zones surdotées ne vivent jamais comme telles», concède-t-on Rue de Grenelle.

D'autant que les avantages n'excluent pas les fragilités dans une académie par ailleurs très ségrégée sur le plan social et scolaire.

Si ses lycéens en voie générale ont les meilleurs résultats du pays, elle accueille aussi, en lycée professionnel, les adolescents dont le niveau est le plus faible. L'écosystème parisien se caractérise en outre par le poids croissant des établissements privés sous contrat et une concurrence féroce entre les deux secteurs d'enseignement qui explique également, en partie, l'attention particulière des pouvoirs publics à l'offre d'enseignement déployée dans le public.

Dans ce contexte, chaque retrait de moyens au public est vécu comme un coup porté à son at-

tractivité. Les banderoles aux frontons des écoles touchées par les fermetures de classes sont d'ailleurs nombreuses à scandaler que «l'école publique n'est pas une option». «Cela contribue à fabriquer de la ségrégation dans certains quartiers, s'indigne Léa de Boisseuil. Quand on augmente les effectifs dans le public, qu'on n'arrive déjà pas à assurer les remplacements, qu'on n'a pas les moyens d'assurer la scolarisation d'enfants handicapés ou allophones dans de bonnes conditions, on dégrade le service public et on encourage la fuite vers le privé.»

Dans un débat politique plus large sur les moyens dont doit disposer l'éducation nationale alors que le nombre d'élève va continuer à diminuer, la communauté éducative parisienne fait valoir que la capitale est moins une anomalie qu'il faudrait corriger qu'un modèle à préserver. «On fait le choix d'aligner tout le monde vers le bas alors que même Paris n'atteint pas les taux d'encadrement des autres pays européens», dénonce Martin Raffet, de la FCPE. «On ne demande pas que Paris soit privilégié, on demande que tout le monde aille vers du mieux.» ■

ÉLÉA POMMIERS

Fin de vie : l'impossible pronostic temporel

Selon la Haute Autorité de santé, il n'existe pas de consensus médical sur le sujet dans la littérature scientifique

Le temps qu'il reste à vivre à un malade incurable est impossible à évaluer. La «prédiction» du «pronostic temporel individuel» ne pouvant être déterminée «avec une certitude scientifique suffisante», tout médecin saisi d'une demande d'aide à mourir (euthanasie ou suicide assisté) d'un patient doit savoir apprécier «la subjectivité» de la personne souffrante, «seule légitime pour dire ce qui relève pour elle de l'insupportable». Telle est la position de la Haute Autorité de santé (HAS) rendue publique mardi 6 mai. Un avis consigné dans une note de trois pages assortie d'un argumentaire d'une centaine de pages.

L'expertise était attendue avec impatience par les députés appelés à entamer, en séance publique le 12 mai, l'examen de la proposition de loi qui dépénalise l'aide à mourir. L'avis de la HAS, s'il éclaire le débat à venir, ne suffira pas à mettre d'accord partisans et opposants de ce nouveau «droit». Chaque camp rode déjà ses arguments pour en faire une lecture qui conforte sa position respective.

«Pas de consensus médical»

En avril 2024, Catherine Vautrin, ministre de la santé, avait saisi la HAS pour connaître sa position sur la notion de «pronostic vital engagé à moyen terme», de six à douze mois. La formule figurait dans le projet de loi porté par Emmanuel Macron un mois plus tôt ouvrant la possibilité d'une aide à mourir. Evaluer l'échéance du décès était un des critères à prendre en compte par le médecin pour instruire une demande d'accès à un geste létal. Le 16 mai, en commission spéciale, les députés avaient remplacé cette condition par une autre : le malade devait toujours être atteint d'une «affection grave et incurable», mais elle devait désormais engager «le pronostic vital en phase avancée ou terminale». Ils ont confirmé leur vote, le 6 juin, en séance publique. Successeur de Mme Vautrin au ministère de la santé, Geneviève Darrieussecq avait, en novembre, saisi la HAS pour connaître cette fois sa définition de cette «phase avancée».



Le député Olivier Falorni (membre du groupe MoDem), à l'Assemblée nationale, le 29 mai 2024. AMAURY CORNU/HANS LUCAS

«La Haute Autorité de santé clôture définitivement la question liée au moyen terme»

OLIVIER FALORNI
rapporteur général de la proposition de loi sur l'aide à mourir

Le projet de loi a, depuis, été scindé en deux à la demande de François Bayrou. Il a donné lieu à une proposition de loi consacrée aux soins palliatifs et à une autre, qui ouvre la voie à l'aide à mourir. Adopté en commission des affaires sociales, vendredi, ce second texte reprend le critère de la

«phase avancée». Dans sa réponse à la double saisine ministérielle publiée mardi, la HAS est formelle : «L'examen de la littérature scientifique montre qu'il n'existe pas de consensus médical sur la définition du pronostic vital engagé à moyen terme, ni sur la notion de «phase avancée» lorsqu'elle est envisagée dans une approche individuelle du pronostic temporel.» Pour la HAS, «passer d'un pronostic statistique associé à une maladie à un pronostic individuel est une erreur et reviendrait à nier les facteurs individuels et thérapeutiques qui le conditionnent». Pour expliquer qu'une personne malade incurable vit plus ou moins longtemps, les «symptômes physiques ou psychiques», les «facteurs sociaux (...), la résilience individuelle très variable [d'un malade] à l'autre» sont déterminants. La HAS relève

qu'«aucun pays européen n'a retenu un critère d'ordre temporel». Le Québec, note-t-elle, a «renoncé à ce critère après une période d'application».

L'expression de «phase avancée», en revanche, est une notion que les experts de la HAS n'écartent pas, puisqu'elle «n'est pas une donnée purement temporelle». Elle «ne renvoie pas à l'échéance du décès mais à la nature de la prise en charge qu'appelle l'histoire d'une maladie, et donc au parcours singulier de la personne malade». L'institution indépendante définit la «phase avancée» «comme l'entrée dans un processus irréversible marqué par l'aggravation de l'état de santé de la personne malade qui affecte sa qualité de vie».

La position de la HAS va à l'encontre de celle du Comité consultatif national d'éthique, qui avait

préconisé, en septembre 2022, la prise en compte du «pronostic vital engagé à moyen terme» dans son avis 139, ouvrant la voie à une «aide active à mourir».

Des «critères stricts»

L'avis de la HAS devrait toutefois dissuader certains députés de tenir de rétablir cette notion lors de l'examen de la proposition de loi dans l'Hémicycle. Elle apporte de l'eau au moulin des députés qui ont voté, en mai et juin 2024, l'introduction de la notion de «phase avancée» à commencer par Olivier Falorni (Charente-Maritime), membre du groupe MoDem, porteur de l'amendement qui a fait disparaître la mention de «pronostic vital engagé à court ou moyen terme».

«Je suis ravi de voir que la HAS confirme ce que j'ai pu dire il y a un an et que j'ai redit en commission

des affaires sociales ces derniers jours, se prévaut M. Falorni. La HAS clôture définitivement la question liée au moyen terme. Garder ce critère aurait rendu impossible toute décision de la part d'un médecin appelé à accorder une aide à mourir. Il aurait été confronté à l'impossibilité de définir ce temps qu'il reste à vivre.»

Rapporteur général de la proposition de loi, M. Falorni se félicite de la définition de «la phase avancée» consignée par la HAS. Dépeinte comme une situation «irréversible qui affecte la qualité de vie du patient», elle correspond dans son esprit, dit-il, à la proposition de loi qui dispose que le malade doit avoir «des souffrances réfractaires ou insupportables» et un «pronostic vital engagé». «Je persiste à dire, comme la ministre Catherine Vautrin, qu'il s'agit de critères stricts.»

L'analyse de la HAS est lue sous un tout autre angle par les opposants à l'aide à mourir et les détracteurs de la proposition de loi. «A la lecture de la HAS, on ne peut plus dire que la PPL [proposition de loi] prévoit des critères précis, stricts solides pour évaluer la demande d'aide à mourir d'un malade», réagit Claire Fourcade, présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP). La HAS insiste sur «la double subjectivité» à prendre en compte dans l'appréciation de la «phase avancée» : celle du médecin et surtout celle du malade. «A quel moment un médecin considérera-t-il qu'une personne atteinte de la maladie de Charcot est dans une phase avancée? Quand elle ne peut plus marcher, respirer, s'alimenter, parler?», s'interroge le docteur Fourcade. Il est en outre vain d'imaginer que le médecin sera capable de déterminer de manière non subjective quel niveau de souffrance physique ou psychologique permet d'entrer dans les critères.» Il va y avoir, poursuit la présidente de la SFAP – contre l'aide à mourir – des «conflits d'interprétation» entre médecins et malades.

L'avis de la HAS devrait inspirer aux députés la rédaction de nouveaux amendements. Le délai pour les déposer a été repoussé jusqu'à vendredi soir. ■

BEATRICE JEROME

En 2024, un nombre inédit de ménages ont été expulsés par la force

Après l'annonce d'une hausse de 29 % de ces expulsions, le ministère du logement promet «un plan d'actions pour prévenir les impayés»

Les forces de l'ordre ont accordé leur concours pour expulser 24 556 ménages de l'habitation qu'ils louaient, en 2024, a annoncé le ministère du logement, lundi 5 mai. Il s'agit d'un nombre inédit, en progression de 29 % par rapport au précédent record, établi en 2023, qui s'élevait à 19 023 expulsions forcées, et même de 51,5 % par rapport à l'année 2019. «Cela signifie qu'environ 50 000 personnes ont été expulsées par la force. Et l'on sait que de deux à trois fois plus partent avant l'intervention des forces de l'ordre, qui est très traumatique», réagit Christophe Robert, délégué général de la Fondation pour le logement des défavorisés, ex-Fondation Abbé Pierre.

Le nombre d'expulsions forcées a été huit fois plus élevé qu'en 1983, et trois fois plus qu'en 2004 et qu'en 2020, année de la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19, lors de laquelle le gouvernement avait prolongé jusqu'au 10 juillet la trêve hivernale, prévue initialement du 1^{er} novembre au 31 mars.

Comment expliquer une telle hausse? Le ministère rappelle,

dans son communiqué, que «la crise sanitaire, la flambée des prix de l'énergie et l'inflation ont fragilisé de nombreux foyers». Selon M. Robert, «ces chiffres très préoccupants montrent que l'on n'est plus dans un rattrapage des expulsions qui n'ont pas eu lieu durant la crise sanitaire». Il souligne deux raisons supplémentaires à cette «explosion des expulsions» : la hausse du prix du logement, devenu le premier poste de dépense des ménages, et les effets de la loi Kasbarian-Bergé de juillet 2023, qui notamment réduit les possibilités d'obtenir en justice des délais de paiement pour les locataires en situation d'impayés.

«Agir plus en amont»

La ministre du logement, Valérie Létard, a réuni, lundi, l'Observatoire national des impayés de loyer et de charges locatives, créé en 2021, et dont la dernière réunion datait de juillet 2023. Elle affirme dans un communiqué avoir chargé la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement de créer des indicateurs réguliers sur la situation socio-économique des ménages, et

«d'élaborer un plan d'actions pour prévenir et traiter les impayés, en lien avec les acteurs impliqués et les financements existants».

Pour Christophe Robert, «il est pertinent d'agir plus en amont, mais il faut se donner des moyens humains supplémentaires afin d'aller vers les ménages dès que les impayés débutent, par exemple en échelonnant la dette, car cela fonctionne». Il appelle aussi à «augmenter le fonds qui permet aux préfets d'indemniser les propriétaires quand ils refusent d'octroyer le concours de la force publique», le temps de trouver une solution. Ces indemnisations ont représenté 43,3 millions d'euros en 2023, selon un rapport de la Cour des comptes, tandis qu'elles dépassaient 50 millions d'euros par an en moyenne dans les années 2001 à 2010.

Les associations de terrain craignent une nouvelle hausse du nombre de ménages mis à la rue en 2025, puisque les commandements de payer et les décisions de justice ordonnant l'expulsion ont respectivement augmenté de 11 % et de 9,3 % en 2024, selon les chiffres publiés le 20 mars par la

Le nombre d'expulsions forcées a été huit fois plus élevé qu'en 1983, et trois fois plus qu'en 2004 et qu'en 2020

chambre nationale des commissaires de justice – nouvelle appellation des huissiers.

Mathieu Bernet, chargé de mission au sein de la permanence de prévention des expulsions de l'association Interlogement93, réserve aux habitants de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), constate que plusieurs expulsions forcées ont eu lieu depuis la fin de la trêve hivernale, le 31 mars, parmi la centaine de ménages accompagnés par l'équipe : «La préfecture a accordé le concours de la force publique, y compris pour des personnes très vulnérables. La mère célibataire d'un bébé de 6 mois a été expulsée avec seulement trois nuits

d'hébergement d'urgence assurées. J'imagine que c'est encore pire pour les très nombreuses personnes qui ne sont pas aidées par une association.»

«Violence inouïe»

Georges (les prénoms ont été modifiés), 80 ans, témoigne par téléphone, son élocution ralentie par un AVC survenu un an plus tôt : «La date de l'expulsion était fixée au 5 juin, mais la police, un huissier et des démineurs sont venus le 24 avril. Ils sont entrés sans rien demander et ont commencé à mettre nos affaires dans des plastiques. C'était d'une violence inouïe. J'ai fait une crise et je suis tombé. Ma compagne a appelé les pompiers, qui m'ont conduit à l'hôpital.» Son avocate et M. Bernet ont ensuite obtenu de la préfecture un délai, sans précision de durée.

«Grâce à l'aide de la permanence, je touche 890 euros de retraite par mois au lieu de 275 euros, et j'ai fait une demande d'APL [aide personnalisée au logement]. Cela permet de payer le loyer. Mais nous sommes toujours sur un siège éjectable, et nous n'avons pas osé sortir nos affaires

des plastiques», se désole cet ancien professeur de langues.

Marie, 65 ans, accompagnée par l'Espace Solidarité Habitat de la Fondation pour le logement, à Paris, a été expulsée de son appartement, le 11 avril, avec sa fille de 24 ans. «J'y avais rejoint mon mari en 1995, mais le bail était toujours au nom de son frère. Le bailleur voyait bien que les chèques du loyer et l'assurance étaient à notre nom. Il n'a rien dit, jusqu'à ce que l'on ait des retards de paiement, quand mon mari attendait de toucher sa retraite.» La dette a été remboursée, mais le bailleur a refusé de leur transférer le bail. Ils ont obtenu en justice un délai d'un an pour quitter les lieux, alors que son époux était gravement malade. Ce dernier est mort. Depuis l'expulsion, cette auxiliaire de vie est hébergée par le 115, dans un hôtel en mauvais état. Sa fille dort chez des amis. «Je n'ai jamais demandé d'aides sociales. J'ai de bonnes relations à mon travail. Pourquoi me font-ils cette honte?», demande Marie en réprimant un sanglot. Elle a arrêté de prendre le métro, «par peur de faire une bêtise». ■

CLAUDE ANÉ

La justice saisie du refus de retirer la Légion d'honneur à Sarkozy

Emmanuel Macron avait exclu, en avril, d'enlever la distinction à l'ancien chef de l'Etat, pourtant condamné dans l'affaire des écoutes

Le feuilleton du retrait de la Légion d'honneur à Nicolas Sarkozy devrait connaître un nouvel épisode : M^e Julien Bayou va déposer, mardi 6 mai, un recours devant le tribunal administratif de Paris pour contester le refus de l'ordre de la Légion d'honneur d'exclure l'ancien président de la République (2007-2012). Dans ce document de treize pages que *Le Monde* a pu consulter, l'avocat, ancien secrétaire national d'Europe Ecologie-Les Verts, demande au juge administratif d'*«enjoindre»* à l'ordre de constater «l'exclusion de droit de M. Sarkozy de la Légion d'honneur».

Définitivement condamné, le 18 décembre 2024, à trois ans d'emprisonnement, dont un an ferme, pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire des écoutes, ou affaire Paul Bismuth, l'ancien chef de l'Etat devrait, en vertu du code de la Légion d'honneur, se voir exclu des ordres nationaux. La dégradation, dans ce cas de figure, est «de droit», déclarait, le 4 mars, le général Lecointre, grand chancelier de la Légion d'honneur, annonçant le lancement de la procédure disciplinaire.

Or, «aucun arrêté de constatation de l'exclusion de droit de M. Sarkozy n'a été publié au Journal officiel», constate l'avocat. Mieux – ou pire –, Emmanuel Macron, grand maître de l'ordre de la Légion d'honneur, contredisant le grand chancelier, a exprimé, le 24 avril, son refus de voir dégrader

son prédécesseur. «Je pense que c'est très important que les anciens présidents soient respectés», a fait valoir le chef de l'Etat, en marge d'un déplacement à Madagascar, considérant que l'exclusion de Nicolas Sarkozy «ne serait pas une bonne décision». «C'est quelque chose d'avoir été président de la France. Ce n'est pas une décision de justice dont je vous parle. C'est une question de respect», ajoutait-il.

«Retirer la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite à l'ancien président de la République Nicolas Sarkozy n'est pas manquer de respect à la fonction de président, c'est bien la protéger», répliquent, dans un projet de tribune, une demi-douzaine de requérants, représentés par Julien Bayou, tous enfants ou petits-enfants de décorés.

Un combat «pour l'honneur»

Parmi eux, Eric Bazin, ancien rédacteur en chef de l'agence Gamma, explique avoir été «dérangeé» par les propos du chef de l'Etat. Petit-fils d'Henri Troussard, chevalier de la Légion d'honneur décédé à l'âge de 102 ans, le journaliste juge «déplorable» cette entorse à la règle au profit de l'ancien président de la République. «Mon grand-père, qui était vétérinaire dans un petit village de Bourgogne, a beaucoup œuvré au service des autres et nous a inculqué la notion d'exemplarité», explique le journaliste. Il a toujours voté à droite, mais il aurait été tout aussi indigné que moi.»

Julien Bayou, qui représente des descendants de «décorés», va déposer un recours devant le tribunal administratif

Eric Bazin, un «marcheur» enthousiaste en 2017, qui a voté Macron à plusieurs reprises depuis et a participé deux ans durant à la communication du Conseil présidentiel pour l'Afrique, mis en place par le chef de l'Etat en 2017, assure ne pas faire de la déchéance de Nicolas Sarkozy un combat «politique», mais un combat «pour l'honneur».

Une scientifique promue chevalier de la Légion d'honneur il y a quelques années «sans avoir rien demandé», se dit, de son côté, «consternée qu'un président de la République se permette de passer par-dessus la loi». Au point d'avoir songé à «rendre sa décoration» lorsqu'elle a entendu Emmanuel Macron appuyer son soutien au président condamné. La chercheuse souhaite cependant rester anonyme, et a renoncé à se joindre au recours, «par crainte des représailles» au sein de son administration, dit-elle.

Agnès Bayou, sœur de l'ancien secrétaire national d'Europe Eco-

logie-Les Verts, s'est jointe au recours, en tant que petite-fille d'un décoré, Raoul Bayou (1914-1995), ancien député socialiste de l'Hérault. «J'aimais beaucoup mon grand-père, j'étais très fière de lui, de tout ce qu'il a fait pour sa région et à la questure de l'Assemblée nationale», confie-t-elle. Le refus d'exclure Nicolas Sarkozy de l'ordre, «c'est une gifle pour tous les décorés».

Depuis une réforme de février, cependant, «c'est le grand chancelier qui est compétent pour constater l'exclusion de droit de l'ordre de la Légion d'honneur», souligne M^e Bayou dans son recours, et non le grand maître de l'ordre. Aussi, en affirmant qu'il «ne prendra aucune décision» à l'encontre de Nicolas Sarkozy, Emmanuel Macron «se prononce sur une matière qui ne relève pas de son champ de compétence», estime l'avocat.

Le chef de l'Etat ne l'ignore évidemment pas. «Le grand chancelier est en train de regarder [les] marges de manœuvre, et ça, ça ne dépend pas de moi», concédait-il le 24 avril. De fait, face à la justice administrative, le général Lecointre a «seul qualité pour représenter (...) l'ordre national de la Légion d'honneur», selon le règlement de l'institution. L'ancien chef d'état-major des armées, qui ne pouvait «imaginer», il y a deux mois, que «la loi ne s'applique pas» dans ce cas de figure inédit, se retrouve désormais en première ligne. ■

NATHALIE SEGAUNES

L'Assemblée nationale adopte de timides mesures de suivi sur l'école inclusive

Outre la mise en place d'un livret centralisant les besoins spécifiques des élèves en situation de handicap, des «pôles d'appui à la scolarité» seront généralisés à la rentrée 2027

Comment mieux intégrer les élèves en situation de handicap à l'école? La proposition de loi adoptée lundi 5 mai en première lecture à l'Assemblée nationale «ne prétend pas tout régler, mais elle peut changer les choses», assure la députée (Renaissance, Sarthe) Julie Delpech, pour qui ce texte, en trois volets, vise à «renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers».

Le premier volet généralise l'usage d'un livret numérique pour centraliser les informations de différents intervenants (enseignants, parents, accompagnants...) et les besoins spécifiques des élèves, tout au long de leur scolarité. Le second consiste à évaluer les politiques publiques sur l'école inclusive, par un rapport annuel, et le troisième à renforcer la formation des enseignants et autres intervenants en lien avec les élèves en situation de handicap.

La ministre de l'éducation nationale, Elisabeth Borne, présente dans l'Hémicycle aux côtés de la ministre déléguée au handicap, Charlotte Parmentier-Lecocq, a profité de ce texte pour ajouter, juste avant la séance, un amendement destiné à introduire dans le code de l'éducation les pôles d'appui à la scolarité (PAS), un dispositif expérimenté à la rentrée scolaire 2024 dans quatre départements (Aisne, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Var).

Chaque pôle – il y en a 100 en fonctionnement, et 470 annoncés

pour la rentrée 2025 – est constitué d'un enseignant spécialisé et de professionnels du médico-social qui s'unissent pour expertiser les besoins des élèves, proposer des adaptations, et éventuellement orienter les élèves vers les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). «Là où ils sont mis en place, les PAS sont salués par tous les acteurs», a assuré M^e Borne, qui annonce une généralisation en septembre 2027.

L'argument et la méthode n'ont pas convaincu les groupes d'opposition : alors que les deux premiers articles ont été votés à l'unanimité, cet amendement n'est passé qu'à deux voix près. «C'est une politique publique, ça s'évalue», a déploré le député (Rassemblement national, Loir-et-Cher) Roger Chudeau. Florence Hérouin-Léautey (Parti socialiste, Seine-Maritime) a rappelé que ce dispositif remplaçait les pôles inclusifs d'accompagnement localisés, qui «ont créé beaucoup de défiance». Guislaine David, secrétaire générale du

Dispositifs «fragiles»

«Vous avez des obligations et des comptes à nous rendre, nous avons le devoir de demander des rapports», a rappelé le député (La France insoumise, Paris) Rodrigo Arenas, alors que la création d'un observatoire de l'école inclusive, dans la version initiale du texte, avait déjà été remplacée en commission par la publication d'un rapport annuel.

Car si le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis en milieu ordinaire a beaucoup augmenté, passant de 320 000 en 2017 à 520 000 en 2025, avec un doublement de l'investissement du ministère (de 2 millions à 4,5 millions d'euros, selon Elisabeth Borne), un récent rapport de la Cour des comptes déplorait des dispositifs «fragiles» et des «parcours discontinus» pour les élèves, alors que les enseignants alertent sur les difficultés de s'adapter sans formation et dans des classes surchargées. M^e Hérouin-Léautey a aussi cité les «23 % d'enfants qui ne sont pas scolarisés, ou 28 % ayant moins de six heures d'enseignement par semaine» et les 11 000 enfants en attente d'une place en institut médico-éducatif, parfois pendant plusieurs années.

Des députés de tous bords ont souligné les difficultés des accompagnants d'élèves en situation de handicap

Pour mettre en œuvre l'école inclusive, des députés de tout bord ont souligné les difficultés des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), très majoritairement des femmes, qui «souffrent du mépris des politiques publiques: une absence de statut, une rémunération honteusement faible, des emplois du temps hachés et partagés entre plusieurs établissements, sans autre cohérence que celle de réaliser des économies d'échelle», selon Arnaud Bonnet (Les Ecologistes, Seine-et-Marne).

Même si la ministre de l'éducation nationale a rappelé que les deux tiers des accompagnants étaient en CDI, et qu'ils pouvaient désormais être rémunérés sur la pause de midi, le métier est peu attractif. Les 134 000 AESH ne suffisent pas à couvrir les besoins notifiés par les MDPh, ce qui a parfois conduit à les «mutualiser» entre plusieurs enfants. Deux propositions de loi visant à leur octroyer le statut de fonctionnaire de catégorie B, et une meilleure formation, avaient été déposées à l'Assemblée nationale en novembre et décembre 2024, sans être examinées.

La proposition de loi sur l'école inclusive examinée lundi a été adoptée par 86 voix contre 29, sur 135 votants. La France insoumise, craignant que la généralisation des PAS «incorporée insidieusement» soit une manière de «gérer la pénurie d'AESH» a voté contre le texte, alors que les socialistes et les écologistes se sont abstenus. ■

ANNE-AËL DURAND

Naturalisations : Bruno Retailleau «assume» de durcir les critères

Dans une circulaire, le ministre de l'intérieur impose de réussir un examen civique

Lutte contre le «désordre migratoire». Acte III. Scène I. Après la circulaire resserrant le pilotage des préfectures, celle refermant les possibilités de régularisation, le ministre de l'intérieur Bruno Retailleau poursuit la mise en scène de sa ligne dure en s'attaquant, dans une nouvelle circulaire du 2 mai, dévoilée lundi 5 mai, aux naturalisations. «J'assume de durcir les critères», a déclaré le ministre lors d'un déplacement à la préfecture de Créteil, allant même jusqu'à revendiquer une «rupture».

En 2024, près de 67 000 personnes ont acquis la nationalité par des procédures gérées par le ministère de l'intérieur, c'est-à-dire par décret ou déclaration (hors acquisitions par le droit du sol, qui relève du ministère de la justice). Concrètement, le texte diffusé aux préfets leur enjoint d'examiner les demandes de naturalisation en durcissant leur grille de lecture au regard de trois sujets : l'assimilation, l'exercice d'un travail et le respect des lois.

Aujourd'hui, pour déposer une demande de naturalisation, il faut principalement résider régulièrement en France depuis au moins cinq ans, ne pas avoir été condamné à plus de six mois de prison sans sursis, être inséré professionnellement et avoir un niveau B1 en français.

Pour aller plus loin, Bruno Retailleau s'appuie notamment sur la dernière loi «immigration», entrée en vigueur en janvier 2024 et portée par son prédécesseur, Gérald Darmanin, devenu l'actuel garde des sceaux. La loi prévoit, en effet, un rehaussement du niveau de langue exigé aux candidats à la naturalisation, qui passera de B1 à B2, soit un niveau avancé à l'oral. Le ministre de l'intérieur rappelle qu'un décret d'application sera pris au plus tard en janvier 2026, qui devrait, mécaniquement, entraîner une baisse importante des accès à la nationalité. «Lorsqu'on était passé [d'un niveau d'expression orale équivalent à celui exigé au brevet de collèges] au niveau B1 via un décret de décembre 2019, il y avait eu un effondrement des naturalisations», rappelle Jules Lepoutre, professeur de droit public à l'université Côte d'Azur.

Si les statistiques sont difficiles à lire en raison de la pandémie de Covid-19, qui a lourdement affecté l'activité de l'administration, un rapport d'activité de la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité de 2022 (le dernier rendu public) confirmait que les refus de nationalité avaient augmenté «en raison d'une maîtrise insuffisante de la langue française». Un chiffre de 35 % de décisions défavorables prises par les préfectures était même avancé, contre 30 % en 2021 et 29,5 % en 2020.

Dans sa circulaire du 2 mai, Bruno Retailleau annonce également que les étrangers souhaitant devenir français devront réussir un «examen civique». «C'est Nicolas Sarkozy qui avait

des franges dépassant des vêtements portés par les juifs pratiquants, nourrissaient des chats errants. Très alcoolisé, Alessandro C. lui avait demandé 1 euro de façon agressive, essayant un refus. L'agresseur l'avait alors insulté d'un «Ah, t'es juif!», et lui avait asséné une série de coups. Le procureur avait requis trois ans de prison, dont deux fermes. – (AFP)

JULIA PASCUAL

INÉGALITÉS

Comment la France est redevenue une société d'héritiers

L'HÉRITAGE, AMPLIFICATEUR DES INÉGALITÉS 1/2 Le niveau élevé des disparités de patrimoine et de la fortune héritée aujourd'hui rappelle celui de la France du XIX^e siècle. Un phénomène aux multiples conséquences qui alimente le ressentiment des classes moyennes

C'est un chiffre qui donne le vertige. D'ici à 2040, 9 000 milliards d'euros de patrimoine détenus par les Français les plus âgés seront transmis à leurs enfants, selon une note de la Fondation Jean Jaurès, publiée en novembre 2024. Soit, chaque année, 677 milliards d'euros. Une « grande transmission », qui représentera « le plus grand transfert de richesse de l'histoire », en partie lié à l'arrivée à la retraite de la génération du baby-boom. Mais qui illustre également, en creux, un autre phénomène : la France du XXI^e siècle est redevenue une société d'héritiers.

A savoir, « une société dans laquelle l'héritage pèse plus que le travail dans la constitution du patrimoine », expliquait Mélanie Plouviez, maîtresse de conférences en philosophie sociale et politique à l'université Côte d'Azur, dans un entretien au *Monde* le 31 mars. Cette mécanique de l'hérité fait une ordre social dans lequel les plus grandes fortunes sont réservées aux individus issus de familles riches. Les autres peuvent, grâce à leurs efforts, à leur mère ou à leurs diplômes, obtenir de fortes rémunérations, mais il leur est impossible d'atteindre les positions patrimoniales les plus élevées ». L'ouvrage qu'elle vient de publier sur le sujet, *L'Injustice en héritage. Repenser la transmission du patrimoine* (La Découverte, 368 pages, 23 euros), dresse un tableau inquiétant de l'explosion des inégalités de patrimoine dans notre pays et de son corollaire, la part croissante de la fortune héritée.

Ces dernières années, plusieurs publications sont venues étayer ce constat préoccupant à plus d'un titre. A l'exemple du rapport remis, en décembre 2021, par le Conseil d'analyse économique (CAE) – un organisme rattaché au premier ministre : « L'héritage devient un facteur déterminant dans la constitution du patrimoine des pays industrialisés », détaillent les quatre auteurs, Clément Dherbécourt, Gabrielle Fack, Camille Landais et Stefanie Stantcheva, économistes reconnus pour leurs travaux sur les inégalités.

REVENUS DU TRAVAIL EN RECUL

C'est particulièrement vrai en France, où la fortune héritée représente aujourd'hui 60 % du patrimoine national. Au début des années 1970, cette part n'était que de 35 %. Un quasi-doublement en un demi-siècle, qui s'est traduit par une concentration extrême : 10 % des Français détiennent désormais plus de la moitié – 54 % exactement – de la richesse du pays. Lorsque les 50 % les plus pauvres en détiennent moins de 5 %. Les 10 % les plus riches possèdent ainsi près de 80 % des actifs financiers et professionnels. Un niveau comparable à celui du XIX^e siècle.

A plus d'un égard, la France de 2025 ressemble beaucoup à celle, ultra-inégalitaire, croquée en 1835 par Balzac dans *Le Père Goriot*, rappelle Mélanie Plouviez. L'ambitieux Rastignac comprend que, s'il veut devenir riche, travailler ne suffira jamais : la seule option serait d'épouser une jeune héritière, comme Victorine Taillefer – même si, pour y parvenir, il lui faudrait d'abord tuer son frère... ce qu'il ne se résoudra pas à faire.

Pour comprendre comment nous en sommes arrivés là, il convient de se replonger dans l'histoire des cent dernières années, largement documentée par les travaux de Thomas Piketty, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, et auteur du best-seller *Le Capital au XXI^e siècle* (Seuil, 2013). En 1914, les inégalités françaises culminent à des sommets. Mais les deux guerres mondiales, avec leur lot de destructions et de faillites d'entreprises parfois suivies de nationalisations, réduisent brutalement la part du patrimoine dans la richesse du pays. Les cartes sont redistribuées, la France de Rastignac disparaît. D'autant qu'après 1945 l'inflation mine les fortunes, tandis que les « trente glorieuses » voient l'avènement d'un salariat plus nombreux et bien rémunéré, grâce à une croissance économique soutenue. Dans le même temps, la construction de l'Etat-providence et la mise en place d'un système redistributif puissant limitent le poids des transmissions dans la richesse.

Mais cette tendance s'érode, puis s'inverse avec les différentes crises économiques à partir des années 1970. La croissance ralentit, freinant avec elle les revenus du travail. Les récessions engendrent du chômage. En revanche, les patrimoines, eux, profitent de la forte hausse de l'immobilier et de la Bourse. Surtout, dès les années 1980, des réformes successives dégradent peu à peu la progressivité de la fiscalité. Si bien que, aujourd'hui, l'assiette de l'impôt sur les successions est criblée de multiples exemptions, abattements et autres niches fiscales. A l'exemple de l'assurance-vie, le placement favori des Français, qui permet de transmettre une enveloppe libre de droits (jusqu'à 152 500 euros par bénéficiaire) – c'est d'ailleurs l'un de ses principaux arguments marketing.

Sans surprise, ces différentes niches profitent aux plus aisés. Anne Brunner et Louis Maurin, de l'Observatoire des inégalités, rappellent que la fiscalité française permet aujourd'hui à un couple de transmettre 400 000 euros net d'impôts à ses deux enfants. En jouant savamment sur toute la gamme des exemptions, la somme ainsi transmise en franchise peut atteindre 1 million d'euros. « L'impôt sur l'héritage n'entrave en rien la transmission des grandes fortunes », résume M. Maurin. L'optimisation fiscale et l'ingénierie patrimoniale sont d'ailleurs devenues un métier à part entière, qui ne s'est jamais si bien porté.

Dans le même temps, l'ascenseur social, qui fonctionnait à plein durant les « trente glorieuses », est tombé en panne. Si le mythe de l'égalité des chances est encore vivace, il correspond de moins en moins aux faits. Un chiffre l'illustre : il faut, en France, plus de six générations à une personne du bas de la distribution des revenus pour rejoindre la moyenne des revenus, selon l'Organisation de coopération et de développement économique. C'est plus qu'aux Etats-Unis (cinq générations), que la moyenne de la zone euro (quatre et demie) ou qu'en Espagne (quatre).

Une note toute récente de Tristan Loisel et Michaël Sicic, publiée le 23 avril par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), démontre également qu'une fois qu'un individu est entré dans la vie active, il tend à rester dans la même échelle de rémunération. Près des deux tiers des per-

LA FORTUNE HÉRITÉE PRÉSENTE AUJOURD'HUI 60 % DU PATRIMOINE NATIONAL. AU DÉBUT DES ANNÉES 1970, CETTE PART N'ÉTAIT QUE DE 35 %

sonnes qui ont entamé leur carrière en 2003 n'ont pas changé de catégorie dix-huit ans plus tard. Preuve, s'il en fallait, qu'il est extrêmement difficile aujourd'hui de s'enrichir significativement avec les seuls revenus du travail. Au risque de « rétablir une société dans laquelle le poids des dynasties patrimoniales l'emporte sur les résultats de l'effort et du travail », insistent Alexandre Ouizille, sénateur socialiste de l'Oise, ainsi que Théo Iberkakene et Boris Julien-Vauzelle, tous deux hauts fonctionnaires, dans la note pour la Fondation Jean Jaurès déjà citée. Et d'alimenter le ressentiment des classes moyennes, sur lequel prospère le populisme d'extrême droite.

REPRODUCTION SOCIALE

Une perspective qui n'est pas propre à la France : le magazine britannique *The Economist*, notamment libéral, faisait ainsi sa couverture du 27 février sur l'émergence d'une « héritocratie ». En 2025, rappelle-t-il, les habitants des économies avancées devraient hériter de près de 6 000 milliards de dollars (5 600 milliards d'euros), soit 10 % du produit intérieur brut des pays concernés, contre 5 % au milieu du XX^e siècle. Une tendance susceptible de menacer les fondements même du capitalisme en tuant l'esprit d'entreprise, souligne l'hebdomadaire, en accentuant des clivages sociaux et en érodant le consentement à l'impôt.

Car le patrimoine, quand il se transmet de père en fils (et plus rarement, il est vrai, de mère en fille), tend en effet à être « inefficace » économiquement. Comprendre : en s'autoentretenant au travers des placements boursiers, financiers, voire de nouvelles classes d'actifs comme les cryptoactifs, il alimente peu l'investissement ou l'innovation. Cela, au détriment de la croissance potentielle, et donc, des salariés, dont les revenus sont fortement corrélés au dynamisme économique et à l'activité.

De plus, avec l'allongement de l'espérance de vie, le patrimoine se concentre de plus en plus dans la poche des seniors : plus de six ménages sur dix héritent à plus de 60 ans, indique l'Insee. Un âge auquel on a davantage tendance à théâtraliser qu'à lancer sa start-up ou à placer ses fonds dans le capital-investissement pour aider les entreprises à



grandir. Entre 60 et 69 ans, le taux d'épargne moyen est de 18 %, contre moins de 10 % avant 40 ans. Et selon une récente étude de la banque publique d'investissement Bpifrance, les plus de 50 ans constituent 28 % de la population active mais ne représentent que 20 % des créateurs d'entreprise.

Les jeunes générations, elles, peinent davantage à s'installer dans l'âge adulte, en l'absence d'un pécule de départ – puisque celui-ci échoit le plus souvent à leurs parents. Et, n'en déplaise aux aspirants Rastignac, le mariage permet rarement de s'élever dans l'échelle sociale. « De 1992 à 2015, les données montrent que les héritiers épousent en premier lieu des héritières, et inversement, atteste Nicolas Frémeaux, professeur d'économie à l'université de Rouen-Normandie. Appartenir au décile supérieur de la distribution des héritages multiplié par près de 4 la probabilité d'être en couple avec un conjoint appartenant lui-même au décile supérieur. » Même encore au XXI^e siècle, le choix d'un conjoint « est loin d'être aléatoire », et la reproduction sociale joue à plein.

Pas étonnant, dès lors, que l'achat d'un premier bien immobilier soit désormais inaccessible à la plupart des jeunes. Bénéficier d'un don ou d'un héritage quand on est jeune permet d'augmenter de 15 points la probabilité de devenir propriétaire, selon une étude de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

Parmi les jeunes accédants, quatre ménages sur dix déclarent avoir été aidés avant ou au moment de leur achat. « Si l'on ne change rien, la classe moyenne qui parvient encore à accéder à la propriété sans hériter est vouée à disparaître à moyen terme », prévient le laboratoire d'idées Intérêt général, créé en 2019 et marqué à gauche.

Non seulement les jeunes peinent à se loger, mais ils se paupérisent. Autrefois concentrée sur les personnes âgées touchant de petites retraites – ou sans retraite du tout –, la pauvreté est désormais plus répandue chez les jeunes que dans les autres tranches d'âge. Les données publiées en 2024 par l'Insee sont spectaculaires. La proportion des 18-29 ans vivant sous le seuil de pauvreté (celui fixé à 50 % du revenu médian) est ainsi de 10 %, contre 8,1 % pour l'ensemble de la population. Après 65 ans, elle tombe à 4,3 %, deux fois moins.

CRATIE CRATIE CRATIE CRATIE CRATIE CRATIE CRATIE CRATIE

COLA
NEPA

Pour corriger ces inégalités, Thomas Piatti propose, depuis 2019 et son livre *Capital et Idéologie* (Seuil), de créer un « héritage minimal » pour tous, versé à l'âge de 25 ans. Celui-ci s'éleverait à 120 000 euros (soit 60 % du patrimoine moyen par adulte) et serait financé par un mélange d'impôt progressif sur la fortune et sur les successions rapportant 5 % du revenu national. De quoi, selon lui, « accroître le pouvoir de négociation de ceux qui ne possèdent rien, leur permettre de refuser certains emplois, d'acquérir un logement, de se lancer dans un projet personnel ». La radicalité de sa proposition a suscité nombreux débats, sans être suivie d'effets.

Ajoutons que les nombreuses niches maintenant la fiscalité sur les successions représentent un sérieux manque à gagner pour les caisses publiques. Tous les ans, plus de 350 milliards d'euros sont transmis au sein des familles. Sur ce montant colossal, seuls 20 milliards reviennent à l'Etat – donc à la collectivité – sous forme de droits de succession. A l'inverse, les tentations d'alléger encore la taxation des héritages reviennent régulièrement dans le débat public. Lorsqu'il était en campagne pour la présidentielle, en 2022, le candidat Macron s'était prononcé contre la rente. Une fois élu, il n'en était plus question. Au contraire, il a annoncé son intention de réduire les droits sur les petites transmissions. Le Sénat, à son tour, a renoncé, à l'automne 2024, à retoucher le dispositif, face à la levée de boucliers.

« Le travail est davantage imposé que la rente, et ce dans tous les grands pays, parce que c'est beaucoup plus simple », avance Edmund Shing, responsable de la stratégie d'investissement chez BNP Paribas Wealth Management et, à ce titre, fin connaisseur des dispositifs de taxation – comme des moyens d'y échapper. Le capital, ça peut bouger géographiquement, franchir les frontières, c'est volatile, il faut se coordonner entre pays... au fond, c'est très compliqué à taxer ! » Une « mobilité » régulièrement avancée par les grandes fortunes elles-mêmes – tout comme par les multinationales – lorsqu'elles pressent les Etats de ne pas toucher à la fiscalité, assurant que cela dégraderait l'attractivité et la compétitivité du pays. Jusqu'ici, cet argument l'a toujours emporté, aux yeux des gouvernements, sur celui de la justice sociale. ■

IMPÔT LE PLUS HONNI

De fait, dans tous les sondages sur le sujet, l'impôt sur les successions est le plus honni de tous. Sans doute parce que ces questions touchent à la conception même de la famille, celle où une vie d'efforts permet aux parents de transmettre quelque chose à leurs enfants, dans l'espoir d'améliorer leur vie. Certains chercheurs, comme Mélanie Plouviez, évoquent également une certaine méconnaissance de la fiscalité successorale. Pour preuve, « elle est détestée par les franges les moins favorisées », explique la sociologue, alors que celles-ci ne sont pas concernées, puisqu'un abattement exonère de tout impôt les 100 000 euros transmis par

enfant. Et cela inclut beaucoup de Français : selon l'Insee, 35 % des transmissions portent sur moins de 8 000 euros, 62 % sur moins de 30 000 euros. Seulement 15 % des successions dépassent le cap symbolique des 100 000 euros. Plus de 80 % des successions en ligne directe ne font donc l'objet d'aucune taxation, souligne le CAE.

Tétanisés par une opinion publique présumée farouchement opposée à toute réforme de l'héritage, les gouvernements successifs se gardent bien de mettre le dossier sur la table. A quelques abattements près, l'architecture de la fiscalité sur les patrimoines n'a guère bougé depuis 2012, date de la dernière réforme opérée par le président François Hollande, au début de son mandat. A l'inverse, les tentations d'alléger encore la taxation des héritages reviennent régulièrement dans le débat public. Lorsqu'il était en campagne pour la présidentielle, en 2022, le candidat Macron s'était prononcé contre la rente. Une fois élu, il n'en était plus question. Au contraire, il a annoncé son intention de réduire les droits sur les petites transmissions. Le Sénat, à son tour, a renoncé, à l'automne 2024, à retoucher le dispositif, face à la levée de boucliers.

« Le travail est davantage imposé que la rente, et ce dans tous les grands pays, parce que c'est beaucoup plus simple », avance Edmund Shing, responsable de la stratégie d'investissement chez BNP Paribas Wealth Management et, à ce titre, fin connaisseur des dispositifs de taxation – comme des moyens d'y échapper. Le capital, ça peut bouger géographiquement, franchir les frontières, c'est volatile, il faut se coordonner entre pays... au fond, c'est très compliqué à taxer ! » Une « mobilité » régulièrement avancée par les grandes fortunes elles-mêmes – tout comme par les multinationales – lorsqu'elles pressent les Etats de ne pas toucher à la fiscalité, assurant que cela dégraderait l'attractivité et la compétitivité du pays. Jusqu'ici, cet argument l'a toujours emporté, aux yeux des gouvernements, sur celui de la justice sociale. ■

BÉATRICE MADELINE

Prochain article Les impôts impuissants à empêcher la création d'une société d'héritiers

Accès à la propriété : le rôle crucial des dons familiaux

Il est devenu très difficile pour des jeunes sans apport familial d'acheter un logement dans une grande ville

Merci, papa », résume avec un brin d'ironie Lucie (qui a requis l'anonymat, comme toutes les personnes citées par leur prénom), Parisienne de 30 ans, devenue propriétaire à Paris grâce au rachat, par ses frères et sœurs, de sa part dans la maison familiale, donnée par leurs parents. Autour d'elle, une de ses amies « a tout simplement reçu son appartement de sa grand-mère et une jeune voisine a reçu le siège de sa grand-tante : je ne connais pas de personne de mon âge n'ayant pas été aidée pour devenir propriétaires à Paris », poursuit Lucie. Mes anciens camarades de classe, [qui n'ont pas bénéficié de ce soutien], sont pour la plupart partis s'installer en banlieue ou en province ». « Il y a plein de manières dont une ville peut mourir aux yeux de ses habitants, et Paris a choisi la même voie que Venise, en Italie », déplore-t-elle.

Derrière les paroles recueillies par *Le Monde*, fin avril, dans le cadre d'un appel à témoignages sur le rôle de l'héritage et des dons dans l'achat d'un bien immobilier, s'expriment, outre la reconnaissance, la conscience d'un privilège, mais aussi une impression générale de déclassement.

Percevoir des revenus confortables ne suffit pas à devenir propriétaire dans les territoires attractifs. Rémi, jeune pilote de ligne, cherchait à acheter en région parisienne. « Nous avons réalisé l'inaccessibilité d'un logement décent malgré notre salaire bien au-dessus de la moyenne et nos économies importantes », témoigne-t-il, en évoquant « des offres à 200 000 euros pour des pavillons des années 1960 en décrépitude, situés dans des petits villages sans charme loin de Paris ». C'est finalement le don par sa belle-famille d'une maison à rénover juxtaposée à la leur, dans l'Oise, qui, dit-il, les a « sauvés ».

Porte-parole des Notaires du Grand Paris, Elodie Frémont, installée dans le chic 6^e arrondissement de Paris, observe qu'aujourd'hui « 100 % de [ses] clients primo-accédants ont un apport personnel », et que, chez les moins de 35 ans, « 100 % bénéficient d'une aide familiale ». Depuis la hausse des taux d'intérêt, entamée mi-2022, et de nouvelles exigences des autorités financières, les dossiers ne passent auprès des banques « qu'avec un apport d'au moins 15 % du montant de l'acquisition. Or, compte tenu des prix parisiens, il est très rare qu'entre 20 et 30 ans on ait économisé plusieurs dizaines de milliers d'euros », ajoute-t-elle.

Son confrère Frédéric Violeau, notaire à Caen, constate, lui aussi, « une recrudescence des aides familiales » sur son territoire, où le

« IL N'Y A JAMAIS EU AUSSI PEU DE PROPRIÉTAIRES PARMI LES MÉNAGES LES PLUS PAUVRES, ET JAMAIS EU AUTANT DE PROPRIÉTAIRES PARMI LES PLUS RICHES »

PIERRE MADEC
économiste

prix moyen du mètre carré des appartements est près de quatre fois inférieur à celui de Paris. « Auparavant, un jeune sans épargne désirant acheter pouvait se financer à 110 % auprès des banques [frais de notaires inclus], explique-t-il. Désormais, un dossier sur trois inclut un don familial. Parfois, il ne s'agit que de 5 000 euros, ce sont majoritairement des coups de pouce raisonnables, mais nécessaires, pour payer les frais. Il est rarissime qu'un de mes clients reçoive 100 000 euros. »

Le recours au don familial se développe d'autant plus que les Français héritent plus tardivement, après 50 ans, une fois le parcours résidentiel déjà bien avancé – l'âge moyen de l'ensemble des acquéreurs avoisinant les 46 ans. « Si bien qu'il est de plus en plus fréquent que les parents renoncent à la succession de leurs propres parents, pour que les petits-enfants héritent, constate Elodie Frémont. Nombre de sexagénaires déclarent qu'ils ont moins besoin de cet argent, une démarche très rare il y a encore une dizaine d'années. »

C'est grâce à une telle succession directe de ses grands-parents, à laquelle s'est ajouté un don de sa mère, que Bruno a pu acheter un 35 mètres carrés dans la capitale, « avec une belle vue », pour plus de 400 000 euros. « Résultat, mon emprunt n'est que de 10 000 euros sur treize mois, je n'aurai jamais pu acheter à Paris sans », confie-t-il.

« Une recomposition »

Il fut pourtant un temps où la valeur de l'immobilier dans les grandes villes et dans les territoires attractifs ne constituait pas un obstacle rédhibitoire à l'achat de son logement. La forte accélération des prix de l'immobilier remonte aux années 2000 : entre 2001 et 2020, les prix dans l'ancien ont été multipliés par 2,3 en métropole et par 2,6 en Ile-de-France, contre 1,3 pour le revenu disponible brut par ménage. Sur la décennie 2014-2024, les prix ont encore fortement progressé, non seulement à Paris (+ 17 %), mais également dans toutes les grandes villes : + 31 % à Marseille, + 32 % à Nice, + 35 % à Nantes, + 36 % à Lyon, + 39 % à Bordeaux, + 41 % à Strasbourg et + 53 % à Rennes.

Portée par le crédit facile, l'activité immobilière a alors battu des records et atteint un pic de 1,2 million de transactions en 2021 – quasi deux fois plus qu'en 2013. « Pourtant, la part des propriétaires en France reste stable. On ne constate pas davantage d'accès à la propriété, mais une recomposition : il n'y a jamais eu aussi peu de propriétaires parmi les ménages les plus pauvres, et jamais eu autant de propriétaires parmi les plus riches », observe Pierre Madec, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques. « Les ménages les plus aisés ont eu davantage accès au crédit, ont pu acheter en dépit des prix élevés et ont été plus aidés que les ménages les plus modestes », souligne-t-il.

L'économiste a précisément évalué le « rôle pivot » joué par les donations dans l'acte d'achat, dans une étude coécrite avec Xavier Timbeau, et publiée par l'Institut national de la statistique et des études économiques en 2018. « Nous y avons évalué la probabilité de devenir propriétaire : un profil de référ-

« LES PARENTS RENONCENT DAVANTAGE À LA SUCCSSION DE LEURS PROPRES PARENTS, POUR QUE LES PETITS-ENFANTS HÉRITENT »

ÉLODIE FRÉMONT
porte-parole des
Notaires du Grand Paris

rence, qui n'a pas reçu de donation, a vu ses chances d'accéder à la propriété reculer au fil des ans, passant de 29 % de chance, en 2004, à 23 % en 2015 », explique-t-il. L'étude constate surtout l'effet de plus en plus discriminant de l'aide familiale : avec un don financier, les chances d'accéder à la propriété passent de 38 %, en 2004 (+9 points par rapport au profil qui n'a pas été aidé), à 45 %, en 2015 (22 points de plus). « La probabilité de devenir propriétaire a donc été multipliée par deux, en 2015, pour ceux qui ont reçu un coup de pouce. Et cet effet discriminant ne peut qu'être plus marqué aujourd'hui, avec le resserrement des conditions de crédit et des prix toujours très élevés », estime Pierre Madec.

Avec, pour conséquences, une reproduction des inégalités inter-générationnelles et un patrimoine immobilier très concentré : 40 % de la population ne détient aucun patrimoine immobilier et, parmi les 60 % de propriétaires, un tiers possède deux logements ou plus. Quand 3 % des multipropriétaires possèdent dix logements ou plus.

La loi de finances pour 2025 devrait encore accentuer ces déséquilibres. Une de ses dispositions prévoit, en effet, une nouvelle exonération fiscale pour les dons d'argent effectués dans le cadre familial, dans la limite de 100 000 euros par donneur et 300 000 euros par bénéficiaire, pour l'acquisition d'une résidence principale dans l'immobilier neuf.

Mesure dont va profiter Romain, jeune chef de projet informatique de 28 ans dans un grand cabinet de consultants. Pour acheter son futur appartement dans une tour du quartier Gratte-Ciel de Villeurbanne (métropole du Grand Lyon), le jeune homme cumulait un crédit à 1 % du bailleur Action Logement et une éligibilité à un prêt à taux zéro, pour un montant total de 60 000 euros, qui s'est révélé insuffisant. « J'étais à la limite de ma capacité. Mon père et ma grand-mère se sont manifestés pour m'aider sous forme de deux prêts de 50 000 euros à 0 %, à rembourser après les crédits bancaires », raconte-t-il. Son père découvre alors la nouvelle exonération fiscale. Une aubaine. « Il a décidé de convertir son prêt en don », se félicite Romain.

« Cette nouvelle exonération peut apparaître comme une mesure de justice, en incitant fiscalement les générations précédentes, grandes bénéficiaires de l'envolée des prix de l'immobilier, à mettre le pied à l'étrier de leurs enfants, note Pierre Madec. Mais tout le monde n'a pas profité de cette flambée des prix, tant s'en faut. » ■

VÉRONIQUE CHOCRON

Trump veut taxer à 100% les films produits à l'étranger

Le président ambitionne de relocaliser les tournages aux Etats-Unis, mais ces droits de douane ne semblent pas applicables aux films américains

Un post sur le réseau Truth Social, signé par Donald Trump, et publié dimanche 4 mai, a suffi à mettre en ébullition à la fois tout Hollywood et tous les patrons des gros studios de tournage de la planète. Le président américain y a annoncé sa volonté d'instaurer 100 % de droits de douane sur les films diffusés aux Etats-Unis mais produits à l'étranger. «L'industrie cinématographique américaine est en train de mourir très rapidement (...) D'autres pays offrent toutes sortes d'incitations pour attirer nos cinéastes et nos studios loin des Etats-Unis», a ainsi assuré le locataire de la Maison Blanche. Et d'ajouter: «Il s'agit d'un effort concerté de la part d'autres nations», représentant «une menace pour la sécurité nationale».

D'où sa volonté d'élargir au cinéma la guerre commerciale qu'il a déjà lancée dans les domaines de l'automobile ou des puces électroniques. Dans ce post, dans un accès de nationalisme, Donald Trump a écrit en majuscule: «NOUS VOULONS DES FILMS "MADE IN AMERICA"». Le secrétaire au commerce, Howard Lutnick, a répondu sur les réseaux sociaux qu'il s'en occupait.

Or, cette volonté de taxer les films produits à l'étranger toucherait finalement très peu les autres cinématographies du monde entier, lesquelles n'ont représenté, en 2024, que 4 % des recettes au box-office américain, selon le Centre national du cinéma et de l'image animée. Signe, donc,

que les Américains ont mené une politique extrêmement offensive depuis des décennies pour protéger leur pré carré dans le cinéma.

Les conditions d'application de cette mesure – limitées, semble-t-il, au cinéma et non pas à l'audiovisuel – restent extrêmement floues. D'autant plus qu'il faut non seulement diligenter une enquête avant de publier un décret imposant de nouveaux droits de douane, mais aussi démontrer que le volume d'importation de ces films représente un risque pour la sécurité nationale.

Attaque politique

La solution pour le moins baroque prônée par Donald Trump pour lutter contre une délocalisation des tournages des films américains à l'étranger semble compliquée à mettre en place. Voire juridiquement impossible, selon un expert. Et pour cause, ces films tournés en dehors des Etats-Unis resteront considérés comme américains dans la mesure où ils sont financés par des producteurs américains.

En revanche, les Etats-Unis risquent de s'exposer à des rétorsions commerciales de la part d'autres pays qui pourraient taxer à leur tour les films américains. Un désastre annoncé pour Washington puisque le cinéma fait partie des industries les plus exportatrices des Etats-Unis. Déjà, la Chine a annoncé, début avril, sa volonté de réduire encore le nombre de films américains diffusés sur son territoire.

Le pays risque de s'exposer à des rétorsions commerciales de la part d'autres Etats

La mesure prônée par Donald Trump peut être simplement considérée comme une attaque politique contre une industrie très majoritairement démocrate. Avant son investiture, il avait nommé comme «ambassadeurs» à Hollywood les acteurs Sylvester Stallone, Jon Voight et Mel Gibson, qui le soutiennent depuis longtemps, avec pour mission d'être «[ses] yeux et [ses] oreilles» dans ce nid d'opposants politiques.

Tourner aux Etats-Unis coûte cher, c'est la raison pour laquelle les studios préfèrent s'exiler dans d'autres pays. Les grands studios implantés au Royaume-Uni, notamment ceux de Pinewood, ou encore tous ceux situés en Europe de l'Est, notamment en Hongrie, mais aussi en Espagne, en Australie ou même au Canada qui accueillent de multiples tournages de blockbusters américains, pourraient pâtir des droits de douane américains si tant est qu'ils voient le jour.

Pour attirer les équipes, ces pays pratiquent effectivement une politique d'attraction fiscale très rodée, proposant parfois des coûts salariaux très faibles comme en

Hongrie, et possèdent des infrastructures colossales.

La British Film Commission, agence de soutien à la production cinématographique nationale, a qualifié l'annonce du président américain de «préoccupante», ajoutant espérer que l'histoire commune du septième art entre les deux pays se poursuive. La France, quant à elle, n'a jamais été considérée comme un quelconque paradis fiscal, mais certains réalisateurs de films hollywoodiens viennent y tourner pour profiter des paysages, des vues parisiennes et de la qualité des prestations des industries techniques.

La Californie, qui reste l'un des principaux lieux de tournage des Etats-Unis, a souffert des gigantesques incendies qui l'ont touchée en janvier, après avoir été mise à mal par la très longue grève des acteurs et des scénaristes qui avait mis à l'arrêt les studios en 2023.

Pour tenter de juguler la suite bien réelle des tournages, le gouverneur de Californie, Gavin Newsom, a proposé de porter le plafond du crédit d'impôt local à 750 millions de dollars (662 millions d'euros), plus de deux fois le seuil en vigueur aujourd'hui. Sans obtenir de réponse alors qu'une telle mesure aurait facilement atteint le but recherché. Reste un espoir: face à l'emoi provoqué, un porte-parole de la Maison Blanche a assuré, lundi, «qu'aucune décision n'a été prise» et que «l'administration explore toutes les options».

NICOLE VULSER



PERTES & PROFITS

COMMERCE

PAR ISABELLE CHAPERON

La plainte du boutiquier

Y a-t-il plus de noblesse dans *Germinal* qu'*Au bonheur des dames*?

La propension de la classe politique à plus se mobiliser pour défendre l'emploi dans l'industrie que dans le commerce interroge sur la hiérarchie du travail au pays de Zola. Le 1^{er} mai, des figures de la gauche, de l'écologiste Marine Tondelier au socialiste Olivier Faure, ont ainsi défilé à Dunkerque (Nord) aux côtés des «ArcelorMittal», frappés par 636 suppressions de postes. Les appels à la nationalisation se sont multipliés. Pas un mot, toutefois, pour les 1000 employés de l'enseigne d'habillement Jennyfer, placée le 30 avril en liquidation judiciaire.

Dans un post publié, lundi 5 mai, sur les réseaux sociaux, Dominique Schelcher, le patron de Coopérative U, s'en est ému. Tout en réaffirmant la nécessité de soutenir l'industrie ou l'agriculture, il déplore, amer: «En France, on n'aime pas le commerce. Même si on a su nous trouver pendant le Covid et pour redonner du pouvoir d'achat aux Français pendant la crise inflationniste.» Et de souligner «l'indifférence assourdissante» accompagnant les restructurations, voire les disparitions des Camau, Habitat et consorts, avec à la clé l'équivalent d'un «immense plan de licenciement à bas bruit».

Avant même que les enjeux de souveraineté ne s'invitent dans

chaque recoin de l'industrie, les raisons de cette «préférence» étaient bien connues. Le déclin d'une usine, souvent premier employeur local, se révèle un drame pour un territoire, par opposition à des fermetures de magasins épargnés dans toute la France. Dans cet univers diffus, la capacité de résistance du personnel, souvent féminin, apparaît bien moindre que celle d'un bastion industriel cégétiste. L'idée perdure, enfin, que les employés des chaussures André – en redressement judiciaire pour la troisième fois en cinq ans – se recaseront au même salaire dans le magasin d'en face et qu'un marchand de sushis récupérera les baux, alors que ce darwinisme se révèle de moins en moins vrai.

Le bulletin de santé du commerce, qui emploie 3 millions de salariés, devient, en effet, alarmant. «On ne demande pas à être aidés, mais à pouvoir lutter à armes égales», revendique M. Schelcher, en référence à la concurrence des Shein, Temu et autres Action. Les projets de taxation sur les petits colis venant de Chine, en France à partir de 2026, et au niveau européen en 2028, constituent de timides premiers pas. Il faudra aller plus loin si la France veut conserver ses boutiquiers. Un mot utilisé en France pour désigner les Anglais, c'est dire s'il est péjoratif. ■

Euronext développe son arsenal pour soutenir les entreprises de la défense

L'opérateur boursier entend faciliter l'accès aux financements des sociétés d'armement

Le 17 mars, Euronext fêtait son 25^e anniversaire, trois jours avant la réunion de mobilisation organisée par le gouvernement du premier ministre, François Bayrou, sur le financement de la base industrielle et technologique de la défense (BITD), ces quelque 4 500 entreprises françaises en manque de trésorerie et de capitaux pour répondre à l'augmentation des carnets de commandes attendue dans les prochaines années.

Le groupe, qui réunit les Bourses de Paris, d'Amsterdam, de Bruxelles, de Dublin, de Lisbonne, de Milan (Italie) et d'Oslo, avait alors promis des initiatives rapides pour attirer les investisseurs et rapprocher ces entreprises des marchés financiers en leur assurant une visibilité accrue.

Un mois et demi plus tard, Euronext dévoile, mardi 6 mai, son arsenal destiné à «orienter les investissements vers des projets qui correspondent à cette nouvelle préférence collective qu'est le renforcement des capacités de défense européenne», explique au Monde le président du directoire de l'opérateur boursier paneuropéen, Stéphane Boujnah.

A destination des grands investisseurs institutionnels français et étrangers, Euronext lance trois nouveaux indices européens thématiques consacrés respectivement à la sécurité énergétique, à l'aérospace et la défense, et à l'autonomie stratégique. Une initiative qui pourrait favoriser l'apparition d'ETF (exchange traded

funds, «fonds indiciaires cotés») repliquant leurs performances. «Les gestionnaires d'actifs veulent qu'on les aide à fabriquer des objets synthétiques qui leur permettent d'investir dans le réarmement européen, dans les entreprises qui vont à la fois y contribuer le plus et en bénéficier le plus», fait valoir M. Boujnah.

Celui qui plaide depuis longtemps en faveur d'un «nouvel ESG», une grille de sélection des investissements associant énergie, sécurité et géostratégie au côté de l'ESG traditionnel liant environnement, social et gouvernance des entreprises, va aussi amender les critères d'éligibilité aux indices ESG existants, à commencer par le CAC 40 ESG. Seules les armes formellement interdites par les traités internationaux seront désormais exclues, et la notion d'«armes controversées», jugée trop vague par certains investisseurs et carrément «absurde» par M. Boujnah, sera abandonnée.

Cette modification s'appuie sur les recommandations de l'autorité européenne des marchés financiers. Elle vise sans doute aussi à clore définitivement le débat ouvert en mars par les craintes d'exclusions d'Airbus, de Safran et de Thales du CAC 40 ESG en raison de leurs activités dans la défense.

A la BITD cette fois, Euronext proposera, entre autres, un programme de préparation à l'introduction en Bourse (*initial public offering*, IPO) spécifique au secteur. Certes, toutes les entreprises n'intégreront pas la cote, mais

l'initiative sera bénéfique même pour celles qui ne sont pas allées au bout, estime M. Boujnah. Et d'expliquer: «La préparation à une introduction en Bourse est un outil très puissant d'accélération de la transformation d'une entreprise. C'est parce qu'elle se prépare à l'IPO que l'entreprise modernise sa gouvernance, rationalise sa stratégie, rend sa structure financière plus efficace, plus puissante ou plus saine. Que cela débouche ou pas sur la levée de fonds propres sur les marchés, l'exercice d'accélération de la transformation est réel.»

Hub de croissance

A ce programme s'ajoute un réseau de mise en relation des entreprises qu'animera une filiale d'Euronext, Elite, laquelle coopère déjà, depuis 2018, sur ce modèle avec le géant italien de la défense Leonardo.

«Souvent, les ETI [entreprises de taille intermédiaire] sous-traitantes ne se parlent pas: elles parlent davantage à leurs donneurs d'ordre qu'avec leurs pairs. Nous voulons être le lieu où les ETI de la défense en Europe se parlent de manière naturelle, fluide. Nous allons permettre à des gens qui ne se voient pas, ou ne se voient que dans des rapports de concurrence dans de grands salons, de partager leurs expériences dans un cadre neutre et apaisé», poursuit M. Boujnah.

Ce «hub de croissance», comme l'appelle Euronext, ne vise officiellement pas à pousser à des opéra-

tions de fusion-acquisition, mais l'idée n'est pas très loin. «L'une des caractéristiques de ce secteur en Europe n'est pas seulement qu'il est très largement non coté, c'est aussi qu'il est très fragmenté. Nous souhaitons donc créer un accélérateur de rapprochements», dit le président du directoire.

Sur le marché de la dette, Euronext crée un nouveau segment consacré aux obligations de financement de la défense afin de favoriser leur émission et leur visibilité à l'attention des investisseurs. De quoi «huiler» la levée de dettes par les entreprises du secteur. Mais aussi par les Etats.

«Viendra un jour, prédit M. Boujnah, où les Etats devront passer par une dette européenne qui sera le fluidifiant des programmes de rattrapage des 2 % du produit intérieur brut consacrés à la défense. Et nous sommes convaincus que cette initiative devra être structurée autour d'une participation des investisseurs particuliers.»

Euronext va, enfin, faciliter l'engagement de ses propres salariés dans la réserve militaire, en rémunérant jusqu'à quinze jours de formation initiale dans les forces armées, puis dix jours par an. Une mesure plus symbolique, mais tout aussi importante aux yeux de son dirigeant. «Euronext n'a pas vocation à être un souvenir discret pour les nostalgiques de la mondialisation heureuse. Nous sommes un acteur contemporain de l'autonomie stratégique européenne», résume-t-il. ■

MARC ANGRAND

OpénAI a été fondé sous la forme d'une structure à but non lucratif et reste aujourd'hui contrôlée par celle-ci. A l'avenir, elle continuera de l'être.» Lundi 5 mai, la société créatrice de l'assistant d'intelligence artificielle (IA) ChatGPT a annoncé l'abandon de son projet de transformation en société à but lucratif. La décision constitue une petite victoire pour Elon Musk, qui contestait ce changement de statut. Le fondateur d'OpenAI, Sam Altman, a réfuté cette version des choses dans une conférence de presse téléphonique, accusant les journalistes d'être «obsédés» par le patron de Tesla. C'est un revers pour la start-up, qui cherchait à normaliser son statut, bien que son communiqué affirme: «OpenAI ne sera jamais une société normale.»

Le statut atypique d'OpenAI remonte à sa création, en 2015, avec l'état d'esprit d'un laboratoire qui partagerait ses recherches sur l'IA. La structure était financée par ses cofondateurs, dont M. Musk, qui quittera le projet en 2018 en raison de désaccords. En 2019, convaincu de la nécessité de mobiliser des investissements colossaux pour développer l'IA, M. Altman a noué un partenariat avec Microsoft et créé une société à but lucratif, contrôlée par la structure à but non lucratif.

OpenAI doit gérer des points délicats. Le passage à un statut à but lucratif d'ici à la fin de l'année était l'une des conditions de sa levée de fonds de 40 milliards de dollars, réalisée en avril auprès d'investisseurs. A défaut, le principal d'entre eux, SoftBank, se réservait le droit de réduire son apport de 10 milliards de dollars. Autre question à résoudre: la valorisation de la participation de Microsoft et son pouvoir. Demeure aussi le débat sur la valeur de la part de capital accordée à la structure à but non lucratif. Un point que M. Musk continua de contester juridiquement, a dit lundi son avocat, estimant que des «actifs caritatifs restent transférés au bénéfice d'acteurs privés». «La poursuite des plaintes sans fondement d'Elon prouve qu'elles ne sont qu'une tentative de mauvaise foi de nous ralentir [en tant que concurrent dans l'IA]», a rétorqué OpenAI. ■

buts et estime la mission originelle d'intérêt général trahie. Il a déposé des plaintes et proposé de racheter les parts de la structure à but non lucratif pour 100 milliards de dollars – ce qu'OpenAI a refusé. Début mars, un juge a refusé un procès pour l'automne pour trancher le différend.

Gérer des points délicats

Aujourd'hui, OpenAI annonce simplement que sa structure à but lucratif va se transformer en «public benefit corporation», un statut de société «d'intérêt général», en vigueur dans d'autres entreprises comme Patagonia, la marque de vêtements de montagne, ou les start-up d'IA Anthropic et xAI (fondée par M. Musk). OpenAI met aussi fin à sa limitation des dividendes, jusqu'ici plafonnés à cent fois l'apport des actionnaires.

OpenAI doit gérer des points délicats. Le passage à un statut à but lucratif d'ici à la fin de l'année était l'une des conditions de sa levée de fonds de 40 milliards de dollars, réalisée en avril auprès d'investisseurs. A défaut, le principal d'entre eux, SoftBank, se réservait le droit de réduire son apport de 10 milliards de dollars. Autre question à résoudre: la valorisation de la participation de Microsoft et son pouvoir. Demeure aussi le débat sur la valeur de la part de capital accordée à la structure à but non lucratif. Un point que M. Musk continua de contester juridiquement, a dit lundi son avocat, estimant que des «actifs caritatifs restent transférés au bénéfice d'acteurs privés». «La poursuite des plaintes sans fondement d'Elon prouve qu'elles ne sont qu'une tentative de mauvaise foi de nous ralentir [en tant que concurrent dans l'IA]», a rétorqué OpenAI. ■

ALEXANDRE PIQUARD

IA : l'Inde veut rattraper son retard en R&D

Le pays n'a pas encore développé son modèle majeur d'IA. Il mise sur le secteur public pour y parvenir

REPORTAGE

NEW DELHI - correspondance

Un silence religieux règne dans les étages de Cogito Tech. Seuls les clics de souris viennent ponctuer le ronronnement des ventilateurs. Dans cette entreprise située dans la banlieue de New Delhi et spécialisée dans l'annotation de données, quelque 2400 Indiens, âgés de 20 à 30 ans, renseignent différents éléments d'une image ou d'une vidéo. Des milliards d'informations, apportées une à une par une armée de petites mains installées derrière leurs écrans d'ordinateurs, qui viendront ensuite nourrir des modèles d'intelligence artificielle (IA).

Dans l'un des vastes open spaces du bâtiment, plus de 180 annotateurs cravachent pour le compte de projets dans des secteurs aussi variés que la santé, l'agriculture, la distribution ou les véhicules autonomes. Un petit groupe travaille sur des images 3D de grandes étendues de forêt. Chaque arbre présent dans l'image doit être délimité, puis son tronc différencié

de son feuillage. Leur méticuleux travail servira à entraîner une IA capable de calculer la capacité d'absorption du carbone d'une zone donnée à partir d'une photo.

D'autres, comme Pratiksha Bishwas, 26 ans, analysent des images par satellite en 2D de cultures agricoles. Diplômée d'un master en science agricole, elle travaille pour Cogito Tech depuis plus de quatre ans. Ce jour-là, elle identifie, en fonction de leur couleur, les parcelles prêtes à être récoltées et celles qui ont un besoin urgent d'eau. Ces données serviront vraisemblablement à une IA d'irrigation automatique à grande échelle.

Pratiksha Bishwas et ses collègues ne savent généralement rien de l'utilisation finale de leur labeur. Un peu plus loin, Anawarul Haque, jeune diplômé d'une licence en ingénierie et spécialiste des véhicules autonomes, travaille à partir d'une photographie de route. Il annote les frontières entre la chaussée et le bas-côté, indique quelles voies sont réservées aux camions et aux voitures, etc.

Cette étape manuelle, appelée donc «annotation des données»,

est déterminante pour entraîner les grands modèles de langage de l'IA. Ces derniers reposent sur la compréhension et l'analyse du contexte et ont besoin d'énormément de données afin de se former et de s'améliorer. «Les logiques qui dictent les modèles d'IA sont créées par des ingénieurs issus des écoles les plus prestigieuses comme le MIT aux Etats-Unis ou nos établissements indiens d'élite, les Indian Institutes of Technology», résume Abhijai Srivastava, chargé du marketing de Cogito Tech. Ils écrivent le code, le langage, mais l'IA a besoin de se nourrir de données pour fonctionner, c'est ce que nous faisons. Nous sommes le fuel des IA.»

«Ascension météorique»

L'Inde est l'une des grandes spécialistes en la matière, à l'instar des Philippines. «Le marché de l'annotation de données en Inde pourrait dépasser les 7 milliards de dollars [6,2 milliards d'euros] d'ici à 2030, avec un potentiel de 1 million de personnes employées à temps plein ou à temps partiel», juge Nasscom, une organisation qui représente les entreprises du secteur de la tech indienne. Le pays compterait déjà entre 70 000 et 200 000 annotateurs de données, selon les estimations. «Il y a 400 000 annotateurs dans le monde», selon Alok Aggarwal, directeur général de Scry AI, société proposant des services d'IA aux entreprises, installée aux Etats-Unis et en Inde.

Environ 55 % du travail nécessaire à la création d'un système d'IA requiert le nettoyage et la labellisation des données. Les services d'annotation connaissent une «ascension météorique», estime Alok Aggarwal. Et cela se constate particulièrement en Inde, car les salaires y sont trois fois moins élevés que dans les pays développés, et l'anglais y est largement parlé.

L'Inde est un géant de l'«annotation des données», une étape manuelle déterminante pour entraîner l'IA

«Le pays possède une abondance de talents, la langue n'est pas une barrière, d'un point de vue du coût de la main-d'œuvre nous sommes compétitifs et le gouvernement est stable», abonde Rohan Agrawal, le PDG de Cogito Tech pour qui les projets ne cessent d'arriver. «La partie annotation va poursuivre sa croissance, car nous avons à peine gratté la surface de ce que l'intelligence artificielle peut faire, et de plus en plus d'entreprises développent leurs modèles», poursuit-il.

Dans la grande majorité des cas, les annotateurs n'ont pas besoin d'un diplôme universitaire et peuvent être vite opérationnels. «J'ai été formée en une semaine à peine et c'est très facile à faire», confirme Anisha, 23 ans, diplômée de l'université de Delhi en lettres et en sciences sociales. Elle identifie sur des photos des produits de grandes surfaces disposés sur des étagères durant sept heures et demie par jour pour 13 500 roupies par mois, soit environ 140 euros. Certains projets dans le domaine médical nécessitent néanmoins une formation plus approfondie et la supervision d'experts.

«Au fond, ce sont les dentistes», pointe Ajay Raj Saxena, qui chapeaute une équipe d'annotateurs chez Cogito Tech. Ici, on passe en revue des centaines de radiographies de la mâchoire. Sous la su-

pervision d'une docteure en chirurgie dentaire, des employés annotent les os, les dents et la moindre carie pour que l'intelligence artificielle puisse aider au diagnostic de différentes pathologies.

Tout est ensuite vérifié par la docteure Khushbu, une jeune dentiste employée à temps plein par Cogito Tech depuis trois ans. «Cela peut être un défi d'apprendre à des diplômés de lettres ou de commerce à reconnaître une vésicule bilaire ou un utérus, mais ils sont jeunes et comprennent vite», fait valoir la docteure Preety, elle aussi responsable d'une équipe.

Démocratiser l'accès à la santé

Les salaires d'entrée sont faibles et les tâches répétitives, mais dans un pays qui peine à absorber les 10 millions de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail, les diplômés s'en satisfont.

«Mes chefs sont sympas et si je ne trouve pas de boulot dans mon domaine, cela ne me dérangerait pas de continuer à travailler ici», estime Ghazal Parveen, étudiante en master pour devenir bibliothécaire, qui touche 22 000 roupies par mois pour un temps plein.

Dans l'IA, si l'Inde est un géant de l'annotation, le pays est à la traîne en matière de recherche et développement. Les clients de Cogito Tech se trouvent pour la plupart aux Etats-Unis, aux Emirats arabes unis, en Arabie saoudite, à Singapour ou en Europe. New Delhi

possède de nombreux talents en matière d'IA mais beaucoup quittent le pays, notamment car l'environnement n'est pas assez propice aux innovations et à la recherche approfondie, selon les experts.

Selon l'AI Index report de l'université Stanford (Californie), aucun modèle majeur d'IA n'a été développé en Inde, contre 61 aux Etats-Unis, 15 en Chine et 8 en France, les trois pays en tête du classement. La recherche locale souffre d'un manque de moyens, mais les Indian Institutes of Technology, à Delhi ou à Bombay, commencent à créer des départements spécifiques. «Depuis peu, nous avons quelques clients indiens», relève Rohan Agrawal.

Le pays a aussi lancé, en mars 2024, une mission pour l'intelligence artificielle, l'India AI Mission. Cette dernière est dotée d'un budget de 1,2 milliard de dollars. C'est encore peu comparé aux 500 milliards de dollars consacrés à la création d'infrastructures pour l'IA aux Etats-Unis. L'objectif de l'Inde est de développer des modèles d'IA dans le domaine de l'agriculture, celui de la ville durable ou pour démocratiser l'accès à la santé. Le gouvernement a lancé un projet appelé «Bhashini» qui vise à mettre à la disposition des entreprises des ensembles de données audio et textuelles provenant des 22 langues nationales indiennes, afin qu'elles puissent développer des applications innovantes.

A terme, l'une des priorités est de pouvoir fournir des services publics ciblés aux citoyens indiens dans leur propre langue. Pour rattraper son retard et s'inscrire dans la course à l'IA, le géant de l'annotation fait le pari du secteur public et de l'open source. L'Inde accueillera d'ailleurs le prochain sommet de l'IA en 2026. ■

CAROLE DIETRICH

L'Etat renforce son influence chez l'opérateur de satellites Eutelsat

La nomination du Français Jean-François Fallacher, venu d'Orange, à la direction générale confirme le caractère stratégique de la société

Face aux multiples défis induits par l'émergence du service Starlink d'Elon Musk, les actionnaires d'Eutelsat ont choisi l'electrochoc. L'opérateur français de satellites de communication a annoncé, lundi 5 mai, le remplacement de sa directrice générale, Eva Berneke, par Jean-François Fallacher, le patron d'Orange France. Il prendra ses fonctions dès le 1^{er} juin, preuve de l'urgence de la situation.

De nationalité danoise et francophone, M^e Berneke dirigeait Eutelsat depuis janvier 2022. C'est elle qui a mené l'acquisition, en 2023, de OneWeb, une constellation en orbite basse. D'un point de vue stratégique, l'achat était judicieux : l'opérateur est, à ce jour, le seul à pouvoir rivaliser avec Starlink dans la connexion à Internet par satellite. Les services concurrents, comme Kuiper, financé par le fondateur d'Amazon, Jeff Bezos, ne sont pas encore entrés en service.

«Accent très français»

Cependant, d'un point de vue financier, l'opération a mis en danger la survie d'Eutelsat. Pour financer le développement de son infrastructure spatiale, dont une partie servira à Iris², la constellation souveraine voulue par la Commission européenne, l'opérateur va devoir trouver plus de 4 milliards d'euros d'ici à 2032, alors qu'il portait déjà 2,7 milliards d'euros de dette à la fin de 2024.

Pour les actionnaires, M^e Berneke, qui a fait l'essentiel de sa carrière dans des groupes danois de services informatiques ou de télécommunications, n'avait pas le bon profil pour gérer ces difficultés, font savoir plusieurs sources au *Monde*. L'Etat français, qui

détient 13,6 % du capital par le biais de Bpifrance, a milité en faveur de son départ. Les autres actionnaires, l'opérateur télécoms indien Bharti Space (24,1 %), l'Etat britannique (10,9 %), la holding japonaise SoftBank (10,9 %) et le transporteur maritime CMA CGM (5,5 %) lui ont emboîté le pas.

Difficile aussi de ne pas voir la main de l'Elysée derrière le choix de M. Fallacher. Il coche de nombreuses cases, dont celle d'avoir fait l'essentiel de sa carrière chez Orange, détenu à 23 % par l'Etat français. Avant Orange France, le dirigeant de 58 ans s'est occupé des filiales de l'opérateur historique en Roumanie, en Pologne, puis en Espagne. Or, Eutelsat a voté à développer fortement dans l'accès à Internet. C'est notamment ce qui explique pourquoi il a rejoint, le 29 avril, la Fédération française des télécoms, le lobby hexagonal du secteur.

L'urgence sera de relancer Eutelsat, en difficulté sur le plan commercial. En la matière, son profil d'*«homme des situations difficiles»*, tel qu'on le décrit volontiers chez Orange, a visiblement séduit. M. Fallacher a notamment été l'artisan du mariage compliqué entre Orange Espagne et son rival MasMovil, finalisé en 2024.

Le dossier Eutelsat ne lui est pas inconnu. C'est sous sa direction qu'Orange a lancé, à la fin de 2023, une offre Internet à très

haut débit par satellite dans l'Hexagone grâce à un accord avec l'opérateur spatial. Avec l'objectif d'apporter une solution aux ménages qui n'ont pas encore accès à la fibre optique.

Cependant, cette nomination prend plus de temps que prévu.

Avec seulement trois administratrices sur un total de douze membres, Eutelsat ne respecte pas la loi

Littérature

JEAN BIRNBAUM

COURS DU SOIR

La nuance mode d'emploi. SAISON 2

Quand l'époque devient irrespirable, quand le débat cède la place au combat, quand la mauvaise foi envahit les réseaux sociaux comme les discussions entre amis, retrouver le sens de la nuance devient une urgence.

A travers ce nouveau cycle de conférences, **Jean Birnbaum, responsable du «Monde des livres»** vous propose une libre excursion en compagnie de **cinq grands auteurs du XX^e siècle** pour retrouver un peu d'air et faire face à la montée des périls.



L'urgence sera de relancer Eutelsat, en difficulté sur le plan commercial

PIERRE MANIÈRE
ET OLIVIER PINAUD

Un coûteux mirage pour aspirants psychologues

Le diplôme de la Sigmund Freud University, filiale d'une école privée autrichienne, n'est pas reconnu par l'Etat

C'est un élégant immeuble de briques rouges, avec des fenêtres ornées de pierre sculptée, façon hôtel particulier. Au-dessus de la porte trône les drapeaux européen, français et autrichien. Bienvenue à la SFU-Paris, branche française de la Sigmund Freud University-Vienne, la plus grosse université privée d'Autriche. L'antenne parisienne, plus confidentielle mais tout aussi privée, a ouvert en 2006 et accueille, chaque année, environ 70 étudiants, du niveau bac+1 au bac+5. Moyennant plus de 10 000 euros l'année, ces derniers s'affranchissent de Parcoursup, de la concurrence et des amphithéâtres bondés de l'université. Ils obtiennent un « bachelor en psychologie » et un « master of science en psychologie clinique ». Sur le site de la SFU, un bandeau plastronne : « Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche reconnaît qu'un master en psychologie de la SFU est équivalent aux diplômes nationaux. »

Pourtant, les « diplômes » de la SFU ne sont pas équivalents à une licence et à un master de psychologie, conditions sine qua non pour pouvoir utiliser le titre de psychologue, réglementé en France. « Le diplôme de la SFU est autrichien. Il ne permet pas d'exercer la profession de psychologue clinicien et de psychologue de la santé en Autriche et ne permet de se prévaloir que d'un titre honorifique non réglementé », précise le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, interrogé par *Le Monde* sur ce sujet. Le ministère renvoie au rapport d'évaluation des formations de la SFU réalisé par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur en 2018, tout en précisant que « rarement un rapport aura été aussi lapidaire sans que les observations de l'établissement arrivent à convaincre qui ce soit ».

Guérilla juridique

Sollicitée par *Le Monde*, l'école nous a d'abord proposé de venir à la rencontre de ses étudiants. Pour ensuite faire marche arrière, s'inquiétant de l'impact « anxiogène » de notre démarche auprès des jeunes. L'entretien téléphonique prévu avec la directrice de l'établissement, Nicole Aknin, a été également annulé à la dernière minute. D'après le ministère, « la SFU-Paris entretient un flou volontaire à destination de ses étudiants qui paient des droits d'inscription entre 10 800 euros et 11 800 euros l'année ».

En 2021, Lorena Crivelli s'inscrit à la SFU dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Elle est séduite par l'emploi du temps proposé par l'école. « On a cours trois jours par semaine seulement, ça m'a permis de continuer de travailler », explique la jeune interprète, qui se dit très satisfaite par son cursus à la SFU. Une fois son bachelor en poche, l'étudiante de 29 ans souhaite pourtant poursuivre en master dans une université publique : « A terme, j'aimerais travailler pour une institution publique. Or, la SFU est toujours en procédure pour faire officialiser son diplôme. »

Toutes ses demandes d'admission en master sont refusées : « Je ne pensais pas que ce serait aussi compliqué ! J'ai même envisagé de

Sur les 11 membres de l'équipe, seule la moitié peuvent exercer comme psychologues en France



CHARLES MONNIER

« De plus en plus de professionnels refusent de prendre en stage les étudiants de la SFU. On ne veut pas contribuer à ce système »

JULIE ZAJAC
psychologue clinicienne en psychiatrie

repostuler sans dire que j'étais passée par la SFU, l'école a mauvaise presse. » La jeune femme est finalement acceptée en deuxième année de licence, à l'université Sorbonne Paris Nord. Elle s'en désole : « J'ai bientôt 30 ans, et pas du tout un profil de L2. La plupart de mes camarades de la SFU ont également dû reprendre leurs études en licence. »

Elie Gozlan s'est également retrouvé en deuxième année de licence après deux années de bachelor à la SFU. « Et encore, j'ai dû faire un recours à la suite d'un refus d'admission. La plupart des gens ne voulaient pas de moi », relate le jeune homme de 23 ans, qui s'est inscrit à la SFU en 2020.

Les enseignants-recherches de l'université interrogés par *Le Monde* affirment avoir du mal à donner des équivalences à ces étudiants. « On manque de visibilité sur les enseignements dispensés dans cet établissement. A l'université, nous sommes tenus de fournir un certain nombre d'heures en neurosciences, en statistiques et dans différentes disciplines », explique Clarisse Vollen, directrice des études pour la licence de psychologie à l'université Aix-Marseille.

Les étudiants de la SFU postulant dans son université sont invités à reprendre leur cursus depuis la licence. A la SFU, « les approches contemporaines, et particulièrement celles relevant de la psychologie scientifique, sont sous-représentées si on compare avec les formations publiques », note Denis Jacquet, président de l'Association des enseignants-recherches en psychologie des universités.

En 2024, sur une promotion de 12 étudiants de 3^e année de bachelor à la SFU, seuls trois ont été admis en master dans les universités publiques, d'après les chiffres fournis par l'école. Dans son courrier de réponse aux questions soumises par *Le Monde*, Nicole Aknin reconnaît que la reconnaissance du diplôme délivré par la SFU n'est pas « automatique » : « Chaque titulaire devra toujours faire une demande individuelle de reconnaissance en vue de l'exercice en France de la profession de psychologue. »

L'école accompagne d'anciens étudiants pour qu'ils demandent, individuellement, la reconnaissance de leurs études. Dans cette guérilla juridique, portée notamment par l'avocat Jacques Scherroux, cofondateur de l'école et mari de Nicole Aknin, le succès de

quelques procédures est revendiquée comme un triomphe. « Lorsque j'ai intégré mon master à la SFU, on m'a expliqué que la procédure pour la reconnaissance de l'école était en bonne voie... sauf que c'était en 2019 ! Aujourd'hui encore, je reçois un e-mail tous les trois mois revendiquant une victoire sur le plan judiciaire de l'école. Mais le diplôme n'est toujours pas reconnu », raconte Emile - le prénom a été modifié à sa demande.

Les demandes individuelles de diplômés de la SFU en vue de l'exercice en France de la profession de psychologue aboutissent rarement. D'après plusieurs juristes que nous avons interrogés, l'ensemble du cursus est pris en compte pour apprécier les dossiers des demandeurs, et notamment leurs stages, l'une des grandes faiblesses de la SFU-Paris. « De plus en plus de professionnels refusent les demandes d'étudiants de la SFU. On ne veut pas contribuer à ce système », affirme Julie Zajac, psychologue clinicienne en psychiatrie.

Changement de voie

Emile a, lui, réussi à décrocher un stage de cinq cents heures en hôpital, mais uniquement, souligne-t-il, « car [il a] fait [sa] licence de psychologie clinique à l'université Paris-Diderot avant d'intégrer la SFU. La plupart des [ses] camarades ont effectué leur stage en garderie, ou en école Montessori. On est loin de la psychologie clinique ». Emile porte un regard très critique sur ses deux années de master of science à la SFU : « Je n'ai rien appris de plus que ce que j'avais déjà vu en licence à la fac. J'ai eu des cours sur la constellation familiale, une pseudoscience potentiellement dangereuse. »

La méthode figure dans le guide Santé et dérives sectaires publié par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). La SFU-Paris assure ne proposer « aucun enseignement qui ne serait pas validé par la communauté scientifique ». Selon nos informations, la maison mère en Autriche a pourtant été alertée à ce sujet. Le recteur de la SFU-Vienne, Alfred Pritz, nous confirme qu'une enquête interne a été menée « il y a environ un an », conduisant à une « restructuration » de l'établissement.

Le profil des intervenants à la SFU pose question. Sur les onze profils qui sont détaillés sur la page « l'équipe » du site de l'école,

seule la moitié peuvent exercer officiellement comme psychologues en France. Plus étonnant encore, Jacques Scherroux a assuré des cours d'« intégration » à la SFU, alors qu'il n'a pas de formation en psychologie - il est diplômé en droit.

Ces séances sont aujourd'hui assurées par Audrey Botbol, belle-fille de la directrice de l'école, qui se présente comme chanteuse et qui n'a pas non plus de diplôme en psychologie. Les séances d'intégration « ne sont pas des cours, mais des espaces où l'on s'assure que les étudiants ont bien intégré ce qu'ils ont appris », rétorque Nicole Aknin. Au sujet de sa belle-fille, elle rappelle qu'« Audrey Botbol a suivi cinq années de cursus de la SFU et [que] le partage de son expérience était donc intéressant pour ses cadets ».

La SFU-Paris compte, dans son équipe, un professeur renommé, Paul-Laurent Assoun. Un recruteur qui aurait « choqué le milieu de la psychanalyse », selon un connaisseur du secteur, qui préfère garder l'anonymat. Ce dernier raconte avoir été contacté lui-même par un responsable de la SFU pour assurer des cours, rémunérés près de 10 000 euros par mois : « L'école essaie de s'acheter une crédibilité en recrutant des professeurs reconnus. » Paul-Laurent Assoun n'a pas donné suite à notre demande d'entretien.

L'examen des profils LinkedIn des anciens élèves de l'école confirme qu'obtenir le précieux sésame de psychologue n'a rien d'une évidence à l'issue de leur cursus. Une grosse moitié d'entre eux se présente ainsi comme « community manager », « éducatrice de jeunes enfants », « office manager », « hypnopraticienne » ou encore « consultant », signe qu'ils ont dû changer de voie. La direction de l'école, elle, affirme ne pas disposer de « données précises » sur l'insertion professionnelle de ses diplômés.

Une dizaine d'anciens étudiants de la SFU se présentent néanmoins comme « psychologues » aujourd'hui, inscrits au répertoire partagé des professionnels de santé, sans pourtant disposer du titre. Comment ont-ils déjoué la vigilance des agences régionales de santé chargées de vérifier leur dossier ? Interrogé, le ministère de la santé n'a pas souhaité commenter ces cas. « Des erreurs de ce type existent, notamment à cause de la complexité des diplômes », acquiesce en privé une source au fait de ces procédures. Certains

La direction de l'école indique ne pas disposer de « données précises » sur l'insertion professionnelle de ses diplômés

ont été radiés dans les semaines suivant leur inscription. Mais si la décision administrative n'est pas contestée dans les délais, elle ne peut plus être annulée. De « faux » psychologues peuvent donc alors exercer comme des « vrais ».

La Fédération nationale des étudiants en psychologie rappelle régulièrement aux aspirants psychologues que le titre est protégé, explique son président, Mohamed Benromdhane : « La sélection en psychologie est devenue très compliquée. Les étudiants sont séduits par le discours de certains établissements privés qui ne délivrent pourtant pas un diplôme reconnu par l'Etat. » Si l'Ecole des psychologues praticiens ou les universités privées catholiques sous contrat délivrent un diplôme reconnu par l'Etat, ce n'est pas le cas d'autres établissements qui « jouent sur les termes », explique Denis Jacquet.

« Un no man's land »
Il s'explique : « Il faut être vigilant face aux écoles qui proposent des bachelors, des masters of science ou des masters en psychologie et management. Ces nomenclatures n'existent pas en France et ne font pas partie du système licence-mastère-doctorat, les trois grades reconnus dans toutes les universités du système européen. » Ces mêmes établissements, poursuit M. Jacquet, citent au niveau des débouchés des professions non réglementées : « On va parler de psychopraticiens, ou de psycho-quelque chose, mais jamais de psychothérapeutes ou de psychologues qui correspondent à des titres réglementés. Ce flou scientifiquement entretenu, se fait au détriment des étudiants, avec un préjudice financier non négligeable. »

Pour Elisabeth Roudinesco, historienne de la psychanalyse, la SFU n'est qu'un exemple saillant des nombreuses officines privées surfant sur la galaxie du développement personnel. « C'est une immense nébuleuse, qui vient concurrencer les associations psychanalytiques. Ces dernières, très sérieuses, existent depuis longtemps, sont gratuites et ne délivrent aucun diplôme, car elles admettent des diplômés en psychologie qui correspondent à des titres réglementés. Ce flou scientifiquement entretenu, se fait au détriment des étudiants, avec un préjudice financier non négligeable. »

Un spécialiste du secteur, qui préfère garder l'anonymat, évoque une « extension du domaine de la lutte » des officines privées : « Après avoir essoré les secteurs du management et de l'informatique, ces dernières investissent désormais d'autres secteurs très attractifs auprès des étudiants, dont la psychologie. » Ainsi de la création, en 2023, de l'Ecole supérieure de psychologie européenne, dirigée par un diplômé des écoles de commerce, l'Edhec et l'Insead. L'établissement « souhaite transposer à l'enseignement de la psychologie l'expérience "grande école" », lit-on sur son site. Au sujet de la reconnaissance du diplôme, ce dernier explique :

« S'agissant d'une nouvelle école, le chemin vers la reconnaissance par l'Etat prendra du temps. » ■

MARINE MILLER,
MARGHERITA NASI
ET ADRIEN SÉNÉCAT

AGEN - envoyé spécial

Ils sont partis vingt-huit. Le cœur léger, l'esprit habité par leurs rêves de gosses. Vingt-sept sont revenus. Les yeux rougis de larmes et des cauchemars plein la tête. Ils avaient 17 ans. Des adolescents au talent naissant, persuadés qu'en étrennant le maillot du XV de France des moins de 18 ans (U18) s'ouvrirait devant eux une brillante carrière.

Il a suffi de quelques minutes pour que cette promesse bascule dans l'horreur. C'était le 7 août 2024, en Afrique du Sud, aux alentours de 15 h 30, sur l'une des plages proches de la ville du Cap. Un endroit connu pour la colère des eaux et la traîtrise des courants, où deux océans s'affrontent sous de méchants vents, dans un déferlement de vagues : le mal nommé cap de Bonne-Espérance.

C'est par ces violentes forces que Mehdi Narjissi a été happé. Comme tous ses coéquipiers blessés à jamais dans leur âme, il voyait son avenir en rugbyman professionnel. « C'était un enfant joyeux. Quand il était petit, il remuait tout le temps. Il n'y a qu'au stade, quand il regardait jouer son père, qu'il restait tranquille », raconte Valérie Narjissi, sa mère, la voix trouble par le chagrin, les traits fatigués par la douleur. « Le sport, c'était sa passion. Mehdi ne jouait pas à la console comme les autres ados, il fallait qu'il bouge », renchérit Jalil Narjissi, son père, que la tristesse de la perte de celui qui était son « équilibre », comme il dit, habite désormais.

Leur fils est aujourd'hui porté disparu. Mehdi Narjissi a été pris par la mer à quelques dizaines de mètres au large de Dias Beach. La baignade est fortement déconseillée sur cette plage qui surplombe une falaise, accessible par un escalier en bois. « Warning rip currents. Swimming is dangerous » (« attention aux courants d'arrachement. La baignade est dangereuse »), est-il inscrit sur un panneau planté au-dessus de la crique.

Ce mercredi 7 août 2024, la météo marine indique une forte houle, des vagues de 3 à 4 mètres de haut toutes les quatre à cinq secondes, un vent du nord de 15 noeuds, une température de l'air à 15 degrés et de l'eau à 10 degrés. C'est sous ce temps d'hiver austral que Mehdi Narjissi a sombré dans le fracas de l'océan. Il était né le 8 février 2007 à Agen, où depuis des lustres émergent des générations de joueurs de rugby. Petit, il avait usé ses genoux sur la pelouse du stade Armandie, arborant les couleurs bleue et blanche du Sporting Union Agen que son père avait honorées avant lui. Les recruteurs du Stade toulousain n'avaient pas tardé à le repérer. Il avait signé un contrat de semi-professionnel en alternance et revêtu le maillot rouge et noir en septembre 2023.

« LE MOINDRE DÉRAPAGE SERAIT MORTEL »
Fin juin 2024, Mehdi Narjissi avait reçu la confirmation de sa sélection en équipe de France U18 pour participer à l'International Series, un tournoi organisé chaque année en août en Afrique du Sud. Trois semaines avant leur départ, le président de la Fédération française de rugby (FFR), Florian Grill, et le vice-président, Jean-Marc Lhermet, avaient recommandé la plus grande vigilance aux responsables de la tournée. Le 12 juillet, le président les avait mis en garde par écrit : « Le moindre dérapage serait mortel pour le rugby. » Le vice-président avait insisté : « Au regard du contexte actuel, je recommande un cadre très strict autour des temps off des joueurs. Il est impossible d'ajouter d'autres dérives ou faits divers négatifs à la situation très préoccupante que nous traversons. »

En cet été 2024, la FFR navigue dans une zone de turbulence. Lors de la tournée en Argentine en juillet, deux joueurs du XV de France, Hugo Auradou et Oscar Jegou, ont eu à répondre d'accusations de viols. Ils ont été incarcérés en détention provisoire – et finalement libres de rentrer en France le 3 septembre. Un troisième international, Melvyn Jamonet, a été sanctionné pour des propos racistes tenus sur une vidéo publiée sur son compte Instagram après une soirée alcoolisée.

La consigne vaut avertissement : faire profil bas à Cape Town. Une première rencontre de préparation contre une sélection de la Western Province a eu lieu le 6 août, et la journée du 7 est marquée « repos ». Au programme, expédition touristique avec observation des otaries, promenade en ville, pique-nique et visite du phare de Cape Point. Puis direction Dias Beach. Les joueurs ont été avertis le matin sur WhatsApp : « Obligation de faire un bain froid aujourd'hui. Deux options s'offrent à vous : 1) bain froid sur la plage du cap de Bonne-Espérance. Attention petites marches pour descendre. Prévoir serviette et maillot de bain. 2) bain froid en rentrant à l'hôtel vers 17 heures. »

Qui a lancé cette idée ? Robin Ladauge, 46 ans au moment du drame. Conseiller



TITWANE

Le disparu qui hante le rugby français

Le 7 août 2024, Mehdi Narjissi, âgé de 17 ans, a été emporté par les vagues au large d'une plage sud-africaine, lors d'une séance de récupération du XV de France U18. Neuf mois après le drame, ses parents dénoncent la responsabilité de la Fédération française de rugby

technique à la FFR, il est le préparateur physique des U18 depuis 2019. Au sein de la FFR, il est considéré comme un cadre de « haut niveau dont l'action fait rayonner la profession ». « C'est moi qui ai proposé cette option, car je m'étais déjà baigné sur cette plage en 2022. J'ai dû m'y baigner également en 2016 », a-t-il avoué aux policiers qui l'ont entendu le 14 janvier et dont *Le Monde* a consulté le procès-verbal.

Robin Ladauge a repéré les lieux. « Des vagues solides, mais de bonnes conditions », estime-t-il. En fait, souligne le rapport d'enquête administratif, il a « improvisé » cette séance, s'affranchissant des obligations de vigilance. Le panneau signalant le danger sur la voie d'accès à la plage ? Il ne l'a pas vu. Ni lui ni personne, à en croire la totalité des témoignages. Pourtant, tous ceux qui connaissent les lieux sont formels : impossible de descendre sur Dias Beach sans passer devant ce panneau. « Il y avait neuf adultes, aucun ne s'est opposé à cette idée », dénonce Jalil Narjissi. Stéphane Cambos, 53 ans, manager de la tournée, assure avoir exprimé « des réserves » et « des réticences », que Robin Ladauge aurait écartées, ironisant sur la prudence excessive du manager. Entendu le 4 novembre 2024 par les inspecteurs chargés de l'enquête administrative, Stéphane Cambos déclare : « Je considère que Robin Ladauge a désobéi et opéré un passage en force en maintenant la séance. »

Aux 25 joueurs descendus sur la plage (trois sont restés dans le car), Robin Ladauge fixe des règles : obligation de rester groupés et dans la « mousse », interdiction d'avancer dans l'eau au-delà du haut des cuisses et de plonger dans les vagues. Mehdi Narjissi a-t-il désobéi lors de cette séance de récupération aquatique vite transformée en baignade ? A-t-il échappé à la surveillance pour s'approcher des vagues ? Quoi qu'il en soit, les adultes n'auraient pas dû laisser faire. Eux seuls avaient autorité.

Quand ils ont vu le jeune joueur en train de se débattre dans cette mer déchaînée à une

trentaine de mètres du bord, ils n'ont pas bougé. Seul un gamin de 17 ans, Oscar Boutez, a essayé de sauver son coéquipier. Au péril de sa vie, il a tenté de le ramener sur son dos, jusqu'à ce qu'une vague les submerge. Pourquoi Robin Ladauge et les autres adultes ne sont-ils pas intervenus ? « Parce que cela nous semblait trop dangereux », a répondu le préparateur physique aux policiers.

Avant cet épisode tragique, tout avait mal commencé. Le rapport de l'inspection générale des sports et de l'éducation, dont *Le Monde* a pu prendre connaissance, brosse un tableau accablant des manquements et impérities de la FFR. La liste est longue. Un souci d'enregistrement des billets d'avion oblige à échelonner les départs. Les premiers arrivés séjournent dans un camp à Tokai, près du Cap dans des conditions plus que spartiates : toilettes à l'extérieur, 5 degrés dans les chambres (c'est l'hiver austral), pas de Wi-Fi, nourriture peu appréciée... Les témoignages font état de conditions « sommaires » selon les uns, « rudes » selon d'autres, « rustiques » pour les plus aimables.

« On a confié notre fils de 17 ans à la FFR, il était mineur, mais ce fait n'a jamais été pris en compte. Pour la FFR, une seule chose compte : c'est la performance. La sécurité de nos enfants ne fait pas partie de leurs préoccupations », déplore Mme Narjissi dans une colère qui n'apaise pas la souffrance. Un constat que partagent les trois inspecteurs de l'administration : « De nombreuses défaillances sont perceptibles dans l'organisation du séjour, tant en ce qui concerne la formation des missions des encadrants que la logistique ou le respect de la réglementation relative à l'accueil des mineurs », écrivent-ils.

Sollicités par *Le Monde*, les responsables de la FFR ne s'expriment qu'en présence de leur avocat et à la condition de ne pas être cités nommément. Aux parents de Mehdi Narjissi, qui ne se sont pas sentis épaulés par la fédération, les responsables fédéraux rappellent leur compassion et justifient une

certaine discréption dans les semaines qui ont suivi le drame, de peur de gêner. Ils assurent toutefois être restés à tout moment au côté de la famille. La suppression du poste de chef de délégation, qui aurait été en mesure d'interdire l'accès à la plage ? « Il n'y a aucune suppression. C'est une fonction honorifique pour représenter la fédé. En fait il y avait un patron désigné, c'était Stéphane Cambos », se défendent-ils. La FFR ne nie pas que des « fautes » ont été commises. Quels en sont les auteurs ? Pour la FFR, seule la justice le déterminera.

C'est le président de la FFR, Florian Grill, qui, le 7 août, a informé les parents de Mehdi Narjissi. « Il m'a laissé un SMS, à 17h59, me demandant de le rappeler », se souvient son père. Au téléphone, il lui a annoncé le drame et, ensuite, tous leurs échanges se sont faits par SMS. « Il ne s'est jamais déplacé pour dire sa compassion. Il n'est pas venu en Afrique du Sud avec nous, ne nous pas attendus à l'aéroport à notre retour, s'énerve Jalil Narjissi. C'est Ugo Mola, le manager du Stade toulousain, qui était là. »

« RESPONSABILITÉ MORALE »

Le 16 octobre 2024, le parquet d'Agen a ouvert une information judiciaire pour « homicide involontaire ». Plusieurs témoins, dont Florian Grill, ainsi que les adultes et les mineurs présents en Afrique du Sud ont été entendus dans le cadre de la commission rogatoire délivrée par le juge du tribunal judiciaire d'Agen chargé de l'instruction, Serge Rey. « Je me sens une responsabilité morale en tant que président de la FFR, même si je n'étais pas sur place », a déclaré Florian Grill, interrogé le 4 octobre 2024 au commissariat d'Agen.

A ce jour, seul Stéphane Cambos a été placé en garde à vue, le 15 avril. Il en est sorti libre, ce qui ne préjuge pas d'une mise en examen dans les semaines à venir, souligne Edouard Martial, l'avocat de la famille Narjissi. Selon M. Martial, « d'autres membres de l'encadrement, au premier rang desquels Robin Ladauge, pourraient être convoqués par le juge aux fins de mise en examen dans les semaines à venir ». Mais les Narjissi n'entendent pas en rester là. Ils espèrent que la FFR et son président, Florian Grill, auront, eux aussi, à répondre devant la justice de la mort de leur fils. Un message qu'ils ont fait passer à Marie Barsacq, la ministre des sports, qui les a reçus le 28 avril. ■

YVES BORDENAVE

Regards intimes et politiques sur l'Algérie et la Tunisie

« L'Effacement », de Karim Moussaoui, et « Les Enfants rouges », de Lotfi Achour, se croisent sur la violence et sur le sacrifice de la jeunesse

RENCONTRE

Les hasards de la programmation en salle produisent parfois de curieuses étincelles. Ainsi du mercredi 7 mai, qui réunit les nouveaux films de l'Algérien Karim Moussaoui et du Tunisien Lotfi Achour. *L'Effacement* et *Les Enfants rouges* n'ont, à priori, rien à voir. Le premier évoque, à travers une relation filiale située dans le milieu des affaires, l'écrasement des fils par la génération des pères et les ravages sociaux du patriarcat. Le second met en scène un fait divers qui a horrifié la Tunisie, au cours duquel un groupe d'hommes affiliés à l'organisation Etat islamique a décapité, le 13 novembre 2015, un jeune berger du village de Slatnya, âgé de 16 ans et nommé Mabrouk Soltani. Dix-huit mois plus tard, le même groupe réeditait le même geste sur la personne de son frère, Khalifa Soltani.

Rien donc, et pourtant beaucoup à voir. L'intimisme du premier est une claire métaphore de la déraison d'une société où la génération héroïque des pères de l'indépendance n'a pas permis aux générations suivantes de s'émanciper de ce récit fondateur. A rebours, la frontalité politique du second, qui évoque la barbarie de l'intégrisme et du terrorisme, est, elle, envisagée du point de vue intime d'un enfant de 14 ans, témoin du meurtre.

Symétriquement disposés, les deux films se croisent ainsi en un point qui touche à la violence de leur société, au sacrifice de leur jeunesse, à la terre brûlée de la transmission. A tout ce qui, en un mot, meurt et défait la société. Pour cette raison partagent-ils sans doute aussi une tentation discrète de la déréalisation et de l'embardée onirique. Il y avait de quoi, pour le moins, donner envie de rencontrer ces cinéastes, qui n'oublient pas de mettre en scène quelle que soit l'intensité de leur sujet.

Rapide récapitulation, en premier lieu, des itinéraires. Né en 1976, à Jijel, révélé par le magnifique moyen-métrage *Les Jours*

d'avant (2015), puis par *En attendant les hirondelles* (2017), Karim Moussaoui s'est révélé un des meilleurs cinéastes algériens du moment. Cinéaste de l'amour qui brûle et des occasions perdues, de l'euphorie du désir et de l'ordre qui le détruit, sa mélancolie n'a d'égal que sa délicatesse.

Lotfi Achour, né en 1967, à Tunis, a longtemps vécu en France, où il a fait de la mise en scène théâtrale, avant de réinvestir son pays natal après la révolution de 2011, puis de signer, en 2016, la réalisation de son premier long-métrage, *Demain dès l'aube*, une chronique de la jeunesse située pendant, puis après ladite révolution. Son deuxième film, en dépit de la tragédie qui le traverse, est une épure d'une surprenante beauté. Tout serait bel et bon si ces cinéastes avaient les moyens de tourner davantage, et voici, encore, qui les rapproche : à 49 ans, Moussaoui signe avec *L'Effacement* son deuxième long-métrage de cinéma, de même qu'Achour, à 58 ans, avec *Les Enfants rouges*. Les plus remarquables cinéastes de la région partagent peu ou prou ce sort. Tariq Teguia, Hassen Ferhani, Sofia Djama, en Algérie. Kaouther Ben Hania, Ala Eddine Slim, Raja Amari, en Tunisie.

SEFFORER À LA RÉSILIENCE

La situation économique des deux pays, ainsi que la nature autoritaire des régimes qui les gouvernent, explique cette extrême fragilité des carrières, ce cinéma de prototype qui doit recourir à des productions étrangères (France et Arabie saoudite en tête) pour exister. L'Algérie connaît, à cet égard, une situation très dégradée. Nonobstant les « quatorze projets de multiplexe » signalés par Karim Moussaoui, une poignée de salles subsiste dans le pays, la chaîne industrielle du cinéma n'y existe quasi plus, le fonds de soutien a été supprimé en 2021, puis rétabli en 2023, avant qu'un projet de loi voté par le Parlement, le 4 mars 2024, menace de prison quiconque prendrait part à un film attentant aux « valeurs et constantes nationales, à la religion islamique et aux autres religions, à la souveraineté nationale,

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE CES PAYS, AINSI QUE LA NATURE AUTORITAIRE DES RÉGIMES QUI LES GOUVERNENT, EXPLIQUE L'EXTRÊME FRAGILITÉ DES CARRIÈRES DES DEUX CINÉASTES

Nizar (Yassine Samouni) et Achraf (Ali Helali) dans « *Les Enfants rouges* », de Lotfi Achour. NOUR FILMS



à l'unité nationale, à l'unité du territoire national et aux intérêts suprêmes de la nation, aux principes de la révolution du 1er novembre 1954 et à la dignité des personnes».

Autant se convertir au documentaire animalier. Dans ces conditions, le calme olympien et le stoïcisme de Karim Moussaoui, qui reste quoi qu'il en coûte fidèle à sa ville d'Alger, forcent l'admiration : « Il est évident que tout ici n'est pas permis, qu'on ne se sent pas vraiment protégé, comme cinéaste, par le contexte, et que la tentation est grande de s'autocensurer. Mais j'ai construit ma cinéphilie ici, dans les ciné-clubs d'Alger. Il faut rester pourtant malgré tout de faire bouger les choses. Mon film ne dit pas autre chose que ce désarroi d'une jeunesse algérienne qui ne trouve pas sa place et l'urgence d'accorder enfin à l'individu le droit de se construire par lui-même. »

Il n'est pas jusqu'au récent regain de tensions entre l'Algérie et la France qui ne provoque chez lui un appel à la tempérance : « Il ne faut pas se laisser impressionner par les grandes déclarations », dit-il. J'appartiens à une génération qui a un autre rapport au fait colonial que celui de nos aînés. Je crois profondément aux valeurs des deux pays et à la nécessité historique de leur collaboration. » De fait, nécessité faisant loi, son film a été produit en France par la société Les Films Pelléas, et tourné à Marseille et en Tunisie, eu égard aux contraintes administratives et économiques soulevées par un éventuel tournage en Algérie.

Quant à la politique cinématographique tunisienne, plus propice pour la création locale, Lotfi Achour en dresse un tableau contrasté : « Il y a toujours eu en Tunisie une

claire volonté de soutien de l'Etat. Mais celui-ci a été considérablement réduit pour des raisons économiques. Une dizaine de films en bénéficient par an, pour un montant qui, sans apport étranger, n'est pas décisif. Les Enfants rouges, par exemple, s'est monté grâce à l'apport de vingt-cinq guichets différents. Il y a aussi des problèmes d'infrastructure, on compte une vingtaine d'écrans, concentrés dans le grand Tunis, pour 12 millions d'habitants. Les mécanismes d'accès à la profession sont par ailleurs sclérosés : le passage par l'assistantat et le court-métrage est toujours obligatoire pour obtenir sa carte professionnelle. »

Pour autant, Lotfi Achour, à l'instar de son confrère algérien, s'efforce à la résilience, y compris sur le terrain de la politique répressive menée par le président Kais Saïed, sur le plan de la liberté d'expression : « Nous n'avons pour l'instant, dans le milieu du cinéma, aucun signe de censure ni d'encouragement. La commission du cinéma reste indépendante, les écoles de cinéma fonctionnent, une jeunesse se forme et arrive. »

Pour lui, un problème plus profond corrode le pays : « Nous souffrons d'être une société amnésique de sa propre histoire. Chaque gouvernement, depuis celui d'Habib Bourguiba, s'est construit sur le principe de la table rase, comme si rien n'avait existé avant lui. » A l'instar des *Enfants rouges*, le cinéaste, qui a suivi de très près les travaux de l'Instance Vérité & Dignité, mise en place après la révolution de 2011, et en a tiré plusieurs projets de film, ne semble pas près, quant à lui, à laisser le silence ensevelir les crimes du passé. ■

JACQUES MANDEBAUM

Lotfi Achour met en scène une enfance volée par la barbarie

Le cinéaste franco-tunisien revient sur la décapitation d'un jeune berger de 16 ans par des islamistes, en 2015, près de la frontière algérienne

LES ENFANTS ROUGES

A près un premier long-métrage au titre hugo-lien non distribué en France (*Demain dès l'aube*, 2016), le réalisateur franco-tunisien Lotfi Achour, qui vient de l'univers du théâtre, signe avec *Les Enfants rouges* son deuxième long-métrage de cinéma, un film plus que remarquable. La première raison est que cette œuvre s'enracine dans une horreur de la pire espèce, qui aura vu, le 13 novembre 2015, dans la montagne de Mghilla, en Tunisie, près de la frontière algérienne, un jeune berger nommé

Mabrouk Soltani, âgé de 16 ans, se faire décapiter par un groupe d'islamistes affiliés à Daech, qui le soupçonnent d'être un espion à la solde de l'armée. Son cousin, qui l'accompagnait, est chargé par les assassins de rapporter la tête du jeune homme à sa famille, en guise d'éification morale. Elle y sera placée dans un réfrigérateur en attendant que le corps soit retrouvé. Dix-huit mois plus tard, son frère, revenu sur les lieux, y connaît exactement le même sort.

L'affaire tétonna la Tunisie. Un tel point de barbarie, de cruauté, de non-respect des vivants et des morts, de démembrement et de privation des corps pour accuser

la souffrance des proches ne se rencontre pas tous les jours. De ce dernier degré de l'infamie, qui peut bien faire – sinon un film d'horreur et encore – le cinéma ? Des œuvres réalisées jusqu'à présent sur ce type d'agissements, celle de Lotfi Achour est la plus convaincante, la plus sensible, la plus belle. Parce qu'elle n'accorde pas la grâce, ne serait-ce que d'une seule image aux assassins. Parce qu'elle prend le parti de l'enfance meurtrie. Parce que, enfin, et en dépit de tout, elle se tourne vers, sinon la réparation, du moins la poursuite du monde et de la vie.

Formellement, le principe est celui de l'épure narrative, de l'évocation purement comportemen-

taliste, parfois teinté d'onirisme, du tourne en milieu naturel, de la participation d'acteurs non professionnels. Il en ressort, de par la rudesse minérale des lieux, de par la vérité nue des personnes, de par la composition lyrique des plans alternant la proximité frémissante et la picturalité, une grandeur tragique, à la fois solennelle et sensible, qui prend la mesure de l'événement. Le nom des deux adolescents a été changé, ils se nomment ici Nizar et Achraf.

Beauté aride

Quant à la beauté, aride comme le paysage, elle tient en un mot. Elle consiste à voir désormais le monde à travers les yeux

d'Achraf, 14 ans, qui redescend commotionné de la montagne avec la tête de son cousin dans un sac, fait par réflexe, au passage, quelques passes de foot avec les copains, rend la tête à la famille, remonte avec tout le village éprouvé retrouver, sous un ciel blanc, le corps de son cousin, finit par exprimer son affection amoureuse à la belle cousine que Nizar, avant lui déjà, convoitait.

Quelque chose, gagné sur la mort, d'une transmission se met ici, délicatement, en place, en même temps qu'une fin poignant de l'enfance. Leurs adieux – puisque Achraf doit partir en ville pour échapper aux tueurs – relèvent, en effet, d'une émotion

que seul semble pouvoir dispenser le cinéma. Leurs regards et leurs sourires sous l'arbre isolé qui les protège. Le silence qui les enveloppe. Elle qui court au ralenti derrière la voiture. Lui qui la regarde de l'arrière du véhicule. Le mouvement itératif de l'un à l'autre. Puis le champ qui finit par se vider. Le paysage qui reste, le monde en suspens. C'est beau et triste à en pleurer. ■

J.M.A.

Film tunisien, français, belge, polonais, saoudien et qatari de Lotfi Achour. Avec Ali Helali, Yassine Samouni, Wided Dabebi, Younes Naouar, Latifa Gafsi, Jemili Lamari (1h40).



Une relation filiale suffocante vue par Karim Moussaoui

Le réalisateur algérien narre l'empêchement de deux frères soumis à un père autoritaire

L'EFFACEMENT



Les Jours d'avant, le film qui fit découvrir, et admirer d'emblée, Karim Moussaoui en France en 2015, était le récit d'un empêchement : deux jeunes gens des années 1990 dont l'espoir enivrant de satisfaire leur désir réciproque était brisé net par la montée du terrorisme. Film doux et déchirant dont le suivant – *En attendant les hirondelles* (2017) – approfondissait le motif à travers trois récits, de nouveau empêchés, foulés aux pieds, brisés, vécus à l'époque contemporaine. Où l'on voit que les motifs intimistes, romantiques, du cinéma de Karim Moussaoui sont puissamment politiques : l'écrasement de l'individu par la société, et plus précisément des jeunes gens par l'ordre patriarchal, y est une constante dramaturgique qui détermine toute la valeur émotionnelle et analytique de cet auteur.

L'Effacement – film éponyme adapté d'un roman de Samir Touni publié en 2016 – en reconduit la donne à travers une relation filiale suffocante tirant discrètement vers le fantastique kafkaïen. Deux frères, Reda (Sammy Lechea) et Faycal (Idir Chender), vivent dans une maison opulente d'un quartier bourgeois d'Alger, sous la férule de leur père, Youcef – l'un des plus hauts responsables de la principale entreprise d'hydrocarbures du pays –, dont le tempérament autoritaire et intraitable le porte à ne rien laisser passer à ses fils et à déterminer, en leur lieu et place, leur destin. Un violent éclat ouvre le film, qui voit Faycal, l'aîné, claquer la porte du foyer familial pour vivre sa vie.

Reda, garçon discret et tempéré, resté seul avec son père, se sent d'autant plus tenu à l'obliger. Mariage obligé avec la fille d'un ami de la famille, nomination dans

l'entreprise où travaille son père pour mieux y surveiller ses ennemis intérieurs, tout porte à croire que Reda va suivre aveuglément, et au prix de son humiliation, la voie patriarcale et clanique qui lui est assignée lorsque le père, succombant aux manœuvres de ses ennemis, meurt soudainement. C'est ici, d'une certaine façon, que le film commence vraiment, avec le sol qui s'ouvre sous les pieds de Reda et la question de savoir comment il pourrait, de sa propre enseigne, devenir un homme ?

Multiples échappées

La réponse qu'apporte le film à cette question passe par de multiples échappées – qui vont de la violence homicide à la *Taxi Driver* à une expérience amoureuse sans lendemain avec une femme libre et déterminée, à l'identité trouble (l'actrice iranienne Zar Amir Ebrahimi). Ces aléas extrêmes sont accompagnés – au son du sublime et mélancolique *Prélude op. 28 n° 4 en mi mineur*, de Frédéric Chopin – de la lente et discrète déréalisation du monde vécue par un enfant qui n'aura jamais réussi qu'à fantasmer sa maturité. Perte du reflet du héros dans le miroir, dégradation sexuelle dans une caserne, effusion étourdisante dans l'immensité silencieuse et rouge du désert.

Comme dans le beau *Mariage tardif* (2001), de Dovile Kosashvili, on retrouve à la fin (ici, par un retour en arrière) le héros à son mariage arrangé, hagard, comme absent à lui-même et à son propre désir. Une question lancinante semble résonner en écho alors que le film se termine : « Algérie, qu'as-tu fait de tes enfants ? » ■

JACQUES MANDELBAUM

Film algérien, français et allemand de Karim Moussaoui. Avec Sammy Lechea, Zar Amir Ebrahimi, Hamid Amrouche (1h33).

Joutes poétiques dans un Soudan miné par la guerre

Au lendemain de la chute de la dictature, en 2019, Hind Meddeb filme un magnifique élan d'émancipation, avant un violent retour de bâton



Image extraite du documentaire «Soudan, souviens-toi». DULAC DISTRIBUTION

SOUDAN, SOUVIENS-TOI



C'est une courte parenthèse, comme un miracle, qu'a su capter la documentariste Hind Meddeb dans *Soudan, souviens-toi*. De jeunes visages rayonnent à l'écran, dans les rues de Khartoum, capitale de cet Etat situé en Afrique du Nord-Est. La dictature d'Omar Al-Bachir vient de tomber, le 11 avril 2019, au terme de près de trente ans de régime et d'imposition d'un régime islamiste, dans ce pays multireligieux. De multiples couches de la société civile semblent se retrouver, réclamant l'instauration d'un gouvernement citoyen. Ils campent sur place et ne bougeront pas, disent-ils. Entre eux, ils s'appellent les «révolutionnaires de nuit».

Une jeune femme déclame un slam, sous son voile satiné, irisé par les lumières nocturnes ; des hommes créent un rythme lancinant en tapant avec des pierres sur la structure métallique des rails. Plus que des slogans, les manifestants reprennent les paroles de poètes des années 1960, Mahjoub Sharif, Muhammad Al-Fayturi, Hommeid, etc., ceux-là mêmes qui rêvaient déjà d'une autre société, alors que l'indépendance du pays, en 1956, avait dé-

bouché sur une guerre civile, un coup d'Etat, puis une insurrection populaire en 1964.

Née en 1978, d'une mère maroco-algérienne et d'un père tunisien, la réalisatrice s'exprime en arabe, sans maîtriser complètement la langue. C'est en découvrant les rushes et en affinant la traduction des témoignages qu'elle a pris la mesure de la portée poétique des paroles de manifestants.

Images du massacre

A chaque fois, le fol espoir n'aura été que de courte durée. Mais on recommencera, pour que celles et ceux qui sont tombés sous les balles ne soient pas morts pour rien, assure l'un des résistants devant la caméra. L'immense sit-in, commencé à Khartoum, le 6 avril 2019, devant le quartier général de l'armée, a duré cinquante-sept jours, jusqu'au massacre du 3 juin par les forces armées du conseil de souveraineté, dirigées par les milices des Forces de soutien rapide (FSR), entrées par surprise dans le campement. Des manifestants ont brûlé vifs sous leurs tentes, d'autres ont été battus à mort ou assassinés.

Arrivée en mai 2019 dans le pays, la réalisatrice a récupéré des images du massacre, notamment des vidéos de mercenaires circu-

En deux ans, le conflit a fait 150 000 morts, plus de 13 millions de personnes ont été déplacées

lant sur les réseaux sociaux, où ils se filment devant le désastre, se félicitant du «travail» accompli. Hind Meddeb a dû interrompre son tournage à plusieurs reprises, du fait du Covid-19, du coup d'Etat du 25 octobre 2021, puis de la guerre civile qui a éclaté le 15 avril 2023, en raison de rivalités entre les forces armées soudanaises (FAS) et les milices des FSR, plongeant le pays dans une terrible crise humanitaire. En deux ans, le conflit a fait 150 000 morts, plus de 13 millions de personnes ont été déplacées, et la moitié des 44 millions de Soudanais sont au bord de la famine.

C'est en filmant un poète soudanais exilé à Paris, dans *Paris Stalingrad* (2019), que Hind Meddeb s'est retrouvée ensuite à partir au Soudan. Bloqués à Paris, frustrés, les amis soudanais de la documentariste suivaient le soulèvement

à distance et lui ont demandé de leur ramener des images de «leur» révolution. Elle s'y est rendue seule, avec sa caméra et quelques contacts, transitant par la Tunisie pour obtenir un visa d'entrée. Ainsi est né *Soudan, souviens-toi*, dévoilé à la Mostra de Venise en 2024 dans le cadre des Giornate degli autori.

Le film suit la montée d'adrénaline du soulèvement, puis le choc violent du retour de bâton, avec ces plans de rues désertées après le passage des forces armées ou des paramilitaires. Ces images sont rares, la couverture médiatique étant fortement entravée au Soudan, ainsi que l'a dénoncé, en avril, un collectif de journalistes dans une tribune au *Monde*, appelant à la libération de certains de leurs collègues emprisonnés, tandis qu'un autre a disparu.

Dans ce récit à trous, Hind Meddeb réussit à trouver une narration au montage, par le biais d'une voix off (la sienne, en arabe) s'adressant à deux jeunes femmes soudanaises avec lesquelles elle a cheminé durant ces quatre ans, Shajane et Maha. Jusqu'à ce que ces dernières quittent le pays, comme tant d'autres. ■

CLARISSE FABRE

Documentaire français, tunisien, qatari de Hind Meddeb (1h16).

3 juin - 28 juin 2025

Festival d'Anjou

— 75^e ÉDITION —

Angers - Cholet - Saumur



Ingeborg Bachmann (Vicky Krieps) et Max Frisch (Ronald Zehrfeld), visible dans le reflet de la vitre. SPLENDOR FILMS

Un portrait tout en nuances d'une femme libre

Margarethe von Trotta s'insinue dans la vie conjugale de la célèbre poétesse autrichienne Ingeborg Bachmann, incarnée par Vicky Krieps

INGEBORG BACHMANN

■■■□□

Figure centrale et révérée de la littérature autrichienne d'après-guerre, la poétesse Ingeborg Bachmann (1926-1973) aura vécu sa vie sans s'excuser. Elle fut approchée une première fois par le cinéma, dans une brillante adaptation du cinéaste Werner Schroeter qui porta à l'écran *Malina* (1991), son unique roman (1971), sur un scénario d'Elfriede Jelinek. La Nobel de littérature et grande admiratrice de Bachmann disait d'elle qu'elle était la première femme de la littérature de l'après-guerre des pays de langue allemande qui, par des moyens radicalement poétiques, a décrit la continuation de la guerre, de la torture, de l'anéantissement, dans la société, à l'intérieur des relations entre hommes et femmes».

Nouveliste et surtout poétesse, Bachmann se trouve au sommet de sa gloire à 30 ans, et meurt à l'âge de 47 ans, sans que l'on sache si cette mort fut accidentelle ou volontaire. On craignait toutefois

qu'un film vienne couler l'intensité de cette existence dans la forme d'un biopic académique, et d'un prévisible récit d'émancipation au féminin comme on en compte tant aujourd'hui. Heureusement, c'est tout ce qu'évite *Ingeborg Bachmann*.

A l'exhaustivité linéaire qu'elle avait déjà contournée dans son *Hannah Arendt* (2013), Margarethe von Trotta préfère se restreindre à six années de sa vie : sa relation avec le dramaturge Max Frisch et, suite à leur rupture, un voyage dans le désert accompagné d'un homme plus jeune qu'elle. Télescopant ces deux époques, c'est surtout le chapitre conjugal qui s'avère être la partie plus aboutie, drame en chambre feutré coulant inéluctablement vers le malheur.

En 1958, alors au sommet de sa notoriété, l'écrivaine rencontre Max Frisch (Ronald Zehrfeld) qui pressent qu'aimer Bachmann ne sera pas de tout repos. C'est l'éternel problème d'une femme qui veut tout de la vie : la gloire littéraire, le mariage et la transgression, l'intellectualité et les belles

robes – on ne peut s'empêcher de voir dans cette parade de tenues somptueuses qui soutiennent la performance de Vicky Krieps, un écho au film qui nous l'a fait découvrir, *Phantom Thread* (2018) de Paul Thomas Anderson, où elle était la muse et maîtresse d'un grand couturier.

Etincelant égoïsme

Sans doute consciemment, *Ingeborg Bachmann* cultive une gémellité souterraine avec ce film : même récit de luttes pour la reconnaissance, de mariage comme petit théâtre de frustrations, qui plus est lorsqu'il enferme ensemble deux écrivains : « Tu vas me rendre malheureux, mais je prends le risque », prophétise Frisch.

Après leur installation ensemble à Zurich, leur relation se crispe sous le poids des petites vexations et irritations quotidiennes : c'est le bruit de la machine à écrire de Frisch, qui empêche Bachmann de travailler dans la pièce d'à côté ; un repas qui n'est pas sur la table lorsqu'il revient d'un long voyage. En lieu et place du bon dîner, trône un

bouquet de roses rouges, emblème fougueux de cette autre vie que l'écrivaine cultive loin des regards et que Trotta résume à une nuée de beaux jeunes hommes et de regards appuyés – le film cultive une lascivité d'autant plus forte que tout se tient hors champ.

Evitant le cliché du portrait hagiographique sur une femme libre, la cinéaste lui préfère celui, plus mat, d'une femme qui n'a pas prévu de s'expliquer. Loin de chercher à nous glisser dans sa perception, la performance froide de Vicky Krieps fait de l'opacité l'emblème de sa liberté. On irait même jusqu'à dire que Bachmann, incarnée comme à distance, a presque quelque chose de mal aimable dans son étincelant égoïsme. Que la liberté d'une femme irrite d'abord notre propre envie de conformisme ou de parcours exemplaire, voilà qui est heureux. ■

MURIEL JOUDET

Film allemand de Margarethe von Trotta. Avec Vicky Krieps, Ronald Zehrfeld, Tobias Resch (1h51).

Dans le bayou, la traque mortelle de Walter Hill

« Sans retour », le grand « survival » du cinéaste américain, ressort en édition Blu-ray

DVD

Enfin disponible en Blu-ray et 4K en France, *Sans retour* (Southern Comfort), soit « le confort du Sud » en version originale, qui désigne une marque de whisky mais prend ici une résonance particulièrement ironique) est le cinquième long-métrage réalisé par Walter Hill. C'est aussi un des meilleurs films d'action hollywoodiens des années 1980. Sans doute parce qu'il contient la critique de la mythologie sur laquelle il fonctionne et qu'il témoigne d'un sens de la mise en scène remarquable.

Une escouade de la garde nationale de Louisiane est chargée d'effectuer une marche d'entraînement à travers les marécages qui forment ce que l'on appelle le bayou. L'un des membres de la troupe, par jeu, s'amuse à effrayer

des Cajuns, pêcheurs, chasseurs ou braconniers locaux, à qui la troupe a dérobé quelques embarcations. Commence alors une traque sans merci et les gardes nationaux deviennent la proie d'une menace invisible et impitoyable qui les extermine progressivement.

Tournage pénible

Tourné en 1981, *Sans retour* relève de ce que l'on appelle le film de survie, le *survival*, catégorie bien particulière du cinéma d'horreur de l'époque. Mais le film de Walter Hill propose aussi une variation sur un motif qui l'intègre dans cette sous-catégorie de la fiction guerrière à laquelle John Ford avait donné ses lettres de noblesse avec sa *Patrouille perdue* en 1934. Tout porte la marque ici d'une distance et d'une révision des conventions du genre. Ce qui,

initialement, devait relever du simulacre (les fusils sont chargés à blanc et les manœuvres devaient être une promenade de santé) devient le théâtre d'une violence réelle et mortelle qui place les personnages entre la réalité et l'apparence, qui leur fait traverser le miroir séparant leur vie et le spectacle de leur existence.

Le film, dont le tournage fut particulièrement pénible en raison de conditions naturelles extrêmes, est porté par une interprétation très intense (notamment celle du puissant Powers Boothe). Il vaut aussi pour la peinture de personnages masculins d'origines sociales diverses. Les protagonistes de *Sans retour* incarnent les figures d'une humanité qui ne cesse de mettre en scène l'exhibition d'une virilité vulgaire, dérisoire et cependant toute-puissante. ■

Et c'est justement le déchaînement de celle-ci qui va régulièrement dérégler les situations et déclencher une spirale catastrophique. Loin d'exalter ainsi les caractéristiques psychologiques du guerrier, Walter Hill et ses co-créateurs Michael Kane et David Giler, inversent subtilement les présupposés et le folklore du film d'aventures militaires. Et la dernière partie du long-métrage, dans une évidente volonté comportementaliste, livre, sur fond de musique cajun, une chorégraphie paranoïaque très réussie. Le Blu-ray propose, par ailleurs, une interview passionnante du cinéaste. ■

JEAN-FRANÇOIS RAUGER

Sans retour, film américain de Walter Hill (1981, 1h 37). Combo Blu-ray et UltraHD 4K. L'Atelier d'images.

À l'affiche également

■■■□□ À VOIR

Une jeunesse française

Documentaire français de Jérémie Battaglia (1h 24). Au cœur de la Camargue, une tradition se perpétue : dans une arène, des hommes affrontent des taureaux. Mais, contrairement à la tauromachie, nulle mise à mort de l'animal ici. A travers deux combattants hors pair, Jawad et Belka, *Une jeunesse française* se fait le portrait d'une génération de jeunes Français d'origine maghrébine qui, avec leur pratique de la course camarguaise, trouvent le moyen d'arrondir leurs fins de mois et d'arracher une reconnaissance sociale. Le documentaire les cueille à un moment fatidique, où ils oscillent entre une passion qui vire à l'addiction (le besoin de ressentir la peur) et un principe de réalité : l'inquiétude des proches, le corps qui vieillit, le risque de blessures graves, l'envie de se ranger. D'une facture classique, le film évoque de manière sensible la manière dont la pratique d'un sport, qui plus est risqué, vient intensifier la vie, si ce n'est combler les manquements du réel. ■ M. JO.

■■■□□ POURQUOI PAS

Les Arènes

Film français de Camille Perton (1h 34).

Les Arènes prend pour milieu d'observation les coulisses du football professionnel, où se négocie férolement l'avenir des futures stars du ballon rond. Un territoire propice à l'élaboration d'un roman balzacien suivant Brahim, promis à un grand avenir. Rêvant d'intégrer l'Olympique lyonnais, il sera tirailé entre la loyauté à son cousin et agent Mehdi et l'arrivée de Francis, un agent étranger influent. Non sans audace, Camille Perton insiste malicieusement sur la manière dont ces après-négociations se tramont d'un désir homoérotique pour le corps des footballeurs, une bonne piste qui n'arrive pas à faire oublier un cruel manque d'incarnation et une suite de dialogues téléphonés dressant les contours d'un univers impitoyable : on est ici dans les clous de la fiction sur « l'envers du décor ». Dans ce vaste couloir d'illusions prévisiblement perdues, l'impression reste tenace de voir un scénario avancer sans attendre les acteurs, dont la partition se résume à des regards lourds de sens et des tractations exagérément viriles. ■ M. JO.

Moi, ma mère et les autres

Film argentin de Iair Said (1h 15).

Un jeune homme en slip et en surpoids se traîne en pleurant aux pieds d'un amant qui le délaisse. Le même, au plan d'après, se trouve à l'aéroport sous somnifère, rentrant en Argentine pour enterrer un oncle et renouer avec une famille juive délaissée, sa mère en tête. Voici une accroche qui promet de la fantaisie et de l'excentricité. Le premier film de Iair Said, dans lequel il interprète le rôle principal, n'en tiendra pas toutes les promesses. La faute à la posture un peu lassante de la désaffection dépressive qui caractérise le personnage, confronté aux trépidations d'une judéité qui, à l'instar de sa mère, ne se laisse jamais oublier et aux tentatives sexuelles, toutes infructueuses, de se consoler de sa perte amoureuse. Le comique de l'impassibilité a ses limites. Elles sont d'autant plus marquées ici que les situations sur lesquelles il serait censé se détacher procurent une impression de déjà-vu. Le film parvient, nonobstant, à préserver un charme discret mais réel. ■ JACQUES MANDELBAUM

Timpi Tampa

Film sénégalais et français d'Adama Bineta Sow (1h 23).

Pour son premier long-métrage, la cinéaste sénégalaise Adama Bineta Sow a fait le choix de recourir à la comédie afin de s'attaquer à un sujet grave : les effets toxiques des pratiques de blanchiment de la peau. Son récit met en jeu un étudiant qui se fait passer pour une fille afin de démontrer à sa mère qu'il ne faut pas nécessairement avoir la peau claire pour remporter un concours de beauté. *Timpi Tampa*, que l'on pourrait traduire par « ni noir ni blanc », dénonce deux conséquences tout aussi pernicieuses de ces dictats de beauté : le développement de cancers de la peau et la dévalorisation de l'estime de soi. Avec un goût assumé de la satire qui ne fait pas fi d'une certaine complexité, Adama Bineta Sow égratigne avec légèreté les injonctions qui pèsent sur les femmes. ■ BORIS BASTIDE

■■■□□ ON PEUT ÉVITER

Un monde merveilleux

Film français de Giulio Callegari (1h 18).

Dans un futur proche, une mère de famille un peu délinquante, rétive à la technologie et au travail (Blanche Gardin), décide de kidnapper un robot domestique pour le revendre en pièces détachées. La récidiviste, saisie par la maréchaussée, se voit séparée de sa fille, placée dans une famille d'accueil. Avec l'aide du robot intelligent qu'elle traite comme un tas de ferraille, elle va enlever sa fille et se lancer dans une improbable cavale à trois. Un horizon Quentin Dupieux était peut-être ici visé. Hélas, au cours d'une suite de péripéties atones, la fillette passe son temps à surjouer, le gentil robot à l'air bête à débiter des platitudes, et Blanche Gardin à insulter le robot dans une imitation ratée de ses propres prestations scéniques. Faute de pouvoir décentrement s'attacher ici à qui ou quoi que ce soit, on préférera passer son chemin. ■ J. MA.

LES MEILLEURES ENTRÉES EN FRANCE

	Nombre de semaines d'exploitation	Nombre d'entrées (*)	Nombre d'écarts	Evolution par rapport à la semaine précédente	Total depuis la sortie
<i>Thunderbolts*</i>	1	407 403	521		407 403
<i>Minecraft, le film</i>	5	136 062	910 ▼ -47%		2 422 086
<i>Sinners</i>	3	135 057	466 ▼ -32%		721 308
<i>Until Dawn. La mort...</i>	2	88 956	249 ▼ -30%		238 003
<i>L'Amour, c'est surcoté</i>	2	84 972	324 ▼ -28%		224 042
<i>Des jours meilleurs</i>	2	80 833	560 ▼ -57%		292 354
<i>Une pointe d'amour</i>	1	51 322	358		51 322
<i>The Amateur</i>	4	43 514	630 ▼ -38%		531 044
<i>Moon le panda</i>	4	40 134	854 ▼ -58%		513 666
<i>Tu ne mentiras point</i>	1	38 880	153		38 880

AP: avant-première

Source: « Ecran total »

* Estimation

Période du 30 avril au 4 mai inclus

Un groupe improvisé de musiciens en quête d'harmonie

Le long-métrage de Grégory Magne suit les répétitions d'un quatuor avant l'enregistrement d'un concert inédit et historique



De gauche à droite : George (Mathieu Spinosi), Peter (Daniel Garlitsky), Apolline (Emma Ravier), Lise (Marie Vialle) et Charlie (Frédéric Pierrot). PYRAMIDE FILMS

LES MUSICIENS

Une comédie française aux personnages bien troussés, qui fait appel à l'intelligence du spectateur et qui ne se complait jamais dans la vulgarité : on aurait tort de bouder notre plaisir devant ces *Musiciens*, troisième long-métrage de Grégory Magne, après *L'Air de rien* (2012) et *Les Parfums* (2020). A un rythme alerte, le film suit durant sept jours les répétitions d'un quatuor avant l'enregistrement d'un concert inédit et historique. Astrid Thompson (Valérie Donzelli), héritière d'un entrepreneur mélomane, a enfin réalisé le rêve de feu son père : réunir deux violons, un alto et un violoncelle tous conçus par le luthier Antonio Stradivari (1644-1737) et qui n'ont jamais été entendus ensemble.

Une des réussites du film tient à son casting. Grégory Magne a fait le choix d'aller chercher des comédiens qui savent jouer d'un instrument afin de donner davantage de crédibilité à ses personnages. Deux d'entre eux sont construits autour d'archétypes opposés. Mathieu Spinosi, fils de chef d'orchestre, incarne George, premier violon virtuose et égocentrique, que le scénario aime égratigner sans

rien retirer de son talent. Apolline (Emma Ravier) est à l'inverse une jeune alto complexée face à ses illustres pairs, elle qui n'est pas passée par le conservatoire et qui s'est fait connaître en autodidacte sur les réseaux sociaux.

Pour surmonter ces différends, l'idéal posé par le film est alors celui de l'écoute. La mise en scène, qui plébiscite les plans fixes, se fait discrète, pour laisser entendre les acteurs et leurs instruments. Grégory Magne offre quelques beaux passages musicaux, dont une magnifique reprise du *Where Did You Sleep Last Night*, classique folk américain popularisé par Leadbelly.

Tout le travail de ces grands interprètes, c'est de s'appliquer à jouer de concert. «Quatre bons musiciens n'ont jamais suffi à faire un bon quatuor. (...) Il faut que chacun joue un peu faux, c'est ça l'harmonie», théorise Charlie Beaumont. Apprendre du savoir-faire de chacun, trouver le bon équilibre avec ses partenaires, lâcher prise et se laisser aller avec plaisir dans l'instant. La morale qui guide les musiciens a certainement nourri tous ceux qui ont participé à la fabrication de cette comédie prête à gommer ses aspérités pour trouver une joyeuse communion dans le faire ensemble. ■

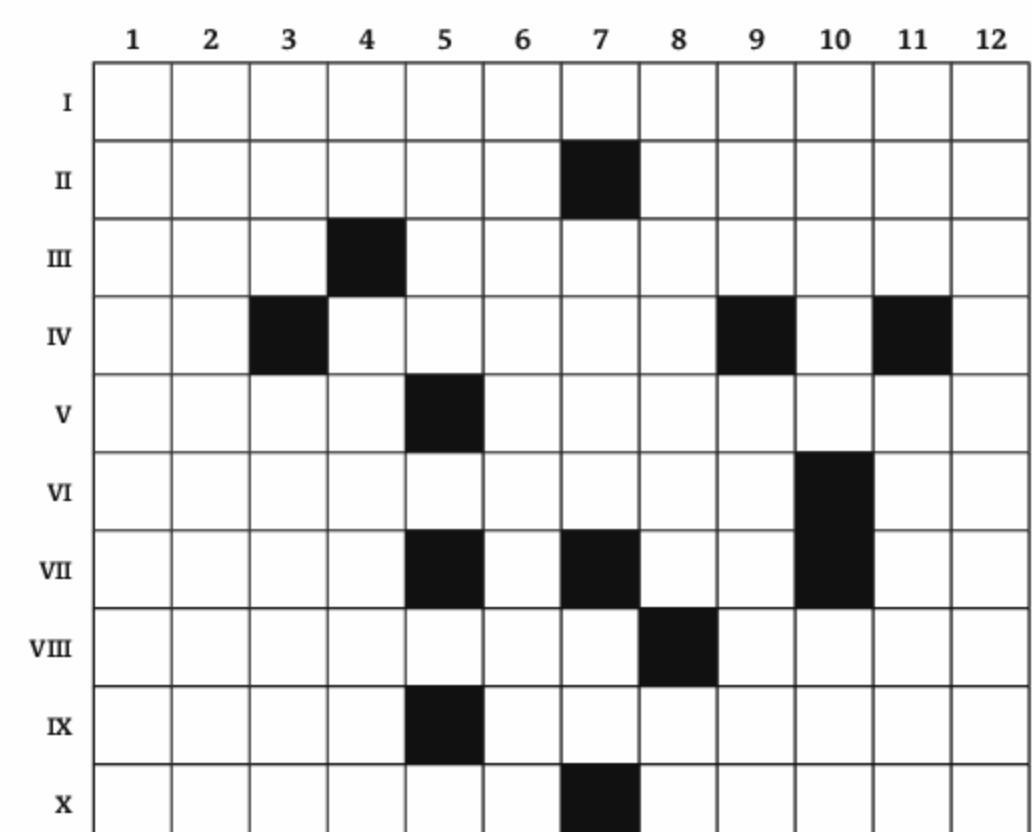
BORIS BASTIDE

Film français de Grégory Magne. Avec Valérie Donzelli, Frédéric Pierrot, Mathieu Spinosi, Emma Ravier, Marie Vialle et Daniel Garlitsky (1 h 42).

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 25 - 106
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur jeux.lemonde.fr



SOLUTION DE LA GRILLE N° 25 - 105

HORIZONTALEMENT **I.** Perturbantes. **II.** Atintée. Or. **III.** Rap. Economie. **IV.** Atèle. Treuil. **V.** NS. Ibsen. Est. **VI.** Gutte. Reg. Se. **VII.** On. Ontario. **VIII.** Nitrée. Agées. **IX.** Néon. Na. Usée. **X.** Entendements.

VERTICALEMENT **1.** Parangonné. **2.** Etatsunien. **3.** Ripe. Tôt. **4.** Tn. Litorne. **5.** Ut. Ebène. **6.** Réé. Tend. **7.** Bectera. Ae. **8.** Ornera. **9.** None. Gigue. **10.** Troué. OESN. **11.** Miss. Eet (tee). **12.** Sveltesses.

HORIZONTALEMENT

I. Plaide et défend votre cause. **II.** Venue de Nouvelle-Zélande. Ile des Samoa occidentales. **III.** Remplace souvent le bois dans les constructions. Valves du cœur. **IV.** Gai participe. Conteste. **V.** Monstre de notre enfance. Etablit le parcours de l'épreuve. **VI.** Termine en tête. Dieu à tête de faucon. **VII.** Aussi mais hier. Chez les Grecs. Doublé romain. **VIII.** Ancienne mesure agraire. Pli confidentiel. **IX.** Mettre bas. Sa robe est parsemée de poils blancs. **X.** Réparations à l'ouverture. Se lançait.

VERTICALEMENT

1. Subitement, au pied levé. **2.** Solitaire ou en équipe, il doit trouver la bonne route. **3.** Petit coup d'un doigt. Rire doucement en région. **4.** Dans l'erreur. Privera de tout. **5.** Sans elle ni raison, ce n'est pas raisonnable. **6.** Prendra par la taille. **7.** Vieille caisse. Piégé. **8.** Fournisseurs de sarbacanes et de mirlitons. Bout d'un bout. **9.** Pour retrouver la forme en Belgique. Lançais un appel. **10.** Ancienne région d'Asie mineure. Au cœur de Chicago. **11.** Mal élu. Vidailles les reins. **12.** Feraient les malins.

CINÉMA

Regards sur les Aïnous du Japon

La Maison de la culture du Japon à Paris consacre un cycle de films aux Aïnous, reconnus en tant que peuple autochtone en 2019, peu représentés dans l'histoire du cinéma japonais. Huit films sont proposés jusqu'au 28 juin, dont deux classiques rares des années 1970 et trois contemporains témoignant de la situation actuelle de ce peuple vivant dans le nord de l'archipel, en particulier à Hokkaido, dont le nombre est estimé à quelques dizaines de milliers de personnes.

« Thunderbolts* » domine le box-office américain

Les anti-héros de *Thunderbolts** ont signé une entrée spectaculaire au box-office nord-américain : le blockbuster des studios Marvel a cumulé 76 millions de dollars (67,13 millions d'euros) de recettes pour ses trois premiers jours en salle, selon les chiffres du cabinet spécialisé Exhibitor Relations, diffusés dimanche 4 mai. Ce film d'action avec Sebastian Stan et Florence Pugh fait reculer d'une place *Sinners*, une histoire de vampires saluée par la critique, qui cumule 33 millions de dollars de recettes pour sa troisième semaine. — (AFP)

LYRIQUE

L'Opéra de Paris annonce la création de sa maîtrise pour septembre 2026

L'Opéra de Paris a annoncé, lundi 5 mai, dans un communiqué, la création pour septembre 2026 d'une maîtrise «destinée aux enfants à partir de 12 ans souhaitant s'initier aux arts de la scène grâce à une pratique vocale et musicale intensive». La maîtrise de l'Opéra de Paris s'organisera autour de deux missions essentielles : la participation à la programmation lyrique sur les scènes du Palais Garnier et de l'Opéra Bastille, et la formation à la musique et aux arts de la scène, qui comportera un cursus spécifique voix, ainsi que des enseignements autour du mouvement et de l'expression théâtrale, «afin de répondre aux spécificités de l'établissement», précise l'institution.

Cate Blanchett à la tête d'un délirant sommet du G7

En dépit d'un casting de choix, la comédie de Guy Maddin manque d'épaisseur

RUMOURS. NUIT BLANCHE AU SOMMET

● ● ○ ○ ○

Cinéaste de l'étrange, le Canadien Guy Maddin, né en 1956 et originaire de Winnipeg, s'inscrit dans une lignée d'artistes surréalistes maniant l'absurde, la métamorphose, le sulfureux, l'artifice, dans des films et docu-fiction qui n'appartiennent qu'à lui — *Archangel* (1990), *The Saddest Music in the World* (2003), avec Maria de Medeiros et Isabella Rossellini, *Winnipeg mon amour* (2009), *La Chambre interdite* (2015), etc. Son dernier, *Rumours. Nuit blanche au sommet*, coréalisé avec deux fidèles collaborateurs, Galen Johnson et Evan Johnson, a été coproduit par l'Américain Ari Aster, maître de l'horreur, qui s'apprête à courir pour la Palme d'or à Cannes, avec *Eddington*, western d'épouvante avec Joaquin Phoenix.

Ce film dévastateur sur la politique et sur l'indifférence crasse des dirigeants, réunis lors d'un sommet du G7, pourrait faire rire, mais l'envie n'y est pas : démolir de la sorte les «grands de ce monde», par les temps qui courent, c'est comme tirer sur une ambulance, ou pire (mais tel n'est pas le but des cinéastes, précisons-le) donner du grain à moudre aux populistes qui gagnent du terrain scrutin après scrutin partout dans le monde.

Un président franchouillard

Sans doute la pilule serait-elle mieux passée si le récit avait pris un peu d'épaisseur, comme dans ces dessins de presse satirique qui visent juste et déclenchent un rire féroce, voire salvateur. Mais ici, l'histoire est trop floue, ou insuffisamment affûtée, pour y parvenir. Le scénario tourne en dérision la langue de bois politique, ces phrases toutes faites accompagnées de réserves, ménageant des compromis, que l'intelligence artificielle pourrait sans doute désormais élaborer. Le film s'éparpille ainsi en de multiples

Le film s'éparpille en de multiples microrécits, ou sketches, sans jamais vraiment décoller

microrécits, ou sketches, sans jamais vraiment décoller. Pourtant, les acteurs sont très bons.

Cate Blanchett campe une châtelaine allemande fantasque, bien que consciente de la solennité du rendez-vous, puisqu'elle préside le G7 : la dame, dans son tailleur rose, accueille ses «pairs» dans un château, au beau milieu d'une forêt que l'on imagine bavaroise. Les invités ont pour mission de rédiger un communiqué sur «la crise actuelle». Mais les esprits semblent ailleurs : Denis Ménochet incarne un président franchouillard pas vraiment au fait de la situation ; Roy Dupuis se glisse dans la peau du premier ministre du Canada, bellâtre perturbé par ses déboires personnels, etc. Bref, autour de la table et devant la feuille blanche, l'assemblée ressemble davantage à un groupe de lycéens bâillant d'ennui devant une dissertation — de surcroît sous l'emprise d'une certaine libido.

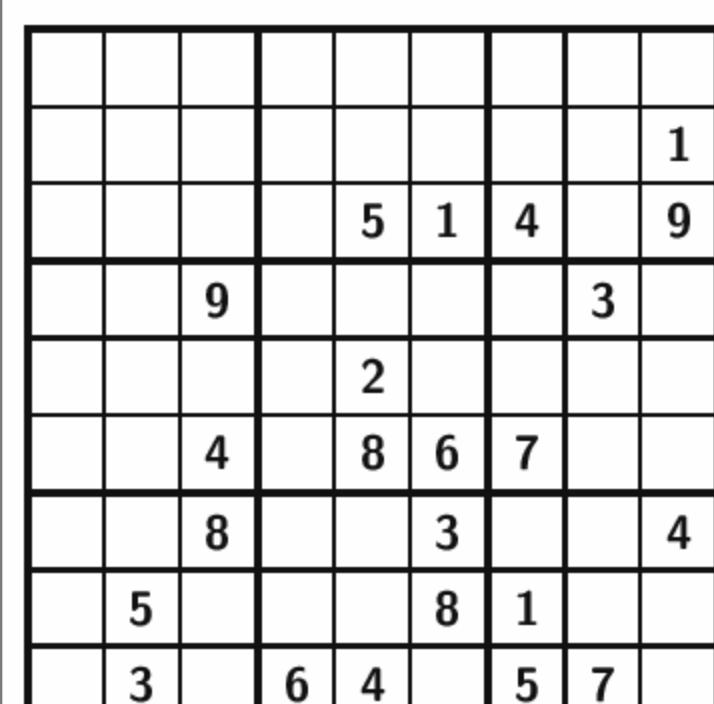
Un événement inattendu vient perturber la rigolade. Très vite, le petit personnel disparaît. Les dirigeants se retrouvent livrés à eux-mêmes, partagés entre l'envie d'explorer les alentours, et la crainte d'y faire de mauvaises rencontres. Serait-ce «la fin tragique et méritée» de l'espèce humaine, s'interroge l'un d'eux ? Entre film de zombies, *revenge movie* et théâtre de boulevard, cette nuit blanche dans la forêt a au moins le mérite d'assumer son humour féroce. ■

CLARISSE FABRE

Film canadien, allemand de Guy Maddin, Galen Johnson et Evan Johnson. Avec Cate Blanchett, Denis Ménochet, Alicia Vikander, Charles Dance (1 h 43).

SUDOKU

N°25-106



Réalisé par Yan Georget (<https://about.me/yangeorge>)

2	8	4	3	1	6	5	7	9
5	1	3	7	2	9	6	4	8
7	9	6	8	5	4	2	3	1
9	5	8	6	4	7	3	1	2
3	6	7	2	8	1	9	4	5
1	4	2	5	9	3	7	8	6
4	7	5	9	6	8	1	2	3
8	2	1	4	3	5	6	9	7
6	3	9	1	7	2	4	5	8

Facile

Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

NOUVEAU HORS-SÉRIE

Comment les États-Unis, la Russie et la Chine se partagent le monde et le rendent plus dangereux. Les analyses de la presse étrangère.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

LE NOUVEL ÂGE DES EMPIRES

Courrier International

Le Monde est édité par la Société éditrice du Monde SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 28 25 71 71. Par courrier électronique : abojournalpaper@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs

Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr; Emploi : www.talents.fr

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40

Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60 La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0727 C 81975 ISSN 0395-2037



PRINTED IN FRANCE
ACPM
67-69, avenue Pierre-Mendès-France
75013 PARIS
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26

L'imprimerie, 79, rue de Roissy, 93290 Tremblay-en-France
Midy-Print, Gallargues le Montueux

Origine du papier : UK, France.
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Europhosphat : PIto = 0,0083 kg/tonne de papier

Aux régals du Portugal

Dans Paris et sa banlieue, de nombreuses adresses proposent les traditionnels et roboratifs riz au poulpe, cassoulet de haricots rouges et autre morue au four. Un héritage lusitanien revisité par une nouvelle génération de chefs



«Chouriço» (saucisses de porc grillées à l'eau de vie), chez Sapinho, à Paris, le 25 avril. ALBIN DURAND POUR «LE MONDE»

GASTRONOMIE

Enouragées par l'afflux touristique, les grandes villes du Portugal ont vu leurs propositions gourmandes se multiplier ces dix dernières années. A Lisbonne ou à Porto, on ne compte ainsi plus les bonnes adresses, des bistrots les plus traditionnels aux tables de jeunes chefs en vogue donnant un coup de frais au répertoire national. Considérées parfois comme la troisième métropole portugaise au monde grâce à une communauté installée depuis les «trente glorieuses», Paris et sa banlieue semblaient encore cacher les ressources des cuisines de l'Alentejo, de l'Algarve ou du nord montagneux de Tras-os-Montes.

Les rues de la capitale, comme de la petite et de la grande ceinture, ne manquent pourtant pas d'endroits où s'attabler et s'approvisionner pour déguster des classiques aussi savoureux que la *carne de porco à alentejana* (porc aux palourdes), la *feijoada* (sorte de cassoulet de haricots rouges), le *cozido* (pot-au-feu) ou les innombrables recettes de *bacalhau* (morue). Mais ces établissements échappaient souvent aux radars des gourmets français et restaient un peu figés dans la nostalgie. Le carnet d'adresses mérite pourtant d'être ouvert, d'autant qu'une nouvelle génération de restaurateurs fait bouger les lignes.

Peu présente en France jusqu'au début des années 1960, la communauté portugaise passe de 20 000 personnes, en 1958, à 750 000 recensées en 1975. Avant la «révolution des coutelets», en 1974, Paris et sa région voient ainsi arriver des milliers de migrants fuyant la misère, la dictature de Salazar et les guerres coloniales. «Beaucoup de bars-restaurants se sont créés à cette époque», explique Rafael Dos Santos, jeune quadra propriétaire de Sapinho, nouvelle table portugaise de la rue Lamarck, dans le 18^e arrondissement de Paris, dont les parents avaient franchi clandestinement la frontière au milieu des années 1960. Ces cantines permettaient de maintenir un lien communautaire et de se filer des tuyaux. La cuisine, souvent rustique, devait caler à petit prix des travailleurs qui se levaient tôt, avant qu'ils ne retournent bosser sur les chantiers ou dans leur taxi.»

Nombre des restaurants portugais de la région parisienne sont restés sur ce modèle ouvrier. Au Lagoa, rue Montcalm, à Paris (18^e), ou à La Belote, rue de Saussure (17^e), par exemple, on parle souvent la langue de Ronaldo en tenue de chantier. Dans le premier, pour moins de 20 euros, on peut se réchauffer - devant un grand écran branché sur une chaîne du pays - avec un *caldo verde*, soupe quasi institutionnelle au chou et aux pommes de terre, parsemée de tranches de *chouriço* (plus maigre et fumé, mais moins épicé que son équivalent espagnol), puis se rassasier avec une *alheira* (saucisse à base de farine et de volaille, à l'extérieur croustillant et à l'intérieur pâteux et légèrement acide), accompagnée de frites et de *grellos* (pousses de navet) surmontés d'un œuf au plat. Choc calorique garanti!

Brochettes d'encornets

Tenue par Mendes Peixoto Joao, dit «Rocky» à cause de sa banane vintage et de son goût pour le rock'n'roll, La Belote propose elle aussi de solides plats du jour (riz au poulpe, travers de porc, *feijoada* ou morue au four) à déguster au coude-à-coude, dans un décor de peintures naïves et vieux Perfecto, habité par un perroquet en cage.

Même charme rétro chez Euro, rue Raspail, à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Aux commandes depuis plus de trente ans, le chef Eduardo Machado sustente ses fidèles de plats simples aux produits soignés. Le 27 mars, le menu proposait un fran-

chouillard et délicieux bœuf jardinière. Mais le patron n'oublie pas son pays natal, avec, à la carte, la *bacalhau à bras* (morue, oignons, petites frites et œufs, formant ici une enveloppante omelette molletonnée) et un grill au feu de bois accueillant pièces de bœuf, brochettes d'encornets ou poissons ouverts en portefeuille.

Certains se sont fait une spécialité de cet art de la rôtisserie, telles la Churrasqueira Galo, rue de Dunkerque, à Paris (9^e), ou la petite chaîne Nossa, dans les 5^e, 11^e et 15^e arrondissements, particulièrement populaires pour leur poulet grillé. Secret du *frango assado*? Une marinade de vin blanc, ail, paprika, piment et huile d'olive cuite rapidement avant d'imprégner une volaille, rôtie ensuite en crapaudine.

Le grill a aussi fait la réputation de La Montagne, ouverte en 2015, à Limeil-Brévannes (Val-de-Marne), par Bruno Martins. Des trains de côtes de bœuf maturées accueillent les clients à l'entrée de l'immense salle, moderne et fonctionnelle, où s'organisent, le samedi, des dîners au son du *fado*. En semaine, ouvriers et patrons se côtoient autour d'un menu déjeuner à 20 euros ou d'une carte, plus chère, aux plats copieux, pas viandards. Certes,

les crevettes à l'ail étaient trop sèches, mais l'énorme pavé de morue recouvert de croûtons de pain de maïs, d'ail et de pousses de navet, accompagné de rattes rôties, effeuillait délicieusement ses chairs nacrées.

Chez Péninsule, un «arroz marisco» (riz aux fruits de mer) délicieusement parfumé par le bouillon des coquillages, mollusques et crustacés est boosté d'une pointe d'ail noir

les crevettes à l'ail étaient trop sèches, mais l'énorme pavé de morue recouvert de croûtons de pain de maïs, d'ail et de pousses de navet, accompagné de rattes rôties, effeuillait délicieusement ses chairs nacrées.

On retrouvera ce parti pris gargantuesque dans les restaurants Pedra Alta (trois adresses à Paris, neuf en banlieue, une à Orléans) créés par Joaquim Baptista. Son concept? Célébrer les fruits de mer à travers des plateaux à partager où croulent, par exemple, gambas grillées, homards, tourteaux farcis, brochettes de calamars, moules et morceaux de pommes paille (environ 120 euros pour trois). La clientèle fait souvent la queue (pas de réservation) pour profiter de cette profusion, manquant toutefois de finesse.

Cette abondance caractérise souvent les épiceries portugaises. Rares dans Paris intra-muros, elles se déploient en grandes surfaces dans les banlieues. Mais difficile d'y trouver du haut de gamme, sauf chez Primland, à Romainville (Seine-Saint-Denis), dont les rayons charcuterie, boucherie, poissonnerie (avec une pièce vouée à la morue), fromages, légumes, vins ou traiteur offrent un choix subjuguant, allant du tout-venant aux produits premium.

Dans la petite rue des Bourdonnais, dans le 1^{er} arrondissement parisien, Saudade a longtemps été la seule table gastronomique portugaise de la capitale. Toujours aux commandes, quarante-cinq ans après l'ouverture, Fernando et Fatima de Moura reçoivent dans leur intemporel décor d'azulejos. Sur les tables de nappes blanches, d'inusables spécialités préparées avec une générosité méticuleuse : salade de morue cuite et haricots cornilles, coques au vin blanc, filet mignon de porc aux palourdes ou une demi-douzaine de plats de *bacalhau*, dont une morue cuite à l'étouffée dans une *cataplana*, marmite en cuivre traditionnelle, avec coquillages, oignon, poivron, tomate, pommes de terre et *chouriço* - un must pour deux personnes (51 euros).

Les successeurs de Saudade ont tardé à se montrer. Même si, rayon pâtisserie, certains - Comme à Lisbonne, Manteigaria, Pastelaria Belem, Canelas... - se sont mis à proposer d'exquis *pasteis de nata*, ces petits flans, crémeux et croustillants à souhait. Côté cuisine, Les Comptoirs de Lisbonne, rue Faidherbe, à Paris (11^e), avaient montré l'exemple de plats plus légers et chatoyants. Un renouveau porté aujourd'hui par un jeune cuisinier, Maxime Soares, et son associé, Alexandre Govaert, dans leur bistronomique Péninsule, ouvert à Montgeron (Essonne), il y a tout juste un an.

Mémoire gustative

A deux pas de la forêt de Sénart, Maxime Soares met en scène une mémoire gustative bercée par deux grands-mères originaires de la province de Beira Alta, dans le nord du Portugal. «La *feijoada*, le *cozido*, la *morue à bras* sont mes blanquettes à moi», s'amuse ce natif de la ville. Mais, marqué aussi par ses voyages en Espagne, en Italie et en Grèce, il cherche à insuffler délicatesse et précision gustative dans une carte riche en tapas et plats méditerranéens.

Dans sa salle à la chaleur boisée, complétée d'une terrasse aux beaux jours, il ne craint pas les plats paysans tels les *moelas*, ces gésiers mijotés avec vin, tomates et épices, mais peaufiné aussi un *arroz marisco* (riz aux fruits de mer) délicieusement parfumé par le bouillon des coquillages, mollusques et crustacés, boosté d'une pointe d'ail noir.

Chez Sapinho («petit crapaud», en portugais), à Paris, Rafael Dos Santos partage ce même ADN agricole du nord du Portugal. Il importe d'ailleurs du village de ses parents des charcuteries issues de cochons bisaros (une race nourrie aux châtaignes et aux glands). Après différentes expériences dans la restauration parisienne, il a choisi de valoriser une cuisine qu'il estime «méconnue et un peu Rudyée».

Installés rue Lamarck, lui et sa jeune cheffe française, Rachel Fontanier, revisent classiques (*cozido*, poulet grillé, morue à bras, porc aux palourdes, *chouriço* flambé) et plats moins connus - *torresmos* (poitrine de porc soufflée) ou *pica-pau* (émincé de bœuf à la bière et à la moutarde) -, en se préoccupant de finesse et de modernité (comme cette version végétarienne de la *feijoada* avec cèpes, girolles et chou kale). Le restaurant se singularise aussi par une très intéressante carte de vins portugais, privilégiant une nouvelle génération de vigneron bio et nature.

Sensible au souffle du Portugal du XXI^e siècle, Rafael Dos Santos n'oublie pas la convivialité des repas ibériques. Sapinho sortira ainsi les barbecues, les 15 et 21 juin, pour fêter, comme là-bas, les «saints populaires», en grillant des kilos de sardines. Pour que cette rue de Paris embaume des mêmes parfums que celles de Lisbonne et de Porto. ■

STÉPHANE DAVET

Pierre Audi

Directeur du Festival d'Aix-en-Provence

Rondeurs épicuriennes, regard brun chaud et voix fondante, Pierre Audi portait sur lui l'hédonisme de ce Sud méditerranéen dont il était originaire. Le metteur en scène libano-britannique d'expression française et directeur d'opéras est mort samedi 3 mai, à l'âge de 67 ans, dans un hôtel de Pékin, ville où il préparait la venue prochaine de *Siegfried* et du *Crépuscule des dieux*, de Wagner, récemment montés au Théâtre royal de La Monnaie, à Bruxelles. Il avait accepté le générique défi de compléter *La Tétralogie* amorcée par Romeo Castellucci, après que celle-ci avait été abandonnée pour raisons financières.

En cinquante ans, l'actuel directeur du Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence avait programmé plus de 450 productions, réalisées plus d'une bonne centaine de mises en scène : le monde de la musique et de l'art perd avec lui l'une de ses figures les plus prolixes et attachantes, un défenseur, parmi les plus acharnés, de la liberté de penser et d'entreprendre.

Grand répertoire

En 1988, c'est précisément cette ouverture d'esprit et cette absence de préjugés qui avait valu à Pierre Audi d'être engagé à la tête de l'Opéra d'Amsterdam, lui que rien ne destinait à devenir directeur d'opéra. L'art lyrique n'existe quasiment pas au Liban, et c'est Karlheinz Stockhausen qu'il découvre, enfant, dans les grottes de Jeita. Puis son père l'emmenera, à 12 ans, écouter son premier *Tristan* à Munich, en juillet 1969. Mais c'est la voie du théâtre expérimental, du cinéma, des arts plastiques et de la musique contemporaine que le fils aimé du banquier libanais Raymond Audi, né à Beyrouth le 9 novembre 1957, choisira.

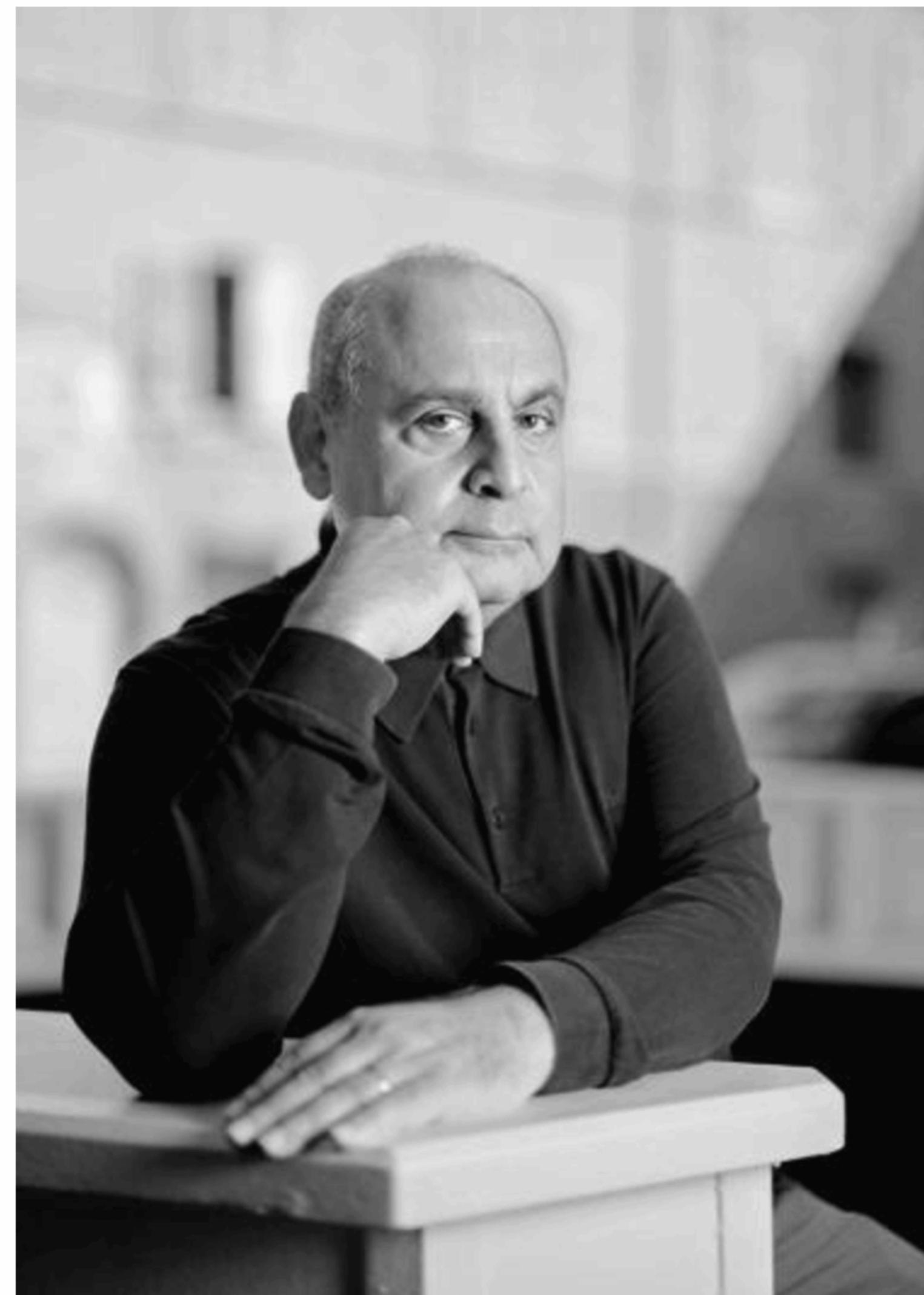
Alors qu'une partie de la famille émigre à Paris au moment de la

guerre civile, en 1974, lui s'installe au Royaume-Uni, où, jeune étudiant à l'Exeter College d'Oxford, il ose mettre en scène *Timon d'Athènes*, de Shakespeare, en 1977.

Les dés en sont jetés : Audi n'a que 22 ans lorsqu'il fonde dans la banlieue nord de Londres le Théâtre Almeida, un lieu alternatif qui rassemble l'avant-garde européenne, accueille pèle-mêle Peter Brook, Arvo Pärt, Steve Reich, Alfred Schnittke... Le jeune homme fréquente aussi le Paris de la fin des années 1970 – un « âge d'or », disait-il, avec Rolf Liebermann à l'Opéra de Paris, Giorgio Strehler au Théâtre de l'Odéon, plus tard Patrice Chéreau aux Amandiers de Nanterre. A 30 ans, le troisième intendant de la maison lyrique amstel-damoise n'a encore jamais travaillé qu'avec des compositeurs vivants. Ce qui n'empêchera pas ce feu de créations de s'attaquer au grand répertoire, hissant peu à peu Amsterdam dans le cercle des grandes scènes internationales.

Il a d'emblée annoncé la couleur en montant lui-même *Le Retour d'Ulysse dans sa patrie*, de Monteverdi, un opéra alors très peu représenté, et proposé le *Parsifal*, de Wagner, à Klaus Michael Grüber, qui signera un spectacle mythique. Il a à sa disposition un immense plateau au format cinémascope, un public ouvert et curieux, et la participation de plusieurs orchestres, dont le prestigieux Concertgebouw, qui attire les meilleures baguettes, de Simon Rattle à Pierre Boulez, en passant par Riccardo Chailly, Mariss Jansons. Mais c'est lui qui assure les grands projets. Ainsi un « Ring » pérennisé pendant quinze ans, et les sept opéras du cycle de Stockhausen, *Licht*, qu'il offrira à la scène en « cadeau » de départ.

Entre autres talents, Pierre Audi n'est pas envieux de celui des



Aix-en-Provence, le 14 juillet 2022. VIOLETTE FRANCHI/THE NEW YORK TIMES REDUX RÉA

autres. En témoigne la liste impressionnante des metteurs en scène majeurs qui ont défilé à Amsterdam. Lui-même se considère comme un « poly-styliste ». Au reproche d'une certaine versatilité esthétique, il oppose la notion d'ouverture, met l'accent sur ses rencontres avec de grands plasticiens : Anish Kapoor (*Pelléas et Mélisande*), Jannis Kounellis (*Lohengrin*), Karel Appel (*La Flûte*

enchante), Jonathan Meese (*Médée de Charpentier*), ou encore Berinde De Bruyckere (*Les Vêpres de Monteverdi*).

Humaniste

En 2004, Pierre Audi, qui a beaucoup travaillé avec la plupart des grandes maisons d'opéra, se voit proposer un présent qu'il ne peut refuser : la direction du percutant et provocateur Holland Festival,

où il prendra durant dix ans la succession d'Ivo van Hove (de 2005 à 2014), opérant, ainsi qu'il s'en réjouissait, une sorte de retour aux sources avant-gardistes de sa jeunesse. Dans la foulée, il acceptera avec gourmandise en 2015 la responsabilité de la scène alternative du Park Avenue Armory de New York.

Le metteur en scène venait juste de souffler ses 30 bougies amstel-

9 NOVEMBRE 1957
Naissance à Beyrouth
1979 Fonde le Théâtre Almeida à Londres
1988 Prend la direction du Théâtre royal des Pays-Bas à Amsterdam
2005 Succède à Ivo van Hove à la tête du Holland Festival
2015 Nommé au Park Avenue Armory de New York
2018 Devient directeur artistique du Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence
3 MAI 2025 Mort à Pékin

lodamoises lorsque le Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence l'a choisi en 2018 pour succéder à Bernard Foccroulle. Passer à une temporalité festivalière, a priori moins chronophage, lui permet de garder son port d'attache aux Pays-Bas, où vivent ses deux jeunes enfants et sa femme. A 61 ans, l'autodidacte libano-britannique se promet de lever le pied et de réduire son propre travail d'artiste. Il n'en fera rien. Humaniste et homme de conviction, Pierre Audi montera en 2019 à Aix le premier opéra du compositeur israélien Adam Maor (né en 1983, à Haïfa), lequel traite du conflit israélo-palestinien. Deux ans plus tard, c'est avec *L'Apocalypse arabe*, de l'Israélo-Palestinien Samir Odeh-Tamimi (né en 1970, à Jaffa), qu'il met en scène la « catastrophe libanaise » sur des textes de la poétesse Etel Adnan.

En quelques saisons aixoises, dont une sans public, en 2020, pandémie de Covid-19 oblige, Pierre Audi, qui rêvait de faire du Festival un « Salzbourg à la française », avait su imprimer sa marque : en mettant l'accent sur la création (*Innocence*, de Kaija Saariaho, *Il Viaggio*, *Dante*, de Pascal Dusapin), en ouvrant aux formes plus modestes mais innovantes du théâtre musical, en approfondissant les liens avec le public provençal (Aix en juin) ainsi que la transmission en direction des jeunes artistes (diverses académies). Enthousiaste envers et contre tout, cet homme de foi qui avait l'art pour religion était porteur d'un absolu, qui sera resté le moteur de sa vie. ■

MARIE-AUDE ROUX

Jean-François Davy

Réalisateur, scénariste et producteur

Sans doute y a-t-il eu une époque dans l'histoire du cinéma français où la marge pouvait aussi être au centre et le centre à la marge. Jean-François Davy a parfaitement incarné ce paradoxe. Le réalisateur et producteur est mort à l'âge de 79 ans, vendredi 2 mai, à Paris, d'un infarctus.

Il était né dans la même ville, le 3 mai 1945, d'un père enseignant et d'une mère professeure de catéchisme. Le virus de la cinéphilie s'empare de lui dès l'adolescence. Il crée, encore lycéen, une association de cinéastes amateurs. Il est assistant sur le premier film réalisé par Luc Moullet, critique aux *Cahiers du cinéma*, *Brigitte et Brigitte. L'Attentat*, en 1966, sera son premier long-métrage, qu'il réalisera grâce à une souscription lancée par l'acteur Claude Melki. Très marqué par le cinéma de Jean-Luc Godard, le film, non exempt de maladresses, décrit les déambulations d'un réparateur de flippers, écrivain velléitaire, obsédé par l'idée de faire exploser une bombe dans la gare Saint-Lazare. *L'Attentat* ne sortira pas en salle.

Il réalise ensuite le thriller *Traquenards* (1968), un film policier que son producteur a voulu teinté

d'érotisme. *Le Seuil du vide*, en 1971, est un récit fantastique ambitieux coécrit avec André Ruellan d'après l'un de ses romans. Le film ne sortira que trois ans plus tard. Au bord de la faillite, Davy écrit le scénario d'une comédie grivoise qu'il réalise à toute allure en 1973, *Bananes mécaniques*. C'est le succès. L'époque est à la libéralisation de la censure. L'érotisme devient la dimension essentielle d'un cinéma qui attire une foule de spectateurs peu difficiles parce que sevrés pendant des années par des représentations filmiques hypocrites, contournées et puritaines de la sexualité.

Recul de la censure

Davy enchaîne avec le même bonheur commercial d'autres titres du même genre, *Prenez la queue comme tout le monde* (1973) et *Q* (1974). Mais l'érotisme cinématographique devait franchir une nouvelle étape, celle de la représentation réelle d'actes sexuels. Après l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à l'Elysée en 1974, la censure cinématographique recule encore. Les films hard sont désormais autorisés. Le cinéaste Paul Vecchiali, qui n'en est pas à une

expérimentation près, souhaite tourner un pastiche de film noir pratiquant dans sa vie quotidienne le sadomasochisme et diverses pratiques extrêmes, *Sylvia Bourdon*.

Le film frôle l'interdiction totale. Des séquences, d'une violence et d'une crudité inusitées au cinéma, seront coupées à la demande de la Commission de contrôle des films cinématographiques.

Mais Jean-François Davy produit aussi un certain nombre de films ne relevant pas de la catégorie qui a fait sa fortune. Ainsi, il intervient en 1976 dans le financement de *La Meilleure Façon de marcher*, le premier long-métrage de Claude Miller, et de *L'Acrobate*, de Jean-Daniel Pollet, et en 1977 de *L'une chante, l'autre pas*, le manifeste féministe d'Agnès Varda. En 1978, il réalise une comédie burlesque écrite par Jean-Claude Carrière, *Chaussette surprise*, avec, entre autres, Rufus, Bernadette Lafont et Anna Karina.

Au début des années 1980, Davy, qui s'est installé à Champenard, dans l'Eure, avec ses bureaux et son laboratoire, se lance dans l'édition vidéo en créant Fil à film, qui édite notamment la collection « Les Films de ma vie », proposant tout autant des classiques

maître, en 1978, avec *Exhibition 2*, portrait d'une actrice porno pratiquant dans sa vie quotidienne le sadomasochisme et diverses pratiques extrêmes, *Sylvia Bourdon*. Le film frôle l'interdiction totale. Des séquences, d'une violence et d'une crudité inusitées au cinéma, seront coupées à la demande de la Commission de contrôle des films cinématographiques.

Mais Jean-François Davy produit aussi un certain nombre de films ne relevant pas de la catégorie qui a fait sa fortune. Ainsi, il intervient en 1976 dans le financement de *La Meilleure Façon de marcher*, le premier long-métrage de Claude Miller, et de *L'Acrobate*, de Jean-Daniel Pollet, et en 1977 de *L'une chante, l'autre pas*, le manifeste féministe d'Agnès Varda. En 1978, il réalise une comédie burlesque écrite par Jean-Claude Carrière, *Chaussette surprise*, avec, entre autres, Rufus, Bernadette Lafont et Anna Karina.

Au début des années 1980, Davy, qui s'est installé à Champenard, dans l'Eure, avec ses bureaux et son laboratoire, se lance dans l'édition vidéo en créant Fil à film, qui édite notamment la collection « Les Films de ma vie », proposant tout autant des classiques

3 MAI 1945 Naissance à Paris
1966 « L'Attentat »
1973 « Bananes mécaniques »
1975 « Exhibition », présenté au Festival de Cannes
1978 « Exhibition 2 »
2006 « Les Aiguilles rouges »
2 MAI 2025 Mort à Paris

de l'histoire du cinéma que des films pornographiques. Le genre va d'ailleurs connaître une longue agonie dans les salles de cinéma spécialisées et bénéficier de la consommation privée que propose désormais la cassette vidéo. En 1993, *Fil à film* est en faillite et Davy revend le stock et le catalogue. Il se lance, avec l'émergence du DVD, dans une nouvelle aventure en créant la société Opening.

Mais l'entrepreneur n'a pas abandonné l'idée de réaliser des films personnels. Ce sera *Les Aiguilles rouges*, sorti en 2006, un récit aux relents autobiographiques sur son enfance chez les scouts. Le film n'aura aucun succès, de même que le suivant, la comédie *Tricheuse*, en 2009.

Le parcours de Jean-François Davy aura exprimé son époque de façon exemplaire. De l'inscription socialement acquise d'une certaine représentation de la sexualité sur les écrans à la transformation des comportements de spectateurs optant progressivement pour une consommation domestique du cinéma, son trajet fut aussi, peut-être, révélateur d'une véritable transformation anthropologique. ■

JEAN-FRANÇOIS RAUGER

M en vente
actuellement

■ En kiosque



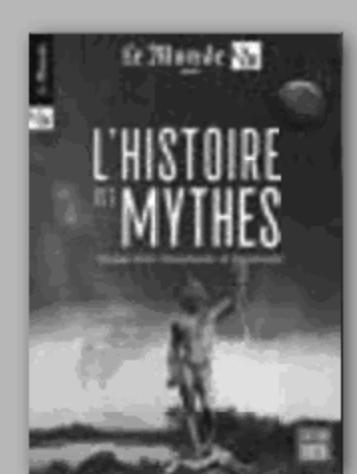
Dès vendredi 9 mai



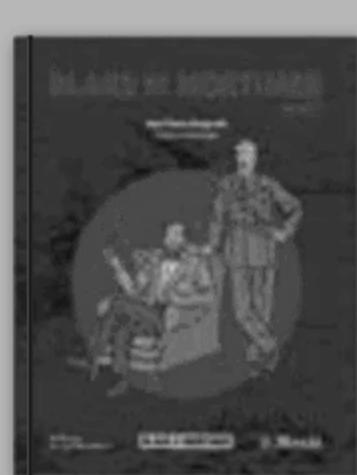
Hors-série



Hors-série



Hors-série



Le livre
BLAKE ET MORTIMER

Nos services

Lecteurs

■ Abonnements

Sur abo.lemonde.fr
Par tél. au 03 28 25 71 71
(prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures.

■ Le Carnet du Monde
carnet@mpublicite.fr

POUR DÉPOSER AU MONDE VOS DOCUMENTS CONFIDENTIELS
www.souscription.fr

Le Monde Le Carnet

Nous informons nos lecteurs et nos annonceurs de la non parution de notre journal le jeudi 8 mai 2025.

Le Monde à paraître le mercredi 7 mai sera daté jeudi 8 - vendredi 9 mai.

Le service Carnet sera ouvert le jeudi 8 mai de 9 heures à 13 heures, pour notre édition datée du 10 mai.

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes soit par e-mail : carnet@mpublicite.fr (en précisant impérativement votre numéro de téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou de membre de la SDL) soit sur le site : <https://carnet.lemonde.fr>

L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la parution.

■ carnet@mpublicite.fr
<https://carnet.lemonde.fr>

AU CARNET DU «MONDE»

Naissances

Paris.

Rémi et Nicolette FEREDJ, les grands-parents, **Arthur et Charles,** les aînés des petits-fils, ont la joie d'annoncer la naissance de

Merlin,

le 28 février 2025,

chez **Judith FEREDJ et Elliott FOURCADE** et

Léonard,

le 18 avril 2025,

chez **Elsa FEREDJ et Nader YATIM.**

Anniversaire de naissance

Joyeux « mois-niversaire »

Léa,

déjà six mois.

Décès

Paris.

Viviane, sa fille, Jean-Jacques, son fils et sa compagne, Agnès, Clément, son petit-fils, Danièle, sa sœur,

ont la tristesse de faire part du décès de

Jacqueline AYME, née CRUSSELY, épouse du **docteur Jean AYME,**

survivante le 23 avril 2025, à Paris, à l'âge de cent un ans.

Mme Anthony BOUTHELIER, son épouse, Ses enfants Et ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Anthony BOUTHELIER,

survivante le 30 avril 2025.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 7 mai, à 14 h 30, en l'église Sainte-Marie-Madeleine de Montargis, suivie de l'inhumation.

Philippe CAPDENAT, compositeur,

est mort le 2 mai 2025.

Brigitte, son épouse, Ses filles, leurs gendre et compagnon, Ses petits-fils Ainsi que ses amis proches,

vous convient à une cérémonie laïque en la salle Mauméjean du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e, le 12 mai, à 11 h 30.

André Célérier, son fils, Charlotte Célérier, sa petite-fille Et ses arrière-petits-fils, Reine Depres, sa belle-fille, Marie Danielle Dupleix, sa belle-sœur, Jean Philippe Lafont,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Denise DUPLEIX, commandeur dans l'ordre des Arts et des Lettres,

survivante le 28 avril 2025, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

Chanteuse à l'Opéra Comique, professeur à l'Opéra de Paris, elle a formé de nombreuses grandes voix françaises.

Sa famille et ses proches invitent ceux qui l'ont connue et aimée à se recueillir lors de la cérémonie d'inhumation qui se déroulera le samedi 10 mai, à 11 heures, au cimetière parisien de Pantin (Seine-Saint-Denis), 164, avenue Jean-Jaurès.

Geoffrey, Chloé, Sacha, Marthe, ses petits-enfants, Isabelle, Jean-Noël, Muriel, ses enfants,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

docteur Jean-Claude GABILAN, ancien professeur de pédiatrie, ancien chef du service de néonatalogie de l'hôpital Antoine-Béclère à Clamart,

survivante le 2 mai 2025, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

Une cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Vincent de Castelnau-le-Lez (Hérault), le mercredi 7 mai, à 10 h 30.

Brigitte et Yves Rolland, Philippe Lescène et Annie Sax, Véronique et André Hunkeler-Lescène,

Marie-Jeanne Lescène, Laurence Lescène-Frichot, Benoît Lescène, Isabelle et Jean-François Tharrault, ses enfants et leurs conjoints, Ses dix-neuf petits-enfants Et ses vingt-six arrière-petits-enfants,

font part du décès, survenu le 1^{er} mai 2025, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année, de

Anne LESCÈNE, née PRUNET.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 7 mai, à 10 h 30, en l'église Saint-Saturnin d'Antony.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Arcachon, le 9 mai, à 16 heures.

Pour tout contact auprès de la famille : philippe.lescene@laposte.net

Toute sa famille

fait part avec tristesse du décès de

Mme Nicole MILLET,

survivante le 20 avril 2025, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Elle reposera à Chaugy (Allier).

Île de la Réunion. Lasalle. Paris. Hambourg.

Harriet Monteil-Helms, son épouse, Béatrice et Fabrice Fourcade, sa fille et son époux, Laurent et Céline Esposito, son fils et son épouse,

Antoine, Robin, Nathan, Enora et Lily, ses petits-enfants, Jacques et Christian Monteil, ses cousins et leurs familles,

ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Pierre MONTEIL, ancien attaché de préfecture,

survivante dans sa quatre-vingt-neuvième année, à La Montagne de La Réunion, le 25 avril 2025.

La cérémonie protestante a eu lieu le 1^{er} mai, à 10 heures, à Saint-Denis de La Réunion.

fourcade@numericable.fr

Paris.

Jean Daniel, Martine, Olivier, Carole, Géraldine, ses enfants et leurs conjointes, Hugo, Alexia, Charlotte, Benjamin, Aurélie, Eva, Kati, Julien, Elie, ses petits-enfants et conjoint, Sophie, Guillaume, Lise, ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Mme Monique PICK, née GUTMANN, professeure émérite, astrophysicienne à l'Observatoire Paris Meudon, officier de l'ordre national du Mérite,

survivante le 3 mai 2025, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Ses obsèques ont lieu ce mardi 6 mai, à 15 heures, au cimetière du Montparnasse, Paris 14^e.

monique.alice.pick@gmail.com

La Tronche.

Nicole, Martine, Jean-Paul, Anne-Françoise, Sylvie, Isabelle, leurs enfants, leurs conjoints,

Ses petits-enfants Et ses arrière-petits-enfants, Ses neveux et nièces,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Françoise RUEFF,

survivante à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans.

La cérémonie a eu lieu au centre funéraire de La Tronche, le mardi 6 mai 2025, à 14 h 30.

Michèle Tailhades, son épouse, Sa fille Et ses petites-filles,

ont la douleur de faire part du décès de

M. André TAILHADES, conservateur des hypothèques et commandeur dans l'ordre national du Mérite,

survivante dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

Les obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 7 mai 2025, à 14 h 30, au complexe funéraire de Grammont, à Montpellier.

Paris.

M. Yves Tertrais, son mari,

Gabriel, Frédéric, ses enfants,

Raphaël, Joseph, ses petits-enfants

ainsi que leur mère, Cécile Leblanc, Caroline Mégroz, Véronique Schiltz,

ses belles-sœurs

ainsi que leurs enfants,

Hugues, son frère,

Tu,

sa belle-sœur,

Thomas-Vinh,

son neveu,

Toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

France TERTRAIS-SCHILTZ,

survivante le 29 avril 2025, à Paris, dans sa quatre-vingt-unième année.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 7 mai, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 82, avenue du Général Leclerc, Paris 14^e.

23, rue du Père Corentin, 75014 Paris.
yves.tertrais@wanadoo.fr

Mme Claude Tillou, née Golden, son épouse,

M. Emmanuel Tillou

Et Mme Marine Bidoire, née Tillou, ses enfants,

ont la douleur de faire part de la disparition de

M. Serge TILLOU, artiste peintre.

Les obsèques auront lieu le 7 mai 2025, à 14 h 30, en l'église d'Auteuil, Paris 16^e.

Hommage

M. Daniel Thierry, président du conseil de surveillance, Le professeur Alain Puiseux, président du directoire. Ainsi que l'ensemble des administrateurs et collaborateurs de l'Institut Curie, rendent un hommage à la mémoire de

Avis de messe

Le 7 mai 2009,

Julie BANCEL,

nous a quittés à l'âge de quatorze ans, terrassée par la maladie.

De l'Amérique à l'Europe, nous serons ensemble pour Julie ce mercredi 7 mai 2025, et la messe sera dite en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris 5^e, à 19 heures.

Dominique Farge et Jean-Louis Bancel, ses parents, Baptiste Bancel, son frère, Jeanine Porte, sa marraine, Ses ami(e)s de Sévigné.

Société éditrice du «Monde» SA

Olivier Christin

« Le conclave est le lieu où s'est inventée la modernité politique »

Alors que l'assemblée des cardinaux doit se réunir à Rome à partir du 7 mai pour désigner le successeur du pape François, l'historien revient sur les origines de notre fascination contemporaine pour cette élection sans candidats ni campagne

ENTRETIEN

Olivier Christin est historien, professeur à l'Ecole pratique des hautes études. Il a notamment publié *Vox populi. Une histoire du vote avant le suffrage universel* (Seuil, 2014), dans lequel il analyse le recours aux pratiques électives à partir de la fin du Moyen Âge. Alors que l'assemblée des cardinaux doit se réunir à Rome, à partir du 7 mai, pour désigner le successeur du pape François, ce spécialiste du catholicisme moderne décrypte la fascination exercée par le conclave, élection sans candidats ni campagne, sur les sociétés occidentales contemporaines.

Quelles sont les spécificités de la procédure établie pour élire le prochain souverain pontife ?

Concrètement, le conclave est d'abord un rituel religieux, dont la forme n'a que très peu changé depuis le Moyen Âge. Ce rituel commence par une procession et l'entrée des cardinaux électeurs dans des lieux chargés d'histoire. Une messe votive est célébrée et les conclavistes invoquent le Saint-Esprit, dans l'espoir que celui-ci les guide dans leur choix.

C'est ensuite une procédure de vote, dont les modalités présentent quelques spécificités. Il s'agit d'abord d'une élection à la majorité qualifiée, et non à la majorité absolue comme nous en avons l'habitude : un cardinal doit réussir à obtenir les deux tiers des suffrages pour être élu souverain pontife. Ce ratio étant rarement atteint par un cardinal dès le premier tour de scrutin, d'autres tours peuvent être organisés, et autant que nécessaire. Autre originalité : de nouveaux cardinaux peuvent entrer en lice au fur et à mesure des tours de scrutin, et les cardinaux ayant obtenu des scores très faibles lors des premiers tours peuvent se maintenir aux tours suivants – il arrive d'ailleurs que ceux-ci remportent la victoire.

Surtout, ce vote se tient depuis plusieurs siècles à huis clos et à bulletin secret. Les conclavistes sont enfermés durant toute la durée de l'élection, ils s'engagent à ne pas divulguer leur vote et les bulletins utilisés sont ensuite détruits pour rendre impossible toute reconstitution du déroulé du scrutin.

Si la procédure de vote employée lors du conclave diffère de nos pratiques électives contemporaines, vise-t-elle aussi un objectif différent ?

Totalement. Le principe qui sous-tend nos élections contemporaines a été décrit

par Montesquieu [*au XVIII^e siècle*] : selon lui, l'élection des dirigeants est une procédure profondément aristocratique puisqu'elle a pour fonction de sélectionner une élite, de désigner les « meilleurs » candidats (par opposition au tirage au sort qui est, à ses yeux, la procédure démocratique par excellence). Le conclave a d'autres ambitions. Pour en comprendre l'esprit, il faut revenir à ses origines historiques, car la procédure telle que nous la connaissons aujourd'hui est le résultat d'un très long processus entamé à partir des XII^e et XIII^e siècles, pour répondre à trois objectifs.

Le premier est de maintenir l'unité de l'Eglise et d'éviter le schisme. Une partie des règles qui régissent le conclave sont en effet le fruit de graves crises, comme la longue vacance du Saint-Siège en 1268-1271 ou le grand schisme d'Occident, provoqué par la sécession d'une minorité de cardinaux en 1378 qui, mécontents de l'élection d'Urbain VI, décideront d'élire un autre pape. Durant les décennies suivantes, papes et antipapes se sont livré des guerres sans merci, jusqu'à ce qu'un compromis soit trouvé en 1414. La clôture (dans une pièce fermée à clé, *cum clave*) ou l'adoption progressive du bulletin secret et de la règle de la majorité des deux tiers – censée mieux manifester le consensus que suscite un nom au sein de l'Eglise – découlent de ces crises.

Le deuxième objectif du conclave est, en ayant recours à une procédure rapide et efficace, d'éviter la vacance du siège de saint Pierre. Dans le contexte de la fin du Moyen Âge, toute vacance est vue comme une période de faiblesse, dont les grandes puissances voisines – le Saint Empire romain germanique, les royaumes de France ou d'Espagne – pourraient profiter pour s'emparer des biens de l'Eglise. De plus, en l'absence de souverain pontife, la gouvernance de l'Eglise est assurée par la curie romaine et par l'assemblée des cardinaux – or ce régime conciliaire gagne des partisans durant le grand schisme. La mise en place de la monarchie pontificale élective à partir du XV^e siècle vise aussi à éviter ce gouvernement collégial, perçu par ses opposants comme favorisant les intérêts particuliers au sein de l'Eglise.

Il y a enfin une dimension religieuse et spirituelle à cette procédure, très bien exprimée dans le film *Habemus papam* (2011), de Nanni Moretti. L'élection a, dans le domaine religieux, deux significations : le pape est élu par des hommes qui choisissent ensemble, mais il est aussi l'élu de Dieu. Le but des cardinaux n'est pas simplement de faire preuve de leurs ambitions personnelles : il s'agit aussi de reconnaître celui qui sera le meilleur pasteur pour l'Eglise ; celui parmi eux qui est, au fond, déjà élu.

Le processus de désignation était-il novateur pour l'époque ?

Le conclave est souvent perçu aujourd'hui comme une procédure archaïque, exotique, extrêmement éloignée des procédés démocratiques par lesquels des groupes, des institutions, des populations se dotent désormais de chefs. Pourtant, le conclave est le lieu où s'inventent ces pratiques modernes de sélection par l'élection et, avec elles, la modernité politique.

Au XIII^e siècle, en effet, et ce depuis la fin de l'Antiquité, la décision politique est rarement collective – et quand elle l'est, elle se fait à l'unanimité, et non à la majorité. Le conclave acte le retour, dans le champ

LA DÉCISION MAJORITAIRE IMPLIQUE QUE CHAQUE HOMME VAUT UNE VOIX; QUE TOUTES LES VOIX SE VALENT, QUELLE QUE SOIT L'ANCIENNETÉ OU L'INFLUENCE D'UN CARDINAL



politique, de la décision majoritaire, permise entre autres par la redécouverte du droit romain à la fin du Moyen Âge, et notamment de maximes tirées du droit civil telles que « *Quod omnes tangit ab omnibus tractari debet* », qui signifie : « Ce qui concerne tout le monde doit être discuté et approuvé par tout le monde ». C'est là un tournant fondamental. La décision majoritaire implique que chaque homme vaut une voix ; que toutes les voix se valent, quelle que soit l'ancienneté ou l'influence d'un cardinal ; et que ces voix peuvent être additionnées – c'est-à-dire que l'élection est le résultat d'une opération mathématique. C'est une nouveauté radicale dans la société médiévale, et dont les implications politiques se font encore sentir aujourd'hui.

Le fait que le vote soit secret est là encore d'une incroyable nouveauté – les votes ont alors lieu en public et sont très rarement anonymes. Hormis quelques exemples isolés, il faudra attendre des siècles pour conquérir le secret des urnes. Enfin, le fait que l'élection du pape soit, dès le Moyen Âge, un événement très largement médiatisé, anticipé, faisant l'objet de calculs, de paris et de pronostics, est un autre signe de sa modernité.

S'il est considéré comme un objet archaïque, le conclave n'en fascine pas moins notre époque contemporaine – un prestige visible dans l'intense couverture médiatique qui lui est accordée, mais aussi dans l'écho rencontré par les films qui lui sont consacrés. A quoi cet attrait tient-il ?

Le conclave nous fascine en partie pour de mauvaises raisons. C'est un événement qui captive d'abord par son décorum : la beauté des lieux, des décors, des vêtements, de la liturgie. Tout témoigne de la grandeur passée de la monarchie pontificale. La papauté est après tout le premier Etat moderne – le premier à instaurer des impôts, à se doter de véritables tribunaux, d'une administration –, et cette longévité pique notre curiosité. Notre fascination est aussi entretenue par tout un imaginaire romanesque et cinématographique que je qualifierais d'« hollywood-complotiste », et qui capitalise sur la dimension de secret attachée au conclave : cette approche envisage le secret comme un indice qu'il y a des choses à cacher, et donc à déceler.

Nous avons pourtant de très bonnes raisons d'accorder toute notre attention

à ce conclave. La première est de savoir si cette institution sera capable ou non de se renouveler pour répondre aux attentes contemporaines, et à celles du monde catholique en particulier. L'inquiétude est légitime : un collège d'électeurs ne comprenant que des hommes âgés est-il vraiment à même de répondre aux enjeux que rencontrent nos sociétés en constante transformation ? Ce conclave est aussi intéressant dans la mesure où les équilibres géographiques y ont été profondément modifiés : les cardinaux d'origine européenne sont désormais minoritaires, et ce bouleversement pourrait changer le visage de l'Eglise.

François Bayrou a récemment choisi de désigner les concertations sur la réforme des retraites sous le terme de « conclave ». Pourquoi, selon vous ?

C'est peut-être, pour ce catholique pratiquant, une manière de faire référence à l'héritage intellectuel de la démocratie chrétienne. Mais je pense que l'usage de ce terme traduit aussi un double échec politique : celui des institutions représentatives classiques (l'Assemblée, les institutions paritaires, le Conseil économique, social et environnemental) et celui des assemblées citoyennes convoquées par Emmanuel Macron ces dernières années, dont les réflexions n'ont pas été prises en compte ou mises en œuvre. La lassitude et l'inquiétude suscitées par l'échec de la représentation nationale traditionnelle conduisent le premier ministre à vouloir trouver un nouvel espace de discussion politique pour transposer ce sujet épique.

Avec le terme « conclave », François Bayrou convoque un imaginaire suggérant que ces discussions seront à la fois plus confidentielles et plus orientées vers la recherche d'un accord, d'un consensus – tout en fuyant le ridicule induit par l'accumulation stérile des « Ségur » de la santé, des « Beauvau » de la sécurité, des « Grenelle » de l'environnement... Mais il y a aussi une dimension stratégique à ce choix : en relégitimant un lieu de discussion fermé et au nombre de participants restreint, le « conclave » sur les retraites permet au premier ministre de contourner la possibilité de convoquer une assemblée citoyenne et/ou un référendum, comme le demandent certains membres de l'opposition. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MARION DUPONT

John Bolton Le terme « chaos » décrit ce qui se passe au département de la défense américaine

Celui qui fut conseiller à la sécurité nationale des Etats-Unis entre 2018 et 2019, avant de rompre avec Donald Trump, dénonce la désinvolture du président américain en matière de politique étrangère

Le groupe de discussion Signal créé par Mike Waltz, le conseiller à la sécurité nationale des Etats-Unis, afin d'évoquer, en mars, des frappes alors imminentes visant des terroristes houthistes, au Yémen, lui a finalement coûté son poste. L'erreur de jugement de Waltz a exposé l'administration Trump à de lourdes critiques, à un moment délicat. Elle a également troublé amis et alliés des Etats-Unis partout dans le monde.

D'autres erreurs de jugement continuent d'être commises. Pete Hegseth, le secrétaire à la défense, a constitué son propre groupe de discussion Signal pour évoquer l'opération menée au Yémen avec, entre autres, des amis et des proches. Hegseth a aggravé son cas en installant Signal sur son ordinateur de bureau, démontrant par là qu'il n'avait tiré aucune leçon de l'erreur initiale de Waltz.

Hegseth est familier des polémiques. On lui a notamment reproché d'avoir invité ou voulu inviter Elon Musk au Pentagone afin de l'informer des plans militaires américains en cas de guerre contre la Chine. Il est possible que Trump lui-même ait fait annuler à la dernière minute ce rendez-vous très peu judicieux.

Cet épisode, qui est venu s'ajouter à d'autres du même acabit, a entraîné le départ de cinq collaborateurs proches de Pete Hegseth, qu'il venait tout juste d'embaucher. Hegseth était à ce point embarrassé par les fuites dans la presse qu'il a menacé de passer au détecteur de mensonge plusieurs militaires de haut rang, parmi lesquels le chef par intérim de l'état-major interarmées. Le terme de «chaos» est désormais communément utilisé pour décrire ce qui se passe à la tête du département de la défense.

Cette incapacité à garantir la protection d'informations sensibles et ce manque de rigueur dans la prise de décision illustrent de façon exemplaire les problèmes les plus graves du second mandat de Trump. Lui-même et la plupart de ses principaux conseillers ne prennent pas suffisamment au sérieux l'enjeu de la sécurité nationale.

Trump ne s'embarrasse pas de philosophie politique, de grande stratégie, et pas même de «politique» au sens où nous entendons habituellement ce terme. Son univers mental n'est fait que de transactions, conclues l'une après l'autre, sans lien ni rapport quelconque entre elles, comme si les conséquences d'une opération de ce type n'affectaient pas les autres. Cet état d'esprit est peut-être celui du monde des affaires immobilières pratiquées à Manhattan, où Trump proclame avoir remporté de grands succès, mais ce n'est pas ainsi que l'on gouverne les Etats-Unis.

Un accord, point final

Aux yeux de Trump, les relations internationales se résument à peu près à ses liens personnels avec les dirigeants étrangers. S'il noue une relation chaleureuse avec Vladimir Poutine, alors, pense-t-il, l'Amérique et la Russie ne pourront entretenir que de bons rapports en tant qu'Etats. Et l'inverse est également vrai. Des lecteurs seront sans doute rebutés par une telle vision des relations internationales, outrancièrement simpliste, mais il s'agit bien de la vision de Trump, qui vaut autant pour le président chinois, Xi Jinping, que pour son homologue nord-coréen, Kim Jong-un.

Comment, dans ces conditions, Trump

négocie-t-il la «guerre de Biden», en Ukraine, dont il n'a pas cessé de dire qu'elle ne se serait jamais produite s'il avait été alors à la Maison Blanche? En envoyant un ami proche, Steve Witkoff – un autre professionnel de la négociation immobilière new-yorkaise –, rencontrer Poutine, ce qu'il a fait, à cette date, quatre fois depuis son investiture. Witkoff ne sait rien ou presque de la Russie, de l'Ukraine ou de l'OTAN, mais il rencontre Poutine en tête-à-tête, plusieurs heures durant. Le résultat, c'est un projet d'accord si contraire aux intérêts occidentaux, et tout particulièrement à ceux de l'Ukraine, qu'il pourrait être écrit de bout en bout par le Kremlin.

Ni Washington ni Moscou n'ont confirmé de façon officielle les détails des négociations entre Poutine et Witkoff, mais on sait qu'elles impliquent des concessions considérables à la Russie, dont J. D. Vance avait déjà annoncé la couleur durant la campagne présidentielle, en 2024. En l'état, les plans américains prévoient que l'Ukraine renonce, au moins de facto, à l'ensemble de ses territoires dont la Russie s'est emparée (et peut-être qu'elle reconnaîtra la souveraineté de Moscou sur la Crimée), ce qui ferait obstacle à une adhésion de

l'Ukraine à l'OTAN et hypothèquerait toute possibilité de garantie de sécurité par l'Alliance atlantique. Aux yeux de Trump, ces concessions n'ont aucune incidence sur les Etats-Unis et si elles en ont une sur les nations européennes, c'est leur problème. Trump veut un accord, point final.

L'accord sur les minerais, signé le 30 avril entre Washington et Kiev, ne change pas les choses. L'Ukraine est renforcée politiquement, et tout éventuel investissement facilitant la reconstruction du pays est le bienvenu, mais il en faudrait davantage pour impressionner la Russie. L'approche désinvolte de Trump face à une agression russe qui n'avait pas été provoquée – la deuxième en onze ans – n'est pas le moyen adapté pour repousser les graves menaces qui pèsent sur la sécurité des Etats-Unis et du monde occidental.

Limiter les dégâts

Mais cela est aussi vrai du traitement par Trump du dossier iranien. Après s'être retiré à juste titre du malheureux accord de 2015 sur le nucléaire iranien conclu par Barack Obama, Trump a échoué à appliquer efficacement sa rhétorique de la «pression maximale», et les ayatollahs sont toujours au pouvoir à Téhéran. A l'heure actuelle, son ami Witkoff négocie un accord qui semble remarquablement proche du vain effort de 2015.

On ne s'étonnera pas d'apprendre que Witkoff ne sait rien de l'Iran, rien des armes nucléaires, rien du contrôle des armements et rien de la non-prolifération nucléaire. Cependant, toujours concernant le dossier iranien, il semble qu'il y ait de réels désaccords au sein de l'administration Trump à propos des échanges que mène Witkoff avec les Iraniens.

De nombreux Européens ont considéré que l'approche chaotique par Trump des enjeux de sécurité nationale était une occasion de jeter les bases d'une Europe post-américaine. Ce serait une grave erreur stratégique, qui com-

promettrait les chances d'un redressement substantiel des capacités politico-militaires des pays membres de l'OTAN.

L'Occident a cru que la chute de l'Union soviétique sonnait le glas des menaces géopolitiques majeures, certains parlant à ce propos de «fin de l'histoire». Les budgets consacrés à la défense ont été réduits à la portion congrue (on a parlé à ce sujet d'un «dividende de la paix») et ils sont loin d'avoir retrouvé leurs niveaux d'antan. Du moins jusqu'à Trump, Washington s'était beaucoup moins enferré dans cette illusion que ses alliés, prenant mieux la mesure des dangers que représente l'axe sino-russe, qui gagne toujours plus en envergure, en se rasant des appuis comme la Corée du Nord, l'Iran, la Biélorussie, entre autres.

La menace que représente l'alliance Pékin-Moscou perdure des décennies si nous n'y répondons pas efficacement. Gardons à l'esprit que Trump ne dispose que d'un peu moins de quarante-cinq mois. Envisager l'avenir comme s'il était là à jamais est aussi illusoire que ses tentatives de trouver un accord avec la Russie et l'Iran. Les défenseurs sérieux de la sécurité occidentale s'efforceront au lieu de cela de pallier sa désinvolution et son ignorance des sujets qui importent, en faisant en sorte de limiter les dégâts supplémentaires qu'il pourrait infliger à l'OTAN et au commerce international, avant de commencer à poser les bases d'un monde post-Trump. Et le plus tôt sera le mieux. ■

Traduit de l'anglais par Frédéric Joly

John Bolton a été conseiller à la sécurité nationale entre 2018 et 2019. Sous George W. Bush, il occupait le poste de sous-secrétaire d'Etat chargé du contrôle des armes et des affaires de sécurité internationale

DONALD TRUMP NE S'EMBARRASSE PAS DE PHILOSOPHIE POLITIQUE NI DE GRANDE STRATÉGIE. SON UNIVERS MENTAL N'EST FAIT QUE DE TRANSACTIONS

Une multitude de femmes sont mortes en France à la suite d'un avortement clandestin

Un collectif rassemblant artistes et acteurs de la société civile appelle à ériger un monument à la mémoire des femmes décédées des suites d'une interruption volontaire de grossesse et longtemps invisibilisées

TOUTES CES FEMMES SONT MORTES DANS L'ANONYMAT ET LE SECRET LE PLUS ABSOLU. ET CE SILENCE N'A FAIT QUE S'ÉPAISSIR, JOUR APRÈS JOUR

En 2003, à la sortie de son film *Histoire d'un secret*, dans lequel la réalisatrice Mariana Otero racontait l'histoire de sa mère, Clotilde Vautier, artiste peintre morte en 1968 à l'âge de 29 ans des suites d'un avortement clandestin, l'écrivaine Nancy Huston avait proposé, dans une tribune au journal *Le Monde*, que soit édifié un monument à l'avortée inconnue, en mémoire et en hommage à toutes celles qui sont mortes dans ces mêmes circonstances.

Cet appel n'avait malheureusement trouvé que très peu d'écho. Cette année, on fête les 50 ans de

la loi Veil. Et, depuis un an, la liberté garantie aux femmes d'accéder à l'IVG a été inscrite dans la Constitution. Quel chemin parcourt depuis 1975. Alors, oui, le temps est venu pour que ce monument voie enfin le jour. Car souvenons-nous! Avant la loi Veil, durant des décennies, une multitude de femmes sont mortes en France à la suite d'un avortement clandestin.

Il était effectué le plus souvent dans de terribles souffrances, dans la solitude, la peur, l'opprobre et la honte. On ne connaît pas le nombre exact de ces décès, et sans doute ne pourra-t-on

jamais le connaître précisément: dans les hôpitaux, la cause médicale de la mort de ces femmes était mentionnée (septicémie, tétonos, péritonite...), mais rarement le geste qui en était à l'origine, rendant de ce fait le recensement impossible.

Parfois, ce silence visait à ce que la police ne s'en mêle pas, mais parfois, aussi, il participait juste d'une stratégie d'évitement et de dissimulation d'un nombre de décès qui, s'ils avaient été authentiquement recensés, aurait été scandaleusement élevé. Pour maintenir l'illégalité de l'avortement, il était préférable d'en cacher les terribles conséquences et d'invisibiliser le sort de ces femmes. Et, pour maintenir la peur, il fallait mener des procès et condamner de manière exemplaire celles qui avaient avorté et celles ou ceux qui les avaient aidées. Cette année, le Sénat a voté à l'unanimité la réhabilitation de ces femmes.

C'est une formidable avancée mémorielle. Mais qu'en est-il de toutes celles mortes avant 1975? On estime le nombre de décès à plusieurs centaines par an. Sur presque un siècle, on atteint facilement plusieurs milliers, chiffre effarant de femmes mortes du fait d'une loi patriarcale. Toutes

ces femmes sont mortes dans l'anonymat et le secret le plus absolu. Et ce silence n'a fait que s'épaissir, jour après jour. Hormis leurs proches, qui se souvient d'elles? Et qui, même parmi les proches, a su qu'elles étaient mortes d'avortement? Souvent, en effet, la crainte de la condamnation pour complicité conduisait toutes celles et tous ceux qui savaient à se taire.

La société en général, et plus particulièrement les mondes politiques, judiciaires et médicaux, a confiné ces femmes, leurs histoires et l'histoire de leurs proches dans un oubli total et abyssal. Un trou noir de l'histoire.

Une démarche de réhabilitation

Il est plus que temps de remédier à cette injustice qui résulte de l'invisibilisation de ces histoires tragiques. Il est plus que temps de dédier un monument à la mémoire de ces femmes tombées sous le coup d'une loi féminicide. Tous les hommes morts à la guerre ont eu droit à leur monument, dans chaque ville, chaque village.

Il est grand temps qu'aujourd'hui les femmes mortes d'avortement clandestin aient, elles aussi, à Paris, dans un lieu central, un monument dédié à leur mémoire. Un monument qui non seulement permettra que s'écrive enfin cette page tragique de l'histoire des femmes, mais qui permettra aussi de défendre encore et toujours, ici comme ailleurs, le droit à l'avortement. N'oublions pas qu'aujourd'hui dans le monde une femme meurt toutes les neuf minutes d'un avortement clandestin. ■

Laure Calamy, actrice; **Sarah Durocher**, présidente du Planning familial; **Annie Ernaux**, écrivaine; **Xavière Gauthier**, écrivaine; **Stéphanie Hennette-Vauchez**, professeure de droit public; **Nancy Huston**, écrivaine; **Blandine Lenoir**, cinéaste; **Violaine Lucas**, directrice de *Choisir la cause des femmes*; **Mariana Otero**, cinéaste, fille de la peintre *Clotilde Vautier*, morte des suites d'un avortement clandestin; **Bibia Pavard**, historienne

il est grand temps qu'aujourd'hui les femmes mortes d'avortement clandestin aient, elles aussi, à Paris, dans un lieu central, un monument dédié à leur mémoire. Un monument qui non seulement permettra que s'écrive enfin cette page tragique de l'histoire des femmes, mais qui permettra aussi de défendre encore et toujours, ici comme ailleurs, le droit à l'avortement. N'oublions pas qu'aujourd'hui dans le monde une femme meurt toutes les neuf minutes d'un avortement clandestin. ■

Inde-Pakistan : l'affrontement de deux nationalismes en roue libre

ANALYSE

LE CACHEMIRE INTÉRESSE PEU LES AUTRES NATIONS, SANS DOUTE PARCE QU'IL NE MENACE PAS DIRECTEMENT LES INTÉRÊTS DES PUISSANCES MONDIALES

L'histoire se répète, inlassablement, depuis huit décennies, dans la relative indifférence de la communauté internationale. Après une attaque sanglante contre des civils indiens au Cachemire le 22 avril, l'Inde et le Pakistan sont de nouveau au bord d'un affrontement armé. Les deux voisins d'Asie du Sud se sont déjà livrés quatre guerres. Le problème du Cachemire est insoluble. Il a émergé en même temps que la partition en 1947, décidée par la puissance coloniale avant son départ. Les Britanniques quittèrent l'ancien empire du Raj en le divisant entre l'Inde, à majorité hindoue, et le Pakistan, à majorité musulmane.

La première guerre indo-pakistanaise est déclenchée alors que les deux pays viennent à peine de se séparer. Comme d'autres « Etats princiers », le Cachemire est appelé à choisir entre son indépendance et le rattachement à l'un des deux pays. Peuplé majoritairement de musulmans, et dirigé par un maharaja hindou, Hari Singh, il opte pour l'autonomie. Mais il se ravise et demande la protection de l'Inde quand des bandes tribales, armées par le Pakistan, tentent de s'emparer de la région. Le maharaja accepte son rattachement à l'Inde en échange d'une grande autonomie.

Le Pakistan estime que la région doit lui revenir. La guerre se termine par un cessez-le-feu mis en œuvre sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU) le 1^{er} jan-

vier 1949. L'Inde a perdu une partie de son territoire, passé sous le contrôle du Pakistan et baptisé Azad Cachemire. Le Conseil de sécurité de l'ONU vote une résolution en faveur d'un référendum d'autodétermination au Cachemire, qui ne sera jamais mis en œuvre. Les deux pays n'auront de cesse de vouloir récupérer la souveraineté totale sur la région.

Le jeu du Cachemire est évidemment stratégique. Il permet à l'Inde de garder un contrôle sur les hauteurs de l'ouest de l'Himalaya et sur les ressources hydrographiques indispensables aux terres agricoles du Pendjab pakistanais. Il est territorial, car l'Inde veut à tout prix protéger son territoire, également menacé par son autre voisin, la Chine, qui revendique aussi une partie de l'Himalaya. En 1962, l'armée chinoise lui livre une guerre éclair pour s'emparer d'une partie du Ladakh, rebaptisé Aksai Chin. Mais, comme l'écrit le politologue Christophe Jaffrelot, spécialiste de l'Inde, la question du Cachemire renvoie aussi « à la définition même de l'identité nationale de ces deux pays », avec un Pakistan qui se veut une terre musulmane et une Inde qui se prétend laïque et multiculturelle.

Les guerres se succèdent en 1948, 1965, 1971 et 1999, sans jamais rien résoudre, sans changer le tracé de la ligne de contrôle, une frontière de 740 kilomètres dont 500 kilomètres clôturés par l'Inde. A partir de 1989, en plus de la dispute frontalier directe, New Delhi doit faire face à une insurrection séparatiste au Cachemire, soutenue par les services secrets pakistanais. Le Pakistan va

mener une guerre par procuration, en formant et en armant les rebelles cachemiris. Les troubles sont quasi permanents, la répression épouvantable. La population accuse l'armée indienne de violations des droits de l'homme, d'exactions et de torture. Le Cachemire devient la région la plus militarisée au monde. Le conflit fait près de 100 000 morts.

Un coup de force historique

Le Cachemire intéresse peu les autres nations, sans doute parce qu'il se situe dans un Orient lointain et mal compris et ne menace pas directement les intérêts des puissances mondiales. Peut-être aussi parce que l'Inde considère le Cachemire comme une affaire intérieure et ne tolère pas d'intervention de tiers. Pourtant, il oppose deux nations disposant de l'arme atomique depuis 1998, deux pays démographiquement déterminants.

Un pays ne s'est jamais détourné du Pakistan, en raison de la guerre en Afghanistan, ce sont les Etats-Unis. Lors du dernier conflit, en février 2019, l'intervention de la Maison Blanche fut déterminante pour éviter que ne dégénère la riposte aérienne de l'Inde à la suite d'un attentat commis par un groupe terroriste pakistanais contre son armée. Les conseillers de Donald Trump convainquirent Imran Khan, le premier ministre pakistanais, de ne pas jouer l'escalade.

Malgré cette issue inespérée, le premier ministre indien Narendra Modi choisit d'exacerber les tensions avec son voisin six mois plus tard, en opérant un coup de force historique

au Cachemire, révoquant l'autonomie constitutionnelle dont jouissait cet Etat depuis l'indépendance. Un affront pour le Pakistan.

Le contexte international, depuis l'affrontement de 2019, a radicalement changé. Les Américains ont quitté l'Afghanistan et ont moins besoin de leur allié pakistanais, de plus en plus isolé sur la scène internationale. Ce dernier se trouve affaibli par une crise politique, économique, financière et sécuritaire et une crise de régime entre le pouvoir civil et militaire qui le rend d'autant plus incertain. L'Inde, au contraire, a consolidé sa place sur l'échiquier mondial et Narendra Modi affiche une bonne entente avec Donald Trump.

Le retour du républicain à la Maison Blanche, l'agression de l'Ukraine par la Russie, la guerre d'Israël à Gaza, l'affaiblissement du droit international peuvent-ils inciter le gouvernement indien à aller plus loin que de simples frappes de représailles et tenter de récupérer le Cachemire administré par le Pakistan depuis 1949, comme le revendent les nationalistes hindous ? Le spécialiste américain de la région, Paul Staniland, chercheur au Carnegie Endowment for International Peace rappelle qu'un tel but nécessiterait une « opération militaire de grande envergure et déclencherait une guerre conventionnelle grave », un scénario peu probable selon lui. Mais comment croire que l'« effet Trump » ne puisse pas peser sur la détermination des ennemis de quarante ans ? ■

SOPHIE LANDRIN (SERVICE INTERNATIONAL)



CHRONIQUE | PAR JULIEN BOUISSOU

Une troisième voie dans le commerce mondial

L'appel téléphonique est passé inaperçu, à un moment où le monde était encore sous le choc des augmentations massives de droits de douane, dévoilées le 2 avril par Donald Trump, dont certaines ont finalement été suspendues ou renforcées. Le 10 avril, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a évoqué avec Mark Carney, le premier ministre canadien, un projet qui pourrait redessiner le commerce mondial. Ce jour-là, la dirigeante européenne a fait part de sa « détermination à travailler en étroite collaboration avec le Canada à la réforme du système commercial mondial – notamment par une coopération accrue avec les pays membres de l'accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPPG) ».

Si elle débouche sur un accord, cette « coopération renforcée » pourrait ouvrir un espace à tous ceux qui refusent de s'aligner sur la Chine ou les Etats-Unis – engagés dans une guerre commerciale acharnée – et qui plaident en faveur d'un libre-échange soumis à des règles multilatérales.

Une vision commune

Derrière l'obscur sigle se cache une alliance née en 2018, qui regroupe 12 pays (parmi lesquels certains des plus dynamiques de la planète, à l'instar du Mexique et du Vietnam) dispersés sur plusieurs continents, comme le Canada, le Japon, l'Australie, et même le Royaume-Uni. Même sans les Etats-Unis et la Chine, le poids de cette nouvelle alliance, avec l'Union européenne (UE), serait loin d'être négligeable. Avec 30 % du produit intérieur brut mondial, et près de 900 millions d'habitants, cette alliance pourrait même devenir un nouveau centre de gravité du commerce mondial.

Contrairement à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean) ou à la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), le PTPGP ne s'appuie pas sur la proximité géographique de ses membres, mais sur une vision commune d'un commerce

régi par des règles. Il est donc ouvert à tous les pays qui en partagent l'esprit. L'accord en question est dit de « nouvelle génération », c'est-à-dire qu'il ne se limite pas à la baisse des droits de douane mais comporte aussi un chapitre consacré au droit du travail, un autre à l'environnement. Il sert à exporter des marchandises, mais aussi des « standards sociaux et environnementaux », comme le dit Bruxelles de ces accords qu'elle affectionne tant. Le texte comporte, enfin, un volet sur les services (notamment sur le commerce électronique) qui occupent une part croissante dans les échanges mondiaux sans être soumis aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le principal atout du PTPGP réside dans l'absence à ce jour des deux grandes puissances : ni la Chine ni les Etats-Unis n'en sont membres. Pékin a déposé sa candidature, mais celle-ci est loin de faire l'unanimité, tandis que Washington s'est retiré en 2017, Donald Trump ayant qualifié l'accord de « viol ». Cette configuration ouvre une troisième voie aux pays non alignés, qui ont la liberté de redéfinir un cadre alternatif pour le commerce mondial. Les Etats-Unis ne veulent plus entendre parler de règles, sauf des leurs, tandis que la Chine proclame son attachement aux principes de l'OMC, tout en subventionnant massivement son industrie. Des règles sont à réinventer, et elles auront plus de chances de s'imposer si elles sont portées par l'UE et les pays du Partenariat transpacifique.

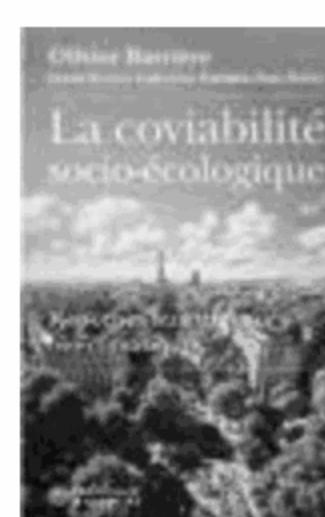
Comme l'avait expliqué l'association britannique techUK, qui regroupe les industries des nouvelles technologies, pendant les négociations d'adhésion du Royaume-Uni à l'alliance : « La valeur de l'adhésion se résume principalement à ce que nous rejoignons des pays qui sont à la pointe de l'innovation en matière de dispositions sur le commerce numérique dans les accords de libre-échange. »

Il est difficile d'imaginer que l'UE devienne un pays membre de cette alliance. Une telle démarche nécessiterait l'approbation unanime des membres de l'alliance, ainsi qu'un consensus en Europe – un objectif difficile à atteindre, alors même que Bruxelles peine à faire ratifier l'accord conclu, en décembre 2024, avec les pays du Mercosur. Des premières négociations en 2023 n'avaient pas abouti. La politique protectionniste de Trump pourrait leur donner un nouvel élan. ■

LE PRINCIPAL ATTRAIT DE CETTE ALLIANCE RÉside DANS L'ABSENCE DES DEUX GRANDES PUISSANCES : LA CHINE ET LES ÉTATS-UNIS

RÉCONCILIER L'HOMME AVEC LA NATURE

LIVRE



LA COVIABILITÉ SOCIO-ÉCOLOGIQUE

Coordonné par Olivier Barrière, Frémeaux et associés, 240 p., 22 €

Penser contre notre époque dominée par l'avidité, c'est ce à quoi nous invite l'ouvrage *La Coviability socio-écologique* (Frémeaux et associés, 240 pages, 22 euros). Le livre aborde une notion vertigineuse tant la « coviability » reste étrangère au désir de Donald Trump d'exploiter « l'or liquide sous nos pieds », selon ses mots prononcés par le président américain lors de son discours d'investiture, le 20 janvier.

Elle invite aussi les Occidentaux à tourner la page de siècles d'utilisation de la nature par l'homme. « Face à l'urgence écologique, l'objectif de viabilité constitue un impératif pour se donner un avenir. Compte tenu de l'absence de planète B, l'existence des humains sur la planète Terre n'est rendue possible que par une coexistence avec le non-humain », résument les auteurs pour qui la « prédatation », la « destruction », l'« extractivisme » et le « productivisme » menacent le cadre de vie de toutes les sociétés.

Coordonné par Olivier Barrière, juriste et anthropologue, l'ouvrage réunit les contributions de 63 spécialistes venus de quatre continents, notamment des écologues, des designers, des informaticiens... Se trouve bousculée une certaine vision de la « nature », un « construit occidental qui acte la séparation des humains du reste du vivant ». Ainsi, les objectifs de « développement durable » issus du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, sont encore trop « séparatistes », selon eux.

Un « pacte de territoire »

« Comme tous les textes internationaux qui ont suivi, celui-ci se centre essentiellement sur l'environnement des êtres humains », peut-on lire. Les auteurs prônent, au contraire, une vision globale puisque « les sociétés humaines grandissent, non pas en parallèle, mais à la croisée du vivant ».

Les trois chapitres brassent des pistes présentes dans les différents courants de la pensée écologique. Objectif ? Trouver une issue heureuse pour les sociétés humaines

comme pour les abeilles. « Le passage à opérer est celui de la mise en relation (...) des groupes sociaux avec ce dont ils dépendent pour vivre et survivre : l'eau, la terre, l'air... », espèrent-ils. Les auteurs multiplient les exemples de pratiques toujours courantes, comme la rotation des cultures ou la préservation de certains espaces pastoraux. Ils citent aussi des tentatives plus lointaines, comme celle des habitants des bassins entre l'Équateur et le Pérou qui décident collectivement de l'attribution des ressources et des travaux prioritaires. Pour retisser le lien entre l'humanité et la nature, le seul échelon efficace serait celui du local. Sur une commune ou un bassin de vie, il est possible de réaliser un diagnostic de ce qui est viable socialement et écologiquement.

Première étape avant la mise en place d'un « pacte de territoire » négocié avec des « écocitoyens », des médiateurs capables de faire le lien entre la science, la sensible et les besoins sociaux. Difficile de rester indifférent face à cette méthodologie de la survie. ■

MATTHIEU GOAR

Bouleversement | PAR SELÇUK



SELÇUK



FRANCE | CHRONIQUE
PAR FRANÇOISE FRESSOZ

Référendum: deux conceptions s'affrontent

Pour la troisième fois depuis qu'il a été nommé à Matignon, François Bayrou a brandi l'arme du référendum pour tenter de faire valider des choix qui divisent profondément la représentation nationale. Le premier ministre a d'abord évoqué une possible consultation des Français à l'issue des conclusions du «conclave» sur les retraites prévues en juin, dont on sait déjà qu'elles créeront de fortes turbulences à l'Assemblée nationale. Une partie de la gauche et des syndicats continue en effet de revendiquer le retour à la retraite à 62 ans alors que le chef du gouvernement a exclu cette hypothèse devant l'ampleur des déficits.

Le fondateur du MoDem a de nouveau suggéré un possible recours au référendum pour tenter de faire adopter le changement du mode de scrutin législatif, auquel il tient depuis des décennies : substituer au scrutin majoritaire à deux tours un système proportionnel, susceptible de mieux représenter la diversité politique du pays et de pousser au compromis. Laurent Wauquiez, le patron des députés Les Républicains, en fait un casus belli, au risque d'achever de disloquer le bloc central, qui ne tient plus qu'à un fil.

François Bayrou vient, une troisième fois, d'évoquer la tentation du référendum à propos du morceau de bravoure qui l'attend à l'automne : tenter de faire adopter un budget comportant 40 milliards d'euros d'économies en 2026 et tracer un chemin semé d'épinettes jusqu'en 2029 pour essayer de ramener le déficit public de 5,4 % à 3 % du produit intérieur brut. A ce jour, aucun consensus ne s'est dessiné parmi les forces politiques pour retrouver la maîtrise de la dette publique.

La possibilité d'un vote sanction
L'indispensable débat autour de la répartition de l'effort entre actifs et inactifs est mort-né car, après le dur conflit de 2023 autour de la réforme des retraites, aucune force politique n'ose alourdir la facture des seniors. «Supprimer l'abattement de 10 % sur les retraites est une ligne rouge. Je suis déterminé à faire reculer François Bayrou», a averti Laurent Wauquiez en menaçant de ne plus soutenir le gouvernement si tel ou tel ministre osait encore défendre l'hypothèse.

Le premier ministre, qui s'est donné pour objectif de présenter avant le 14 juillet tout un panel de mesures visant à augmenter la production et à reprendre le contrôle de la dette, émet, dans *Le Journal du dimanche* du 4 mai, un solide argument en faveur du recours au référendum. Il invoque le nécessaire «ressaisissement national», annonce un plan qui «demanderà des efforts à tout le monde» et qui ne pourra réussir «si le peuple français ne le soutient pas». Quoi de plus démocratique en effet que de prendre le citoyen à témoin, de vouloir l'investir du pouvoir de décider au moment où le pays bloqué ne parvient pas à opérer de choix structurants?

Le même François Bayrou feint cependant d'ignorer le principal obstacle qui se dresse sur son che-

EMMANUEL MACRON N'A PAS RENONCÉ À PRENDRE SA PROPRE INITIATIVE RÉFÉRENDAIRE D'ICI À LA FIN DE SON MANDAT

FRANÇOIS BAYROU PREND LE RISQUE DE DÉPOSSÉDER LES PARLEMENTAIRES DE LEUR POUVOIR EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE ET FISCALE

min : la nécessaire onction présidentielle ne lui est pas du tout acquise notamment parce que le président de la République n'a pas renoncé à prendre sa propre initiative référendaire d'ici à la fin de son mandat sur les sujets de son choix avec l'intention d'en banaliser et d'en dédramatiser l'usage.

A l'évidence, deux conceptions de l'arme référendaire s'affrontent de part et d'autre de la Seine, l'une venue de Matignon, bien plus radicale et dangereuse que celle défendue par l'Elysée : François Bayrou prend le risque de déposséder les parlementaires de leur pouvoir en matière budgétaire et fiscale sans être assuré de remporter la bataille de l'opinion car sa cote de popularité – 17 % dans le sondage réalisé par l'institut Elabe pour *Les Echos*, publié le 1^{er} mai – est si faible qu'elle l'expose à la virulente charge de ses opposants et à la possibilité d'un vote sanction qui ne ferait qu'ajouter à la crise. La probabilité est d'autant plus forte que la ligne qu'il défend – travailler plus, produire plus, ne pas créer d'impôt nouveau – correspond à celle qu'Emmanuel Macron avait portée lors de la campagne présidentielle de 2022 sans parvenir depuis à trouver de majorité dans le pays pour la défendre.

Le 2 mai, le président de la République, qui veut faire de la rénovation démocratique l'un des thèmes dominants de la fin de son mandat, avait tenu à réactiver le chantier des conventions citoyennes en annonçant dans *Le Parisien* le lancement, en juin, d'un troisième chantier portant sur l'organisation des journées des élèves. L'ambition n'est pas forcément de donner le dernier mot au citoyen, mais de l'associer à l'élaboration de consensus particulièrement difficiles à trouver. Là encore, l'intention paraît louable, à ceci près que le chef de l'Etat n'est pas en mesure, à ce stade, de garantir aux conventionnels un débouché politique à leurs travaux. L'hypothèse d'une loi est fragilisée par l'absence de majorité, celle d'un référendum sur le sujet n'est pas actée. En remettant sur le devant de la scène la question des rythmes scolaires sans être certain de pouvoir la régler, Emmanuel Macron surligne l'un de ces blocages structurels que le pays a le plus grand mal à surmonter.

Le recours au référendum ou à une convention citoyenne est appelé de ses vœux par un troisième acteur, le haut-commissaire au plan, Clément Beaune, qui vient de produire une note intéressante sur la façon dont pourrait évoluer le service national au moment où la France, comme le reste de l'Europe, doit se réarmer à grande vitesse. Les différentes hypothèses qu'il envisage et qu'il chiffre – un service civil étendu ou obligatoire, un dispositif hybride où la dimension militaire demeurerait facultative, un projet à seule dimension militaire – appellent de fait un vrai débat dont on peine à comprendre pourquoi le Parlement n'a pas cru bon se saisir. Si le citoyen peut se réjouir d'être sollicité après avoir été battu froid, il ne peut suppléer, à lui seul, aux dysfonctionnements de la démocratie représentative. ■

RECHERCHE : UN APPEL DE LA SORBONNE À L'AMBITION TROP MODESTE

ÉDITORIAL 

Dans les années 1930, l'avènement du régime nazi en Allemagne avait poussé à l'exil nombre de scientifiques, pour beaucoup d'origine juive, vers les Etats-Unis. Certains d'entre eux ont contribué à faire basculer le destin du monde, faisant du XX^e siècle le « siècle américain ». La prospérité des Etats-Unis s'est fondée pour partie sur l'apport intellectuel de ces émigrés, qui ont pu s'épanouir dans un appareil universitaire lui-même inspiré du modèle allemand.

Avec le retour au pouvoir de Donald Trump, ce système de production et de transfert des connaissances est désormais fragilisé. La brutalité et la fulgurance de ses attaques contre la science ont d'abord laissé le monde académique dans un état de stu-

peur. Dans un contexte bien moins dramatique qu'il y a moins d'un siècle, l'heure d'une nouvelle traversée de l'Atlantique, cette fois vers l'Europe, est-elle venue? La France avait lancé, dès 2017, une initiative pour accueillir sur notre sol des réfugiés scientifiques, à travers le programme Pause, qui a d'ores et déjà permis de faire venir 694 chercheurs et artistes. Mais le gouvernement avait choisi de réduire de plus de moitié ses financements pour 2025, quand l'offensive trumpienne contre la recherche a été lancée, le prenant à contre-pied.

À la suite d'universités comme celle d'Aix-Marseille, puis d'organismes tels que le CNRS, qui se sont proposés pour attirer des scientifiques rebuts par l'administration Trump, le gouvernement a décidé d'accompagner ces initiatives. L'Union européenne (UE) est parvenue à la même conclusion : il est impératif, face aux Etats-Unis et à la Chine, de faire entendre une autre voix sur le respect des libertés académiques.

C'est le sens de «Choose Europe for Science», la conférence organisée le 5 mai à la Sorbonne. Emmanuel Macron a annoncé une enveloppe de 100 millions d'euros pris sur le programme d'investissement France 2030, pour soutenir ces projets d'accueil – hors Pause. La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a, elle, proposé 500 millions d'euros supplémentaires pour renforcer l'attractivité européenne, et pas seulement vis-à-vis des

scientifiques américains. Des décisions pour protéger et/ou dupliquer des bases de données et des infrastructures de recherche constituant des «biens communs mondiaux» – sur la santé ou le climat – devraient suivre.

On ne peut que se réjouir de ce signal de soutien à la recherche et aux libertés académiques alors qu'il y a peu ces dernières étaient attaquées par des membres du gouvernement. Mais il ne faut pas s'illusionner sur les montants en jeu par rapport aux dégâts infligés par les Etats-Unis à leur propre appareil de recherche. En outre, ces annonces surviennent alors que le monde scientifique français a le sentiment que les réformes entreprises depuis 2017 ne sont pas à la hauteur de l'enjeu : 387 millions de crédits non affectés du budget 2025 viennent ainsi d'être annulés. Fixée il y a vingt-cinq ans à Lisbonne, l'ambition d'atteindre 3 % du PIB consacré à l'effort de recherche et développement n'est toujours pas en vue – la France était au 17^e rang mondial en 2022, à 2,2 % contre 2,1 % en moyenne dans l'UE, et les Etats-Unis à 3,6 %.

«Il n'y a pas de vassalité heureuse», a martelé Emmanuel Macron le 5 mai en référence à la dépendance européenne vis-à-vis des Etats-Unis. En sortir a un coût. Ursula von der Leyen a fixé à 2030 l'objectif des 3 %. Les prochains arbitrages budgétaires européens permettront d'apprecier la sincérité de l'«appel de la Sorbonne». ■

OBJETS D'ÉCRITURE



CARNET, STYLO ET CRAYONS À OFFRIR



lemonde.fr/boutique

Le Monde | Boutique

CARAN D'ACHE
Genève



ANNE-GAËLLE AMIOT

La lecture des génomes, une course accélérée au progrès

Rivalisant d'ingéniosité, les techniques de séquençage de l'ADN sont plus rapides, précises, fiables... et moins chères. Retour sur l'aventure de ces outils miniatures, couteaux suisses de la biologie moderne

FLORENCE ROSIER

Nous sommes à l'Institut Imagine, premier centre européen de recherche et de soins sur les maladies génétiques, à Paris. « Chaque année, 33 000 enfants viennent en consultation ici. Près d'un quart souffrent d'une maladie génétique ; 60 % d'entre eux restent encore sans diagnostic », souligne Bana Jabri, pédiatre et immunologue, qui dirige depuis le 1^{er} janvier cet institut, logé sur le campus de l'hôpital Necker-Enfants malades (AP-HP).

C'est au troisième étage du bâtiment que vibre le cœur du réacteur biomédical : la plateforme de

génomique. C'est là qu'est déchiffré sans relâche l'ouvrage le plus palpitant jamais écrit : le livre de la vie. Plus précisément, le message gravé dans l'ADN du génome de chaque petit patient. Avec cet espoir : augmenter les chances de leur offrir un diagnostic précis, et donc d'améliorer leurs soins. A ce jour, 7 000 maladies résultant de la mutation d'un seul gène sont connues. Si chacune d'elles est rare, elles touchent, au total, près de 3 % des nouveau-nés.

L'ADN. Un sigle aussi bref que la molécule semble interminable. Il désigne l'acide désoxyribonucléique, matériau de base des génomes. Son très long ruban, niché et compacté au creux de chaque cellule de chaque être vivant, est le support de l'hérédité.

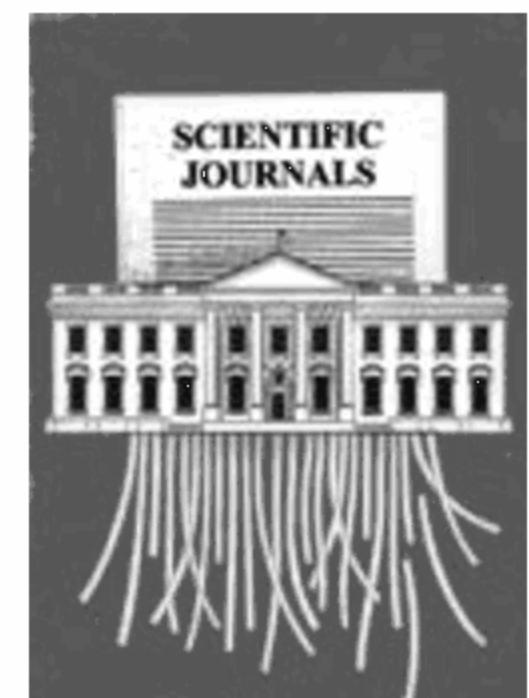
C'est qu'il est porteur d'un message crypté. Une fois déroulé, il livre le plan de construction propre à tout organisme, assorti des instructions indispensables à son développement, à son fonctionnement et à sa reproduction. Le tout, en interaction constante avec l'environnement (eau et alimentation, polluants éventuels, milieu familial et social...). Mais il arrive, par pur hasard ou sous l'effet d'un facteur de l'environnement, que des lettres du génome d'un individu soient modifiées. Ces mutations peuvent altérer le sens des instructions du génome – et conduire, par exemple, à des cancers ou à des maladies génétiques ou dégénératives.

→ LIRE LA SUITE PAGES 4-5

Aux Etats-Unis, les revues scientifiques menacées

Un courrier de l'administration Trump reproche à plusieurs journaux d'être partisans dans les débats entre chercheurs

PAGE 2



L'Europe veut attirer les chercheurs américains

La présidente de la Commission européenne et le président français ont annoncé, lundi 5 mai, à Paris, des crédits pour renforcer l'attractivité scientifique du Vieux Continent

PAGE 3



Entretien Bertrand Hagenmüller filme le soin dans la joie

Avec « Les Esprits libres », dernier volet de sa trilogie sur la maladie d'Alzheimer, le sociologue et réalisateur invite à repenser l'accompagnement des patients

PAGE 8

L'administration Trump s'attaque aux revues savantes

ÉDITION SCIENTIFIQUE - Plusieurs journaux américains ont reçu un courrier inquisiteur du procureur fédéral du district de Columbia leur reprochant d'être partisans dans le débat scientifique. Deux revues financées par des fonds fédéraux ont, elles, suspendu la réception des manuscrits

A près une purge historique dans les agences scientifiques de l'Etat, la mise sous tutelle politique des financements fédéraux de la recherche et les interférences dans le fonctionnement des universités, l'administration Trump s'attaque désormais à la littérature scientifique. Depuis fin avril, plusieurs revues savantes ont fait savoir qu'elles avaient reçu un courrier inquisiteur de la part du procureur fédéral du district de Columbia, Edward R. Martin, un fidèle du 47^e président des Etats-Unis. La revue *Environmental Health Perspectives (EHP)* et le *Journal of Health and Pollution (JHP)*, consacrés aux liens santé-environnement et publiés par le National Institute of Environmental Health Sciences (NIEHS) – un institut placé sous l'autorité de l'administration fédérale –, ont pour leur part annoncé le 23 avril avoir suspendu, jusqu'à nouvel ordre, la réception des articles de recherche et études qui leur sont soumis pour publication, «en raison de changements récents dans les moyens opérationnels» qui leur sont alloués.

La revue *Obstetrics & Gynecology*, publiée par une société savante basée aux Etats-Unis, est la dernière en date à avoir confirmé, dans la presse américaine, qu'elle a reçu le courrier de M. Martin. Les rédacteurs en chef de la revue *Chest* et du prestigieux *New England Journal of Medicine (NEJM)*, l'un des journaux de recherche biomédicale les plus influents, ont également été récipiendaires de cette lettre. «Il a été porté à mon attention que de plus en plus de journaux et de publications comme [le vôtre] reconnaissent qu'ils sont partisans dans différents débats scientifiques, c'est-à-dire qu'ils prennent certaines positions en raison de publicité ou de financements, leur écrit M. Martin. Le public a certaines attentes et vous avez des responsabilités.»

Sujets de crispation

S'ensuivent une série de questions auxquelles les éditeurs sont sommés de répondre. Acceptent-ils de publier des points de vue divergents? Comment évaluent-ils le fait que les financements publics de certaines recherches, par le biais des National Institutes of Health (NIH), peuvent biaiser les résultats publiés? Comment gèrent-ils les accusations selon lesquelles certains des scientifiques ayant vu leurs travaux publiés dans leurs pages auraient trompé le public? Etc. Une missive qualifiée de «vaguement menaçante» par Eric J. Rubin, le rédacteur en chef du *NEJM*, dans un entretien au *New York Times*. Le procureur fédéral exigeait une réponse d'ici au 2 mai.

Interrogé, le *NEJM* assure que son rédacteur en chef a déjà répondu, précisant au procureur que la revue «soutient l'indépendance éditoriale des journaux médicaux et leur droit à la liberté d'expression, garantie par le premier amendement [de la Constitution américaine]». Le *NEJM*, a-t-il ajouté, «favorise le dialogue académique et demeure ferme dans son engagement à soutenir les auteurs, les lecteurs et les patients». L'impact des restrictions du droit à l'avortement sur la santé des femmes, l'observation et la mesure des inégalités de santé selon les territoires, les communautés ou le genre, l'inclusion des personnes transgenres dans des protocoles de recherche sont autant de sujets de crispation pour la nouvelle administration. Autant que les questions liées à l'efficacité des campagnes de vaccination – le ministre de la santé nommé par M. Trump, Robert F. Kennedy Jr, s'étant distingué par des déclarations sans fondement sur les liens entre vaccination et troubles du spectre autistique.

Combien de journaux, au total, ont-ils ainsi été contactés par le procureur fédéral? Sur quels critères ont-ils été choisis? Le bureau d'Edward R. Martin n'a pas donné suite à nos sollicitations. Dans un éditorial du 26 avril, la revue *The Lancet* – qui n'a pas, pour l'heure, été menacée – prévient que «les revues médicales ne doivent pas s'attendre à être épargnées par les attaques de l'administration Trump contre la science, pas plus que les institutions de santé comme les National Institutes of Health (NIH), les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) ou les centres hospitaliers universitaires».

Pour l'heure, les courriers communiqués de M. Martin ne semblent pas avoir eu d'impacts. Selon une enquête du *British Medical Journal*, plusieurs revues destinataires ont toutefois préféré ne pas communiquer, par crainte de représailles. Les journaux *Environmental Health Perspectives (EHP)* et *Journal of Health and Pollution (JHP)* n'en sont plus là. Publiées par un institut public et non par un éditeur commercial ou une société savante, les deux revues dépendent directement de financements fédéraux. Ceux-ci ayant été coupés, *EHP* et *JHP* ont dû suspendre la réception des manuscrits.

«La revue EHP a un statut particulier dans le champ de la santé environnementale», explique l'épidémiologiste Rémy Slama (Inserm). Fondée en 1972, elle est à la fois la plus ancienne et l'une des plus réputées pour sa rigueur dans le processus de sélection des travaux qu'elle publie, consacrés à l'étude des liens entre l'environnement et la santé. La revue opère ainsi sur des champs de connaissance qui intéressent de près



ADRIA FRUITOS

l'administration Trump, celle-ci ayant fait de la négation du réchauffement et du démantèlement des réglementations environnementales des axes de sa politique. Or, comme le rappelle M. Slama, «EHP a publié de très nombreux travaux sur les impacts sanitaires des PCB, des pesticides, des PFAS, des plastifiants comme les phtalates, les bisphénols, etc.». Le journal a notamment publié la première définition des «perturbateurs endocriniens» en 1993, et explore aussi depuis plusieurs années les conséquences du changement climatique sur la santé.

Modèle remis en cause

Jusqu'à présent, la revue *EHP* était entièrement financée par des fonds fédéraux américains: gratuite pour les lecteurs et sans frais de publication pour les laboratoires des chercheurs qui soumettent leurs travaux. «Les éditeurs commerciaux sont incités à publier beaucoup d'articles, car leurs revenus en dépendent», explique l'épidémiologiste Manolis Kogevinas (Institute for Global Health

de Barcelone), rédacteur en chef adjoint de la revue. *Le modèle économique d'EHP est une garantie de rigueur et de qualité des articles publiés.*»

C'est ce modèle particulier qui semble remis en cause. Interrogés, les NIH assurent que la mise en pause actuelle n'est pas le signe de la fin du journal: il s'agirait d'opérer «une transition vers un modèle plus rationnel maintenant la capacité d'EHP à publier des recherches à fort impact». «Nous étudions activement des modèles durables afin de garantir qu'EHP continue à servir efficacement la communauté scientifique à l'avenir», ajoute-t-on au sein des NIH. M. Kogevinas estime pour sa part que la revue devrait sortir du giron des institutions fédérales et être cédée à une organisation tierce si elle veut poursuivre ses activités librement. «Il semble que l'administration [américaine] actuelle ne soit pas en mesure de garantir l'indépendance du journal», dit le chercheur. *On ne peut pas publier une revue scientifique dans ces conditions.*» ■

STÉPHANE FOUCART

Le calcul photonique, futur atout de l'intelligence artificielle

PHYSIQUE - Deux entreprises ont développé des systèmes optiques pour parvenir à réduire la consommation électrique des data centers

Parmi les inconvénients des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générationnelle, celui de leur forte consommation électrique est inquiétant. Selon un rapport de décembre du Lawrence Berkeley National Laboratory, le développement de ces technologies pourrait faire grimper la part des data centers dans la consommation électrique aux Etats-Unis de 6,7 % à 12 % en 2028, alors qu'elle était de 4,4 % en 2023.

En cause, la taille de ces programmes et les milliards d'opérations à effectuer sur des puces électroniques et des cartes graphiques. Des chercheurs espèrent des gains importants en changeant la manière d'effectuer les calculs.

Deux entreprises concurrentes exposent leurs performances en la matière dans *Nature* du 9 avril. Adieu les électrons, place aux photons, les grains de lumière. Et

bonjour les gains de vitesse et la baisse des consommations, car les photons filent vite et sans échappera à la matière. Le tout sur des puces compatibles avec l'industrie des semi-conducteurs.

«Le concept de calcul optique est aussi vieux que l'invention du laser», précise Charles Roques-Carmes, de l'université Stanford, coauteur d'un des articles de *Nature*. *Le mérite de ces deux articles est avant tout une prouesse d'ingénierie.*»

Les principes sont très différents. Le calcul électronique manipule des 0 et des 1, quand le calcul optique est analogique, traitant des courbes d'intensité lumineuse. En électronique, les 0 et les 1 sont traités par des portes logiques, des interrupteurs, des transistors, alors que les photons sont «mélangés» par des interféromètres.

L'avantage, outre la rapidité du transport, est aussi cette capacité à faire plusieurs calculs en

même temps en ayant plusieurs trains de lumière, voire plusieurs couleurs. Faire des additions est aussi assez simple: il suffit de réunir les canaux de lumière et d'en mesurer l'intensité résultante.

Intensité plus incertaine
Les scientifiques ont rapidement compris que multiplier des matrices, des grands tableaux de nombres, est «simple» avec la lumière. Or, l'IA, dans sa version moderne, raffole de calculs de matrices.

Les deux entreprises, Lightmatter et Lightelligence, ont donc démontré l'aptitude de leurs systèmes optiques à multiplier à grande vitesse de grandes matrices. Pour la petite histoire, ces sociétés ont toutes deux été créées en 2017, par deux scientifiques, alors au MIT, qui avaient cosigné un article-clé pour la discipline.

Lightelligence, basée à Singapour, a effectué un calcul d'optique

mission en 0,015 microseconde, contre 12,8 microsecondes pour une version électronique. Leur matrice contient 4 096 nombres.

Plus de 16 000 minuscules composants optiques, pour mélanger les ondes canalisées dans des guides, ont été gravés sur la puce. «Nous intégrons cent fois plus de composants que les systèmes précédents», fait savoir un porte-parole de l'entreprise.

Lightmatter, basée en Californie, a fait, elle, directement des calculs d'intelligence artificielle avec des matrices de 16 384 nombres, et jusqu'à 260 000 milliards d'opérations par seconde. Reconnaissance d'images, jeu de Pac-Man (des algorithmes d'IA font mieux que les humains à ce jeu) et analyse de la tonalité de commentaires textuels ont été testés avec succès. Y compris sur la précision du calcul, l'un des points faibles supposés du calcul photonique. En effet, l'intensité

d'une onde est plus variable et incertaine qu'une série de 0 et de 1.

«Ce travail représente une étape importante dans le calcul photonique appliquée à l'IA», estime Nick Harris, le président et fondateur de Lightmatter. Des processeurs basés sur la lumière font aussi bien que les calculs numériques sur des modèles d'IA réels.» Cette équipe a aussi estimé les consommations électriques de leur système. Elles sont équivalentes à celles des puces actuelles, mais «pourraient être divisées par 10 avec quelques améliorations», juge Nick Harris.

Pour battre l'électronique, il «suffirait» d'augmenter la taille des matrices traitées.

Impressionnant travail
«C'est un impressionnant travail d'ingénierie, notamment dans le contrôle des dizaines de milliers de composants optiques qui mènent les ondes», estime Sylvain

Gigan, professeur à Sorbonne Université et cofondateur de LightOn. Cette entreprise avait aussi proposé un composant optique pour accélérer d'autres parties du calcul d'IA, avant de se concentrer sur le développement de modèles d'IA générative. Des travaux se poursuivent pour faire optiquement l'apprentissage des IA, autre phase coûteuse de leur développement.

Sylvain Gigan note aussi que les systèmes publiés dans *Nature* ne sont pas totalement photoniques. En effet, les IA ne font pas que multiplier des matrices ou additionner des signaux. D'autres opérations nécessitent encore des puces classiques et des conversions photons/électrons. Le système de Lightmatter contient ainsi quatre modules optiques et deux électriques. Seule 16 % de la consommation est imputable aux électrons. Le reste aux électrons. ■

DAVID LAROUSSE

Un plan pour attirer les chercheurs en Europe

RECHERCHE - Le président français et la présidente de la Commission européenne ont lancé, à Paris, « Choose Europe for Science » visant notamment les Américains. Les réactions de la sphère universitaire sont mitigées

L'événement était attendu depuis plusieurs semaines. Comment l'Europe allait-elle réagir aux diverses attaques subies par les scientifiques américains depuis l'arrivée de l'administration Trump en janvier ? Depuis cent jours, des sites Web d'agences gouvernementales et des projets de recherche ont été censurés outre-Atlantique car contenant des mots bannis comme « diversité », « femme »... Des milliers de personnes travaillant pour les agences de financement ont été licenciées. Des budgets ont été coupés ou gelés, affectant des projets en recherche climatique, en santé... Des menaces d'arrêt de subventions fédérales de plusieurs centaines de millions de dollars ont été lancées contre des universités. Des étudiants ou du personnel étranger ont été expulsés. Et les premières ébauches des futurs budgets prévoient des coupes drastiques dans les budgets, y compris ceux de la NASA.

Pour réagir à cet « *impensable* », le président français Emmanuel Macron, a, le 5 mai, dans l'amphithéâtre principal de la Sorbonne, lancé l'initiative « Choose Europe for Science », en présence de la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, de trois commissaires européens, deux ministres et plusieurs représentants d'organismes et d'universités françaises et européennes.

Lors de cette matinée, les nombreux atouts de l'Europe ont été évoqués pour séduire les scientifiques étrangers, notamment américains, comme la longue tradition universitaire du continent pour la production et la diffusion des connaissances. La présidente de la Commission européenne a aussi vanté un financement stable qui en est à sa neuvième édition, les programmes-cadres, dotés de plus de 90 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Elle a évoqué un « *retour sur l'investissement de la science incomparable* ». L'Europe représente aussi le quart de la population mondiale des chercheurs, avec plus de deux millions de personnes. Mais souffre, reconnaît Ursula von der Leyen, de trop de « *bureaucratie* » et d'*« un passage de la recherche fondamentale à l'entreprise et au marché »* qui ne serait pas assez « *rapide* ».

« Venez nous aider à rester libres »
Pourtant, « *l'Europe a fait son choix. Nous choisissons d'entamer une nouvelle ère d'invention et d'ingéniosité. Nous choisissons de placer la recherche et l'innovation, la science et la technologie, au cœur de notre économie* », a rappelé Ursula von der Leyen. Ce « *choix* » s'accompagne d'annonces. Le neuvième programme-cadre sera doté de 500 millions supplémentaires jusqu'en 2027, notamment pour mieux pourvoir l'un de ses instruments phare, le Conseil européen de la recherche (ERC), qui finance, sur appels



Emmanuel Macron et Ursula von der Leyen, à la Sorbonne, à Paris, le 5 mai. GONZALO FUENTES/REUTERS

d'offres, des projets dits d'excellence. Une « *superbourse* », sur sept ans, au lieu de cinq, sera instituée. Et les bourses existantes seront doublées. « *A l'origine, les bourses ERC devaient renforcer l'attractivité. Ça a été le cas, mais leur montant n'ayant pas été revu, cela l'était moins. Je suis donc satisfait de ces annonces* », estime Maria Leptin, la présidente de l'ERC.

La présidente de la Commission européenne a aussi promis de faire entrer la notion de liberté académique « *dans le droit* », « *au moyen d'un nouvel acte législatif sur l'espace européen de la recherche* ». Elle entend aussi simplifier différentes procédures pour faciliter la mobilité des chercheurs. Sans donner de montant, elle veut aussi « *renforcer* » le dispositif très apprécié des bourses Marie Skłodowska-Curie, qui soutiennent les jeunes chercheurs.

« *Si vous aimez la liberté, venez nous aider à rester libres, à chercher ici, à être meilleurs, à investir dans notre avenir* », a renchéri Emmanuel Macron, pour faire valoir l'effort français. Mi-avril une plateforme destinée à ce que les universités et organismes fassent des offres d'accueil à des chercheurs étrangers a été lancée. Cent millions du plan d'investissement France 2030 (sur les 4 milliards déjà prévus pour la recherche) seront désormais disponibles. Cette aide, pour des projets de trois à cinq ans selon les dispositifs, accompagnera les financements des établissements, des régions et de fondations.

Sans plus de précisions, le président a aussi annoncé un effort sur des infrastructures de gestion de données pour, « *d'urgence* », « *mettre à l'abri ou recréer ces bases de données pour prendre le relais* ». Les récentes décisions américaines ayant en effet mis en péril certaines ressources sur l'environnement, le climat, mais aussi la génétique. Un recensement des situations les plus critiques ainsi qu'une analyse de la meilleure façon de rendre accessibles ces informations sont en cours.

« Pas beaucoup mieux que rien »
« *Ces discours humanistes font plaisir à entendre, mais le plan est assez vide. En plus, les sciences humaines et sociales en sont absentes, alors qu'elles sont directement menacées aux Etats-Unis* », critique Pierre Ouzoulias, sénateur communiste des Hauts-de-Seine.

« *Le rappel que les libertés académiques sont une valeur essentielle pour nos sociétés est important* », a indiqué Alain Fischer, ancien président de l'Académie des sciences, lors d'une conférence de presse organisée dans la foulée des annonces faites à la Sorbonne par le mouvement Stand Up for Science. Les montants annoncés ne sont pas à la hauteur des enjeux mais expriment une solidarité vis-à-vis des collègues étrangers. »

« *C'est mieux que rien, mais pas beaucoup mieux que rien* », a sèchement résumé Anaïs Le Fèvre-Berthelot, maîtresse de conférences en civilisation

des Etats-Unis à l'université Rennes-II, lors du même point presse.

L'importance de ces annonces est à relativiser. En France, le gouvernement a annulé, le 25 avril, 387 millions de crédits sur la mission enseignement supérieur et recherche, pour raisons budgétaires. Selon le ministère, ces annulations sont des réserves non affectées, donc sans effet sur des projets en cours. Le programme national d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en exil (Pause) avait bénéficié de coups de pouce supplémentaires ces deux dernières années, qui n'ont pour l'instant pas été renouvelés, faisant passer son budget de 7 à 3,5 millions d'euros pour 2025.

Même constat pour l'Europe. Les plaidoyers lancés à la Sorbonne ont ainsi évité de citer le professeur de physique à l'université Paris Cité Bruno Andreotti,

membre de Stand Up for Science, qui a baptisé « *germes infectieux* » les gouvernements des Pays-Bas, de la Belgique et d'Italie qui sabrent dans les programmes de recherche.

Ursula von der Leyen a également rappelé cet objectif fixé sans succès en Europe depuis vingt-cinq ans : atteindre 3 % du PIB en dépenses de recherche en 2030, affaiblissant la crédibilité de ses annonces. En outre, alors que l'occasion s'y prêtait, aucun engagement n'a été pris pour le futur programme-cadre de recherche pour la période 2028-2034. ■

DAVID LAROUSSE

TÉLESCOPE

SANTÉ

Les ados souffrant de troubles psychiatriques utiliseraient plus les réseaux sociaux

On sait que le lien entre l'utilisation des réseaux sociaux et la santé mentale est complexe. Les jeunes souffrant de troubles (dépression, anxiété...) passeraient en moyenne cinquante minutes de plus sur les réseaux sociaux au cours d'une journée normale que ceux qui n'en souffrent pas, selon une nouvelle étude. Elle a été conduite à partir d'une enquête auprès de 3 340 adolescents âgés de 11 à 19 ans vivant au Royaume-Uni, grâce à des évaluations cliniques. « *Notre étude n'établit pas de lien de cause à effet, mais elle montre que les jeunes atteints de troubles psychiatriques utilisent les médias sociaux différemment des jeunes qui n'en souffrent pas* », indiquent les auteurs. Ces adolescents semblent par exemple ressentir une plus grande insatisfaction quant au nombre d'amis en ligne, ce qui peut amplifier un sentiment de rejet. « *Cela pourrait être dû au fait que les troubles de santé mentale influencent la manière dont les adolescents interagissent avec les plateformes en ligne, ou peut-être que l'utilisation des médias sociaux contribue à leurs symptômes* », suggèrent les auteurs. ▶ Fassi et al., « *Nature Human Behaviour* », 5 mai

MÉDECINE

Vers un nouvel antivenin d'expérience

Des chercheurs américains ont conçu un nouvel antivenin potentiel à large spectre en combinant un médicament reconnu (le varespladib) à des anticorps neutralisants identiques à ceux d'un collectionneur américain de serpents. Cette approche a permis de protéger des souris contre 19 espèces de serpents mortels, dont le cobra royal. Elle offre de nouvelles perspectives, mais pose des questions éthiques sur la matière première, obtenue par une auto-expérimentation à risque. Tim Friede, le collectionneur, s'est en effet administré plus de 600 doses de venin pour acquérir une immunité, et a été mordu plus de 200 fois. ▶ Glanville J. et al., « *Cell* », 2 mai

23%

C'est le taux de réduction du risque d'événements cardio-vasculaires et d'accidents vasculaires cérébraux pour les personnes vaccinées contre le zona, selon une étude parue dans l'*« European Heart Journal* », le 5 mai. Cette infection virale provoquant une éruption cutanée douloureuse est due, chez des personnes ayant eu la varicelle, à une réactivation du virus varicelle-zona. « *Une infection par le zona peut provoquer des lésions des vaisseaux sanguins et la formation de caillots susceptibles d'entrainer des maladies cardiaques. En prévenant le zona, la vaccination peut réduire ces risques* », indiquent les auteurs. Selon ce travail, qui a porté sur plus d'un million d'Asiatiques, l'effet protecteur du vaccin dure jusqu'à huit ans, particulièrement chez les hommes, les moins de 60 ans et ceux qui fument, consomment de l'alcool ou sont sédentaires. Les conclusions ne peuvent être extrapolées à toutes les populations.

Comment un « miniprion synthétique » agrège la protéine tau

BIOLOGIE - Des chercheurs ont pu reproduire le repliement des protéines observé dans des maladies neurodégénératives, telle Alzheimer

La protéine tau a mauvaise réputation : on la retrouve sous forme d'agrégats dans des maladies dégénératives comme celle d'Alzheimer. Sous sa forme non pathologique, elle intervient, notamment dans les neurones, dans la stabilisation des microtubules, des structures essentielles à l'architecture et au transport moléculaire au sein de nos cellules.

Mais il arrive qu'elle prenne une conformation qui l'amène à conférer aux autres molécules tau la même configuration en trois dimensions pour former, en

cascade, des agrégats délétères, caractéristiques des tauopathies. C'est pourquoi elle est décrite comme faisant partie des molécules « prion-like », car ces mécanismes d'agrégation ont d'abord été observés dans des maladies à prions comme celle de Creutzfeld-Jakob ou de la vache folle.

Quelles sont les conditions minimales pour enclencher cette réaction en chaîne de mauvais repliements ? C'est la question que se sont posée Songi Han (Northwestern University, Illinois) et ses collègues. Dans la revue *PNAS* du 28 avril, ils décrivent ce qu'ils

qualifient de « miniprion synthétique », reproduisant une petite partie de la protéine tau. Cette molécule ne comprend que 19 acides aminés, contre 758 dans la protéine entière. Et elle présente une mutation, dite « P301L », que l'on observe par exemple dans la démentie fronto-temporelle, une tauopathie qui peut prendre une forme héréditaire.

Le rôle de l'eau

« *Nous avons fabriqué une version minimale, plus facile à contrôler*, explique Songi Han dans un communiqué de son université.

Mais elle fait les mêmes choses que la version entière. Elle sert de graine, poussant les protéines tau normales à se replier pour former des fibrilles. »

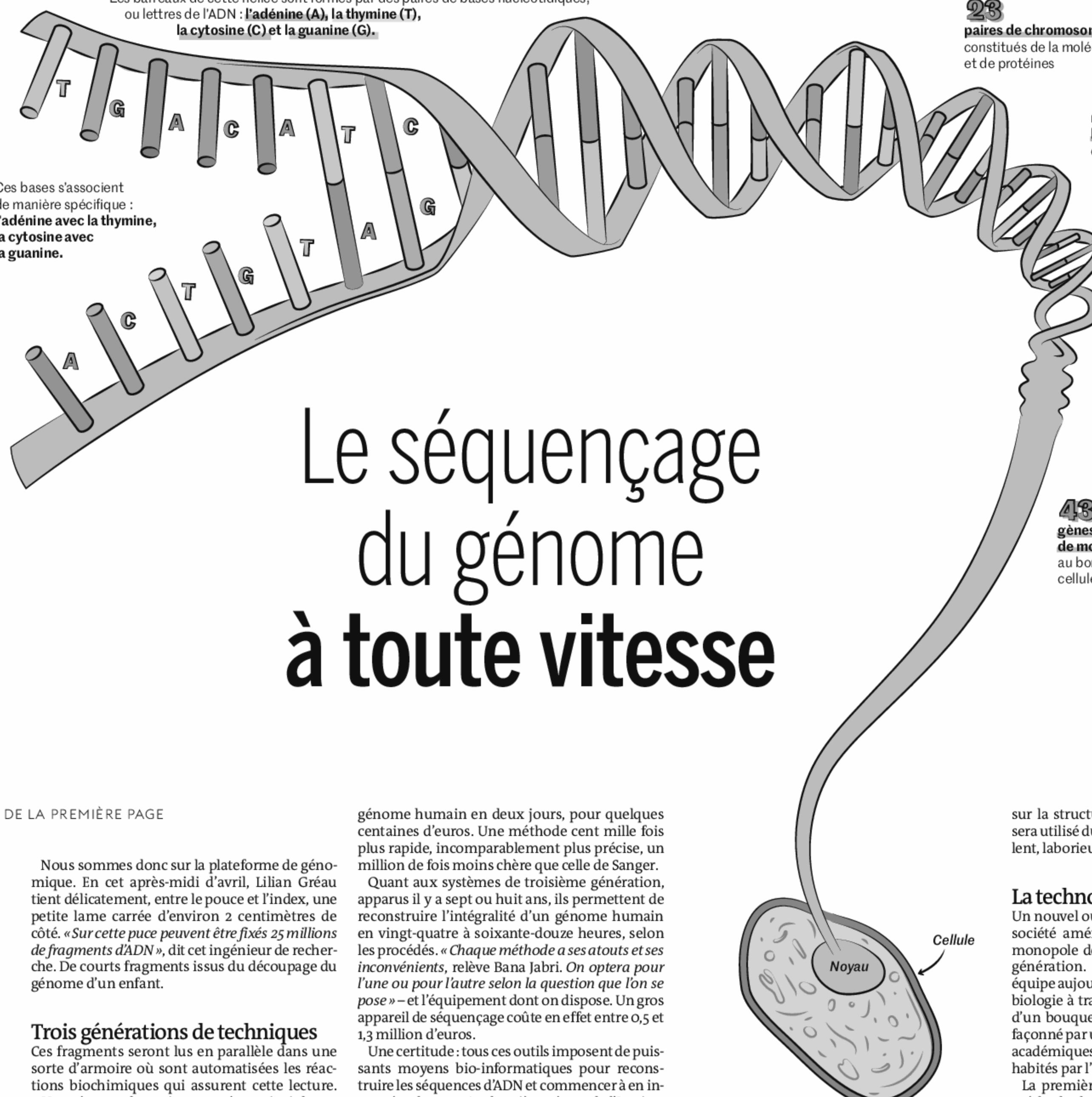
Pour expliquer ce phénomène, les chercheurs américains se sont penchés sur l'environnement aqueux dans lequel baignent ces molécules. Ils ont pu montrer que la structure de leur miniprion, au niveau de la mutation P301L, provoque en quelque sorte l'assèchement de la molécule, ce qui favorise l'association entre protéines tau pour former des agrégats délétères.

Ils se proposent de se servir de leur « miniprion » comme modèle d'étude des tauopathies. « *Cela va surtout rester un outil de recherche* », estime Luc Buée (Lille Neuroscience & Cognition, université de Lille). Ce spécialiste des tauopathies rappelle que le « miniprion » avait déjà été décrit en 2024 par la même équipe, et que la nouveauté de l'étude réside « *dans l'analyse biophysique des mécanismes* » : la mise en lumière du rôle de l'eau implique « *que ce type d'agrégation peut intervenir partout dans notre corps* ». Cette observation doit selon lui conduire à toujours

plus de précaution de la part des équipes de recherche qui manipulent les « prion-like », conformément aux recommandations émises dans un rapport qu'il avait signé fin 2023 sur le sujet.

Spécialiste des prions, Jean-Philippe Deslys (CEA) estime lui aussi que « *le principe de précaution est de bon sens* ». Il juge l'étude de *PNAS* « *originale* ». Elle s'inscrit dans un ensemble de travaux questionnant la frontière, qu'il juge artificielle, entre les maladies à prions et nombre de maladies neurodégénératives. ▶ HERVÉ MORIN

L'ADN est une double hélice composée de deux monobrins, miroirs l'un de l'autre. Les barreaux de cette hélice sont formés par des paires de bases nucléotidiques, ou lettres de l'ADN : l'adénine (A), la thymine (T), la cytosine (C) et la guanine (G).



Le séquençage du génome à toute vitesse

► SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Nous sommes donc sur la plateforme de génomique. En cet après-midi d'avril, Lilian Gréau tient délicatement, entre le pouce et l'index, une petite lame carrée d'environ 2 centimètres de côté. «Sur cette puce peuvent être fixés 25 millions de fragments d'ADN», dit cet ingénieur de recherche. De courts fragments issus du découpage du génome d'un enfant.

Trois générations de techniques

Ces fragments seront lus en parallèle dans une sorte d'armoire où sont automatisées les réactions biochimiques qui assurent cette lecture. «Un génome humain peut être ainsi lu en quarante-quatre heures.», ajoute-t-il. A une nuance près, la méthode n'arrive pas à déchiffrer les pages couvertes de mots ultrarépétés, qui représentent 8 % du génome humain.

Une lacune comblée par l'apparition, depuis moins de dix ans, de techniques, dites de troisième génération, qui permettent la lecture de longs fragments d'ADN. «A l'Institut Imagine, nous avons acquis tout récemment un séquenceur de troisième génération, indique Bana Jabri. Nous commençons à évaluer et à calibrer ses performances.»

C'est à une plongée dans l'univers miniature des procédés de lecture de l'ADN que nous vous convions. Ces outils recrutent une armada de disciplines : biochimie et biologie moléculaire, biophysique, optique et microfluidique, nanotechnologies, traitement du signal, intelligence artificielle... «Avec cet arsenal de techniques, nous entrons dans une nouvelle ère d'analyse des génomes», se réjouit Hugues Roest Crollius, de l'Ecole normale supérieure (CNRS, Paris). Ce sont elles, par exemple, qui ont conduit à l'identification très rapide du virus responsable de la pandémie de Covid-19, et de ses nombreux variants – et au développement de vaccins ciblés, en moins d'un an. Elles qui permettent de poser des diagnostics de maladies génétiques et d'identifier les mutations responsables de cancers, participant au développement de médecines personnalisées. Qui aident à comprendre les processus d'évolution des espèces ou le fonctionnement des écosystèmes. Ou à résoudre des *cold cases* en criminologie. Ce sont les couteaux suisses de l'étude du vivant.

Avec la méthode pionnière, dite «de Sanger», qui a été conçue en 1977, il fallait cinq jours pour lire seulement 800 lettres de l'ADN. C'est avec cet outil que le génome humain a été déchiffré pour la première fois en 2001, après dix ans d'efforts, mobilisant des centaines de chercheurs et de techniciens dans le monde, pour un coût de plusieurs centaines de millions de dollars. Qui plus est, ce n'était encore là qu'un brouillon, truffé d'erreurs et de trous.

La méthode de seconde génération, dite «lecture de courts fragments», est née vers 2005. Celle de la firme Illumina a peu à peu acquis un quasi-monopole. Elle parvient à lire 92 % d'un

génome humain en deux jours, pour quelques centaines d'euros. Une méthode cent mille fois plus rapide, incomparablement plus précise, un million de fois moins chère que celle de Sanger.

Quant aux systèmes de troisième génération, apparus il y a sept ou huit ans, ils permettent de reconstruire l'intégralité d'un génome humain en vingt-quatre à soixante-douze heures, selon les procédés. «Chaque méthode a ses atouts et ses inconvénients, relève Bana Jabri. On optera pour l'une ou pour l'autre selon la question que l'on se pose» – et l'équipement dont on dispose. Un gros appareil de séquençage coûte en effet entre 0,5 et 1,3 million d'euros.

Une certitude : tous ces outils imposent de puissants moyens bio-informatiques pour reconstruire les séquences d'ADN et commencer à en interpréter le sens. Au deuxième étage de l'Institut Imagine, une vingtaine de jeunes bio-informatiens sont penchés sur leurs écrans. Ceux-ci sont reliés à de puissants ordinateurs qui, depuis quinze ans, stockent et traitent les données de quelque 50 000 patients – génomique, examens cliniques, modes de vie... «Nous sommes passés d'un système très artisanal, il y a quinze ans, à une équipe high-tech aujourd'hui», relève Patrick Nitschke, responsable de cette plateforme.

«Le grand défi reste l'interprétation des données du séquençage, relève le généticien pédiatrie Stanislas Lyonnet, précédent directeur de l'Institut Imagine. C'est ici que la bio-informatique nous est très utile. Mais la séquence seule de l'ADN peut induire en erreur. Elle doit toujours être interprétée à la lumière des données cliniques.»

L'odyssée de l'ADN

Mais avant de parler technique, place au rêve. «Nous sommes faits d'un étrange mélange d'acides nucléiques et de souvenirs, de rêves et de protéines, de cellules et de mots», glissait François Jacob, Prix Nobel de médecine, dans son discours de réception à l'Académie française en 1997. Aujourd'hui encore, le vertige reste abyssal.

On oublie comment l'humanité a été secouée d'une série de frissons, au XX^e siècle, à mesure qu'elle découvrait les rouages universels de la machinerie moléculaire des cellules. Un premier jalon avait été posé dès 1866, dans l'indifférence générale. Le moine morave Gregor Mendel, observant les résultats des croisements de ses fameux petits pois, formulait alors les grandes lois de la transmission héréditaire des caractères. Il faudra attendre 1944, cependant, pour avoir la certitude que la molécule d'ADN est bien le support de cette héritérité. Sa structure ne sera élucidée qu'en 1953 par Francis Crick et James Watson, ce qui leur vaudra le Nobel en 1962.

Cette structure, c'est la fameuse double hélice. L'ADN est en effet formé de deux brins complémentaires enroulés l'un autour de l'autre. De quoi répondre aux contraintes liées à sa première mission : assurer sa reproduction à l'identique – sauf en cas d'erreurs (mutations).

Deux des trois procédés actuels de lecture de l'ADN, mettent à profit le processus naturel de duplication de la molécule. Quand une cellule se

divise, la double hélice est déroulée par une enzyme, l'hélicase. Ses deux brins se séparent ; et chacun d'eux sert de matrice (modèle) pour la fabrication d'un brin complémentaire. La molécule d'ADN néoformée contient donc un brin ancien et un brin nouveau.

Depuis que la vie est apparue sur Terre, il y a plus de trois milliards d'années, les cellules vivantes ont appris à lire et dupliquer le message porté par l'ADN (voire l'ARN). Mais son déchiffrage restait un défi. Première difficulté, sa longueur. Le génome humain compte pas moins de 3 milliards de lettres chimiques. Un message, qui plus est, d'une rebutante monotonie, car écrit dans un alphabet de seulement quatre lettres : les nucléotides A, T, G et C. La lettre A d'un brin de l'hélice ne peut s'associer qu'à la lettre T de l'autre brin ; et la lettre C, à la lettre G (et réciproquement).

Pour lire cet ADN, encore fallait-il pouvoir le manipuler. Une idée longtemps inconcevable. «L'échelle microscopique du génome interdit pour l'instant et sans doute à jamais de telles manipulations», écrivait en 1970 le biologiste français Jacques Monod, Prix Nobel de physiologie en 1965, dans *Le Hasard et la Nécessité*.

La prédiction sera désavouée en 1977 par l'arrivée du premier outil de lecture efficace, la méthode de Sanger. Très innovante pour l'époque, elle vaudra en 1980 le Nobel de chimie – encore un à son concepteur, Frederick Sanger (qui avait reçu un premier Nobel en 1958 pour son travail

sur la structure des protéines). Le procédé, qui sera utilisé durant près de quarante ans, était très lent, laborieux et coûteux.

La technologie Illumina

Un nouvel outil le détrônera à partir de 2005. La société américaine Illumina, détient le quasi-monopole de ce procédé de lecture de seconde génération. Une innovation de rupture, qui équipe aujourd'hui de nombreux laboratoires de biologie à travers le monde. Cet outil est le fruit d'un bouquet d'innovations. Au départ, il a été façonné par un trio visionnaire : trois chercheurs académiques, deux Britanniques et un Français, habités par l'audace et une foi sans faille.

La première astuce consiste (comme pour la méthode de Sanger) à découper le génome en fragments très petits et nombreux ; et à les lire en parallèle. Comme si, au lieu de parcourir un livre de la première à la dernière page, on lisait simultanément chacune de ses pages.

C'est ici qu'entre en scène Shankar Balasubramanian, à l'université de Cambridge (Royaume-Uni). Depuis 1995, ce biochimiste cherchait à comprendre le rôle d'une enzyme, l'ADN polymérase, un rouage essentiel de la machinerie moléculaire qui fabrique l'ADN. «Nous ne pensions à aucune application pratique», confiait-il au *Monde* en 2021.

Pour lire l'ADN, le duo britannique décide d'utiliser des lettres fluorescentes de quatre couleurs différentes, une pour chacune des quatre lettres. Autre idée astucieuse : fixer chacun des minifragments d'ADN, à raison de 10 000 à 100 000 par millimètre carré, sur une puce de la taille d'une lame de microscope. Un travail de fée, grâce au progrès des nanotechnologies.

Sur ce support, le biochimiste parvient à contrôler l'incorporation, l'une après l'autre, de chaque lettre fluorescente dans le fragment en cours de fabrication. Restait à observer la dynamique de l'ajout de chaque lettre, sur les milliards de fragments lus en parallèle. Ce sera le tour de force du biophysicien David Klenerman, qui concevra une technique sur mesure d'imagerie par spectroscopie de fluorescence.

Quant au Français de l'histoire, Pascal Mayer, il a optimisé les performances de la méthode, au CNRS et à l'université d'Ottawa d'abord, puis dans les laboratoires pharmaceutiques GlaxoSmithKline et Serono. Il a l'idée de copier chaque fragment d'ADN en centaines d'exemplaires, grâce à une technique de PCR (réaction en chaîne à la polymérase) adaptée à un support solide. L'intérêt ? Diluer les éventuelles erreurs. «Cela a permis d'améliorer la précision et de réduire les coûts de l'imagerie», rapporte Shankar Balasubramanian. Restait à assembler le puzzle de ces millions de fragments d'ADN. Ce sera la mission des logiciels de bio-informatique, qui les alignent et les comparent.

La suite de l'aventure, dans son volet industriel, s'écrira pourtant outre-Atlantique. Un crève-cœur pour les trois chercheurs européens, qui avaient fondé deux biotechs : Solexa pour l'équipe de Cambridge, en 1998 ; et la start-up suisse Manteia

«NOUS SOMMES FAITS D'UN ÉTRANGE MÉLANGE D'ACIDES NUCLÉIQUES ET DE SOUVENIRS, DE RÊVES ET DE PROTÉINES, DE CELLULES ET DE MOTS»

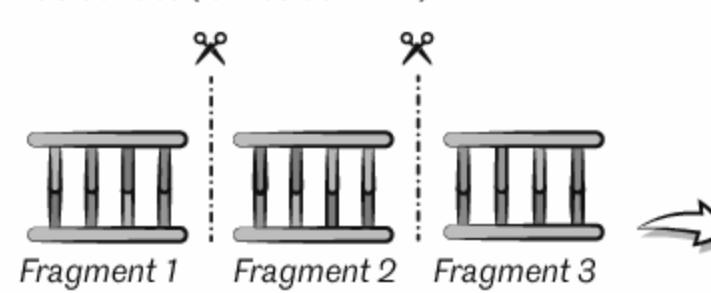
FRANÇOIS JACOB

PRIX NOBEL DE MÉDECINE 1965

Méthode de lecture de l'ADN Illumina (courts fragments)

1 Fragmentation de l'ADN

Le génome est découpé en millions de **petits fragments d'ADN** comptant chacun 100 à 300 nucléotides (lettres de l'ADN).

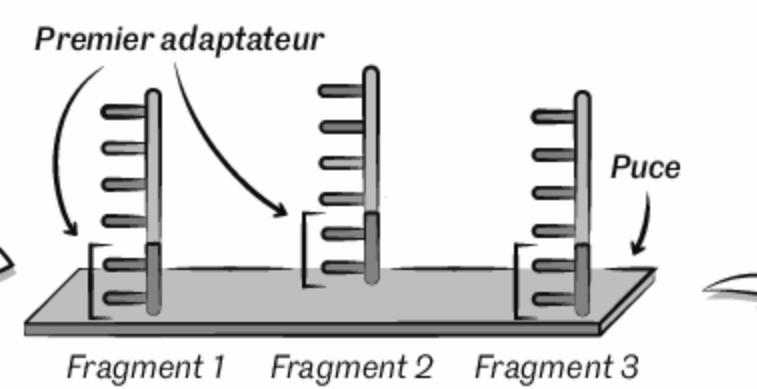


Chaque fragment d'ADN est séparé en deux monobrins

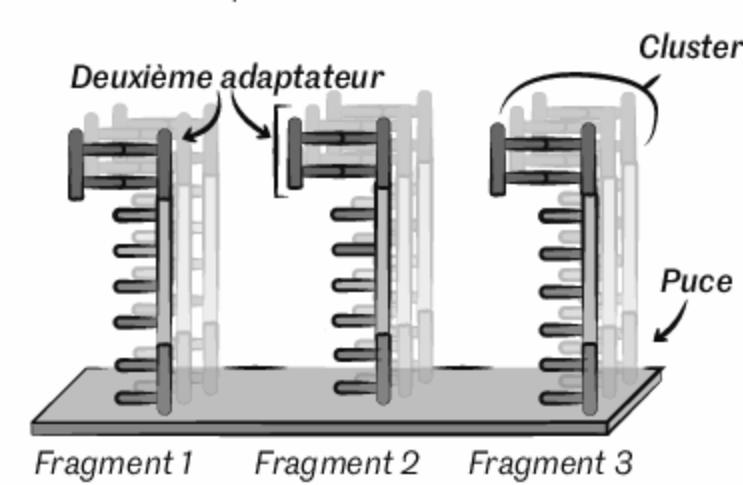
Fragment 1 Fragment 2 Fragment 3

Des adaptateurs sont ajoutés aux extrémités de chaque monobrin d'ADN.

Le premier adaptateur fixe chaque fragment sur une puce.



Le second adaptateur permet de faire de multiples copies de chaque fragment d'ADN pour créer des groupes (clusters) de séquences identiques et diminuer le risque d'erreur lors de la lecture.

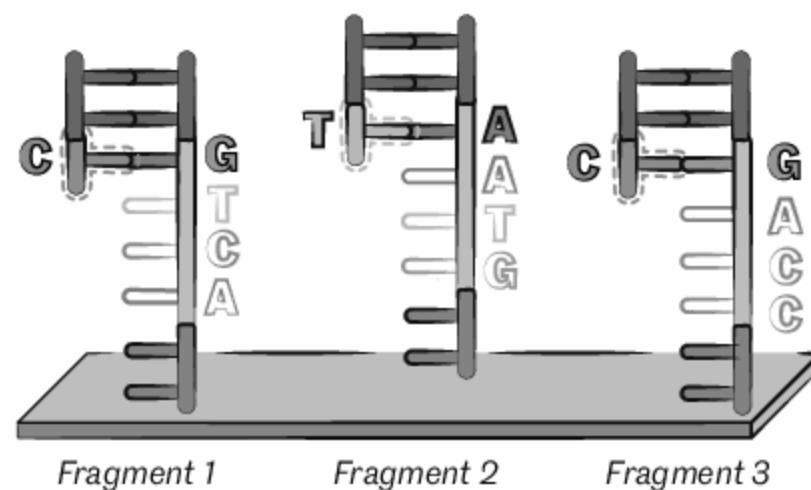


2 Lecture parallèle des fragments

La méthode de séquençage consiste à lire en parallèle les différents clusters à mesure qu'est produit le brin miroir de chaque monobrin.

Une enzyme, l'ADN polymérase, synthétise un brin miroir de chacun des fragments d'ADN. À chaque étape, est ajoutée une base fluorescente complémentaire du brin miroir.

1^{er} cycle de lecture

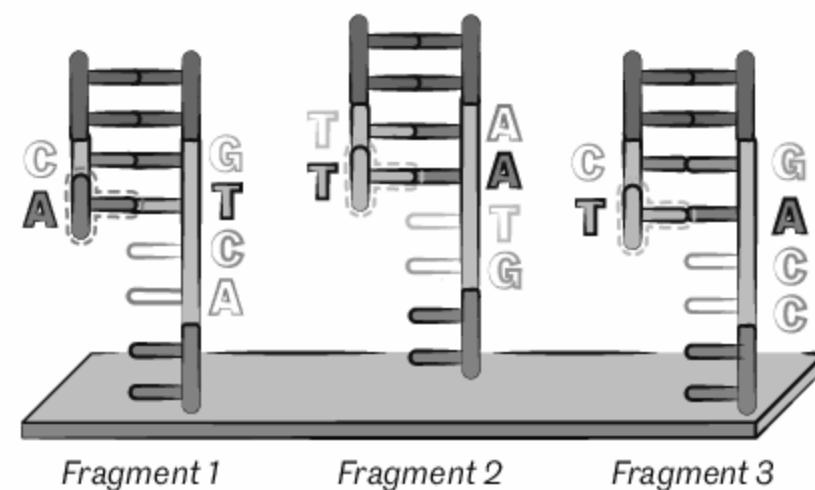


Après chaque cycle d'ajout des bases, une image est prise de l'ensemble de la puce par spectroscopie de fluorescence.

Photographie de la puce



2^e cycle de lecture

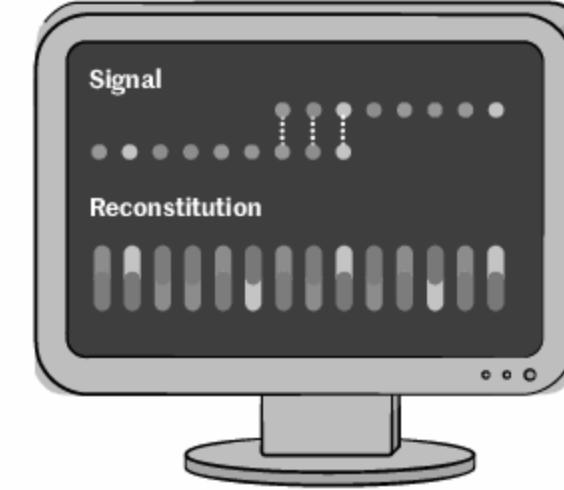


Les cycles se répètent...

Photographie de la puce



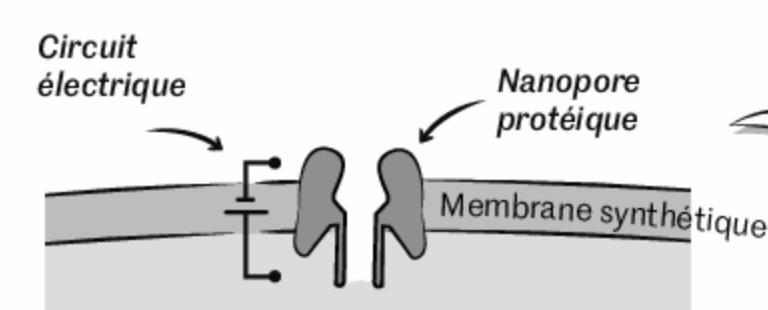
À l'issue de l'ensemble des cycles, la série d'images permet de reconstituer la séquence de chacun des fragments d'ADN.



Un puissant algorithme reconstitue le puzzle des fragments d'ADN du génome en les mettant dans le bon ordre (grâce à leurs chevauchements partiels).

Méthode de lecture de l'ADN nanopore (longs fragments)

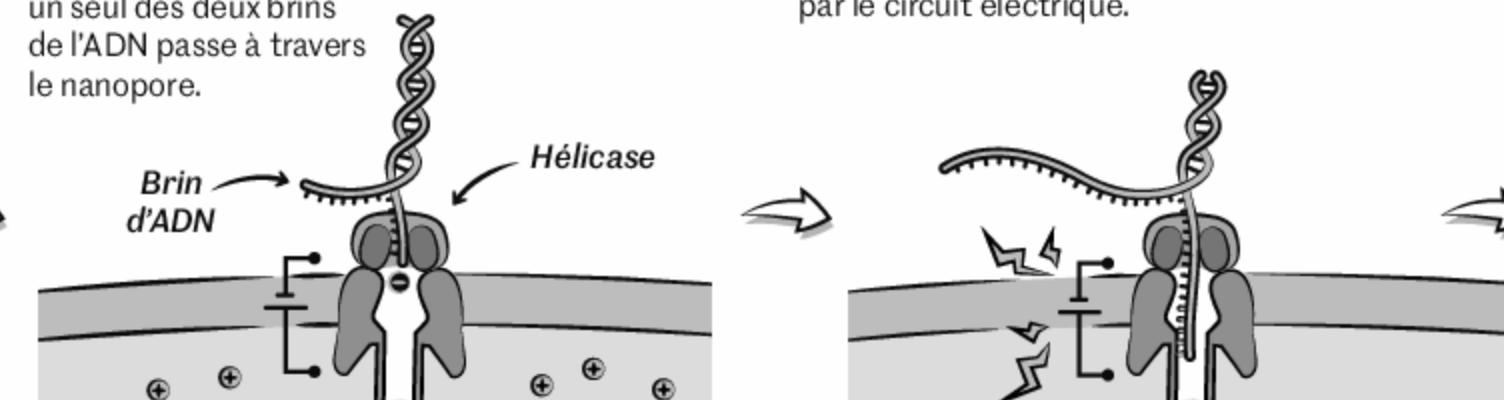
La méthode utilise une **membrane synthétique** percée de trous minuscules, des **nanopores**, qui borde une protéine. Chaque pore est entouré d'un circuit électrique miniature, connecté à un ordinateur.



Infographie Le Monde, Victoria Denys et Florence Rosier

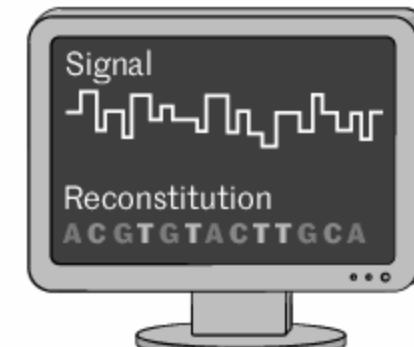
Permet de lire des fragments d'ADN de 5 000 à un million de lettres

Une protéine, l'**hélicase**, fixée sur l'ADN, vient se poser sur le bord du pore. La molécule d'ADN, **naturellement chargée négativement**, est attirée par la charge positive sur l'autre face de la membrane synthétique. Déroulé par l'hélicase, un seul des deux brins de l'ADN passe à travers le nanopore.



En passant à travers le nanopore, l'ADN perturbe le courant électrique de part et d'autre de la membrane. Cette perturbation est propre à chaque séquence de 5 lettres qui traverse le pore. Le courant est enregistré en continu par le circuit électrique.

Ces perturbations successives génèrent un signal similaire à un électroencéphalogramme (EEG). Des programmes informatiques d'apprentissage profond reconstruisent alors la séquence complète de l'ADN.



Sources : ONT ; Raphaël Rodriguez, Yamuna Krishnan, Nature Biotechnology, octobre 2023

pour Pascal Mayer, en 2000. En 2004, Manteia revendra sa technologie à Solexa pour quelques millions d'euros. Trois ans plus tard, la firme Illumina rachète Solexa pour 600 millions de dollars (546 millions d'euros) et peaufinera la technologie – sans divulguer ses secrets de fabrique. Son bénéfice a atteint 2,94 milliards de dollars au cours de l'année 2023-2024.

L'ATOUT MAJEUR DES APPAREILS DE SÉQUENÇAGE DE TROISIÈME GÉNÉRATION EST DE PARVENIR À LIRE DE TRÈS LONGS FRAGMENTS D'ADN

Neuf fois sur dix, elles sont logées dans le « centromère », au centre de chaque chromosome. Une région qui, lors de la division des cellules, assure la répartition équilibrée des chromosomes dans chaque cellule fille. Mais, quand ce processus dérape, il peut conduire à des cancers, voire, chez l'embryon, à des anomalies chromosomiques.

Des progrès sont aussi attendus dans le diagnostic des maladies génétiques. En témoigne le projet pilote Defidiag, en France, qui a permis d'évaluer, dans le cadre du plan France médecine génomique 2025, l'efficacité du séquençage du génome complet pour identifier les gènes impliqués chez l'enfant avec déficience intellectuelle.

Résultat, « on est passé de 20 % de diagnostics des gènes impliqués, il y a quatre ou cinq ans, à 43 % aujourd'hui, voire 50 % pour certaines catégories de troubles neurodéveloppementaux, annonce Stanislas Lyonnet. Ce qui nous met sur la voie de nouveaux mécanismes génétiques – altérations du génome non codant, notamment – ou épigénétiques. Et révèle en creux la part du non-génétique dans ces maladies : exposition fœtale à des médicaments ou des toxiques, facteurs nutritionnels, effets vasculaires maternels... ».

Le premier procédé de lecture de longs fragments d'ADN a donc été conçu par la société PacBio, fondée en 2004. Première étape, l'ADN polymérase, enzyme essentielle au processus de réPLICATION, est d'abord fixée au fond d'un puits très étroit. Si étroit qu'il empêche la lumière de passer. La partie basse du puits fait alors office de microscope très sensible.

Le brin d'ADN à lire, mis dans le puits, est happé par l'ADN polymérase. Il baigne dans une solution remplie de nucléotides fluorescents de quatre couleurs différentes, une pour chaque nucléotide (A, T, G ou C). L'ADN polymérase capte, un à un, le nucléotide fluorescent qu'elle ajoute au brin en cours de construction, complémentaire du brin à lire.

Tout au long du processus, le fond du puits est éclairé par un laser, qui détecte le signal fluorescent correspondant au nucléotide incorporé. C'est la suite des signaux détectés, à mesure que le brin d'ADN s'allonge, qui permet de reconstituer la séquence en temps réel.

Astuce supplémentaire, le brin à lire est rendu circulaire, si bien que l'ADN polymérase va le lire des dizaines de fois de façon cyclique, minimisant le risque d'erreurs. « C'est une méthode extrêmement fiable, qui permet de lire des fragments de 10 000 lettres », précise Hugues Roest Croilius. L'autre outil est celui d'ONT. « Longtemps, cette technique a manqué de fiabilité, admet Gaël Cristofari. Mais elle s'est énormément améliorée, devenant très compétitive. » Avantage supplémentaire, elle peut lire des séquences d'ADN bien plus longues encore que le procédé de PacBio, comptant jusqu'à un million de lettres.

Sa botte secrète ? « C'est la seule méthode capable de lire directement la séquence de l'ADN sans passer par la fabrication d'un brin complémentaire », explique Hugues Roest-Croilius. D'où son autre « énorme avantage », relève Gaël Cristofari : la capacité de lire l'épigénome. En clair, elle parvient à localiser très exactement toutes les petites marques chimiques qui se lient à l'ADN, sur des sites précis qui parsèment les gènes. Elle signale ainsi les gènes « allumés » et les gènes « éteints » dans chaque cellule, à un instant donné.

Quelle est donc sa recette ? Premier ingrédient, le dispositif utilise une membrane synthétique percée de trous minuscules : des nanopores formés par une protéine. Chaque pore est entouré d'un minuscule circuit électrique, connecté à un ordinateur.

L'ADN à lire, au préalable, a été fixé à une autre protéine qui joue le rôle de « moteur moléculaire ».

Voici comment. Cette protéine est une hélicase qui, sur le bord du pore, va dérouler la double hélice et séparer ses brins (c'est sa fonction naturelle). Un des deux brins, chargé négativement (comme tous les brins d'ADN), est alors attiré par la charge positive située sur l'autre face de la membrane synthétique. Il passe à travers le nanopore, ce qui perturbe le courant électrique de part et d'autre de la membrane.

Or le profil de ces perturbations est propre à chaque séquence de cinq lettres de l'ADN. Ces perturbations sont enregistrées en continu par le circuit électrique autour de chaque pore. Des programmes d'apprentissage profond, analysant ce signal, reconstituent la séquence complète de l'ADN.

Ces nouveaux outils vont-ils supplanter le procédé d'Illumina ? « Pas forcément », juge Mathilde Paris, chercheuse CNRS à l'ENS de Lyon. La technique d'Illumina est celle que j'utilise le plus pour analyser l'activité des gènes dans des tissus ou des cellules uniques. » Et comprendre les capacités de régénération des organes ou tissus de certains animaux (vers plats, crustacés...).

« Le procédé d'Illumina reste irremplaçable pour faire de la génomique fonctionnelle », renchérit Hugues Roest Croilius. Haut débit, facilité d'usage, fiabilité : il permet de repérer rapidement les gènes actifs dans chaque cellule d'un organisme. Pour cela, il suffit de séquencer... non pas l'ADN, mais les molécules d'ARN présentes dans chaque cellule – une autre force de cet outil.

En revanche, « pour séquencer le génome d'une nouvelle espèce, animale ou végétale, beaucoup de laboratoires font exclusivement appel aux techniques de troisième génération », ajoute le chercheur. Pour sa part, il met à profit ces dernières pour disséquer la biodiversité des espèces marines au large des côtes françaises.

Un trésor en péril. « Ce qui donne à un individu sa valeur génétique, ce n'est pas la qualité propre de ses gènes. C'est qu'il n'a pas la même collection de gènes que les autres », avertissaient en 1979 François Jacob, François Gros et Pierre Royer, dans Sciences de la vie et société (Seuil). ■

FLORENCE ROSIER

LE LIVRE

Le b.a.-ba de l'IA

Un court manuel illustré, complet et graphique répond à vingt questions essentielles sur l'intelligence artificielle

Avec son titre un peu racoleur, *Tout comprendre (ou presque)...*, sa trame fine, son enchaînement de questions, ses dessins simplistes et ses pages peu fournies en texte, avouons que ce livre semblait peu destiné à se distinguer de productions semblables. Erreur. La promesse du titre est plus que tenue: au rappel de connaissances de base se mêlent des plongées dans des avancées scientifiques récentes et l'introduction à des questions de recherche encore ouvertes.

La réussite tient à ce que chacune des 20 questions et réponses a été rédigée par des chercheurs différents (trois femmes seulement), sans que le niveau et le style du livre en pâtissent. Les chapitres vont à l'essentiel, avec des paragraphes réduits à une ou deux phrases. Ils se concluent par un «*mot de la fin*» résumant les quatre ou cinq pages du sujet. Les nombreuses illustrations servent à la fois de support pédagogique et d'éléments graphiques. L'ensemble est dense.

Les trois premières questions balayaient l'histoire de l'époque contemporaine, pour nous amener jusqu'à l'explosion de la version générative de l'intelligence artificielle (IA). Les cinq suivantes ouvrent le capot des concepts d'apprentissage, de réseaux de neurones, de «tokens» (les unités de langage), d'inférence, de convolution, de transformeurs... Même la technique de la génération d'images par un modèle de diffusion est expliquée en une page et cinq dessins.

«Apprentissage fédéré»

Suivent une série de questions qui interrogent l'«intelligence» de ces outils. Sont-ils meilleurs que nous? Sont-ils créatifs? Que comprennent-ils? Les réponses relèvent les limites et les nombreuses problématiques que soulèvent ces nouvelles technologies.

Après quatre autres chapitres sur les applications (en santé, en robotique, dans la recherche), le livre se termine par quatre questions à la portée plus sociale. Les thèmes du respect de la vie privée, de la sécurité, des biais de genre, d'origine, de classe sociale ou de l'éthique sont l'occasion de témoigner de la vitalité des recherches dans ces domaines. Là encore, nul abaissement à faire simple: les auteurs parlent d'«apprentissage fédéré», de causalité, de «biais d'optimisation»... Et, malgré la taille réduite de l'ouvrage, parviennent à glisser que le terme «hallucination», très souvent employé pour désigner un défaut classique des IA, l'est à tort.

Bien sûr, ce format court pourra laisser sur leur faim les lecteurs déjà bien informés, ou ceux qui trouveront que des passages manquent de précisions (sur les consommations électriques de ces outils, par exemple), mais cette lecture rapide est à conseiller pour évoluer sur de bonnes bases dans un paysage où les IA sont désormais incontournables. ■

DAVID LAROUSSE

«Tout comprendre (ou presque) sur l'intelligence artificielle», d'Olivier Cappé et Claire Marc (CNRS Editions, 136 p., 19 €).

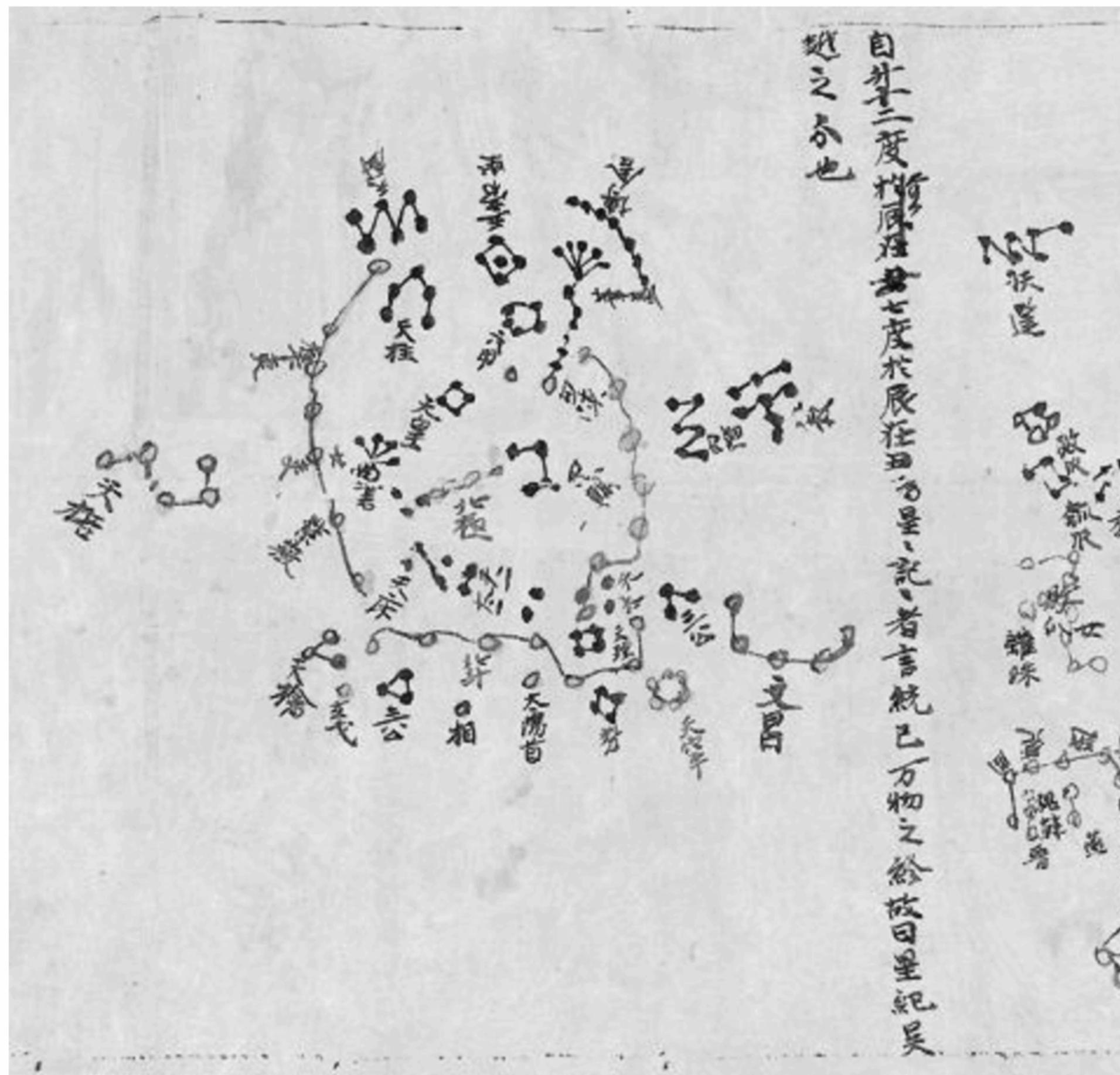
LIVRAISON

BD

«La Dent de l'iguanodon»

La bande dessinée met en scène Mary Ann et Gideon Mantell qui ont décrit, en 1825, l'iguanodon, une créature dont l'ancienneté défaillait les récits religieux. Le mot «dinosaur» n'avait pas encore été inventé par le paléontologue Richard Owen, mais leur iguanodon représentait le versant herbivore de ces animaux, dont un premier représentant carnivore, le Megalosaurus, venait d'être décrit par William Buckland. Le livre s'attache à montrer combien l'existence de ce monde disparu et des théories évolutionnistes a été difficile à faire admettre.

► de Pol Cheric, Lisa Lugrin et Clément Xavier (FLBLB, 348 p., 23€).



LE PLUS ANCIEN CATALOGUE CÉLESTE

L'astronome chinois Shi Shen, du IV^e siècle avant J.-C., serait-il l'auteur du plus ancien catalogue d'étoiles connu à ce jour ? Dans une étude soumise à la revue *Research in Astronomy and Astrophysics*, deux chercheurs de l'université de Pékin concluent que cette recension de constellations a été établie il y a 2 380 ans, devançant de plus de deux siècles le catalogue du grec Hippocrate. Pour établir cette datation, les chercheurs ont construit un algorithme pour faire coïncider la position des étoiles représentées sur les reproductions des cartographies du célèbre astronome (ici un document du VII^e siècle centré sur l'étoile polaire), avec le cycle d'oscillation de 26 000 ans de l'axe de rotation de la Terre. Un phénomène qui modifie subtilement la carte céleste au fil des siècles. Mais cette datation fait abstraction des risques d'erreur dans les copies successives de l'œuvre de Shi Shen. Le débat scientifique n'est donc pas clos. (PHOTO : THE BRITISH LIBRARY ARCHIVE/BRIDGEMAN IMAGES)



DIX MILLE PAS ET PLUS

COMPRENDRE L'EFFET DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE SUR LA PERFORMANCE SPORTIVE

Par PASCALE SANTI

C'est une réalité: nous ne sommes pas égaux face à la chaleur. Sportifs de haut niveau, amateurs ou militaires en exercice: tous peuvent cependant être confrontés au risque croissant du coup de chaleur à l'exercice (CCE), qui ne dépend pas que de la température extérieure. Contrairement au coup de chaleur «classique», qui touche généralement les plus fragiles, le CCE frappe le plus souvent les sujets jeunes et sans antécédents particuliers. Il se manifeste par une hyperthermie (température centrale supérieure à 40 °C), associée à la survenue aiguë de troubles neurologiques, lors d'un effort physique intense ou immédiatement après, selon la Société française de médecine d'urgence. Mal pris en charge, il peut conduire au décès.

La plateforme «HIPE Human Lab» (Health Improvement through Physical Exercise), inaugurée début avril à la faculté des sciences médicales et paramédicales de Marseille, a notamment pour mission d'étudier les effets du réchauffement climatique sur la performance sportive et au-delà sur la santé, dans le cadre de travaux menés par le docteur Dorian Giraud. Ce consortium de recherche multidisciplinaire

soutenu par le plan France 2030, réunit une centaine de chercheurs répartis dans 15 unités.

Spécificité de ce «hub», une chambre environnementale et calorimétrique de 10 mètres carrés, capable de simuler les conditions climatiques réelles: température, humidité, flux d'air, rayonnement solaire et, à terme, exposition à des environnements pollués ou à des allergènes.

Effet de la pollution

Parmi les terrains d'étude, la célèbre course Marseille-Cassis, qui se déroule en octobre. Lors de la dernière édition de ces 20 kilomètres avec un dénivelé positif de plus de 500 mètres, plusieurs coups de chaleur à l'exercice ont été recensés. Pour mieux comprendre les mécanismes en jeu, 35 athlètes – hommes et femmes – participent à une étude simulant les conditions exactes de la course: température à 17 °C – moyenne des trois dernières courses –, taux d'humidité de 70 %, dénivelés fidèlement reproduits sur un tapis de course connecté avec des vidéos immersives.

La recherche comporte une batterie de tests: mesure des contractions musculaires, suivi de la fréquence cardiaque, consommation métabolique (par analyse de la consommation d'oxygène en continu au sein de la chambre), etc. «L'objectif est de comprendre les différences de récupération entre les sexes, mais aussi d'identifier les risques accrus de blessure lorsque les sportifs reprennent l'entraînement trop tôt», précise Arnaud Hays, responsable du projet Human Lab.

Parallèlement, Yeter Kara, doctorante à «HIPE Human Lab», se penche sur l'impact de l'activité physique sur l'organisme, mais aussi sur l'effet de la pollution et de la température. Elle s'intéresse notamment au rôle des mitochondries dans le système immunitaire, grâce notamment à des prélèvements sanguins réalisés avant et après la course, à trois reprises, jusqu'à sept jours après. «Nous savons qu'il y a un effondrement du système immunitaire après un effort physique intense et que la récupération est différente chez les hommes et les femmes. Nous voulons en savoir plus sur l'effet de l'exposome (pollution, température...) sur la fonction mitochondriale et identifier des marqueurs biologiques pertinents de perturbation du couple fatigue/récupération», souligne Yeter Kara.

En parallèle, un travail mené avec le centre de réanimation de l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille explore une nouvelle méthode de récupération après un coup de chaleur, à l'exercice ou non: une immersion des membres inférieurs et supérieurs dans un bain froid, plutôt que sur l'ensemble du corps, pour un refroidissement plus rapide et efficace. ■

L'ÉNIGME MATHS - N°57

Chaque semaine, le mathématicien Mickaël Launay vous soumet un problème. A vous de jouer !

LES TROIS DAMES

Trois dames invisibles ont été placées sur un échiquier 5 × 5. Elles se comportent comme au

jeu d'échecs, c'est-à-dire qu'elles se déplacent d'autant de cases que souhaité en ligne, en colonne ou en diagonale. On dit qu'une dame contrôle une case, soit s'il s'agit de la case sur laquelle elle se trouve, soit si elle peut se rendre sur cette case en un seul déplacement. Sur la figure ci-contre, on a indiqué sur chaque case de l'échiquier combien de dames la contrôlent. Par exemple, une case notée 2 est contrôlée par deux des trois dames, mais pas par la troisième.

► Sauriez-vous déterminer où se trouvent les trois dames invisibles ?

INDICE
trapéd ed triop nob nu erté
tuep 3 sesac sel revresbO

2	2	3	1	冠
2	冠	2	2	3
1	2	3	1	1
1	3	冠	2	2
1	2	1	1	2

SOLUTION DE L'ÉNIGME N°56

Intéressons-nous d'abord au deuxième chiffre du code: d'après les indices, il est à la fois le chiffre des unités d'un nombre premier et le chiffre des dizaines d'un nombre carré. Aucun nombre premier n'a pour chiffre des unités 0, 4, 6 ou 8, sans quoi ce nombre serait pair (le seul premier pair étant 2). Par ailleurs, entre 0 et 99, aucun nombre carré n'a pour chiffre des dizaines 5, 7 ou 9 (entre 40 et 99, il n'y a que $7 \times 7 = 49$, $8 \times 8 = 64$ et $9 \times 9 = 81$). Le deuxième chiffre du code ne peut donc être que 1, 2 ou 3. S'il s'agit de 1, alors le troisième chiffre est 6 (16 est le seul carré qui commence par un 1), puis le quatrième est 1 (61 et 67 sont premiers, mais ce ne peut être 67 car aucun carré ne commence par un 7), puis le cinquième

est 6 (16 est toujours le seul carré qui commence par 1). Le code a donc la forme X1616X (ou les X restent à déterminer). Par le même raisonnement, si le deuxième chiffre est un 2 ou un 3, le code a respectivement la forme X2536X ou X3616X. Il y a donc trois configurations possibles, mais lorsque le mathématicien apprend que le quatrième et le sixième chiffre ne sont pas égaux, il parvient à éliminer deux des trois cas pour en déduire le code. Il a donc appris à ce moment que le quatrième chiffre n'est pas égal à 1, ce qui exclut X1616X et X3616X. Nous savons donc que le code a la forme X2536X et que le sixième chiffre doit être égal à 1. Le premier chiffre vaut alors 0, puisque 02 est le seul nombre premier se terminant par 2. Le code est 025361.



CARTE
BLANCHE

Intelligence artificielle et art, amis ou ennemis ?

Par JEAN PONCE et ISABELLE RYL

L'incroyable capacité de l'IA générative à produire des textes et des images à la fois complexes et plausibles a très tôt inquiété les métiers de la création : l'IA est, en effet, tout à fait capable de produire ce qui peut passer, aux yeux d'un profane en tout cas, pour l'original d'un poème, d'un script ou d'une lithographie. Ces craintes ont déjà mené aux premières négociations entre diverses branches professionnelles des métiers de la création, aboutissant, par exemple, à l'accord conclu entre les scénaristes et les grands studios hollywoodiens garantissant un seuil minimal de « participation humaine » aux productions.

Elles ont également orienté le débat vers la question du respect des droits d'auteur concernant les millions d'œuvres utilisées pour entraîner les modèles de l'IA générative, d'autant plus qu'il est impossible de quantifier la différence entre les « créations » de celle-ci et leur « inspiration ». La question est vieille comme le monde, mais l'usage « industriel » des sources en IA générative pose clairement la question de la rétribution de leurs auteurs.

L'impact sur les arts plastiques de l'invention de la perspective ou, plus près de nous, de la photographie et du cinéma, n'est qu'une illustration parmi tant d'autres des relations anciennes entre sciences, technologie et création artistique. En témoigne également l'exposition « Le Monde selon l'IA » qui se tient en ce moment au Jeu de paume, où des artistes exploitent ou détournent d'ailleurs déjà les capacités de l'IA générative dans leur propre travail. La vision artificielle est quant à elle utilisée depuis une vingtaine d'années au cinéma, que ce soit pour « virtualiser » en trois dimensions des éléments de décor bien réels ou pour capturer les expressions d'acteurs afin d'animer de manière réaliste leurs avatars numériques. Un des défis dans ce cas est d'ailleurs d'impliquer le technicien, voire l'artiste dans le processus de décision normalement totalement automatique de l'IA pour assurer les résultats « parfaits » attendus par les spectateurs.

Nouvelles expressions de créativité

C'est aujourd'hui la chaîne entière de production qui va être affectée, de la conception des story-boards utilisés en préproduction au montage final. L'IA générative commence aussi à percer dans les mondes de l'architecture et de la mode, où il faut de surcroît prendre en compte des exigences « fonctionnelles » comme faire passer des canalisations dans les murs, ou fabriquer pour un coût raisonnable une robe à partir de son patron. Si imposer les contraintes physiques correspondantes au modèle génératif sous-jacent reste un défi technique majeur, il est donc clair que l'IA affecte déjà les métiers de la création comme la plupart des aspects de la société contemporaine.

Loin de nous évidemment l'idée de suggérer aux artistes le meilleur usage à faire, ou pas, de l'IA : c'est à eux d'en décider. En tant que praticiens et chercheurs en IA, il nous semble, en revanche, que le domaine artistique peut être, tout comme les sciences et l'industrie, une source passionnante de nouveaux problèmes et de défis scientifiques à relever ainsi que l'occasion de fabriquer un nouveau terrain de jeu où artistes et chercheurs en IA peuvent trouver ensemble de nouvelles expressions pour leur créativité. Une équipe interdisciplinaire incluant notamment des artistes et chercheurs de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs, des sociologues et des roboticiens dont notre regretté confrère Jean-Paul Laumond a, par exemple, étudié, il y a quelques années, l'utilisation du système formel de notation chorégraphique Laban, sorte de partition décrivant les gestes des danseurs dans un ballet, pour orchestrer les mouvements de robots. Les progrès récents associés aux grands modèles de langage pourraient apporter de nouvelles innovations dans ce domaine. ■

Pour un dépistage systématique du cytomégalovirus pendant la grossesse

TRIBUNE - Chaque année en France, 800 enfants naissent porteurs de handicaps à la suite d'une infection au CMV contractée in utero. Un collectif demande qu'un test sérologique soit intégré au suivi des femmes enceintes

Le cytomégalovirus (CMV) est une infection virale fréquente, touchant une large partie de la population, mais souvent ignorée ou absentes. Première cause d'infection congénitale en France, ce virus peut pourtant, s'il est contracté au début de la grossesse, représenter un risque considérable pour le fœtus. Il est susceptible d'entraîner des retards de développement, des troubles psychologiques ou une surdité chez 4 nouveaux sur 1 000. Chaque année, 800 enfants naissent porteurs de handicaps dus à une infection au CMV.

Ces risques peuvent être prévenus en informant les femmes enceintes qui ne sont pas immunisées qu'elles doivent éviter le contact avec les fluides corporels d'un nourrisson infecté. Cependant, l'infection se fait le plus souvent à partir d'un premier-né gardé en collectivité, où 80 % des enfants exercent ce virus.

Dès lors, l'introduction d'un dépistage sérologique systématique du CMV chez les femmes enceintes devient une évidence et une urgence sanitaire et éthique.

Les connaissances sur le CMV ont considérablement progressé au cours des dernières décennies. Si l'infection est détectée précocement, des traitements antiviraux, dont l'innocuité est claire, et d'autres interventions médicales peuvent réduire le risque de transmission au fœtus et par conséquent le risque de séquelles chez l'enfant. Or,

sans dépistage systématique, ces solutions restent hors de portée pour de nombreuses femmes. L'échographie prénatale habituelle identifie moins de la moitié des infections graves du fœtus quand le statut infecté de la femme enceinte n'est pas connu. En revanche, guidé par cette connaissance, l'examen est extrêmement pertinent.

Aujourd'hui, seules les femmes bien informées – ou suivies par des professionnels sensibilisés – bénéficient d'une prise en charge optimale dans un véritable parcours de soins.

Liberté individuelle

L'argument en faveur de ce dépistage dépasse les seules considérations médicales pour s'ancrer dans des principes éthiques fondamentaux, dont l'information, qui est au cœur de la décision éclairée, et l'égalité des chances pour la prise en charge médicale du risque d'infection fœtale. En effet, la connaissance des risques liés au CMV permet aux femmes d'exercer leur liberté individuelle en choisissant de se soumettre à un dépistage pour maximiser leurs chances de prévenir cette infection chez le fœtus et de bénéficier, le cas échéant, d'une prise en charge précoce.

N'étant à ce jour que 30 % à se faire dépister, la plupart des femmes enceintes se voient ôter le droit d'être pleinement et correctement informées des risques encourus, et ce dès le début de leur grossesse. Une situation qui rend impossible leur capacité

**CONTRACTÉ
AU DÉBUT DE LA
GROSSESSE, LE VIRUS
PEUT ENTRAÎNER
DES RETARDS
DE DÉVELOPPEMENT,
DES TROUBLES
PSYCHOLOGIQUES
OU UNE SURDITÉ
CHEZ LE NOUVEAU-NÉ**

à choisir, de façon éclairée, ce qui est le mieux pour elles et l'enfant à naître, les privant de fait de leur autonomie décisionnelle.

Il est également de notre responsabilité collective de tout mettre en œuvre pour éviter que des enfants naissent avec des séquelles graves, dont la prévention débute par un simple test sanguin de dépistage. Cela fait partie de notre engagement pour la justice sociale : chaque grossesse doit bénéficier des meilleures conditions de soin, indépendamment du statut socio-économique ou géographique des femmes.

Une approche éthique du dépistage du CMV doit veiller à garantir une mise en œuvre équitable, accessible à toutes les futures mères. L'enjeu n'est pas de stigmatiser le choix des femmes, mais d'assurer que chaque grossesse

bénéficie des meilleurs outils pour garantir leurs droits fondamentaux et la santé publique, tout en respectant la santé individuelle de chaque patiente et de son enfant à naître.

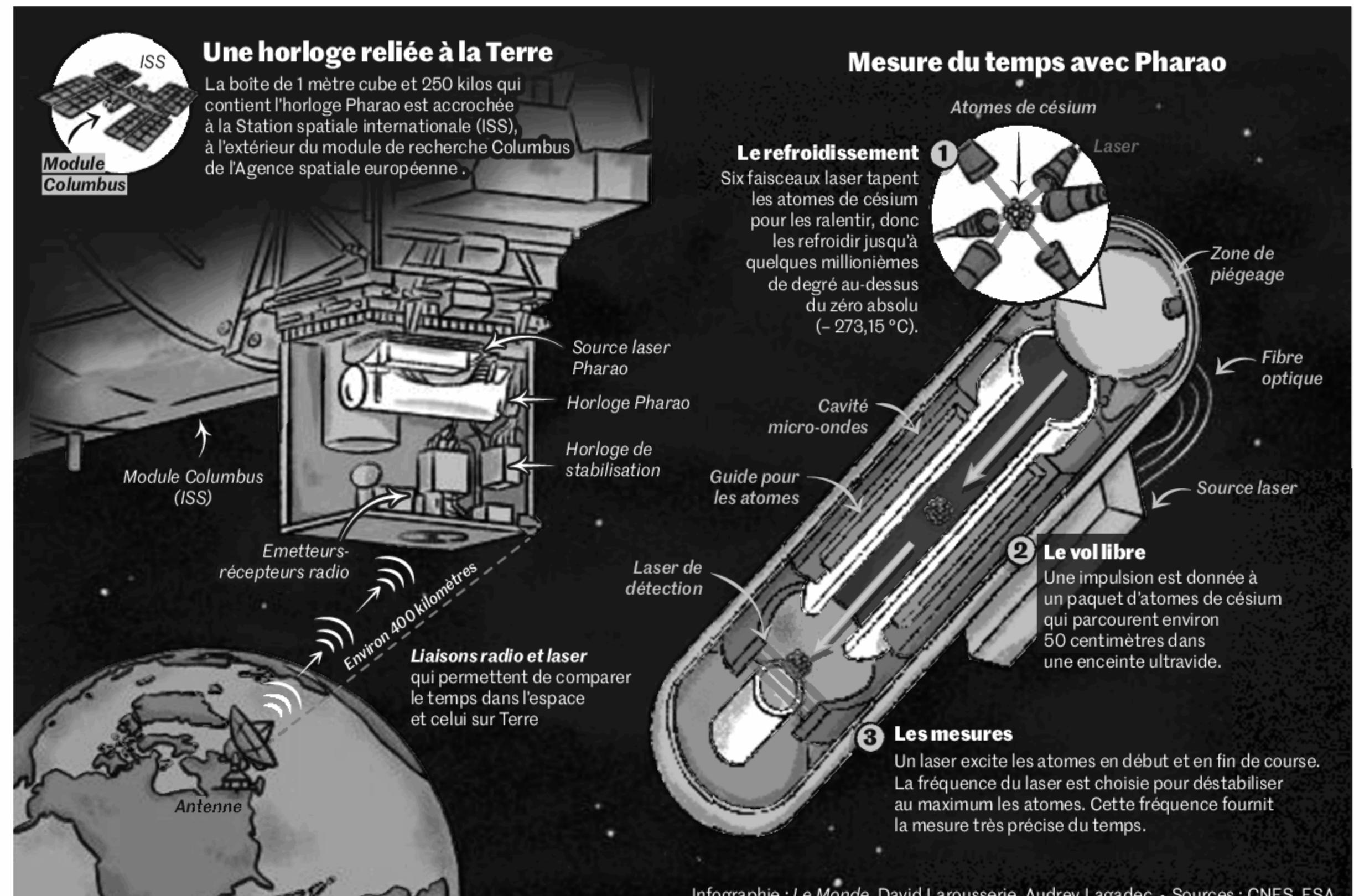
L'organisation des tests dans le parcours de soins ainsi que les questions liées à l'accessibilité des soins pour toutes les femmes doivent être prises en compte. Le calendrier et le type de test – une simple sérologie – sont parfaitement cohérents avec ceux déjà proposés à toutes les femmes enceintes en France. L'Italie et la Grèce ont intégré ce dépistage dans leurs pratiques médicales avec succès, et deux études françaises ont conclu à la vertu économique de ce dépistage. En France, les parlementaires l'ont inscrit dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, mais celui-ci reste toujours suspendu à l'avis de la Haute Autorité de santé.

Il est grand temps de lever le voile sur la première cause d'infection congénitale en France et d'en organiser une prise en charge sérieuse. ■

¶
Anne-Hélène Labissy, présidente de l'association Chanter, marcher, vivre ; **Stéphanie Rist**, députée (Renaissance) de la 1^{re} circonscription du Loiret ; **Marie-Pierre Rixain**, députée (Renaissance) de la 4^{re} circonscription de l'Essonne ; **Valérie Seror**, économiste de la santé, Inserm ; **Yves Ville**, chef de service de la maternité Necker-Enfants malades (AP-HP)

Le supplément « Science & médecine » publie chaque semaine une tribune libre. Si vous souhaitez soumettre un texte, prière de l'adresser à sciences@lemonde.fr

LA STATION SPATIALE INTERNATIONALE À L'HEURE ATOMIQUE



Infographie : Le Monde, David Larousserie, Audrey Lagadec • Sources : CNES, ESA

Le 22 avril, la Station spatiale internationale a accueilli un nouvel instrument, l'horloge de haute précision Pharao (Projet d'horloge atomique à refroidissement d'atomes en orbite), dans le cadre de la mission ACES (Atomic Clock

Ensemble in Space) de l'Agence spatiale européenne. Grâce à des atomes quasi immobiles dont on vient sonder les propriétés par des lasers, le tic-tac de Pharao ne dévie que d'une seconde tous les 300 millions d'années (soit

moins d'une minute depuis le Big Bang). De quoi permettre de tester les prédictions de la théorie de la relativité générale, selon laquelle on vieillit plus vite loin d'une grosse masse comme la Terre qu'au sol. La prédition a déjà été

confirmée, mais ACES doit améliorer la précision vingt fois. Avec l'espérance de trouver une accélération de l'horloge différente de celle prévue, signe de nouvelles forces à l'œuvre dans la nature. ■

DAVID LAROUSSERIE


ZOOLOGIE
Le têtard, cannibale en puissance

Vivre vite, mourir jeune, et faire un beau cadavre, si possible pas sous la dent d'un congénère. » Telle pourrait être la devise du crapaud des plaines *Spea bombifrons*, qui réside dans les régions les plus arides des Etats-Unis. L'animal a un mode de reproduction singulier: dans son terrier, il attend l'orage pour sortir se reproduire dans des mares temporaires, où ses têtards n'auront qu'une quinzaine de jours pour se métamorphoser en adultes, lesquels iront à leur tour se terrer jusqu'au prochain cycle reproducteur.

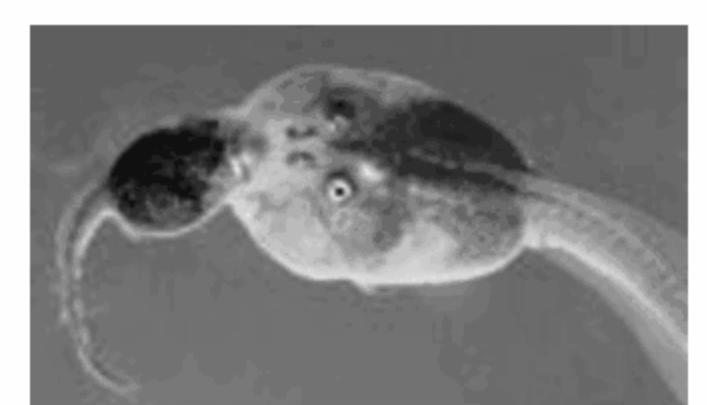
La courte période où le têtard grandit dans la mare est celle de tous les dangers : il lui faut croître avant qu'elle ne soit asséchée. A mesure que l'eau s'évapore, la population se densifie, et la lutte pour la nourriture se fait plus âpre. C'est alors que le têtard, qui se contente d'algues en temps de hautes eaux, peut se muer en cannibale, lorsque s'invitent au menu des petites crevettes. Leur ingestion en fait un mutant : des dents de devant lui poussent, et il se met à attaquer ses semblables, ce qui dope en retour sa croissance et son appétit pour ses pareils.

Dante Nesta et Cristina Ledon-Rettig (université de l'Illinois) ont voulu comprendre les origines évolutives de ce comportement. Dans la revue PNAS du 28 avril, ils comparent *Spea bombifrons* à un proche cousin vivant dans des régions moins arides, *Scaphiopus holbrookii*, rattaché à une branche plus ancestrale de l'arbre évolutif des crapauds. Les chercheurs constatent qu'en laboratoire, quand ils augmentent artificiellement la densité de la population du second, des comportements cannibales apparaissent, alors que l'ingestion de crevette n'induit pas chez eux de cannibalisme.

Leur hypothèse est que le cannibalisme est un comportement «cryptique», c'est-à-dire latent, qui ne se révèle que dans des circonstances particulières, et témoigne d'une forme de plasticité dans l'adaptation de ces animaux à leur environnement. Pour comprendre ce qui réveille ce comportement, ils ont étudié l'activité de gènes exprimés dans le cerveau en fonction de la densité de population et du menu. Chez *bombifrons*, c'est la chair de crevette qui la modifie le plus, alors que chez *S. holbrookii*, c'est la densité de la population.

Chez *Spea*, tout se passe comme si la présence de crevettes servait d'indice que la mare était en voie d'assèchement rapide, et comme si ce signal avait été intégré dans le génome de ces animaux pour induire un changement de morphologie et de comportement. Reste désormais à identifier les gènes impliqués.

«C'est un super article qui soulève plein de questions intéressantes», commente Anthony



Cannibalisme entre têtards « Spea multiplicata ». WILD HORIZON/UNIVERSAL IMAGES GROUP VIA GETTY

« La prise en charge des malades d'Alzheimer nous regarde tous »

ENTRETIEN - Bertrand Hagenmüller, sociologue et réalisateur, raconte la genèse de son film « Les Esprits libres », qui donne à voir d'autres formes de soins, hors du cadre institutionnel

Les résidents d'un Ehpad sont réunis dans une grande maison pour préparer un spectacle fait de théâtre d'improvisation, de poésie et de musique: récit sensible d'une aventure collective, *Les Esprits libres* porte un autre regard sur la maladie d'Alzheimer et les troubles neurocognitifs, qui touchent plus d'un million de personnes en France. Ce film, sorti en salle le 30 avril, invite surtout à repenser l'accompagnement de ces patients, trop souvent réduits à leur maladie et leur dépendance. Entretien avec le réalisateur, le sociologue Bertrand Hagenmüller.

Pour « Les Esprits libres », vous avez fait vivre à neuf résidents d'Ehpad une expérience de deux semaines en résidence artistique. Pourquoi ce choix?

Je voulais réfléchir à ce qui peut être proposé comme autre soin à ces personnes, dans un lieu où j'aimerais moi-même vieillir, ou voir mes proches vieillir. Mais j'avais besoin d'une porte d'entrée, car je ne voulais pas quelque chose de trop général. L'idée du théâtre est venue car l'art-thérapeute que l'on voit dans le film, Emanuela Barbone, menait déjà un travail théâtral dans un Ehpad en région parisienne, en lien avec un psychologue, Kaël Lauwaert. En les rencontrant, en les regardant travailler, j'ai su que j'avais trouvé ma porte d'entrée. On a alors imaginé une grande résidence artistique de deux semaines, avec pour fil rouge le théâtre, mais aussi la présence d'une poétesse, Mélanie Leblanc, et de musiciens. On s'est autorisés à créer tous ensemble, des gens malades et d'autres qui ne le sont pas; de tous les âges. Et cette aventure s'est concrétisée à Locstudy [Finistère], en Bretagne, dans un lieu qui ressemble à tout sauf à un Ehpad: une maison ouverte sur l'extérieur, bien loin du modèle hospitalier avec ses longs couloirs, ses blouses blanches, son hôtellerie...

C'est votre troisième film sur le thème de la maladie d'Alzheimer.

Comment l'idée de cette trilogie est-elle née?

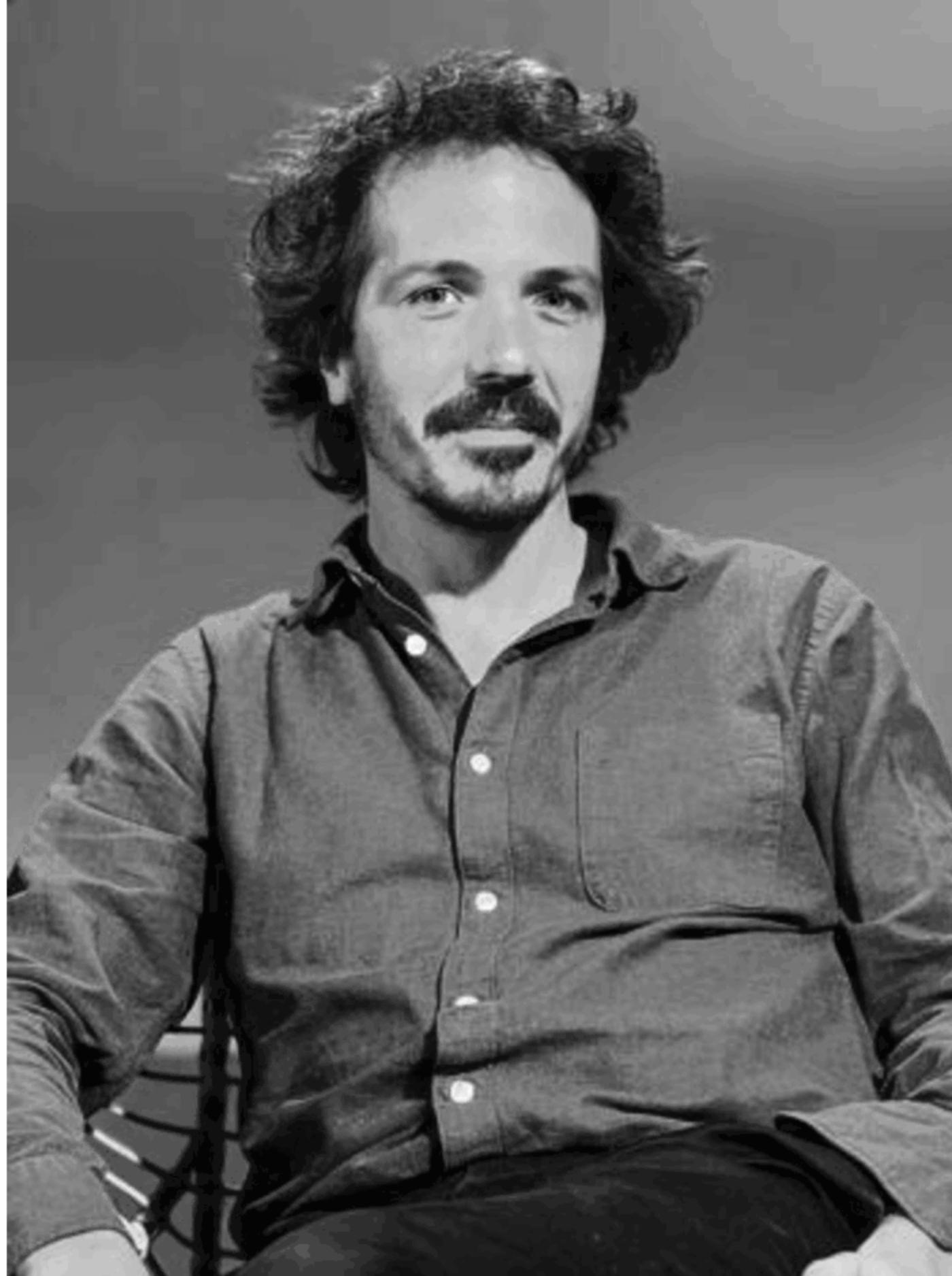
En tant que sociologue, cela fait une vingtaine d'années que je travaille sur le thème de l'accompagnement des vulnérabilités, et que je m'intéresse en particulier à la manière dont les institutions prennent en charge les personnes dont on dit qu'elles sont vulnérables. Cela peut être dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance... Et c'est aussi le sujet de mes films car mes deux métiers, sociologue et réalisateur, sont complémentaires.

Pour être honnête, je n'avais pas prévu un triptyque sur la maladie d'Alzheimer. J'ai commencé par un travail avec des soignants sur les questions éthiques en Ehpad, puis j'ai fait des cafés philo avec des personnes atteintes par cette maladie, et cela m'a donné envie de donner à voir la question de la relation dans le soin. Quand on demande aux professionnels ce qui est important pour eux, ils répondent que c'est la relation, mais n'arrivent pas à l'expliquer, comme si l'essentiel devenait innommable. Réaliser un documentaire sur le sujet, c'est un peu tenter de donner à voir cet essentiel qui échappe à toute définition. Pour *Prendre soin*, j'ai suivi quatre soignants pendant un an, avec l'idée de montrer ce qui se fait, plus que de dénoncer ce qui ne se fait pas. Le deuxième film sur le sujet, *Première ligne*, a été consacré à la crise due au Covid-19 dans un Ehpad. S'est imposée ensuite l'idée d'un dernier volet, pour traiter non plus du quotidien tel qu'il est mais de ce qu'il serait possible d'imaginer.

Quels ont été les moments les plus importants du tournage?

Cela a été une expérience d'une rare intensité, pour tout le monde, je crois : les résidents, les soignants, les musiciens aussi. Et pour moi, le plus fort a été de me rendre compte que c'était possible. Il y avait quand même quelque chose de l'ordre d'un pari. Les soignants, qui eux-mêmes étaient pourtant très audacieux d'accepter cette démarche, ont commencé par dire: «Oui, mais quand même, on n'est pas dans une maison médicalisée.» «Oui, mais est-ce qu'il ne faudrait pas fermer à double tour la nuit?» Il a fallu de l'audace, y compris au niveau de la direction de l'établissement. Pour autant, il y avait des peurs, comme dans toutes les institutions : peur que les gens fuguent, qu'ils tombent...

Je parle souvent de monoculture de l'aide institutionnelle, c'est-à-dire qu'il y a de grands



Bertrand Hagenmüller,
à Bondy (Seine-Saint-Denis),
le 28 novembre 2024. COLLECTION
PARTICULIÈRE

champs de publics spécialisés (personnes âgées, handicapées...) qui fonctionnent relativement en huis clos, avec des spécialistes de chacun de ces publics. On peut comprendre la logique de ce système, mais quand il mène à cette surspécialisation, ce qui semble avoir toutes les apparences de la rationalité vu de l'extérieur se révèle proprement invivable et absurde quand on est à l'intérieur. Ce qui m'intéresse, c'est comment créer du lien et de l'ouverture. Et cette expérience, c'était exactement cela. Certains soignants sont venus avec leur compagne, il y avait un enfant de 3 ans et même un bébé. Les musiciens ne connaissaient rien à la maladie d'Alzheimer. On m'a dit: «Il faut les former» j'ai répondu non, on va juste remettre de l'humanité.

Ce qui est frappant aussi, c'est de voir la transformation des résidents...

Oui, les gens retrouvent une place, du sens. Souvent, en Ehpad, on leur dit que c'est important pour eux de marcher. Mais en fait, marcher pour aller où, pour voir qui? Quand Pia, 3 ans, vient prendre la main de Nicole, 90 ans, en lui disant viens, viens me lire une histoire, Nicole, qui n'allait pas très bien, retrouve une place. Certains se sont littéralement redressés, comme Anne-Marie, qui, dans le film, a des mots très beaux sur la mémoire. Avant, elle ne parlait plus, ne bougeait quasiment plus.

Pour avoir animé des cafés philo avec des personnes atteintes d'Alzheimer, je sais qu'elles ont encore une grande capacité de réflexion sur le monde. Et pour aller la chercher, une activité comme le théâtre d'improvisation joue un rôle fondamental, car la règle est de ne jamais dire non, tout comme le font d'ailleurs au quotidien la plupart des professionnels en Ehpad. Si une dame de 90 ans vous dit: «Il faut que j'y aille, maman m'attends», et que vous lui répondez que sa mère est morte, tout s'arrête. Pour elle, c'est une grande violence, et pour l'accompagnant une grande impuissance. Il faut donc accueillir ce que la personne raconte pour improviser avec elle et construire une histoire commune. L'enjeu, c'est d'être suffisamment disponible à l'autre pour cet accueil, non pas en renvoyant le résident à un passé perdu ou à un futur

hypothétique, mais en le prenant dans ce présent que permet le théâtre – et l'accompagnement en général, quand on le fait bien.

Les soignants aussi ont l'air épauouis...

Oui, on sent qu'ils ont retrouvé le sens de l'accompagnement, qu'ils reviennent à la source des raisons pour lesquelles ils font ce métier. Ce mieux-être a d'ailleurs été objectivé par une étude scientifique réalisée par la docteure Laure Jouat. Chez les professionnels, elle a observé une amélioration significative de la qualité de vie au travail, et une moindre charge mentale. Cette amélioration de la qualité de vie a été retrouvée chez les résidents. Ils étaient aussi en meilleure santé, avec moins de troubles du comportement sans majoration des psychotropes, et moins de chutes.

Votre film est magnifique, mais n'est-ce pas une parenthèse enchantée, une utopie?

J'espère qu'il sera plutôt vu comme une source d'inspiration, pas un modèle mais un exemple parmi d'autres. Il réunit en tout cas les ingrédients pour penser différemment les accompagnements, créer des lieux qui ressemblent davantage à des maisons, avec des communautés qui se mêlent, des proches, des bénévoles... Bien sûr, il faut du soin, mais il devrait être remis à la bonne place, sans surjouer la médicalisation. Bien sûr, il faut aussi davantage d'argent. Mais la question n'est pas juste institutionnelle, elle nous regarde tous. Il y a besoin de repenser nos solidarités, en créant davantage de coresponsabilités.

Le cinéma est un bon moyen de faire réfléchir tout en nous touchant. Je souhaite que ce film, qui va se prolonger par un livre-manifeste intitulé *Un autre soin est possible (accessible gratuitement en ligne sur le site du film à partir de juin)*, et une campagne d'impact [sous forme de plateforme numérique], permette d'échanger et de mettre sur la place publique cette question du «et maintenant on fait quoi?». On peut regarder la vulnérabilité autrement, sans idéaliser, sans être naïf. ■

SANDRINE CABUT

«Les Esprits libres», documentaire français (1h33). Aloest Films. Lesespritslibres.films

Herrel, chercheur au Muséum national d'histoire naturelle. «Il y a un coût associé à la plasticité, et donc un avantage à intégrer ce comportement dans le génome», explique-t-il, faisant le pari que si les deux populations de têtards étaient mises en compétition il est probable que *Spea bombifrons* l'emporterait.

Ce cannibale aurait sans doute fort à faire face à un autre têtard qualifié de «super-cannibale» par Rick Shine, de l'université Macquarie (Australie). Ce chercheur espère,

grâce au génie génétique, avoir trouvé un moyen radical de lutter contre une espèce invasive, le crapaud buffle: faire dévorer ses œufs par ses propres têtards.

Rick Shine et ses collègues, en désactivant le gène de la thyroxine commandant la métamorphose, ont obtenu des têtards qui restent dans cet état larvaire, tandis que leur propension à boulotter les œufs de leur propre espèce est multipliée par quatre, en laboratoire. Ces travaux n'ont pas encore été évalués par les pairs, mais l'équipe espère pouvoir rapidement tester en conditions réelles ce plan machiavélique d'autoéradication. ■

HERVÉ MORIN